HISTOIRE DES CONTROVERSES ET DES MATIERES ECCLESIASTIQUES TRAITE'ES DANS LE DIXIE'ME SIECLE.

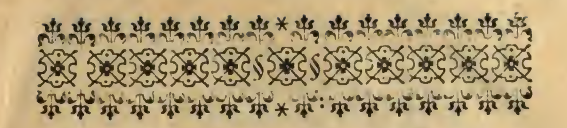
PAR MESSIRE LOUIS ELLIES DU-PIN,
DOCTEUR EN THEOLOGIE DE LA FACULTE' DE PARIS,
ET PROFESSEUR ROYAL EN PHILOSOPHIE.



A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, ruë Saint Jacques,
à l'Occasion.

M. DC. XCVI.
AVEC PRIVILEGE ET APPROBATIONS.

2 17te 10 11 12



AVERTISSEMENT.

LA plûpart des Historiens qui ont porté leur Jugement sur le dixiéme Siecle, nous l'ont representé comme un Siecle de tenebres, d'ignorance, d'obscurité, de desordres, & de dereglemens. L'Auteur de la Perpetuité de la Foi a entrepris de le justifier de ces reproches, & de faire voir au contraire, *Que c'est un des plus heureux Siecles de l'Eglise, qui n'aiant que des desordres communs aux Siecles precedens, a des avantages tres-singuliers.* Un troisiéme qui tiendroit un milieu entre ces deux extrémitez, me sembleroit avoir pris le meilleur parti : Car si d'un côté l'Auteur de la Perpetuité a fort bien montré qu'il y a eu de saints Hommes, & quelques gens éclairez dans ce Siecle; on ne peut disconvenir de l'autre, que l'ignorance, les vices & les dereglemens n'aient regné dans la plus grande partie

Petite Perpetuité, 3. p. p. 367.

du monde. Le petit nombre d'Auteurs qui ont écrit dans ce Siecle, le peu d'Ouvrages qu'ils nous ont laiſſez, la maniere dure & barbare dont ils ſont écrits, les choſes qu'ils contiennent, les plaintes que ces Auteurs font eux-mêmes ſur les deſordres qui regnoient de leurs temps, ſont des preuves évidentes que les reproches que l'on fait contre ce Siecle, ne ſont pas ſans fondement ; & ſi l'on veut comparer les Auteurs, les Ouvrages, les Matieres qu'ils ont traitées, les Reglemens des Conciles, la Diſcipline de l'Egliſe, & les mœurs des Chrétiens de ce Siecle, avec ceux des précedens ; il n'y a qui que ce ſoit, qui n'avouë qu'il leur eſt beaucoup inferieur. Il eſt vrai qu'il y a eu des deſordres dans tous les Siecles ; mais qu'ils aient été pareils à ceux qui ont regné dans le dixiéme Siecle, qu'ils aient été auſſi répandus & auſſi generaux, c'eſt ce qu'on ne ſçauroit dire avec vraiſemblance. Car qui pourroit ſoûtenir ſerieuſement que ce Siecle ait été auſſi-bien partagé en ſcience & en éloquence, auſſi fecond en Hommes illuſtres, auſſi rempli d'Auteurs Eccleſiaſtiques, auſſi heureux en excellens Ouvrages, auſſi fertile en Reglemens que les Siecles précedens ? Qui vou-

droit comparer les Papes Jean IX. X. XII. XIII. & les autres Evêques de Rome qui ont vêcu dans ce Siecle; je ne dis pas aux Ss. Leons, aux Ss. Gregoires, mais à ceux des Papes qui ont le moins éclaté dans les Siecles précedens : les Ratherius, les Attons & les Flodoards, les Luitprands, les Metaphrastes, & les autres Auteurs, dont le nombre est tres-petit; je ne dis pas aux Saints Athanases, aux Ss. Basiles, aux Ss. Ambroises, aux Ss. Augustins, aux Eusebes, aux Theodorets, mais aux plus mediocres Auteurs des Siécles précedens ? Il doit donc demeurer pour constant que ce n'est pas sans raison qu'en comparant ce Siécle avec les précedens, & même avec ceux qui le suivent : on lui a donné le nom de Siécle d'ignorance, de tenebres & d'obscurité. Il faut toutefois avoüer qu'il n'a pas été tout-à-fait tenebreux, & qu'il a porté quelques lumieres qui ont percé les tenebres, & dissipé une partie de l'obscurité. C'est en les suivant & en les prenant pour guides que nous entreprenons d'écrire l'Histoire Ecclesiastique de leur Siécle, & de donner la connoissance des Matieres qu'ils ont traitées.



TABLE

Des Titres de ce Volume.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

TITRES DES TABLES.

Fin de la Table des Titres.

APPROBATION DE M. GERBAIS, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, & Censeur Royal des Livres.

J'Ai lû par ordre exprés de Monseigneur le Chancelier le Livre intitulé, *Histoire des Controverses & des Matieres Ecclesiastiques, traitées dans le dixiéme, l'onziéme, & le douziéme Siecles*, par Monsieur Du-Pin, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. Ce 28. Novembre 1695.

GERBAIS.

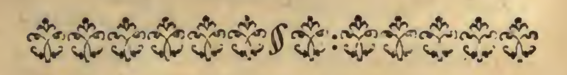
APPROBATION DES DOCTEURS en Theologie de la Faculté de Paris.

SI nous considerons l'Eglise en elle-même, son état est toûjours heureux ; elle ne perd jamais rien de la beauté que JESUS-CHRIST lui a communiquée: mais si nous la regardons dans les Membres qui la composent, il faut avouër que sa lumiere ne brille pas toûjours également; que les taches qui la noircissent, diminuënt quelquefois l'éclat de sa beauté, & qu'elle a raison de dire avec l'Epouse des Cantiques, Qu'elle est noire & belle tout ensemble. Nous en demeurerons d'accord, si nous lisons attentivement le Livre, qui a pour titre : *Histoire des Controverses & des Matieres Ecclesiastiques trai-*

tées dans le dixiéme, l'onziéme, & le douziéme Siecles. Ce qu'il y a de noirceur dans l'Eglise, paroît dans les hommes, qui en s'honorant par leurs Dignitez, l'ont deshonorée par leurs déreglemens, ou qui sous prétexte de faire triompher la verité, ont tâché de la corrompre par leurs erreurs : mais sa beauté éclate dans ces sçavans Genies, qui malgré l'ignorance du tems où ils vivoient, n'ont pas laissé de nous donner plusieurs Monumens de leur érudition, & dans ces Ames éluës, qui aiant sçû éviter le relâchement des mœurs, ont édifié par la sainteté de de leur vie. Monsieur Du-Pin ne peut être assez loüé de l'application qu'il donne à cet excellent Ouvrage, dans lequel nous n'avons rien trouvé, qui ne soit conforme à la Foi & aux bonnes mœurs. A Paris ce 2. Decembre 1695.

BLAMPIGNON, Curé de Saint Mederic.

L. HIDEUX, Curé des Saints Innocents.



AVERTISSEMENT.

CE n'est qu'avec répugnance que l'Auteur a été obligé de rapporter dans ce Siecle les déreglemens de quelques Papes ; mais il ne les pouvoit pas obmettre sans manquer à la fidelité d'un Historien, qui doit avoir pour loi, non seulement de ne rien dire que de vrai ; mais de rap-

porter toutes les veritez qui sont de son sujet. Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat. *Ce qu'on doit bien remarquer, c'est que tous ces dereglemens personnels ne portent aucun préjudice à la Dignité, ni à l'Autorité de l'Eglise de Rome, parce qu'il faut distinguer la personne du Pape d'avec le Saint Siege, & les vices personnels d'avec l'Autorité Apostolique. C'est pourquoi quelques dereglez qu'aient été quelques-uns de ces Papes, on n'a pas laissé de les reconnoître, & d'avoir du respect pour eux, tant qu'ils ont été assis sur la Chaire de Saint Pierre, comme l'Auteur l'a remarqué en divers endroits.*

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roi.

PAR Lettres Patentes données à Paris le 7. Fevrier 1694. signées par le Roi en son Conseil VALLIN, & scellées, il est permis à nôtre bien-amé ANDRE' PRALARD Libraire-Imprimeur, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter dans toute l'étenduë de nôtre Royaume, un Livre intitulé, *Histoire des Controverses & des Matieres Ecclesiastiques traitées dans le dixiéme, l'onziéme, le douziéme Siecles, & les suivans*, par le Sieur Du-Pin, Prêtre, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal, pendant le tems de douze années consecutives, avec défenses à tous Libraires-Imprimeurs de l'imprimer, vendre, ni

debiter, à peine de ſix mille livres d'amende, & confiſcation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & intereſts, comme il eſt porté plus au long par leſdites Lettres.

Regiſtré ſur le Livre des Libraires & Imprimeurs de Paris le 12. Février 1694.

Signé, P. AUBOUYN, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 4. Janvier 1696.

HISTOIRE



HISTOIRE DES CONTROVERSES ET DES MATIERES ECCLESIASTIQUES, traitées dans le dixiéme Siecle.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DE CE QUI S'EST PASSE' de plus considerable dans l'Eglise d'Orient pendant le dixiéme Siecle.

L'EMPIRE d'Orient étoit gouverné au commencement de ce Siecle par Leon le Philosophe, l'un des plus sçavans Empereurs Grecs qui ait jamais été. Ce Prince ayant eu trois femmes l'une aprés l'autre, dont il n'avoit point eu d'enfans mâles, dans le desir d'avoir un fils qui pût lui succe-

Leon le Philosophe Empereur d'Orient.

der, en épousa une quatriéme appellée Zoë, dont il avoit déja eu un fils avant son mariage. Les troisiémes nôces étant défenduës en Orient, & Leon lui-même ayant fait une Loi contre ceux qui les contracteroient; Nicolas Patriarche de Constantinople refusa de marier ce Prince à cette quatriéme femme, déposa le Prêtre Thomas, qui eut la hardiesse de le faire, & separa l'Empereur de la Communion. Ce Prince eut recours au Pape pour faire approuver son mariage; & comme il n'y avoit point de défense dans l'Occident de contracter plusieurs mariages de suite, il n'eut pas de peine d'obtenir du Pape Serge ce qu'il demandoit. Ce Pape envoia des Legats en Orient, qui confirmerent le mariage de Leon; mais le Patriarche de Constantinople ne voulut jamais se rendre, ni reconnoître le mariage de l'Empereur, ni son fils Constantin Porphyrogennete pour legitime heritier. L'Empereur fit son possible pour le fléchir, en l'invitant même à un festin qu'il donnoit; mais n'en aiant pû venir à bout, il l'envoia en exil au commencement de l'an 901. & fit mettre en sa place Euthymius, qui fut assis sur le Siege Patriarchal de Constantinople jusques vers la fin de son Empire; car Nicolas nous assûre lui-même que ce Prince touché de regret de ce qu'il avoit fait, le fit revenir de son exil, & le rétablit peu de temps avant sa mort; en quoi il est plus croiable que quelques Auteurs, qui ont écrit qu'il ne fut rappellé que par Alexandre frere de Leon, lequel aprés la mort de ce Prince, arrivée l'an 911. fut déclaré Tuteur de Constantin Porphyrogennete. Quoiqu'il en soit,

Troubles de l'Eglise d'Orient à l'occasion des quatriémes nôces de Leon.

Nicolas Patriarche de Constantinople chassé.

Euthymius fut chassé honteusement, & envoié en exil, où il mourut peu de temps aprés : & Nicolas devint si puissant, qu'aprés la mort d'Alexandre, qui ne survéquit son frere Leon que de treize mois, il fut élû Tuteur du jeune Empereur. Ce fut alors qu'il écrivit une grande Lettre au Pape, par laquelle il lui manda tout ce qui s'étoit passé touchant sa contestation avec l'Empereur Leon sur son dernier mariage, & soûtint fortement contre l'usage & le sentiment de l'Eglise de Rome, que les troisiémes & quatriémes nôces étoient absolument défenduës. Nicolas n'aiant point eu de réponse de Rome, écrivit l'an 916. une autre Lettre au Pape Jean, par laquelle il lui offre de vivre en bonne intelligence & en union avec le Saint Siege, pourvû qu'il reconnoisse que les quatriémes nôces n'ont été permises à l'Empereur, qu'en consideration de sa personne & par indulgence, & qu'elles sont en elles-mêmes défenduës. Ce même Patriarche écrivit encore quelques autres Lettres ; sçavoir à Simeon Prince de Bulgarie, pour lui recommander les Legats que le Pape lui envoyoit ; une au Prince d'Armenie sur la conversion de quelques Armeniens, qui avoient quitté leurs erreurs ; au Prince des Sarrazins, pour l'exhorter à cesser la persecution contre les Chrétiens : une Lettre écrite du lieu de son exil aux Evêques qui avoient reconnu Euthymius ; & deux autres Lettres de compliment, dont l'une est au Prince de Lombardie, & l'autre au Prince des Amalphitains.

Nicolas rétabli.

Lettres de Nicolas Patriarche de Constantinople, au Pape.

L'Imperatrice Zoë qui avoit pris l'autorité en main, & chassé Nicolas de la Cour l'an 914.

Réünion du Clergé

de Constantinople. en fut elle-même dépouillée l'an 919. & renfermée dans le Monaſtere de Sainte Euphemie par le Patrice Romain aſſocié à l'Empire par Conſtantin. Juſqu'à ce temps-là le Clergé de Conſtantinople avoit été diviſé en deux Partis, dont l'un tenoit pour Nicolas, & l'autre pour Euthymius ; ils ſe reünirent l'an 920. & firent un Traité d'union dans une Aſſemblée Eccleſiaſtique, par lequel, ſans annuller ce qui s'étoit paſſé, on défendit abſolument à l'avenir les quatriémes nôces, ſous peine d'excommunication contre ceux qui les contracteroient, tant que leur mariage ſubſiſteroit. On impoſa une penitence de cinq ans à ceux qui en contracteroient de troiſiémes aprés l'âge de quarante ans, & une de trois ans à ceux qui ſe remarieroient aprés l'âge de trente ans, s'ils avoient déja des enfans de leurs premiers mariages.

Patriarches de Conſtantinople ſucceſſeurs de Nicolas. Ce Reglement remit la paix dans l'Egliſe de Conſtantinople, dont Nicolas demeura paiſible poſſeſſeur juſqu'à ſa mort qui arriva l'an 930. Il eut pour ſucceſſeur Eſtienne Archevêque d'Amaſée, qui gouverna cette Egliſe prés de trois ans. Aprés ſa mort le Patriarchat de Conſtantinople fut deſtiné à Theophilacte fils de l'Empereur;mais comme il n'étoit pas encore en âge,on mit cette Dignité comme en dépôt entre les mains d'un Moine appellé Tryphon;celui-ci en étant une fois en poſſeſſion, refuſa de ceder ſa place à Theophilacte ; mais l'Empereur ſe ſervit du miniſtere d'un homme, qui tira de lui par adreſſe un blanc ſigné qu'il remplit de la démiſſion de ſon Patriarchat,comme s'en reconnoiſſant indigne;de ſorte qu'il fut dépoſé en conſequence dans un

Synode tenu à Constantinople l'an 944. & Theophilacte ordonné en sa place. Celui-ci mena une vie bien éloignée de celle que devoit mener un Patriarche, & s'appliqua plus à nourrir des chevaux, à aller à la chasse & à se divertir, qu'à remplir les devoirs de sa dignité. Il mourut l'an 956. d'une hydropisie, qui fut la suite d'une chûte de cheval qu'il avoit faite contre un mur. L'Empereur mit en sa place un Moine pauvre & de bonnes mœurs appellé Polyeucte, qui fut ordonné par Basile Evêque de Cesarée, & non pas par Nicephore d'Heraclée, à qui cette Ordination appartenoit de droit. La liberté avec laquelle ce Patriarche reprit les gens de la Cour, lui attira bien-tôt des ennemis, qui mirent dans l'esprit de l'Empereur de le déposseder : il fut confirmé dans cette resolution par Theodore de Cizique ; mais quelque envie qu'il eût de l'executer, il mourut sans l'avoir fait. Son fils Romain que l'on soupçonne d'avoir avancé la mort de son pere, lui succeda l'an 960. & fit aussi couronner son fils Basile par Polyeucte ; mais ce jeune Prince & son frere Constantin n'étant pas en âge de gouverner l'Empire quand leur pere mourut l'an 963. Nicephore Phocas fut proclamé Empereur par l'armée, & couronné par Polyeucte. Ce Patriarche se fit peu de temps aprés une affaire avec l'Empereur ; car ce Prince aiant épousé Theophane veuve de Romain, Polyeucte le menaça de l'excommunier s'il ne quittoit cette femme. 1. Parce que c'étoit le second mariage de Nicephore, qu'il avoit contracté sans se soûmettre à la penitence des Bigames. 2. Parce que l'on disoit que Nicepho-

Theophilacte Patriarche indigne de Constantinople.

Polyeucte Patriarche de Constantinople.

Nicephore Phocas Empereur.

Nicephore Phocas Empereur.

re avoit tenu ſur les fonts un des enfans de Theophane. L'Empereur propoſa la queſtion aux Evêques qui ſe trouverent à Conſtantinople, & aux principaux de ſon Conſeil, qui laiſſerent à ſa liberté de garder Theophane : & Polyeucte même n'inſiſta plus ſur la diſſolution de ce mariage, aprés que l'Empereur l'eut aſſûré avec ſerment qu'il n'avoit tenu aucun des enfans de Theophane ſur les fonts ; ce qui fut confirmé par Stylien, le premier des Clercs du Palais, qui ſe dédit de ce qu'il avoit avancé que cela étoit. Les commencemens de l'Empire de Nicephore furent heureux, & il reprit quantité de Provinces de l'Aſie ſur les Sarrazins ; mais il chargea ſon peuple d'impoſts, & prit les biens de l'Egliſe pour donner à ſes Soldats. Aprés la mort des Evêques il envoyoit un Commiſſaire s'emparer de leurs biens, & fit défenſe d'en élire d'autres en leur place, que de ſon conſentement & par ſes ordres ; ce qu'il fit confirmer dans un Synode. Il voulut auſſi y faire approuver cette propoſition, que tous les Soldats qui ſeroient tuez portant les armes, ſeroient déclarez Saints comme les Martyrs ; mais les Evêques s'y oppoſerent : ils ne purent pas neanmoins venir à bout d'obliger deux de leurs confreres qui avoient porté les armes, & s'étoient battus contre les ennemis, de s'abſtenir des fonctions Sacerdotales ; quelques-uns d'entre eux qui avoient l'eſprit plus martial, ne deſapprouvant pas cette conduite. Les exactions de Nicephore & le mauvais ſuccés de ſes armes en Italie, l'aiant rendu odieux au peuple de Conſtantinople, il fut tué dans une ſedition popu-

laire, & Jean, surnommé Zemisces, fut mis en sa place l'an 969. Polyeucte refusa de le couronner, qu'il n'eût envoyé en exil les meurtriers de Nicephore, éloigné de la Cour Theophane, & promis de donner aux pauvres, pour reparation de sa faute, les biens qu'il avoit étant particulier. Ce fut la derniere action de Polyeucte, qui mourut trente-cinq jours aprés qu'il eut couronné ce Prince au commencement de l'an 970. aprés avoir été quatorze ans sur le Siege Patriarchal de Constantinople. Il eut pour successeur un Moine appellé Basile, qui gouverna cette Eglise jusqu'à la mort de Jean Zemisces arrivée l'an 975. ou 976. aprés laquelle les deux fils de l'Empereur Romain étant montez sur le Trône, & aiant rappellé leur mere Theophane, le Patriarche Basile fut déposé dans un Concile, & Antoine Studite mis en sa place. Le Pontificat de celui-ci fut de peu de durée; car l'année suivante Bardas, surnommé le Dur, s'étant révolté, & aiant pris la qualité & les marques d'Empereur, Antoine quitta lui-même son Patriarchat, & se retira volontairement. Le Siege de Constantinople demeura vacant pendant quatre années qu'il survéquit. Aprés sa mort on y mit Nicolas, surnommé Chrysoberge, qui eut Sisinnius pour successeur l'an 993. L'Empire demeura entre les mains de Basile & de Constantin, qui avoient mis Bardas à la raison. Basile vécut jusqu'à l'année 1025. & son frere Constantin lui survéquit encore trois ans.

Jean Zemisces Empereur.

Mort de Polyeucte.

Basile mis en sa place.

Antoine Studite Patr. de Const.

Chrysoberge & Sisinnius Patr. de Const.

Pendant tout ce Siecle l'Eglise Grecque qui commençoit à être sur son declin, fut dans une

grande ſterilité d'Hommes illuſtres & de bons Auteurs. On n'en trouve qu'un tres-petit nombre qui ſe ſoient appliquez à compoſer, & leurs Ouvrages ſont aſſez peu eſtimables, ſoit pour les choſes, ſoit pour la maniere dont ils ſont écrits.

Simeon Metaphraſte. Un de ceux qui a le plus écrit, eſt Simeon, ſurnommé Metaphraſte, parce qu'il a mis des anciennes Vies de Saints en autre ſtyle. Il étoit Officier du Palais & Logothete, & il a fleuri dans le dixiéme Siecle, principalement ſous l'Empire de Conſtantin Porphyrogennete ; car quoi-qu'il ait été employé ſous l'Empire de Leon, il n'a écrit que ſous l'Empire de Conſtantin, comme il paroît par la Vie de Saint Theoctiſte, qui eſt ſon premier Ouvrage, ainſi qu'il eſt remarqué dans ſon Panegyrique écrit par Pſellus, different de celui qui a ſurvécu ſous Conſtantin Briſe-Image, dont nous avons parlé ailleurs. Il s'appliqua à l'étude & à la recherche des Vies des Saints ; & aprés en avoir fait un grand Recueil, il entreprit de refaire celles qui ne lui plurent pas, non ſeulement en les mettant dans un autre ſtyle, mais en y ajoûtant, ou en y retranchant ce qu'il jugeoit à propos, & les mettant plûtôt en forme de Panegyrique que d'Hiſtoire. Il eſt certain que nous en avons un tres-grand nombre de ſa façon, dont la plûpart portent ſon nom, tant dans les Recueils imprimez que dans les Manuſcrits ; mais elles ſont mêlées avec pluſieurs autres qui ſont de differens Auteurs. Il y en a entre les Anonymes qui lui peuvent être attribuées. Il ſeroit difficile de les diſtinguer, ſi le ſçavant Allatius ne ſe fût

donné la peine de le faire avec exactitude dans sa Diatribe des Ecrits des Simeons, où il fait le Catalogue des Vies des Saints manuſcrites & imprimées, qui ſont veritablement de Metaphraſte & de celles qui ſont d'autres Auteurs. Les veritables ſont au nombre de plus de cent; & il y en a preſque autant de fauſſes, dont on ne ſçait point les Auteurs, & prés de quatre cens cinquante, dont il découvre les veritables Auteurs. Ceux qui ſeront curieux de cette recherche, peuvent conſulter l'Ouvrage d'Allatius; pour nous, nous ne croions pas devoir charger nôtre Ouvrage de ce Catalogue ennuieux, qui ne paroît pas d'ailleurs d'une grande utilité. Outre ces Vies de Saints, Metaphraste a encore fait pluſieurs Sermons ſur les grandes Fêtes de l'année, que l'on trouve dans des Manuſcrits; & il eſt encore Auteur de quantité d'Hymnes & de Prieres qui ſont dans les Livres Eccleſiaſtiques des Grecs. C'eſt auſſi lui qui a rédigé par écrit vingt-quatre Diſcours moraux tirez des Oeuvres de Saint Baſile, & imprimez avec elles. On a dans les Bibliotheques quantité de Recueils de Sentences morales tirées de Saint Macaire, faits par Metaphraſte, & cent trente-une Sentences ou Regles de ſa façon. Enfin Leon Allatius nous a donné neuf Lettres & quelques Poëſies de cet Auteur, avec un Diſcours de Lamentation de la Vierge ſur la Paſſion de nôtre Seigneur. *Simeon Metaphraſte.*

Dans le même temps vivoit Jean Cameniate Lecteur de l'Egliſe de Theſſalonique, qui a écrit l'Hiſtoire de la priſe & du pillage de cette Ville par les Sarrazins, arrivez l'an 904. Elle a été *Jean Cameniate.*

donnée par Leon Allatius dans ſon Recueil d'Auteurs Grecs.

Conſtantin Porphyrogennete. Conſtantin Porphyrogennete tient auſſi rang parmi les Auteurs de ce Siecle. Il étoit habile, aimoit les gens de Lettres, & s'adonna à l'étude des ſciences. Nous avons de lui une Hiſtoire de l'Image de nôtre Seigneur, envoiée au Roi Abgar Roi d'Edeſſe, & apportée d'Edeſſe à Conſtantinople l'an 944. Cette Piece a été donnée par le Pere Combefis dans ſon Recueil d'Auteurs ſur l'Hiſtoire de Conſtantinople, imprimé à Paris en 1664. Il a fait auſſi la Vie de l'Empereur Baſile le Macedonien ſon ayeul; elle ſe trouve dans le Recueil d'Allatius. Meurſius avoit déja donné en 1617. quelques Traitez Politiques de cet Empereur; ſçavoir un Traité de l'Adminiſtration de l'Empire, adreſſé à ſon fils Romain; un Livre de Tactiques, deux Livres des Dignitez de l'Empire d'Orient, & dix-ſept Novelles. Il avoit auſſi fait des Pandectes Hiſtoriques & Politiques tirées de tous les Hiſtoriens, & diviſées en cinquante-trois Titres, dont il ne nous reſte que deux; ſçavoir le vingt-ſeptiéme, qui contient les Extraits des Ambaſſades, donné en Grec par Hoëſchelius, imprimé à Auſbourg en 1603. & en Latin à Paris en 1609. & le cinquantiéme ſur les Vertus & les Vices, donné par M. Henri de Valois, & imprimé à Paris en 1634.

Hippolite le Thebain. Hippolite le Thebain eſt du même Siecle. Il avoit compoſé une Chronique, dont on a quelques Fragmens dans le troiſiéme Tome des Antiquitez de Caniſius, & dans les Notes de M. Cotelier. C'eſt à cet Hippolite qu'il faut attri-

buer le petit Ecrit des douze Apôtres, donné par le P. Combefis dans le 2. Tome de son Addition à la Bibliotheque des Peres.

Eutichius Patriarche d'Alexandrie.

Eutichius Egyptien de Nation appellé Saïd en Egyptien né vers l'an 876. Medecin de profession & Patriarche d'Alexandrie depuis l'an 933. jusqu'à l'an 940. composa plusieurs Ecrits en Arabe, ceux dont il nous est resté quelque Memoire, sont un Traité de Medecine, une Dispute entre un Heretique & un Chrétien, une Histoire de Sicile depuis la prise de cette Isle par les Sarrasins, & des Annales depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 937. contenans quelques faits remarquables de l'Histoire Ecclesiastique & Prophane, & qu'il a intitulez *Disposition par ordre*, ou *Tissu de choses précieuses*, ou *Substance*, ou *Moëlle Historique*. Selden fit imprimer à Londres l'an 1642. un Fragment de ce Traité touchant l'Election & l'Ordination des premiers Patriarches d'Alexandrie qu'Eutichius prétend avoir été faite jusqu'au tems d'Alexandre par douze Prêtres de cette Eglise qui choisissoient l'un d'entre eux pour Patriarche, & lui imposoient les mains. Il y soûtient aussi que jusqu'au temps de Demetrius il n'y eut point d'Evêque dans toute l'Egypte. Le même Ouvrage d'Eutichius a depuis été donné tout entier par Selden, & imprimé en Arabe & en Latin à Londres en deux Volumes in 4°. l'an 1658. Il est plein de Fables & d'Histoires fort communes.

Nicon d'Armenie.

Nicon d'Armenie se retira tout jeune malgré ses parens dans le Monastere de Pierre-d'or, situé entre le Pont & la Paphlagonie. Aprés y avoir mené long-tems une vie fort austere, il fut envoié l'an 961. en Mission par son Superieur. Il prêcha

Nicon d'Armenie.

dans l'Armenie & dans les autres Provinces d'Orient, & de-la vint dans l'Isle de Crete nouvellement délivrée du joug des Sarrasins: il purgea cette Isle des superstitions païennes qui y étoient restées & ramena plusieurs personnes à la Foi. Il se retira ensuite à Lacedemone, d'ou il fut appellé à Corinthe, pour arrêter par ses prieres les incursions des Bulgares. Il mourut l'an 998. On lui attribuë un petit Ecrit de la Religion des Armeniens, contenant un Abregé de leurs erreurs, qui est en Latin dans la Bibliotheque des Peres, avec un Fragment contre les Excommunications injustes & précipitées, ou il dit qu'elles retombent sur ceux qui les ont lancées temerairement.

Nicephore le Philosophe.

On peut mettre entre les Auteurs de ce Siecle Nicephore le Philosophe, qui a fait des Oraisons funebres d'Antoine Patriarche de Constantinople.

Moïse Bar-Cepha.

Enfin l'on peut y joindre Moïse Bar-Cepha Evêque de Syrie, qui a composé en Syriaque un Traité du Paradis divisé en trois Livres, donné en Latin par Masius, imprimé d'abord à Anvers l'an 1569. & ensuite dans les Bibliotheques des Peres. C'est un assez gros Commentaire sur ce qui est dit du Paradis dans la Genese. Dans le premier Livre il traite du Paradis terrestre: dans le second, du Paradis mystique, c'est-à-dire, des significations mystiques de ce qui est dit du Paradis terrestre; & dans le dernier, des erreurs des Heretiques sur le Paradis, & des objections que l'on peut faire contre. Il soûtient dans ce dernier Livre qu'Adam avoit été créé mortel, & que Dieu l'auroit rendu immortel par grace, s'il n'eût point peché: il refute neanmoins Theodore & Nestorius, qui avoient avancé que le peché d'Adam n'étoit pas la cause de la mort de l'homme.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DE L'EGLISE DE ROME & des autres Eglises d'Italie dans le X. Siecle.

Etat de l'Eglise de Rome dans le 10. Siecle.

QUOI-QUE les Historiens soient partagez dans le jugement qu'ils portent en general sur le dixiéme Siecle; ils conviennent tous du pitoyable état de l'Eglise de Rome, & ceux qui lui sont le plus favorables, avouënt qu'elle a été dans un effroiable desordre. Que la face « de l'Eglise de Rome étoit alors défigurée! s'é- « crie le Cardinal Baronius : qu'elle étoit horri- « ble ! le Saint Siege étoit tombé sous la domi- « nation de deux femmes dereglées, qui y met- « toient des Evêques & les changeoient comme « il leur plaisoit; & ce qui fait horreur à dire & « à penser, elles faisoient seoir sur la Chaire de « Saint Pierre leurs amans, qui ne meritent pas « le nom de Pontifes Romains; car qui pourroit « dire que ces infames intrus, sans aucune forme « de justice, ont été des Papes legitimes? on ne « voit point qu'ils aient été élûs par le Clergé, « ou qu'il ait même consenti à leur élection; tous « les Canons des Conciles ont été violez, les « Decrets des Papes foulez aux pieds, les ancien- « nes Traditions méprisées, les Usages & les Ce- « remonies qu'on avoit coûtume d'observer dans « l'élection des Papes negligez; & le Saint Siege « étoit devenu la proye de la cupidité & de l'am- « bition. C'est en ces termes que ce Cardinal, «

qu'on ne peut pas ſoupçonner de n'avoir pas été dans les interêts de l'Egliſe de Rome, déplore l'état pitoyable où elle ſe trouva dans le 10. Siecle ; & long-temps avant lui, Arnoul Evêque d'Orleans, qui avoit pû voir une partie
» de ces malheurs, fait la même plainte. O dé-
» plorable Rome! dit-il, toi qui as fourni autre-
» fois à nos Anceſtres tant de grandes lumieres ;
» tu es tombée de nos temps dans des tenebres
» monſtrueuſes, qui ſeront fameuſes dans les Sie-
» cles à venir.

Ordination du Pape Formoſe.

On peut rapporter le commencement de ce deſordre à la promotion de Formoſe au Pontificat, qui fut l'origine des diviſions qui ſuivirent. Etant Evêque de Porto, il avoit été dépoſé par Jean VIII. dans un Synode tenu à Rome, & contraint de prêter ſerment qu'il demeureroit tout le reſte de ſa vie dans la Communion Laïque. Sa dépoſition étoit fondée ſur trois raiſons. 1. Parce qu'aiant été envoyé en Bulgarie par le Pape Nicolas I. il avoit fait prêter ſerment au Roi des Bulgares qu'il ne recevroit aucun autre Evêque que lui envoyé de la part du Saint Siege. 2. Parce qu'il avoit déja tenté de paſſer de l'Egliſe de Porto à celle de Rome, & fait des brigues pour y parvenir contre les Loix preſcrites par les Canons. 3. Parce qu'il avoit quitté ſon Egliſe ſans la permiſſion du Pape, & qu'étant ſorti de Rome, il avoit été ſoupçonné d'avoir conſpiré contre l'Empire & contre l'Egliſe. Cette Sentence de Jean VIII. fut révoquée par ſon ſucceſſeur Marin, qui fit revenir Formoſe, le rétablit dans ſon Evêché, & le déclara quitte du ſerment qu'il avoit été

obligé de prêter. Celui-ci ne perdit pas le dessein qu'il avoit conçu de s'élever au Souverain Pontificat; il fit sa brigue pour en venir à bout, de sorte qu'aprés la mort d'Estienne V. il eut un parti assez puissant pour l'emporter contre Serge Diacre de l'Eglise de Rome, qui avoit été élû par une grande partie du Clergé; il empêcha son Ordination, le chassa de l'Eglise & le contraignit de se retirer en Toscane auprés du Marquis Adalbert, qui se déclara son protecteur. L'Ordination de Formose fut faite l'an 891. le 27. de May. L'année suivante il couronna Empereur Guy Duc de Spolette, & il donna peu de temps aprés, la même qualité à Lambert, fils de ce Prince; mais Arnoul Roi de Germanie, étant descendu en Italie, Formose l'invita de venir à Rome, afin de se servir de lui pour se vanger des Romains qui le maltraitoient. Arnoul força la Ville de Rome, fit trancher la tête aux principaux ennemis de Formose, & fut en récompense couronné Empereur par ce Pape l'an 896. Arnoul ne se fut pas plûtôt retiré que les Romains conspirerent de nouveau contre Formose, qui mourut vers la fin de cette année.

Ordination de Formose.

Boniface que le peuple mit en sa place, étoit un homme indigne, qui avoit été déposé du Soûdiaconat & de l'Ordre de Prêtrise. Il fut chassé peu de jours aprés par Adalbert, & Estienne VI. fut élevé sur le Saint Siege. Celui-ci se déclara aussi-tôt contre la memoire de Formose; assembla un Concile dans lequel il fit déclarer nulles toutes les Ordinations faites par le Pape Formose; fit déterrer son corps, & l'aiant revêtu de ses habits pontificaux, le con-

Condamnation de Formose par Estienne VI.

Condamnation de Formose par Estienne VI.

damna comme s'il eût été vivant : & lui aiant reproché que par ſon ambition il avoit violé les regles de l'Egliſe en quittant l'Evêché de Porto pour uſurper le Saint Siege, il le fit dépouiller de ſes ornemens, lui coupa les trois doigts, dont il donnoit la benediction, & le fit jetter dans le Tibre. Traitement indigne & barbare, qui a fait horreur à tous ceux qui en ont écrit ; car quoi-que la promotion de Formoſe ne fût pas des plus canoniques, & qu'il eût donné un tres-mauvais exemple ; cependant une cruauté ſi inouïe exercée inutilement contre un cadavre, eſt une marque certaine de la haine & de la paſſion, ou plûtôt de la fureur dont ſes ennemis étoient poſſedez. Et en effet, toute cette tragedie étoit ſuſcitée par Serge, & ſoûtenuë par l'autorité d'Adalbert, qui étoit alors le plus puiſſant dans Rome. Mais ſon parti étant enſuite devenu le plus foible, Eſtienne fut maltraité par les Romains, & mis en priſon, où il fut étranglé ſur la fin de l'an 900. ſi l'on en croit ſon Epitaphe.

Romain & Theodore.

Les Romains éleverent en ſa place un nommé Romain, qui ne fut que peu de mois ſur le Saint Siege; il ne laiſſa pas neanmoins de condamner & de déclarer nul ce qui avoit été fait par ſon prédeceſſeur contre Formoſe. Celui qui lui ſucceda nommé Theodore, fut du même ſentiment ; mais il mourut au bout de vingt jours.

Jean IX.

Guerres entre Berenger & Lambert.

Aprés ſa mort les Romains choiſirent un Moine Diacre de la Ville de Tivoli fils de Rampoalde, qui fût appellé Jean IX. Celui-ci voyant l'Italie diviſée par les factions de ceux qui pré-

tendoient

Guerres contre Berenger & Lambert.

tendoient à l'Empire, se ménagea dans les commencemens de son Pontificat. L'Empereur Arnoul étoit mort sur la fin de l'an 899. & Guy de Spolete étoit aussi mort peu de temps aprés, en sorte que l'Italie étoit disputée entre Berenger, Louïs fils de Boson, & Lambert fils de Guy. Les Princes d'Italie ennuiez du gouvernement de Berenger, principalement Adalbert Marquis d'Yvrée pere d'un autre Berenger, qui fut ensuite Roi d'Italie, avoient appellé Louïs; mais Berenger assisté par Adalbert Marquis de Toscane, l'aiant envelopé, l'obligea de s'en retourner, & le fit renoncer au Roiaume. Peu de temps aprés le même Adalbert qui avoit soûtenu les affaires de Berenger, fit revenir Louïs, qui reprit une partie de l'Italie; mais ceux qui l'avoient appellé, le trahirent bien-tôt, & le livrerent à Berenger, qui lui fit perdre la vûë. Berenger enflé de ce succés vint à Rome, & força le Pape Jean IX. de le couronner Empereur; mais aussi-tôt qu'il fut sorti de Rome, le Pape manda Lambert, qui subsistoit encore dans quelque coin de l'Italie, & le déclara Empereur.

Conciles de Rome & de Ravenne pour Formose.

Comme il se vit engagé par là de reconnoître Formose pour Pape legitime, parce que c'étoit lui qui avoit couronné Lambert, il tint un Concile dans lequel il cassa tout ce qui avoit été fait contre ce Pape: aprés une entreprise si hardie, il n'osa demeurer dans Rome, où le parti de Berenger étoit le plus fort, & se retira à Ravenne, où il confirma dans un autre Concile de 74. Evêques ce qui avoit été fait à Rome. Les Italiens qui aimoient à avoir plusieurs maîtres, & à changer de domination, reconnurent Lam-

bert ; & ses forces devinrent si considerables, que Berenger n'osa l'attaquer, & se retira à Veronne. Tout ceci se passa l'an 904.

Benoît IV.

L'année suivante Jean IX. mourut, & eut pour successeur Benoît IV. qui ne fut qu'une année ou environ sur le Saint Siege, & ne fit rien

Christophle.

de remarquable. Celui qui fut mis en sa place appellé Leon V. fut chassé quarante jours aprés par un de ses domestiques, qui porta le nom de Christophle. Celui-ci ne joüit pas long temps de cette dignité ; car ce Serge dont nous avons déja parlé, & qui avoit été l'Antagoniste de Formose, étant revenu à Rome, se saisit de la per-

Serge condamne Formose.

sonne de Christophle, le mit en prison, & s'empara du Saint Siege. La premiere chose qu'il fit fut de condamner la memoire de Formose, de déclarer ses Ordinations nulles, & de casser tout ce que Jean IX. avoit fait en sa faveur. En consequence il dégrada ceux que Formose avoit ordonnez, & les réordonna, ou en ordonna d'autres à leur place. Cet homme est consideré comme un monstre, non seulement à cause de son ambition & des violences qu'il a exercées, mais encore par le déreglement de ses mœurs ; il eut un fils de Marosie fille de Theodore, laquelle étant bien avant dans les bonnes graces d'Adalbert, étoit fort puissante dans Rome. Ce fils fut depuis élevé au Pontificat par les brigues de cette femme, & nommé Jean XI. comme nous dirons dans la suite. Serge

Anastase.

ne joüit que trois ans du Pontificat qu'il avoit usurpé ; il mourut l'an 910. & Anastase fut mis en sa place, dont l'Histoire ne nous apprend rien. En ce temps-là Lambert fut tué en trahi-

ſon comme il étoit à la chaſſe, par un Comte de Milan. Par ſa mort Adalbert qu'il avoit pris prisonnier peu de temps auparavant, fut délivré, & Berenger ſe trouva ſeul prétendant la qualité de Roi d'Italie & d'Empereur. Le Pontificat d'Anaſtaſe ne dura que deux ans & quelques mois ; aprés ſa mort Landon fut mis en ſa place, apparemment par le credit de Theodore ; car cette méchante femme ſe ſervit de lui pour élever un de ſes favoris, appellé Jean, à la dignité d'Archevêque de Ravenne. Voici de quelle maniere Luitprand rapporte la choſe, En ce temps-là, dit-il, Pierre Archevêque de « Ravenne (que l'on croit être le premier Arche- « vêché aprés celui de Rome) envoyoit ſouvent à « Rome un Diacre de ſon Egliſe, appellé Jean, « pour rendre au Pape les devoirs & la ſoûmiſſion « qui lui étoient dûs. Theodore, cette impuden- « te débauchée, l'aiant vû, l'aima éperduëment, « & l'obligea d'avoir un honteux commerce avec « elle ; pendant qu'ils vivoient ainſi enſemble, « l'Evêque de Boulogne étant venu à mourir, Jean « fut élû en ſa place. Mais avant qu'il fût con- « ſacré, celui qui étoit nommé à l'Archevêché de « Ravenne mourut auſſi, & Theodore mit en tête « à Jean de quitter l'Evêché de Boulogne, pour « prendre cet Archevêché : étant donc revenu à « Rome, il fut ordonné Archevêque de Ravenne. « Peu de temps aprés le Pape qui l'avoit ordonné « (c'eſt Landon) mourut, Dieu l'appellant à lui « pour rendre compte de l'injuſte Ordination qu'il « venoit de faire. Alors Theodore pour n'être pas « éloignée de pluſieurs lieuës de ſon amant, lui « fit encore quitter l'Archevêché de Ravenne pour «

Mort de Lambert.

Landon Pape indigne.

Jean X. » s'emparer de l'Eglise de Rome. Quoique Jean X. eût été élevé au Pontificat d'une maniere si indigne, il en jouït neanmoins long-temps assez paisiblement, & fut reconnu pour Pape legitime par toutes les Eglises; mais comme Dieu ne laisse les crimes impunis pendant quelque temps, que pour faire éclater davantage sa justice, la fin de son Pontificat fut tragique, & il perit par des voyes semblables à celles qui l'avoient élevé. Cette Theodore dont nous venons de parler, avoit deux filles encore plus méchantes & plus débauchées qu'elle, appellées Marosie & Theodore: la premiere aprés s'être prostituée au Pape Serge, épousa Guy fils d'Adalbert, Marquis de Toscane, lequel ne voulant pas être moins absolu dans Rome, que son pere l'avoit été, devint jaloux de ce que le Pape Jean élevoit son frere Pierre, & lui donnoit beaucoup d'autorité: il résolut donc de s'en défaire, & aiant pris le temps que le Pape étoit avec son frere dans le Palais de Latran, accompagné de peu de gens, il le fit attaquer par des Soldats qu'il avoit amassez, qui mirent le Pape en prison, aprés avoir tué son frere à ses yeux. Il y mourut quelque temps aprés, ou de chagrin, ou plûtôt de mort violente. Ceci arriva l'an 928.

Leon VI. Leon VI. qui fut mis en sa place, avoit dessein, si l'on en croit les Historiens, de pacifier l'Italie & la Ville de Rome; mais il n'en eut pas le temps, n'aiant été sur le Saint Siege que six mois & quinze jours. On dit qu'il mourut aussi en prison, comme son prédecesseur. Estienne

Estienne VII. VII. lui succeda, dont le Pontificat ne fut que de deux ans un mois & quelques jours.

Marosie voiant le Saint Siege vacant, crût qu'elle ne pouvoit mieux faire pour établir sa puissance absoluë dans Rome, & élever sa famille, que d'y mettre le fils qu'elle avoit eu du Pape Serge, quelque indigne qu'il fût par sa naissance, par son âge & par sa conduite, de remplir cette place. Il porta le nom de Jean XI. & il fut ordonné l'an 931. Quelque temps aprés Guy mourut, & son frere Lambert fut déclaré son successeur. Mais Marosie appella Hugues fils du Comte Thibaud, Duc de Provence & Roi d'Arles, & lui promit de le rendre maître de Rome s'il la vouloit épouser. Celui-ci ne voulant pas laisser échaper une si belle occasion, vint aussi-tôt la trouver dans le Château Saint Ange, & l'épousa, quoiqu'elle fût la veuve de son frere; car Hugues étoit fils de Berthe, qui avoit été mariée en premieres nôces à Thibaud, en secondes nôces à Adalbert pere de Guy. Les Romains reçurent Hugues tres-agréablement; mais se voyant méprisez, ils ne chercherent que l'occasion de se tirer de sa domination: elle se presenta bien-tôt aprés, car Alberic, qui étoit aussi fils de Marosie, s'étant brouillé avec son beaupere qui l'avoit maltraité comme il lui versoit à boire par l'ordre de sa mere, les sollicita de secouër le joug du Roi Hugues, leur representant qu'il étoit indigne des Romains d'obéïr à des Bourguignons; ils quitterent aussi-tôt son parti, aiant choisi Alberic pour leur Chef; ils attaquerent si promptement le Château Saint Ange, que Hugues n'aiant pas eu le loisir d'y faire entrer des troupes, fut contraint de se sauver, Marosie fut

Jean XI. Pape monstrueux.

Alberic se rend Maître de Rome.

Alberic se rend maître de Rome.

arrêtée par ordre d'Alberic, qui s'assûra aussi de la personne du Pape Jean son frere, & le tint renfermé pendant le reste du temps de son Pontificat qui finit l'an 935. La Ville de Rome demeura long-temps sous la domination de cet Alberic, qui changea la forme du Gouvernement, & se fit Consul pour commander en chef avec un Prefet & des Tribuns.

Guerres pour le Royaume d'Italie.

Pendant ce temps-là l'Italie étoit contestée par plusieurs Princes qui en prétendoient tous la souveraineté; les Italiens s'étant lassez du gouvernement de Berenger, défererent l'an 924. la souveraineté à Raoul II. Roi de la Bourgogne Transjurane, petit fils de Conrad & d'Adelaïde fille de Loüis le Debonnaire. Berenger se voyant dépossedé, attira les Hongrois en Italie, qui ravagerent toute la Lombardie; mais aiant passé les monts, ils furent défaits dans le Languedoc par Raoul. Dans le même temps Berenger tâchant de se rétablir dans le Roiaume d'Italie, fut tué par ses gens mêmes à Verone. Aprés sa mort le titre d'Empereur en Occident ne fut déferé à personne, au moins par le Pape & par les Italiens, jusqu'à Othon I. l'an 962. Par sa mort le Roiaume demeura entierement à Raoul; mais l'inconstance des Italiens, qui les portoit toûjours à chasser un Seigneur par un autre, fit qu'ils se donnerent à Hugues Comte d'Arles fils de Berthe fille de Lothaire II. & du Comte Thibaud. Raoul aiant appris qu'ils avoient tué en trahison Burchard Duc de Sueve son beaupere, se retira en son Roiaume de Bourgogne, & laissa Hugues paisible Roi d'Italie. Nous venons de voir de quelle maniere

il ſe rendit maître de Rome par le moyen de Marofie, & de quelle maniere il en fut chaſſé par Alberic. Il ſe vangea ſur Lambert frere de Guy, de l'affront qu'il avoit reçu de ſa belle-ſœur, & l'aiant fait arrêter, il lui fit perdre la vûë, & donna la Toſcane à ſon frere Boſon, qui ne lui fut pas plus fidele que Lambert. Les Italiens rappellerent bien-tôt le Roi Raoul, lequel ſe mit en devoir de rentrer en Italie, & d'y faire une nouvelle guerre au Roi Hugues; mais ces deux Princes trouverent plus à propos de s'accommoder, à condition que Raoul renonceroit au Roiaume d'Italie, à condition que Hugues lui cederoit tout le païs qu'il avoit au deça des monts. Nonobſtant cet accommodement les Italiens perſiſtant dans leur réſolution de deſtituer Hugues, convierent Arnoul Duc de Baviere, fils baſtard de l'Empereur Arnoul, de venir prendre la Couronne; ce Prince entre en Italie avec une armée & vient juſqu'à Verone, où il fut reçu par le Comte Milon & par Raterius Evêque de cette Ville. Hugues vient auſſitôt avec une armée devant la place, & aiant défait un parti conſiderable des troupes d'Arnoul, il lui fit prendre réſolution de s'en retourner & d'emmener avec ſoi le Comte Milon. Celui-ci l'aiant appris, vint trouver le Roi Hugues, & Arnoul ſe voyant abandonné de lui, ſe retira promptement en Baviere. La Ville de Verone ſe rendit auſſi-tôt au Roi Hugues, qui envoya Ratherius Evêque de cette Ville, priſonnier à Pavie. Hugues enflé de ce ſuccés, aprés avoir fait déclarer Roi ſon fils Lothaire, tâcha de ſurprendre la Ville de Rome, & l'aſſiegea;

Guerres pour le Royaume d'Italie.

mais voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il traita avec Alberic, & lui donna sa fille Alde en mariage, dans l'esperance qu'ensuite il se pourroit rendre maître de Rome; mais Alberic qui étoit aussi fin que lui, ne s'en défaisit point, & ne se mit point entre les mains de son beaupere.

Manasses En ce temps-là Manasses Archevèque d'Arles parent du Roi Hugues, croyant faire plus de fortune sous la domination de son parent, quitta son Eglise d'Arles pour passer en Italie, & obtint contre toutes sortes de regles, les Evêchez de Verone, de Trente, & de Mantouë, auxquels il joignit le Marquisat de Trente.

Leon VII. Pendant le gouvernement d'Alberic dans Rome, le Saint Siege fut rempli par des Papes d'une vie innocente; mais ils se trouverent plûtôt en état de souhaiter le bien, que de le faire executer. Leon VII. qui succeda l'an 936. à Jean XI. est qualifié par Flodoard de Serviteur de Dieu: son intention pour le bien paroît en ce qu'il appella à Rome Odon Abbé de Cluny, pour ménager la paix entre Hugues & Alberic. Il a aussi écrit deux Lettres, dont nous parlerons dans la suite, qui font voir qu'il étoit amateur de la discipline Ecclesiastique. Le Pontificat de ce Pape ne dura que trois ans & quelques mois. Les Romains élurent en sa place l'an 939. un Allemand, qui porta le nom d'Estienne VIII. Cette élection dêplut fort à Alberic, qui croyoit qu'un Romain eût été davantage dans ses interêts; l'aiant donc soupçonné de favoriser Hugues, & d'avoir de secretes intelligences avec Othon, il le fit maltraiter. On

Estienne VIII.

lui déchira le visage si cruellement, qu'il en demeura tout défiguré ; de sorte qu'il n'osa plus paroître en public. Ce Pape envoia en France un Legat appellé Damase vers les Princes des Roiaumes de France & de Bourgogne, pour les exhorter de reconnoître Loüis fils de Charles le Simple pour leur Roi légitime, les ménaçant d'Anathême s'ils ne le faisoient. Il fit encore venir Odon en Italie pour moienner la Paix entre Hugues & Alberic, mais ce fut inutilement ; car Odon & le Pape moururent avant qu'elle fût concluë.

Marin II. succeda au Pape Estienne l'an 943. il étoit en réputation de Sainteté, & il est raporté dans la Vie de Saint Ulric, qu'il avoit prédit à ce Saint la mort de son Prédecesseur Adalberon, & l'avoit asSûré qu'il lui succederoit, ceci étoit arrivé 20. ans avant qu'il fût Pape. Il s'emploia utilement dans le temps de son Pontificat pour le bien de l'Eglise de Rome, en réformant le Clergé & les Moines, en faisant réparer les Eglises, & en prenant un soin particulier des Pauvres. Il fit aussi ce qu'il pût pour procurer la Paix entre les Princes Chrêtiens. Il la conclut entre Alberic & Hugues, & écrivit des Lettres pour la faire entre Othon Roi de Germanie, qui vouloit entrer en Italie, & Lothaire fils de Hugues, qui s'opposoit à son passage. Il fit venir à Rome le Prieur du Mont-Cassin, & lui donna le Gouvernement du Monastere de Saint Paul dans cette Ville. Il est encore raporté qu'il écrivit à Sicon Evêque de Capouë, une Lettre dans laquelle il reprochoit à cet Evêque qu'il ignoroit les Canons : qu'il n'avoit point de litterature :

Marin II Evêque d'Ausbourg.

qu'il avoit trop de liaison avec des personnes seculieres ; & qu'il avoit entrepris mal-à-propos de donner à un de ses Diacres une Eglise qui appartenoit à un Monastere. Il accorda plusieurs Privileges aux Moines Benedictins, qu'il protegea en beaucoup d'occasions. Agapet II. qui succeda l'an 946. à Marin, fut aussi un saint homme, qui gouverna l'Eglise de Rome avec beaucoup de sagesse. Il envoia en France un Evêque d'Italie, appellé Marin, pour assister en qualité de Legat au Concile qui se tint à Ingelheim l'an 948. touchant les contestations qui étoient entre le Roi Louïs, & le Prince Hugues, & entre Hugues de Vermandois & Artaldus, prétendans à l'Archevêché de Reims. La Cause y fut décidée en faveur d'Artaldus, qui fut confirmé dans cet Archevêché. Hugues de Vermandois fut déclaré intrus & excommunié ; & on écrivit une Lettre au Nom du Concile au Prince Hugues le Blanc, & à ses adherans, pour les avertir de se ranger à leur devoir sous peine d'Anathême. Le Jugement de ce Concile fut confirmé l'année suivante par Agapet, dans lequel le Prince Hugues fut excommunié, jusqu'à ce qu'il eût satisfait au Roi Louïs.

Agapet II.

Guerres d'Italie entre Hugues & Berenger.

Sous le Pontificat de ce Pape l'Italie souffrit un nouveau changement. Adalbert Marquis d'Ivrée avoit eu deux fils; Berenger de Gille, fille de Berenger Roi d'Italie, & Anschaire d'Ermegarde, fille du Marquis de Toscane. Ces deux Princes aiant herité de la puissance de leur pere & de leurs grands-peres maternels, gouvernoient une partie de l'Italie : le premier étoit sage, adroit & politique ; le second étoit vaillant & hardi. Le

Guerres d'Italie entre Hugues & Berenger.

Roi Hugues avoit donné en mariage à Berenger sa niéce Villa, fille de Boson; mais la puissance de ces deux freres lui étant devenuë suspecte, il résolut de s'en défaire : il commença par Anschaire, qu'il fit attaquer par Sarlion, lequel aiant fait révolter les Spoletins & les Camerins, défit les troupes qu'il avoit ramassées pour se défendre, & le tua dans la mêlée. Berenger voulant vanger la mort de son frere, conspira contre le Roi Hugues; ce Prince en aiant eu avis, avoit résolu dans son Conseil de le faire venir, sous-prétexte de réconciliation, & de le faire mourir; mais son jeune fils Lothaire qui avoit été present au Conseil, ne pût s'empêcher d'en avertir Berenger, lequel aiant receu cette nouvelle, se sauva promptement vers Herman Duc de Souabe, qui le presenta au Roi Othon. Hugues le fit redemander; mais Othon ne voulut point le rendre, & lui accorda sa protection. Quelque temps aprés Berenger revint en Italie avec quelques troupes; & aiant assiegé un Fort qui étoit gardé par Adelard Clerc de Manasses, il s'en rendit maître, en promettant à cet Evêque de le faire Archevêque de Milan, & au Clerc de lui donner l'Evêché de Cumes, s'il devenoit Maître de l'Italie. Manasses, dans cette esperance, sollicita les Princes d'Italie en sa faveur. Milon Comte de Verone se déclara le premier pour Berenger, & le receut dans sa Ville. L'Evêque de Modene suivit bien-tost son exemple, aussi-bien que la Ville de Milan, où les Princes d'Italie vinrent trouver Berenger abandonnant le Roi Hugues qui se retira à Pavie, d'où il envoia son fils

Guerres d'Italie entre Hugues & Berenger.

Lothaire à Milan, conjurant Berenger & les Princes d'Italie de le reconnoître ; pour lui, il prit résolution de se retirer en Provence. Le Peuple touché de pitié pour Lothaire, qui n'avoit alors que 14. ou 15. ans, le reconnut pour Roi du consentement de Berenger ; & l'on écrivit à Hugues, qu'il pouvoit demeurer en Italie ; ce que Berenger fit faire dans le dessein de s'emparer de ses trésors qu'il vouloit emporter en Provence : car Hugues & Lothaire n'eurent que le nom de Rois, & toute l'autorité demeura entre les mains de Berenger ; ce que Hugues ne pouvant souffrir, il se retira adroitement en Provence, où il mourut peu de temps aprés ; laissant se trésors à sa niéce Berthe, veuve de Boson, Comte d'Arles. Ce changement arriva vers l'an 945. Lothaire retint toûjours le nom de Roi d'Italie, mais il n'en jouït pas long-temps ; car environ quatre ans aprés, soit de douleur de se voir méprisé, soit par l'effet de quelque poison, il tomba en frenesie, & mourut sans enfans, vers la fin de l'année 949. Berenger se fit aussi-tôt proclamer Roi, & couronner avec son fils aîné Adalbert ; & pour affermir davantage sa nouvelle puissance, il fit rechercher en mariage pour son fils, Adelaïde veuve de Lothaire, fille de Raoul II. & sœur de Conrad Rois de Bourgogne. Cette Princesse l'aiant refusé, il l'assiegea dans Pavie, la prit, & l'envoia prisonniere dans le Château de Garde : elle s'en sauva neanmoins par le moien d'un Prêtre, & se retira vers Athon son parent, qui entreprit de la défendre dans la Forteresse de Canosse, où elle s'enferma. Aussi-tôt Berenger l'assiegea de toutes ses forces. La seconde année du Siége,

cette Reine se voiant réduite à l'extremité, elle envoia implorer le secours du Roi Othon, & lui offrit avec elle le Roiaume d'Italie. L'amour de la gloire plûtôt que l'interest attira ce Prince de-là les Monts. Il délivra Adelaïde, l'épousa, & la mena en Germanie, laissant son armée à Conrad Duc de Lorraine, pour achever cette guerre. Conrad poursuivit si vivement Berenger & son fils, qu'ils furent obligez de mettre les armes bas, & de se soumettre à Othon qu'ils allerent trouver en Germanie, lequel en aiant receu d'eux le serment & hommage, leur rendit leur Roiaume, à l'exception du Veronois & du Frioul, qu'il donna à son frere Duc de Baviere.

Guerres d'Italie entre Hugues & Berenger.

Pendant toutes ces révolutions de l'Italie, la ville de Rome étoit en repos sous la domination d'Alberic, qui ne voulut pas y laisser entrer Othon, quoi-que le Pape Agapet l'eût invité d'y venir. La mort d'Alberic arrivée en 954. n'apporta aucun changement dans Rome; car son fils Octavien, qui n'avoit alors que 16. ans, aiant pris sa place, continua le même gouvernement; & non content d'avoir le pouvoir temporel, il voulut y joindre l'autorité spirituelle en se faisant élever sur le Saint Siege, aprés la mort du Pape Agapet, arrivée en 955. Il n'avoit alors que 18. ans au plus, & il fut le premier des Papes, qui changea son nom, en prenant celui de Jean, qui se trouve être veritablement le XII. de ce Nom, quoi-que plusieurs l'appellent le XIII. trompez par la Fable de la Papesse Jeanne. Cet homme bien loin d'avoir aucune des qualitez requises pour cette dignité, étoit un monstre en débauches & en déreglemens. Il

Jean XII.

commença par faire la guerre à Pendule Prince de Capouë, pour le dépouïller de ses Etats : mais son entreprise ne réüssit pas, & il fut obligé de se retirer & de demander la Paix. La puissance de Berenger & d'Adalbert s'étoit tellement accruë, qu'ils commençoient à être incommodes, & au Pape, & aux Romains. Depuis qu'Othon les avoit rétablis dans le Roiaume d'Italie, ils n'avoient cessé de conspirer contre lui, & de vexer cruellement leurs Sujets. Othon voulant les mettre à la raison, avoit envoyé en Italie son fils Luitolfe pour les châtier ; ce jeune Prince les avoit presque chassez de tout le Roiaume d'Italie, quand il mourut l'an 958. non sans soupçon de poison, & ainsi il laissa sa conquête imparfaite. Aprés sa mort, Berenger & Adalbert se rétablirent dans leur Roiaume, & continuerent d'exercer leur tyrannie non seulement contre les autres Peuples d'Italie, mais encore contre les Romains. Ce fut ce qui obligea Jean XII. d'envoier deux Légats vers Othon, pour le prier avec instance pour l'amour de Dieu & des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul (ce sont les paroles de Luitprand) de venir délivrer l'Eglise de Rome de ses tyrans, & de lui rendre son salut & sa liberté. Walbert Archevêque de Milan chassé de son Eglise par ce Manassès, dont nous avons parlé, & Waldon Evêque de Cumes, aussi dépouïllé de son Evêché, & plusieurs Seigneurs dépossedez, vinrent aussi en même temps porter leurs plaintes à Othon, lequel touché du malheur de l'Italie, partit pour y passer, aprés avoir fait couronner son fils Othon à Aix-la-Chapelle, quoi-qu'il ne fût âgé

Guerres de Berenger & d'Othon.

que de sept ans. A son arrivée, Berenger, sa femme & son fils abandonnez par leurs gens, quitterent la Campagne & les Villes, & se retirerent chacun dans quelque Forteresse. Othon fut receu par tout avec applaudissement, recouvra Pavie, fut couronné Roi de Lombardie à Milan par l'Archevêque, & de-là marcha vers Rome, où il receut la Couronne Imperiale au commencement de l'an 962. par les mains de Jean XII. avec les acclamations du Clergé & du Peuple. Il y passa quelque temps avec le Pape; & aiant rendu à l'Eglise de Rome ce qui lui appartenoit, ainsi qu'il s'y étoit engagé, il fit prêter serment au Pape Jean, & aux Principaux de la Ville sur le corps de Saint Pierre, qu'ils lui seroient fideles, & qu'ils ne donneroient jamais aucun secours à Berenger ni à Adalbert. Il revint ensuite à Pavie dans la résolution de finir cette guerre, en prenant les Châteaux qui tenoient encore pour Berenger. Il commença par prendre l'Isle de Saint Jule, où la femme de Berenger s'étoit retirée, & la rendit à l'Eglise de Novare. Cependant Adalbert cherchant par tout du secours, s'étoit retiré chez les Sarrasins, & faisoit sous main solliciter le Pape Jean de prendre son parti; celui-ci, dont les inclinations & les intentions ne s'accordoient pas avec celles de l'Empereur Othon, étant autant plongé dans le vice & dans la débauche, que ce Prince aimoit le bien & la vertu: Ce Pape, dis-je, pour avoir lieu de vivre avec plus de licence, se ligua secretement avec Adalbert, & l'invita de venir à Rome, lui promettant avec serment qu'il le secourroit contre Othon. Ce dernier aiant

Othon couronné Empereur par Jean XII.

Infidelité de Jean XII.

Jean XII. appris cette nouvelle, envoia des gens à Rome pour sçavoir quelles raisons pouvoient avoir porté le Pape à se lier avec Adalbert ; & comme les Romains ne lui en pûrent donner d'autre que celle de l'opposition qu'il y avoit entre les mœurs & la conduite de Jean, & celles de l'Empereur, ce Prince répondit sagement ; le Pape
» n'est encore qu'un enfant, il pourra changer
» par l'exemple des gens de bien, j'espere le faire
» revenir de ses égaremens par une honnête réprimande,
» & par une exhortation persuasive, &
» alors nous dirons avec le Prophete ; Voila le
» changement de la main du Tres-Haut. Ainsi sans s'étonner des menées du Pape, il assiegea le Château de Leon en Umbrie, où Berenger & sa femme s'étoient retirez. Là le Pape lui envoia Leon premier Secretaire de l'Eglise de Rome ; & Demetrius l'un des principaux Seigneurs de Rome, pour s'excuser s'il étoit tombé dans les folies de la jeunesse, lui promettant qu'à l'avenir il vivroit autrement : il leur donna aussi ordre de se plaindre de ce qu'il retenoit Leon Evêque, & Jean Cardinal Diacre qui lui avoient manqué de fidelité, & de ce qu'il n'observoit pas ce qu'il lui avoit promis, parce qu'il se faisoit prêter serment, & non pas au Pape, par ceux qu'il prenoit. L'Empereur fit réponse, qu'il congratuloit le Pape de la promesse qu'il faisoit de se corriger, & de changer à l'avenir ; que pour lui il gardoit fidellement sa parole ; qu'il avoit promis de rendre à l'Eglise de Rome toutes les terres qui lui appartenoient : mais que pour le faire, il falloit auparavant qu'il les prît, & s'en rendît le maître : qu'il n'avoit vû ni l'Evêque, ni le Cardinal

nal qu'on l'accusoit d'avoir receu ; mais qu'il avoit ouï dire qu'étant envoyez de la part du Pape vers l'Empereur de Constantinople pour négocier contre lui, ils avoient été pris à Capouë, avec d'autres que le Pape envoioit aussi aux Hongrois, pour les engager à l'attaquer : que ces faits étoient justifiez par des Lettres signées du Pape, & scellées de son Scel de plomb. Othon congedia les Députez du Pape avec cette réponse, & envoia avec eux deux Evêques à Rome pour se justifier pleinement ; avec ordre si le Pape ne vouloit pas croire ce qu'ils lui diroient, d'offrir de le prouver par le combat de deux Champions. Jean XII. receut ces Envoyez assez froidement ; & pour amuser l'Empereur, il lui envoia huit jours aprés Jean Evêque de Narni, & Benoît Cardinal Diacre pour négocier. Avant leur retour Adalbert vint à Civita-Vecchia, & de-là à Rome, où il fut tres-bien receu du Pape. L'Empereur ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il vint à Rome avec ses troupes au mois d'Août 963. invité par les Romains mêmes, dont une partie s'étoit saisie du Château de Saint Paul contre Adalbert. A son arrivée Jean XII. & Adalbert se sauvent ; les Romains reçoivent Othon, & lui prêtent de nouveau serment de fidelité, lui promettant qu'ils n'éliroient, & n'ordonneroient aucun Pape sans son consentement & sans son aveu. Trois jours aprés à la priere des Evêques d'Italie & du Peuple de Rome, il se fit une grande assemblée dans l'Eglise de Saint Pierre, où se trouverent avec l'Empereur, pour l'Archevêque d'Aquilée, qui étoit tombé malade dans la Ville, Roul Diacre,

Jean XII.

Othon revient à Rome, & fait déposer Jean XII.

Concile de Rome contre Jean XII.

Concile de Rome contre Jean XII.

Walbert Archevêque de Milan, Pierre de Ravenne, un Archevêque & un Evêque de Saxe, Otger Evêque de Spire & Bubtus Evêque de Parme, avec 33. autres Evêques d'Italie ou environ, quatorze ou quinze Cardinaux, & plusieurs Officiers de l'Eglise de Rome, quelques Seigneurs & un Député du Peuple. L'Empereur demanda aux Assistans pourquoi le Pape Jean n'étoit point à ce Concile; ils répondirent qu'ils s'étonnoient de ce qu'il leur demandoit une chose qui étoit connuë de toute la terre; que Jean n'étoit pas du nombre de ceux qui couverts de la peau de brebis, sont des loups ravisseurs: qu'il faisoit en public & à découvert des actions diaboliques, sans se mettre en peine de les cacher. L'Empereur dit qu'il étoit juste qu'on exprimât en particulier les chefs d'accusation, & qu'ensuite on délibereroit sur ce qu'il y avoit à faire. Alors Pierre Cardinal Prêtre dit qu'il l'avoit vû célebrer la Messe sans communier; Jean Evêque de Narni, & un Cardinal Diacre du même nom déclarerent qu'ils lui avoient vû ordonner un Diacre dans une écurie en un autre temps que celui de l'Ordination; Benoît & les autres Diacres & Prêtres de Rome dirent qu'ils sçavoient qu'il faisoit des Ordinations pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné un enfant âgé de dix ans Evêque de Todi. Qu'il n'étoit pas nécessaire de chercher des témoins de ces Sacrileges, parce qu'ils étoient si visibles, que tout ce qu'on en pourroit dire ne seroit pas comparable à ce qui en paroissoit. Touchant l'adultere dont il étoit accusé, ils dirent qu'ils n'avoient pas vû, mais qu'ils sçavoient certainement qu'il avoit abusé

de la veuve de Ranier, de Stephanie, concubine de son pere, & de la veuve Anne sa niéce, & qu'il avoit fait de son Palais un lieu de débauche: qu'il alloit publiquement à la chasse: qu'il avoit aveuglé son Pere spirituel Benoît qui en étoit mort: qu'il avoit fait couper les parties que la pudeur ne permet pas de nommer, à Jean Cardinal Soudiacre, qui en étoit aussi mort: qu'il avoit causé plusieurs incendies; & qu'on l'avoit vû armé avec une épée, le casque en tête & la cotte d'armes sur le corps; les Clercs & les Laiques presens s'écrierent qu'ils l'avoient vû boire du vin à la santé du Diable, & jurer par les Demons en joüant aux jeux de hazard: qu'il ne tenoit compte de dire son Office, ni de faire le signe de la Croix. Sur ces accusations, l'Empereur fit dire en latin au Synode par Luitprand Evêque de Cremone (parce qu'ils n'auroient pas entendu la Langue Saxone qu'il parloit) qu'il les conjuroit au Nom de Dieu, de la Vierge & des Apôtres qu'on n'avançât rien contre le Pape qui ne fût certain & bien prouvé, ils répondirent tous qu'ils étoient prêts d'être anathêmes, si le Pape Jean n'avoit pas commis les crimes dont on le venoit d'accuser, & encore de plus honteux & de plus énormes; que si on ne vouloit pas les en croire, on ne pouvoit pas révoquer en doute ce que toute l'armée de l'Empereur avoit vû: qu'il avoit paru armé de pied en cap à la tête de ses troupes; & que si le Tibre n'eût été entre lui & l'armée de l'Empereur, il auroit été pris prisonnier en cet équipage. L'Empereur reconnut que cela étoit vrai, & que tous ses soldats en étoient témoins. Le Synode fut

Concile de Rome contre Jean XII.

Concile de Rome contre Jean XII.

d'avis qu'il falloit écrire au Pape qu'il vînt se purger des crimes dont il étoit accusé. La Lettre fut écrite au nom de l'Empereur Othon, des Evêques de Ligurie, de Toscane, de Saxe & de France qui étoient à Rome. Ils mandoient à Jean, à qui ils donnent la qualité de Souverain Pontife & de Pape universel, qu'aiant demandé au Clergé & au Peuple de Rome pourquoi il étoit absent, ils avoient dit des choses si horribles de lui, qu'elles feroient honte aux plus infames : qu'il étoit accusé d'homicide, de parjure, de sacrilege, & d'inceste avec deux de ses parentes : qu'on disoit aussi qu'il avoit bû à la santé du Diable, & invoqué Jupiter, Venus, & les autres Demons en joüant aux jeux de hazard : qu'ils le prient instamment de venir pour se purger de ces accusations, l'assûrant avec serment qu'il ne lui sera rien fait que suivant la disposition des Canons : cette Lettre est du six Novembre de l'an 963. Le Pape Jean XII. „ l'aiant receuë, y fit réponse en ces termes : Nous „ avons oüi dire que vous voulez faire un autre „ Pape ; mais si vous le faites, je vous excommu- „ nie de par Dieu Tout-puissant, afin que vous „ n'aiez plus la permission d'ordonner personne, „ ni de célebrer la Messe : *Nos audivimus dicere, quod vos vultis alium Papam facere ; si hoc facitis, excommunico vos de Deo Omnipotente, ut non habeatis licentiam ullum ordinare, & Missam celebrare.* Cette Lettre aiant été renduë au Synode, où l'Archevêque de Treves & trois Evêques d'Emilie & de Ligurie étoient encore survenus, on fit réponse au Pape, que la Lettre qu'il avoit écrite, étoit une marque de sa

legereté & de ſon peu de ſageſſe : qu'il devoit apporter quelque excuſe raiſonnable de ſon abſence, & envoier des Députez pour en rendre compte au Synode : qu'ils lui ſeroient ſoumis, s'il ne differoit pas de venir pour ſe purger des crimes dont il étoit accuſé ; mais que s'il ne le faiſoit pas, ils ſe mettroient peu en peine de ſon excommunication, qu'ils la retorqueroient contre lui, le pouvant faire avec juſtice. Cette ſeconde Lettre du Concile au Pape eſt datée du 20. Novembre, & fut miſe entre les mains d'Adrien Cardinal Prêtre, & de Benoît Cardinal Diacre pour la lui porter : ils allerent juſqu'au Tibre pour la lui rendre, mais ils ne le trouverent plus, parce qu'il étoit déja monté à cheval pour aller en campagne ; & n'aiant trouvé perſonne qui pût leur indiquer où il étoit, ils raporterent la Lettre au Concile, qui s'aſſembla pour la troiſiéme fois. L'Empereur y préſenta la plainte qu'il avoit à faire en particulier contre Jean, de ce que ce Pape l'aiant appellé pour venir à ſon ſecours contre Adalbert, & lui aiant enſuite prêté ſerment de fidelité, il avoit depuis fait venir ce même Adalbert à Rome, & s'étoit mis à la tête des Révoltez. Alors les Evêques, le Clergé & le Peuple dirent qu'il falloit guerir cette playe extraordinaire par un remede inouï ; que ſi les mœurs corrompuës de Jean XII. ne faiſoient tort qu'à lui ſeul, on pourroit avoir quelque tolerance pour lui ; mais qu'étant cauſe de la perte de pluſieurs par le ſcandale & le mauvais exemple qu'il donnoit, ils demandoient à l'Empereur que ce monſtre qu'il étoit impoſſible de retirer du vice, fût chaſſé de l'Egliſe

Concile de Rome contre Jean XII.

de Rome, & que l'on mît un autre Pape en sa place dont la vie fût exemplaire. L'Empereur approuva cette résolution, & témoigna qu'il souhaitoit que l'on choisît une personne digne de remplir le Saint Siege. Il n'eut pas plûtôt fini, que ceux qui étoient presens, dirent tous d'une voix, qu'ils élisoient le venerable Leon premier Secretaire de la Sainte Eglise Romaine, pour être leur Pasteur, & le Souverain & Universel Pape de l'Eglise Romaine, rejettant Jean Apostat à cause de ses mœurs dereglées. Aiant repeté ce suffrage par trois fois, ils conduisirent Leon suivant la coûtume au Palais de Lattran, le consacrerent ensuite dans l'Eglise de Saint Pierre, & lui prêterent serment de fidelité. Aprés cela l'Empereur Othon croiant qu'il n'y avoit plus rien à craindre dans Rome, renvoia une partie de ses gens pour ne pas fouler le Peuple : mais les Romains gâgnez par les promesses de Jean, se souleverent bien-tôt-aprés, & firent des barricades pour enfermer & faire perir Othon ; il fut tiré d'affaires par la valeur de ses gens : il défit les séditieux, en tua une partie, & obligea le Peuple de lui donner des ôtages. Le Pape Leon, qui est le VIII. de ce Nom, voulant s'attirer la bienveillance du Peuple, fit tant par ses prieres, qu'il persuada à l'Empereur de lui rendre ces ôtages avant son départ. Mais ce Prince ne fut pas plûtôt parti pour aller donner la chasse à Adalbert qui étoit vers Camerin & Spolete, que des femmes avec lesquelles le Pape Jean avoit commerce, firent révolter le Peuple tout de nouveau. Les séditieux avoient dessein de faire mourir Leon, &

Ordination de Leon VIII.

de recevoir Jean ; mais le premier trouva moien de se sauver vers l'Empereur ; pour le second il ne fut pas plûtôt entré dans Rome, qu'il y exerça d'atroces vangeances contre les amis de Leon, entr'autres contre Jean Cardinal Diacre, à qui il fit couper la main droite ; contre Ason premier Secretaire, à qui il fit couper la langue, deux doigts & le nez ; & contre Orger Evêque de Spire, qu'il fit cruellement foüetter, & qu'il ne laissa aller que dans l'esperance qu'il pourroit obtenir par son moien le pardon de l'Empereur. Jean pour autoriser sa conduite par un Acte qui eût quelque apparence de justice, tint un Synode le 26. Février de l'an 964. auquel assisterent seize Evêques d'Italie & quelques Cardinaux. Ces Prélats dévoüez à ses volontez, condamnerent le Synode qui l'avoit déposé & élû Leon en sa place : ils prononcerent une Sentence de déposition contre Leon : anathematiserent tous ceux qui le favoriseroient : déclarerent nulles ses ordinations : firent venir au Concile ceux qu'il avoit ordonnez ; & aprés les avoir obligez de déclarer par écrit, que celui qui les avoit ordonnez n'aiant aucun pouvoir, il ne leur avoit conferé aucun Ordre, ils les dépoüillerent de leurs ornemens : ils contraignirent Benoît Evêque de Porto, & Gregoire Evêque d'Albane de reconnoître qu'ils avoient eu tort d'ordonner Leon, & les suspendirent pour un temps ; & à l'égard de Sicon Evêque d'Ostie, qui étoit un de ceux qui l'avoient ordonné, comme il ne comparût pas au Synode, ils le déclarerent privé du Sacerdoce, sans esperance de rétablissement : ils déclarerent déposez ou excommuniez tous ceux

Rétablissement de Jean XII.

qui avoient contribué à l'Ordination de Leon, ou qui le favoriseroient, & le reconnoîtroient dans la suite.

Mort tragique de Jean XII. L'Empereur Othon aiant appris ce qui s'étoit passé à Rome, se preparoit à y revenir, pour punir Jean comme il le meritoit ; mais Dieu prévint sa vengeance, car cet infame reçut un coup mortel comme il se divertissoit pendant la nuit avec une Dame hors de la Ville de Rome, dont il mourut huit jours aprés, le 14. de May, sans avoir reçu ses Sacremens. Les Romains persistant dans leur révolte, prévinrent la venuë de l'Empereur, en élisant Benoît Cardinal Diacre, & le mettant sur le Saint Siege avec promesse de ne le jamais abandonner. L'Emreur survint peu de temps aprés avec ses troupes, mit le siege devant Rome ; & sans craindre l'excommunication fulminée par Benoît, il contraignit les Romains par la faim & par la necessité de lui ouvrir les portes de la Ville le 23. de Juin. Aussi-tôt qu'il fut entré dans Rome, pour ne rien faire que dans l'ordre, il tint un Synode, où il fit amener Benoît revêtu de ses habits pontificaux ; lui fit demander par Benoît Cardinal Archidiacre, par quelle autorité, & suivant quelles Loix il avoit usurpé cette dignité du vivant du Pape Leon, qu'il avoit lui-même élû, & pourquoi il avoit violé le serment qu'il avoit prêté avec les autres Romains, de n'élire aucun Pape que du consentement de l'Empereur. Benoît reconnut sa faute, & demanda pardon, se dépouilla lui-même de ses habits pontificaux, qu'il remit entre les mains de Leon avec la baguette : Leon le dépouilla

Benoît Antipape.

Déposition de Benoît, & rétablissement de Leon VIII.

aussi de sa chasuble, & le déclara privé de toute Dignité Sacerdotale & Presbyterale, lui laissant seulement l'Ordre de Diacre en consideration de l'Empereur Othon; mais il lui défendit de demeurer dans Rome, & l'envoya en exil. Ce Concile accorda par un Decret solemnel rapporté par Gratien, à l'Empereur Othon, & à ses Successeurs, le droit de choisir le Pape, & d'investir les Archevêques & les Evêques, & défendit d'élire un Pape sans son consentement, ou d'ordonner un Evêque élû, qu'il n'eût reçu l'Investiture de l'Empereur. Il y a un autre Decret de Leon, par lequel il cede à l'Empereur Othon tout ce que Pepin & Charlemagne avoient donné à l'Eglise de Rome; mais c'est une piece supposée, qui ne merite aucune créance.

Déposition de Benoît & rétablissement de Leon VIII.

Othon aiant ainsi pacifié la Ville de Rome, en sortit aprés la Fête de Saint Pierre pour s'en retourner en Lombardie, emmenant avec soi le faux Pape Benoît prisonnier, & emportant plusieurs Corps Saints. Il perdit en chemin plusieurs de ses gens par la maladie, passa la Fête de Noël à Pavie, & retourna l'année suivante en Saxe, aprés avoir donné ordre aux affaires d'Italie. Benoît mourut à Hambourg au mois de Juillet de l'année 965. aprés avoir édifié les Allemans par sa pieté, & fait connoître qu'il étoit digne d'être Evêque de Rome, s'il eût été élevé canoniquement à cette dignité. Leon mourut aussi cette année-là. Aprés sa mort les Romains envoyerent des Députez vers l'Empereur Othon, pour sçavoir de lui sa volonté touchant l'élection d'un Pape. Quelques Auteurs ont écrit

que Benoît n'étant pas encore mort quand Leon mourut, l'Empereur Othon avoit dessein de le rétablir s'il ne fût mort sur ces entrefaites. Quoiqu'il *Jean XIII* en soit, ce fut sur Jean Evêque de Narni, qui étoit sa créature, qu'il jetta les yeux pour l'élever à cette dignité; & il y a apparence qu'il dit son intention aux Députez des Romains: il fut donc élû & mis sur le Saint Siege; c'est le XIII. Pape de ce nom. Comme il étoit soûtenu par l'Empereur & dans ses interêts, il traita avec hauteur les principaux Seigneurs de la Ville de Rome, qui affectoient de retenir la liberté dont ils avoient joui sous Alberic; c'est ce qui fit qu'ils se déclarerent contre ce Pape, & résolurent de s'en défaire; ils le firent arrêter par Roger Préfet de Rome, avec le secours de Jofroy Comte de Campanie, où Jean fut relegué. Ce Jofroy aiant été tué quelque temps aprés, & Roger étant mort, les Romains craignant l'Empereur Othon qui se préparoit à venir en Italie, remirent ce Pape en liberté & le laisserent revenir à Rome. Cela n'empêcha pas neanmoins l'Empereur de venir à grandes journées à Rome: y étant arrivé il fit arrêter les Consuls, le Préfet & les Dearques, (c'étoient dix personnes qui tenoient lieu de Senat, & qui étoient le Conseil de la Ville;) il en fit une punition exemplaire, car il envoya prisonniers en Allemagne les Consuls & le Préfet; & aprés avoir fait traîner & fouëtter ignominieusement celui-ci par la Ville de Rome, il fit pendre les Dearques. On dit qu'il fit aussi déterrer les corps de Jofroy & de Roger, & qu'aprés les avoir fait traîner par la Ville, il les fit jetter à la voirie. Aiant

mis la terreur dans l'esprit des Romains par ces actions de severité, aprés avoir passé la Fête de Noël de l'an 966. à Rome, il vint à Ravenne avec le Pape Jean, où se tint un Synode vers Pâques de l'an 967. dans lequel on fit quelques Reglemens sur la discipline Ecclesiastique; & l'Empereur rendit à l'Eglise de Rome les Villes & les Terres qui lui avoient été autrefois données par Pepin & Charlemagne. On y excommunia Herolde Archevêque de Salzbourg, parce qu'il vouloit celebrer, & porter le *Pallium*, quoiqu'il eût perdu la vûë, & que d'ailleurs étant accusé de plusieurs crimes, il lui avoit été défendu par les Papes de faire aucune fonction Episcopale, & Frederic mis en sa place; celui-ci fut confirmé. On érigea aussi l'Archevêché de Magdebourg du consentement d'Hatton Archevêque de Mayence, & d'Hildevarde Evêque d'Halberstat, de l'Evêché duquel dépendoit la Ville de Magdebourg. De Ravenne l'Empereur se retira en Toscane, & manda son fils Othon, afin de le faire couronner Empereur par le Pape: cette ceremonie se fit à Rome aux Fêtes de Noël de l'an 967. Depuis ce voyage d'Othon le Pape Jean demeura en paix jusqu'à sa mort; il érigea en Archevêché l'Evêché de Capouë, en reconnoissance de ce qu'il y avoit été bien traité pendant sa prison. Il envoya un Legat en Pologne, pour instruire les Polonois qui demandoient à se convertir; il en envoya aussi vers les Vandales, & il écrivit quelques Lettres, dans lesquelles il recommanda aux Evêques d'observer la discipline. On remarque qu'il benit avec ceremonie une nouvelle cloche de l'E-

Concile de Ravenne de l'an 967.

glise de Saint Jean de Latran, & que c'est le premier exemple que nous aions de ces sortes de benedictions, auxquelles on a depuis donné improprement le nom de Baptême. Ce Pape mourut l'an 972. le 6. de Septembre. Il eut pour successeur Donus ou Domnus qui mourut au bout de trois mois, sans avoir rien fait digne d'être remarqué. Aprés lui Benoît VI. tint le Pontificat; quelques-uns même prétendent qu'il en avoit été en possession avant la mort de Donus; quoiqu'il en soit, il lui survécut, mais sa fin fut tragique: car Othon étant venu à mourir le 7. de May de l'an 973. un Seigneur Romain fort puissant, nommé Cincius, fit arrêter le Pape, & le mit prisonnier dans le Château Saint Ange, où il fut étranglé quelques jours aprés.

Donus & Benoît VI

Boniface intrus, chassé par Benoît.

Cette entreprise avoit été faite à la sollicitation de Francon, surnommé Boniface Cardinal Diacre, que Gerbert appelle un monstre le plus méchant de tous les hommes, qui meritoit plûtôt d'être appellé Maleface, que Boniface. Cet homme tout couvert encore du sang de Benoît, s'empara du Saint Siege l'an 974. mais les Romains ne le souffrirent pas long-temps; & aiant trouvé un Evêque nommé Benoît de la famille des Alberics, ils l'opposerent à Boniface, qui fut obligé de s'enfuir l'an 975. à Constantinople, où il emporta les dépouilles de l'Eglise du Vatican, qu'il pilla avant que de s'en aller. Ce Benoît fut mis en sa place, & jouït paisiblement du Pontificat jusqu'au dixiéme de Juillet de l'an 984. jour de sa mort. Pendant ces révolutions, Othon II. Empereur avoit assez d'affaires en

Allemagne contre les Bohemiens & contre Lothaire Roi de France; & il n'en fut pas plûtôt sorti, qu'il se vit engagé d'entreprendre une nouvelle guerre en Italie contre les Grecs, qui avec le secours des Sarrasins vouloient reprendre la Pouille & la Calabre. Il eut d'abord quelque avantage sur ses ennemis; mais ensuite il fut entierement défait & pris prisonnier: il trouva neanmoins moyen de se sauver, & aiant rassemblé quelques troupes, il attaqua & prit la Ville de Benevent, parce que ceux de ce païs l'avoient trahi; d'où étant revenu à Rome il y mourut de chagrin le 6. de Decembre de l'an 983. Aprés sa mort on délibera sur le choix d'un Empereur; quelques-uns vouloient que l'on couronnât Henri Duc de Baviere neveu d'Othon le Grand: les Italiens demandoient pour Empereur un Italien, nommé Crescentius; mais les Allemans qui se trouverent les plus forts à Rome, firent couronner Othon III. fils du dernier, du consentement du Pape Benoît, qui ne survécut que de six mois à Othon II.

Guerres & mort d'Othon II.

Pierre Evêque de Pavie fut mis en sa place, & prit le nom de Jean XIV. Il étoit Archi-Chancelier de l'Empereur Othon, & ce fut apparemment à la recommandation de ce Prince qu'il fut élevé à cette dignité, mais il n'en jouït pas long-temps; car Boniface revint de Constantinople l'an 985. & aiant réveillé ceux de son parti, & gagné le peuple en lui distribuant l'argent qu'il avoit fait de la vente des ornemens précieux qu'il avoit emportez de Rome, il se rendit le plus fort dans Rome, se saisit de la personne de Jean, le chargea de chaînes, l'en-

Jean XIV.

Boniface revient.

ferma dans le Château Saint Ange, où il le fit mourir de faim au bout de quatre mois; mais il ne lui ſurvécut auſſi lui-même que de quatre mois, & mourut haï de tout le monde, même de ceux qui étoient de ſon parti, qui traiterent indignement ſon cadavre aprés ſa mort. Ce Tiran étant mort, le Clergé & le Peuple de Rome eurent la liberté d'élire un Pape; le choix tomba ſur
Jean XV. un Prêtre nommé Jean, XV. Pape de ce nom. Le commencement de ſon Pontificat fut traverſé par la crainte qu'il eut que Creſcentius, qui aiant pris le nom de Conſul, s'étoit ſaiſi du Château Saint Ange, ne le traitât comme on avoit fait ſon prédeceſſeur : dans cette aprehenſion il ſe retira en Toſcane, d'où il envoya pluſieurs Députez vers Othon, pour le prier de venir à ſon ſecours; ce fut ce qui porta les Romains, qui ſçavoient par experience combien ils avoient à craindre ces ſortes de viſites des Empereurs, d'envoyer au Pape une Députation honorable, pour le prier avec inſtance de revenir, en lui donnant toute ſorte de ſûreté; il les ſatisfit, & fut reçu avec toutes les marques poſſibles de ſoûmiſſion & de reſpect qu'il pouvoit attendre. Il joüit depuis paiſiblement du Saint Siege juſques vers la fin de ſon Pontificat, qui fut encore traverſée par la perſecution de Creſcentius; de ſorte qu'il fut obligé de prier l'Empereur Othon de venir à ſon ſecours. Ce Prince paſſa auſſi-tôt en Italie avec une armée, & demeura quelque temps à Ravenne; pendant ſon ſejour en cette Ville-là, Jean XV. mourut au mois de May de l'an 996. Les Romains furent obligez par un Ordre de

l'Empereur d'élire en ſa place Brunon ſon couſin germain, qui prit le nom de Gregoire V. mais Creſcentius le chaſſa bien-tôt aprés, & mit ſur le Saint Siege Jean Evêque de Plaiſance. Cette action ne demeura pas long-temps impunie : car Othon vint auſſi-tôt avec ſon armée; & s'étant rendu facilement maître de Rome, rétablit Gregoire; Jean ſe ſauva avec Creſcentius dans le Château Saint Ange : l'Empereur l'aſſiegea, Creſcentius le défendit avec vigueur, & on auroit eu bien de la peine à le forcer, s'il n'eût été tué par trahiſon. L'Antipape Jean fut pris, eut les yeux arrachez, le nez & les oreilles coupez, & fut promené en cet état par la Ville de Rome, monté ſur un âne, aiant la tête tournée vers la queuë, & étant obligé de crier, Quiconque entreprendra de dépoſſeder un Pape, ſoit ainſi traité.

Gregoire V.

Jean Antipape.

On dit que Gregoire V. pour prévenir les troubles qui pourroient arriver dans la ſuite pour l'élection d'un Empereur, ordonna qu'à l'avenir elle ſeroit faite par un certain nombre de Princes Allemans qu'il déſigna ; ce qu'il fit à la ſollicitation & par l'autorité de l'Empereur Othon, & pour favoriſer ceux de ſa nation, & apparemment du conſentement des Romains. Ce Pape ne vécut que deux ans & huit ou neuf mois aprés ſon élection. Othon fit élire en ſa place Gerbert, qui prit le nom de Silveſtre II. Il avoit été autrefois Archevêque de Reims, & l'étoit alors de Ravenne, aiant été obligé, comme nous le dirons enſuite, de quitter ce premier Archevêché : c'étoit un homme ſçavant qui étoit dans les bonnes graces d'Othon, ce

Gregoire V.

Gerbert nommé Silveſtre II.

Silvestre II. qui fit qu'il le préfera à tout autre, pour l'élever à cette Dignité, ne croyant pas en pouvoir trouver de plus digne de remplir cette place, ni en qui il pût avoir plus de confiance. Nous aurons lieu de parler des avantures de ce Prélat, avant qu'il fût Pape, dans l'Histoire des Eglises de France de ce Siecle, & de ce qu'il fit ou écrivit pendant son Pontificat dans l'Histoire du Siecle suivant, auquel il appartient, n'aiant été élevé sur le Saint Siege que vers le mois de Mars de l'an 999.

Aprés ce que nous venons de rapporter de l'état de l'Eglise de Rome pendant le dixiéme Siecle, & des qualitez de ceux qui l'ont gouvernée, il n'est pas étonnant que nous n'aions qu'un tres-petit nombre de Monumens de cette Eglise, soit de Conciles tenus à Rome, soit de Lettres de Papes.

Lettres de Jean IX. Jean IX. nous a laissé quatre Lettres & les Actes de deux Conciles. La premiere de ces Lettres est adressée à Hervée Archevêque de Reims, qui l'avoit consulté, pour sçavoir de quelle maniere il devoit traiter les Normans, qui aprés avoir été baptisez, avoient mené une vie toute payenne, & s'étoient portez jusqu'à ces excés de tuer des Chrétiens & des Prêtres, d'immoler aux Idoles, & de manger les viandes qui leur avoient été offertes. Jean IX. aprés avoir congratulé Hervée de la Conversion de la Nation Normande, lui fait réponse, que ceux dont il lui parle étant nouvellement convertis, & peu instruits de la Religion, il ne faut pas en user avec eux suivant toute la rigueur des Canons, mais avec quelque sorte de douceur & de

de condeſcendance. Que cependant s'il y en a quelques-uns qui veulent ſe ſoûmettre à toutes les rigueurs de la pénitence, il doit les juger canoniquement. En conſequence de cette Lettre, Hervé adreſſa à Guy Archevêque de Roüen, un Memoire contenant des Reglemens des Conciles & des Papes, des autoritez des Peres, & des exemples des Saints, touchant la miſericorde & la condeſcendance avec laquelle on doit en agir envers les grands pecheurs qui ſe convertiſſent ſincerement.

Lettres de Jean IX.

Hervé Archevêque de Rheims.

La ſeconde Lettre de Jean eſt adreſſée à Stilien Evêque de Neoceſarée : Il le congratule de ce que rien ne l'a pû ſeparer de l'Egliſe de Rome, & lui témoigne qu'il eſpere que par ſes prieres il obtiendra de Dieu la fin du Schiſme qui dure depuis 40. ans. Il déclare que ſon intention eſt que les Decrets de ſes Prédeceſſeurs contre Photius & ſes Adhérans, demeurent dans leur vigueur, & l'exhorte de ne pas y contrevenir.

Jean IX.

La troiſiéme Lettre de Jean eſt adreſſée au Clergé & au Peuple de Langres, qui avoit reclamé ſon autorité pour le rétabliſſement d'Argrin leur Evêque, qui avoit été dépoüillé de ſon Evêché par Sentence d'Eſtienne Prédeceſſeur de Jean. Celui-ci bien informé que cet Evêque avoit été élû canoniquement, qu'il n'avoit été chaſſé que ſur un faux expoſé, & qu'il n'y en avoit point eu d'autre mis en ſa place, le rétablit par cette Lettre, nonobſtant le jugement d'Eſtienne, qu'il ne reprend pas, dit-il, mais qu'il change „ en mieux pour le bien de l'Egliſe, & par neceſſité, « comme ſes Prédeceſſeurs ont fait en pluſieurs « rencontres. Il écrivit en même temps les mêmes «

choses à Charles le Simple, & le pria de remettre Argrin en possession de son Evêché ; c'est la quatriéme Lettre de ce Pape. Il y en a deux du Pape Benoist son successeur sur le même sujet, par lesquelles écrivant aux Evêques de France, au Clergé & à l'Evêque de Langres, il confirme le jugement de son Prédecesseur en faveur d'Argrin, & presse vivement sa restitution.

Lettres de Benoist VI.

Lettre d'Hatton Archevêque de Mayence à Iean IX.

Nous avons deux Lettres des Evêques d'Allemagne adressées à ce Pape. La premiere est écrite au nom d'Hatton Archevêque de Mayence, & de ses Suffragans : Aprés lui avoir protesté qu'il n'y a point d'Eglises plus soûmises au Saint Siége que les leurs, ni d'Evêques qui lui soient plus dévoüés qu'eux, ils lui mandent que l'Empereur Arnoul étant mort, son fils Loüis a été élû en sa place par l'avis des Princes & du consentement du peuple, suivant la coûtume ancienne que les Rois des François soient toûjours de la même Race. Ils s'excusent de ce que cela s'est fait sans la permission du Pape, sur ce que les chemins d'Allemagne en Italie, étant occupez par des Barbares, ils n'avoient pas pû envoier des Députez à Rome, ni le Pape leur envoier des Légats : qu'aiant enfin trouvé l'occasion de lui faire tenir cette Lettre, ils le prient de confirmer par sa benediction, l'élection qu'ils ont faite. Ils lui parlent ensuite de la plainte des Evêques de Baviere, sur ce que les Sclavons qui avoient occupé la Moravie, & qui étoient rebelles aux François, se vantoient d'être soustraits à leur Jurisdiction, & d'avoir un Metropolitain separé ; & accusoient les Bavarois d'avoir fait alliance avec des Payens, & de participer aux desordres

qu'ils commettoient. Ils assûrent le Pape, que cette accusation est une calomnie atroce, & l'avertissent que s'il donne un Metropolitain aux Moraves, & qu'il leur permette de se soustraire à la Jurisdiction des Evêques de Baviere, il sera cause d'un étrange desordre; parce que cela leur donnera occasion de s'élever contre les Puissances ausquelles ils doivent être soûmis, & de faire la guerre tout de nouveau. Ils ajoûtent qu'ils lui donnent cet avertissement avec d'autant plus de liberté, qu'ils croient être obligez de lui faire sçavoir quand il échape quelque chose à l'Eglise de Rome qui merite d'être corrigé, afin qu'il y apporte le remede necessaire..

Lettre des Evêques de Baviere à Jean IX.

La Lettre de Theotmar Metropolitain de Baviere & des autres Evêques de cette Province sur le même sujet, n'est pas moins forte: Elle est écrite non seulement au nom des Evêques, mais encore au nom du Clergé & du peuple de Baviere. Ils témoignent au Pape qu'aiant appris de ses Prédecesseurs & des Saints Peres de l'Eglise, que l'Evêque de Rome a toûjours eu soin d'entretenir la Paix, l'Union, & la Discipline de chaque Eglise, ils ne peuvent pas croire ce qu'ils entendent dire tous les jours, qu'il est sorti du S. Siege Apostolique, qui est l'origine de la Religion Chrétienne, & la source de leur dignité Sacerdotale, un Decret injuste & contraire à la doctrine & à l'autorité de l'Eglise; mais qu'un Archevêque appellé Jean, & deux Evêques qui se disoient envoiez de sa part vers les Moraves, avoient donné lieu à ce bruit. Que ces Peuples dépendoient autrefois de leur Prince & de leurs Evêques qui les avoient convertis: Que l'Evêque

Lettre des Evêques de Baviere à Jean IX.

de Paſſau y avoit toûjours entré librement, & y avoit tenu des Synodes, juſques au temps qu'ils ſe ſont ſoûlevez & ont abandonné le Chriſtianiſme. Que depuis peu ils ſe vantent d'avoir obtenu du Pape, à force d'argent, qu'il envoiât trois Evêques, qui ont entrepris dans l'Evêché de Paſſau, de faire une choſe qu'on ne ſçauroit croire venir du Saint Siege Apoſtolique, & qui eſt directement contraire à la diſpoſition des Canons; ſçavoir, de diviſer cet Evêché en cinq, & de mettre un Archevêque & trois Evêques dans ce Dioceſe, ſans le conſentement de l'Archevêque & de l'Evêque. Ils citent deux Canons d'Afrique & des endroits des Lettres des Papes Leon & Celeſtin, dans leſquels cela eſt défendu. Ils ajoûtent que ſon Prédeceſſeur a conſacré Wichinque Evêque, à la priere du Duc Zuentibaud; mais qu'il l'a envoié dans un Païs conquis, & non pas dans le Duché de Paſſau. Ils ſe plaignent auſſi de ce que les Legats ajoûtant foi aux Relations des Sclavons, les accuſoient de pluſieurs choſes fauſſes. Ils remarquent que leur Prince eſt ſorti de la Maiſon des Rois de France, qui ſont des Chrétiens, au lieu que les Moraves & les Sclavons ſont originairement Païens & ennemis de la Religion Chrétienne. Ils loüent leur Roi Loüis, & marquent l'attache qu'il a pour la Religion & pour le S. Siege. Ils refutent les bruits que les Sclavons faiſoient courir, qu'ils avoient fait alliance d'une maniere prophane avec les Hongrois, & qu'ils leur avoient donné de l'argent pour paſſer en Italie. Ils diſent que ce ſont les Sclavons eux-mêmes qui ſe ſont

joints avec les Hongrois, qui ont pillé, brûlé & saccagé le païs. Que pour eux au contraire ils avoient eu dessein de les empêcher d'entrer en Italie, & d'aller au secours de la Lombardie; & que pour être en état de le faire, ils avoient demandé une Tréve aux Sclavons, mais qu'ils ne l'avoient pû obtenir. Ils finissent en conjurant le Pape de ne point croire les calomnies que les Sclavons répandent contre eux, & de ne pas souffrir la division de leur Eglise.

Concile de Rome sous Iean IX.

Des deux Conciles tenus sous Jean IX. l'un fut assemblé à Rome, & l'autre à Ravenne. Les Reglemens du premier sont divisez en douze Articles.

Le premier condamne ce qui s'étoit passé dans le Synode tenu sous Estienne VI. contre le corps de Formose que l'on avoit déterré pour le traîner & pour le juger en plein Synode, ce qui ne s'étoit jamais fait. On y défend d'entreprendre rien de semblable à l'avenir, parce qu'un mort ne peut être appellé en Jugement, puisqu'il est impossible qu'il réponde aux accusations intentées contre lui.

Le second accorde le pardon aux Evêques, aux Prêtres & aux autres Clercs qui ont assisté à ce Synode, de crainte d'être maltraitez; & ordonne qu'à l'avenir on n'usera plus de ces sortes de violences, & qu'on laissera une entiere liberté aux Evêques assemblez.

Le troisiéme porte que Formose n'aiant été transferé de l'Evêché de Porto à celui de Rome, que par necessité, personne ne pourra tirer cet exemple à consequence, & qu'il ne sera point permis de promouvoir à un degré de dignité

Concile de Rome sous Iean IX.

plus élevé, celui qui aura été déclaré déchû d'un Ordre inferieur, ſans avoir été rétabli canoniquement, comme le peuple a fait en élevant Boniface I. qui avoit été depoſé du Soûdiaconat, & enſuite de l'Ordre de Prêtriſe.

Le quatriéme rétablit dans leurs Ordres les Clercs ordonnez par le Pape Formoſe, qui avoient été depoſez par paſſion.

Le cinquiéme renouvelle le Canon du Concile d'Afrique contre les Réordinations, les Rebaptiſations & les Tranſlations; & défend d'ordonner des Evêques dans des Egliſes qui en ſont pourvuës, s'ils n'ont été canoniquement depoſez.

Le ſixiéme confirme l'Onction de Lambert pour l'Empire, & condamne celle de Berenger.

Le ſeptiéme condamne au feu les Actes du Concile de Rome contre Formoſe.

Le huitiéme déclare les Prêtres Serge, Benoît & Marin, & les Diacres Leon, Paſchal & Jean juſtement condamnez & ſeparez de la Communion de l'Egliſe, & prononce anathéme contre ceux qui les reconnoîtroient pour Clercs, ou les voudroient rétablir.

Le neuviéme excommunie ceux qui ont déterré le corps de Formoſe & l'ont jetté dans le Tibre.

Le dixiéme, pour prévenir les violences & le ſcandale qui arrive dans l'élection des Papes, ordonne qu'à l'avenir on n'en fera aucun qui ne ſoit élû par l'Aſſemblée des Evêques & par le Clergé, ſuivant les ſouhaits du Senat & du Peuple, & en preſence des Députez de l'Empereur. Ce Canon défend auſſi d'exiger des ſermens & des promeſſes extraordinaires.

L'onziéme est contre l'abus qui étoit en usage de piller aprés la mort du Pape, non seulement sa Maison Patriarchale, mais aussi toutes les autres qui lui appartenoient dans Rome ou aux environs. *Concile de Rome sous Jean IX.*

Le douziéme est contre un autre abus qui se commettoit dans Rome. Les Juges Seculiers prenoient les femmes soupçonnées d'être de mauvaise vie, & obligeoient par les mauvais traitemens qu'ils leur faisoient, leurs maîtres ou leurs parens de les racheter bien cher ; & ensuite ceux qui les avoient rachetées, soit Clercs, soit Laïques, croioient en pouvoir joüir sans crainte d'être repris, parce que la censure publique y avoit passé ; ce qui étoit cause d'un tres-grand desordre. Le Concile pour y remédier, donne la connoissance & le Jugement de ces crimes aux Evêques, avec pouvoir de citer les Refractaires pardevant les Juges Civils.

Quelque temps aprés le Pape étant venu trouver l'Empereur Lambert à Ravenne, ils y assemblerent un Concile de 74. Evêques, qui confirmerent ce qui avoit été fait dans le Concile de Rome, & approuverent les dix Réglemens suivans. *Concile de Ravenne sous Jean IX.*

Par le premier il est ordonné qu'on observera les Canons des SS. Peres & ce qui est contenu dans les Capitulaires de Charlemagne & de ses Successeurs touchant les Dixmes.

Ensuite l'Empereur proposa deux Articles. Par le premier, il est fait défense à qui que ce soit d'arrêter, ni de faire aucun tort à ceux qui auroient recours à Sa Majesté Imperiale.

Par le second, l'Empereur confirme les anciens

Concile de Ravenne sous Jean IX.

Privileges accordez ou confirmez à l'Eglise de Rome par ses Prédecesseurs.

Le Pape proposa ensuite les Articles suivans.

Premierement, la confirmation de ce qui venoit d'être ordonné dans le Concile de Rome touchant l'affaire de Formose.

Secondement, la punition des violences exercées sur le Territoire de l'Eglise de Rome, qui l'avoient obligé d'avoir recours à l'Empereur.

Troisiémement, le renouvellement du Traité fait entre le S. Siege & l'Empereur Guy, pere de Lambert.

Quatriémement, Que les Edits qui se trouvoient n'être pas conformes aux conditions de ce Traité fussent révoquez.

Cinquiémement, Que les biens donnez par des Lettres du Prince au préjudice de ce même Traité, seroient rendus à l'Eglise.

Sixiémement, Que l'Empereur empêchera les Ligues que les Romains, les Lombards & les François ont fait ensemble contre les interêts du S. Siege & de l'Empire.

En dernier lieu, Que l'Empereur protegera l'Eglise de Rome; qu'il empêchera qu'elle ne soit molestée, & qu'il emploiera ses soins pour lui faire avoir ses revenus ordinaires qui sont dissipez.

Ces Articles aiant été approuvez par les Evêques, le Pape leur recommanda d'indiquer un Jeûne & des Litanies solemnelles, quand ils seroient de retour dans leurs Diocéses.

Lettres de Jean X.

Nous avons trois Lettres de Jean X. qui regardent les affaires de France. Les deux premieres concernent l'affaire d'Hilduin, que

Charles le Simple avoit fait chasser de l'Evêché de Liege. Cet homme appuié par Giselbert, qui tenoit une partie de la Lorraine contre Charles le Simple, & par Henri l'Oiseleur Roi de Germanie, s'étant fait ordonner Evêque de Tongres ou de Liege par Herman Archevêque de Cologne, s'étoit mis en possession de cet Evêché, & en avoit pillé les biens. Charles le Simple nomma à cet Evêché Richer, & le fit élire par une partie du Clergé & du Peuple de Liege, qui l'étoit venu trouver pour se plaindre des violences d'Hilduin. Ce Prince écrivit là-dessus une Lettre à tous les Evêques de son Roiaume, dans laquelle il fait voir par les Capitulaires & par les Canons, qu'Hilduin est indigne d'être Evêque. 1°. Parce qu'il est rebelle & infidéle à son Prince. 2°. Parce qu'il s'est fait ordonner par brigue & par violence. 3°. Parce qu'il a pillé les tresors de l'Eglise de Liege, pour les donner à ceux qui l'avoient fait ordonner. 4°. Parce qu'il a supposé que le Roi lui avoit donné l'Evêché de Liege. 5°. Parce qu'aiant été cité par trois fois par Herman pour comparoître à son Synode, il n'y a point satisfait. Aprés cet Exposé Charles exhorte les Evêques de son Roiaume de se joindre avec lui pour chasser cet Intrus, de l'Eglise de Liege.

Lettres de Jean X.

Lettre de Charles le Simple touchant Hilduin.

Il y a apparence qu'il écrivit aussi au Pape Jean X. sur cette affaire, & que ce fut en consequence que ce Pape écrivit à Herman de citer à Rome Hilduin & Richer, & d'y venir lui-même, afin qu'il jugeât ce differend ; ce qu'il fit sçavoir à Charles le Simple par une autre Lettre. Les deux Contendans obeïrent & alle-

Lettres de Jean X.

rent tous deux à Rome, où la cause fut jugée en faveur de Richer, qui fut ordonné Evêque de Liege par le Pape, & Hilduin excommunié. Cette querelle commença l'an 920. & finit l'an 922.

La troisiéme Lettre du Pape Jean X. est adressée aux Evêques de la Premiere Narbonnoise. L'Eglise de Narbonne qui en est la capitale, étant vacante, Agius avoit été élû canoniquement ; mais un homme puissant appellé Gerard, s'étoit emparé de cet Archevêché, aiant supposé de fausses Lettres du Pape. Jean X. les desavouë dans cette Lettre, & déclare qu'il ne lui en a point voulu donner quand il est venu à Rome, quoiqu'il ne sçût pas sa malice & ses fourberies : mais que depuis en aiant été informé pleinement, il leur ordonne de ne plus le reconnoître pour Evêque, puisqu'il n'a été ni élû par le Clergé & le peuple de la Ville, ni ordonné par les Evêques de la Province. Il donne par la même Lettre le Pallium à Agius.

Il nous est aussi resté trois Lettres de Leon VII.

Lettres de Leon VII.

La premiere est adressée à Hugues Duc de France, & Abbé de S. Martin de Tours. Il y ordonne, sous peine d'excommunication, qu'on ne laissera point demeurer ni même entrer de femmes dans l'enceinte de ce Monastere.

La seconde est adressée à Gerard Archevêque de Lorch en Allemagne. Il lui accorde le Pallium, & lui permet de s'en servir non seulement aux jours de la Consecration du saint Chrême & de la Resurrection de Nôtre Seigneur, mais encore aux jours des Fêtes de Noël, de la Vierge, des Apôtres, de S. Jean-

Baptiſte, de S. Laurent, de S. Eſtienne, & des Saints dont les corps réſident dans ſon Egliſe, & au jour de ſon Sacre & de la Dédicace de l'Egliſe, pendant la conſecration des Evêques & des Prêtres, & les Sermons aux Neophites. Il l'exhorte de faire en ſorte que la ſainteté de ſes mœurs réponde à la dignité de cet ornement, & fait là-deſſus une morale tres-édifiante. *Lettres de Leon VII.*

Ce Gerard étant enſuite venu à Rome, conſulta le Pape touchant pluſieurs queſtions, ſur leſquelles il fit une Réponſe adreſſée aux Evêques de France & d'Allemagne. La premiere de ces queſtions eſt touchant les Devins, les Enchanteurs & les Malfaicteurs, s'il les faut recevoir à la pénitence : le Pape répond que les Evêques doivent les attirer à la pénitence par leurs exhortations, afin qu'ils vivent plûtôt en pénitens, que de mourir comme criminels. Il ajoûte que s'ils mépriſent les jugemens Eccleſiaſtiques, ils doivent être punis ſuivant la rigueur des Loix civiles. La ſeconde Queſtion eſt ſi les Evêques doivent dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiſcum* ; le Pape répond qu'il faut ſuivre la coûtume de l'Egliſe de Rome, dans laquelle on dit *Pax vobis* les jours de Dimanche, les principales Fêtes, & les jours des Fêtes des Saints, dans leſquels on dit auſſi le *Gloria in excelſis*, & qu'on dit *Dominus vobiſcum* dans le temps du Carême, des Quatre-Temps, des Vigiles des Saints & les jours de Jeûne. La troiſiéme Queſtion eſt de ſçavoir s'il faut dire l'Oraiſon Dominicale à la Benediction de la Table ; le Pape répond que non, parce que

Lettres de Leon VII. les Apôtres la recitoient pour consacrer le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. La quatriéme est touchant les Mariages avec la Commere ou la Filleule ; le Pape répond qu'ils sont défendus. La cinquiéme regarde les Prêtres qui se marioient publiquement ; le Pape ordonne qu'ils seront privez de leur dignité, mais que leurs enfans n'en souffriront pas. La sixiéme, si les Corevêques pourront consacrer des Eglises, ordonner des Prêtres, ou confirmer ; le Pape le défend, suivant le Canon dixiéme du Concile d'Antioche. La septiéme est touchant ceux qui épousent leurs parentes sans le sçavoir, qui ensuite l'aiant sçû, s'en confessent au Prêtre ; le Pape ordonne qu'ils seront separez & mis en pénitence. La derniere regarde ceux qui pillent les Eglises ; le Pape déclare que les Evêques se doivent servir contre eux de toute l'autorité que Dieu leur a mise en main. Il ajoûte à la fin de cette Lettre, qu'il fait Gerard son Vicaire en Allemagne ; & exhorte les Evêques de se joindre avec lui pour réformer les abus, que les incursions des Payens & la persecution des mauvais Chrétiens ont introduits.

Ces Lettres de Leon sont assez bien écrites & pleines de bonnes maximes, & confirment le jugement que Flodoard a porté de ce Pape, qu'il étoit un grand Serviteur de Dieu.

Lettre d'Agapet II. Le Pape Agapet II. régla par une Lettre, qui est venuë jusques à nous, le differend qui étoit entre l'Eglise de Lorch, & celle de Salzbourg, touchant le droit de Metropole, en accordant la préséance à l'Archevêque de Lorch, dont le Siege est la plus ancienne Me-

tropole, avec la Jurisdiction sur la Pannonie Orientale & sur le Païs des Avarois, des Moraves & des Sclavons, & en laissant à l'Archevêque de Salzbourg, dont le Siege avoit été érigé en Archevêché par Leon III. la Pannonie Occidentale.

Il y a encore une Lettre de ce Pape, qui est un Privilege en faveur de l'Abbaïe de Cluny.

On a deux Lettres de Jean XII. l'une par laquelle il accorde le Pallium à Dunstan Archevêque de Cantorbie; & l'autre par laquelle il excommunie Isuard & ses Adherans, qui s'étoient emparez des terres & des biens que l'Abbaïe de S. Simphorien avoit en Provence. *Lettres de Iean XII.*

Il y a quatre Lettres de Jean XIII. *Lettres de Iean XIII.*

La premiere est adressée aux Evêques de Bretagne, qu'il exhorte à reconnoître l'Archevêque de Tours pour leur Metropolitain.

La seconde est adressée à Etgar Roi d'Angleterre, par laquelle il lui promet de chasser de l'Eglise de Winchester les Chanoines qui menoient une vie scandaleuse, & de mettre des Moines à leur place.

La troisiéme & la quatriéme sont deux Privileges qu'il accorda, l'un au Monastere bâti par Berenger Evêque de Verdun; l'autre au Monastere de S. Remy de Reims.

Le Pape Benoît VII. confirma par sa Lettre aux Evêques de France & d'Allemagne, le Réglement fait en faveur de l'Eglise de Lorch par son Prédecesseur Agapet, & envoia le Pallium à Pilgrin qui en étoit Archevêque. *Lettre de Benoïst VII.*

On donne le nom de Lettres de Jean XV. à un Traité de Paix entre Ethelrede Roi des Saxons *Lettres de Iean XV.*

Occidentaux, & Richard Duc de Normandie: à une Monition que ce Pape fait à Arnoul & à Baudoüin Comtes de Flandres, de rendre les biens appartenans à l'Abbaye de S. Riquier; & à un Avertissement semblable aux Evêques de Picardie, d'en procurer la restitution.

Lettres de Gregoire V.

Gregoire V. restitua à Jean Archevêque de Ravenne, l'Eglise de Plaisance, qui avoit été érigée par son Prédecesseur en Archevêché, & lui soûmit celle de Montferrat; c'est le sujet de la premiere Lettre de ce Pape.

Par la seconde il donne le Pallium à Gerbert Archevêque de Ravenne, & confirme & accorde divers Privileges à cette Eglise.

La troisiéme Lettre de ce Pape est un Privilege qu'il accorde à l'Abbaye de S. Ambroise de Milan.

La quatriéme est adressée à la Reine Constance femme de Robert Roi de France, qu'il exhorte de faire punir ceux qui avoient pillé & brûlé les terres d'un Evêque de France appellé Julien.

Voilà tout ce qui nous reste des Ecrits des Papes qui ont tenu le S. Siege pendant le dixiéme Siecle.

Ratherius Evêque de Verone

Entre les Hommes illustres qui ont fleuri dans l'Italie en ce Siecle, il n'y en a point de plus celebre que Ratherius Evêque de Verone. La vie de cet homme est singuliere par le grand nombre d'accidens qui l'ont traversée. Il étoit Moine de l'Abbaye de Lobbes, où il se rendit recommandable par l'étude des belles Lettres. Heureux, s'il fût demeuré en repos dans ce Port salutaire, sans s'exposer, comme il fit, aux tem-

pêtes du monde : mais soit qu'il fût appellé à un autre état, à cause de sa capacité, soit qu'il eût quelque autre engagement, il suivit la fortune de cet Hilduin qui s'étoit emparé de l'Evêché de Liege, & qui en avoit été dépoüillé. Celui-ci s'étoit retiré en Italie, & aprés la mort de Notger Evêque de Verone, il avoit été mis en possession de cet Evêché par le Roi Hugues, qui lui promit de l'élever à un Siege plus considerable quand l'occasion s'en presenteroit, & de donner alors celui de Verone à Ratherius. Peu de temps aprés ce Prince aiant résolu de transferer Hilduin à Milan, envoia Ratherius à Rome pour faire approuver cette translation au Pape Jean XI. Pendant que Ratherius faisoit cette négociation à Rome, le Roi Hugues changea de volonté, & destina l'Archevêché de Milan pour quelque autre. Cependant Ratherius ne laissa pas de rapporter de Rome une Lettre par laquelle le Pape approuvoit l'Intronisation d'Hilduin dans l'Archevêché de Milan, & lui accordoit le Pallium ; & une autre par laquelle il demandoit en son nom & au nom de l'Eglise de Rome, que Ratherius fût fait Evêque de Verone. Cela déplut au Roi Hugues, qui avoit alors d'autres desseins : cependant il ne put pas le refuser aux prieres du S. Siege & des Seigneurs qui étoient auprés de lui. Il l'accorda d'autant plus facilement, que Ratherius étant alors malade, il crût qu'il mourroit bien-tôt : mais il revint de sa maladie, & fut ordonné Evêque l'an 931. Hugues fort en colere contre lui, jura qu'il n'auroit pas lieu de se réjouïr de son Ordination, & voulut l'obliger

Ratherius Evêque de Verone.

Ratherius Evêque de Verone

de ſe contenter d'une certaine portion du revenu de ſon Egliſe, & lui faire prêter ſerment qu'il n'en demanderoit pas davantage pendant ſon Regne & pendant celui de ſon fils. Ratherius n'aiant point voulu conſentir à une condition ſi déraiſonnable, ce Prince le fit perſecuter, & chercha des prétextes pour le chaſſer. La guerre d'Arnoul lui en fournit une occaſion favorable; car ce Prince s'étant rendu maître de Verone, Ratherius fut accuſé d'avoir été de ſon parti; & quand Hugues eut repris cette Ville, il le fit mettre dans la Tour de Pavie, où il fut deux ans & demi priſonnier. En étant délivré il fut obligé d'aller en exil, où il paſſa cinq années, aprés leſquelles il revint en Italie, dans l'eſperance de rentrer dans ſon Egliſe. En revenant il tomba entre les mains de Berenger, qui le tint trois mois & demi en priſon par les conſeils de Manaſſes: enſuite il fut mené à Verone & receu par Milon Comte de cette Ville. Il y demeura deux ans ſous la domination de ce Comte, qui ne lui laiſſa aucune liberté. Pendant ce temps Manaſſes Archevêque d'Arles, transferé à Milan, s'aviſa d'ordonner un homme pour l'Egliſe de Verone, & quelque temps aprés Ratherius receut un ordre de l'Empereur Lothaire de ſe retirer. Il fit volontiers, dit-il, pour obeïr à cet ordre, ce qu'il auroit fait de lui-même, s'il ne lui eût été défendu par l'Evangile, de quitter ſon Troupeau. Il ne marque point où il ſe retira cette fois-là: mais l'Abbé Fulcuin nous apprend qu'il demeura quelque temps en Provence auprés du fils d'un homme puiſſant nommé Roëſteing; qu'enſuite

il

il retourna à Lobes, où il fut bien receu de Riquier qui vivoit encore ; & qu'enfin il fut appellé par l'Empereur Othon, qui le mit auprés de son frere Brunon. Celui-ci aiant été fait Archevêque de Cologne l'an 953. fit donner à Ratherius l'Evêché de Liege, vacant par la mort de Farabert, qui avoit succedé à Hugues, successeur de Riquier : mais comme le malheur le suivoit par tout, il eut un parti puissant contre lui, qui le déposseda deux ans aprés, & mit en sa place un homme de qualité de ce païs, nommé Baudry. Malgré ces traverses, il voulut rentrer dans son Evêché de Verone, & il le tenta quand Othon vint en Italie la seconde fois. Il y trouva d'abord de la difficulté, parce que la place étoit remplie par le petit fils de Milon, dont l'Ordination avoit été confirmée par le S. Siege : Cependant il insista, écrivit fortement au Pape Jean XII. & aux Evêques de France & d'Allemagne, en appella même à un Concile, & fit tant, qu'il fut rétabli dans un Synode tenu à Parie. Mais il ne fut pas plûtôt remis sur son Siege, qu'il eut de nouvelles querelles à démêler avec ses Clercs ; de sorte qu'il prit resolution de se retirer. Vers l'an 966. il vint en France, où il acheta des terres, & trouva moien d'avoir les Abbayes de S. Amand d'Aumont, & d'Alne. Il mourut dans cette derniere l'an 972.

Ratherius Evêque de Verone.

Cet Evêque a composé plusieurs Traitez, dont une grande partie a été recouvrée, & donnée au Public par le Pere Dachery dans le ~~premier~~ second Tome de son Spicilege.

Le premier a un titre assez bizarre : il est in-

Ratherius Evêque de Verone.

titulé *Livre des Perpendicules de Ratherius de Verone, ou la Vision d'un voleur pendu entre plusieurs autres.* Il est adressé à Hubert Evêque de Parme, & il y reprend le mépris que les Clercs faisoient des Canons. L'Ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiere il se plaint de ce qu'il a été chassé autrefois par les Clercs de son Eglise, qui ne pouvoient souffrir qu'il se mêlât de la distribution des revenus Ecclesiastiques de son Diocese, quoique ce soit une partie du devoir des Pasteurs, & qui vouloient qu'il n'exerçât aucune autre fonction que celle de consacrer le Chrême & de confirmer. Fatigué par leur rebellion continuelle, il entreprend dans cet Ecrit de montrer que leur entreprise est un mépris formel des Canons ; & pour le prouver, il commence par faire un Recueil de ceux qui concernent l'autorité des Evêques, & qui leur donnent l'administration des biens de leurs Eglises. Il fait voir ensuite par un raisonnement que les Evêques n'étant pas seulement obligez de nourrir spirituellement, mais encore corporellement leurs Troupeaux, c'est à eux à connoître de l'état & de la distribution des biens Ecclesiastiques, pour les partager entre les Clercs selon l'équité & la justice. Il montre que cette équité est violée dans le partage qui s'en fait dans l'Eglise de Verone ; parce que les plus puissans en prennent la meilleure partie, & s'enrichissent aux dépens des autres, & que les Prêtres & les Diacres les gardent pour eux, sans en faire part aux autres Clercs. Il ajoûte que ces derniers, pour lesquels il parle, s'en soucient peu, pour deux

raisons : La premiere, parce qu'ils sont bien-aises d'avoir ce prétexte pour ne rendre aucun service à l'Eglise : la seconde, parce qu'ils esperent que dans la suite ils auront le même avantage. Comme on lui opposoit que l'Eglise de Verone étoit dans un usage contraire, il soûtient qu'on ne doit pas préferer une mauvaise coûtume à la disposition des Canons & aux Loix de l'Eglise. On lui objectoit encore qu'il étoit indigne d'un Evêque de se rabaisser jusqu'à partager entre des Clercs, du bled, du vin & de l'argent, & de donner à chacun leur portion. Il répond à cet inconvenient, qu'il n'est pas necessaire que l'Evêque le fasse par lui-même, mais qu'il peut le faire par ses Prêtres & par ses Diacres, s'il en trouve de fidelles ; ce qu'il autorise par l'exemple des Apôtres, qui se sont servis de Diacres pour la distribution des Aumônes qui se faisoient par leur ordre, & par la conduite de S. Sixte, qui chargea S. Laurent de la distribution des Tresors de l'Eglise : surquoi il remarque que S. Laurent parlant à saint Sixte, lui dit qu'il a dépensé ses Tresors, appellant les tresors de l'Eglise, les Tresors de l'Evêque ; parce que l'Evêque est comme le mary de l'Eglise. Il prouve la même chose par les Loix civiles, qui donnent aux Evêques le pouvoir de traiter des immunitez de l'Eglise. Il se déclame ensuite contre le mépris general que font tous les Chrétiens, depuis le dernier des Laïques, jusques au Souverain Pontife, des Canons & des Loix de l'Eglise ; & il s'emporte avec chaleur contre la vie dereglée des Ecclesiastiques de son temps, qui ne faisoient

Ratherius Evêque de Verone.

Ratherius Evêque de Verone.

aucune difficulté de violer ouvertement les Canons dans les grandes choſes comme dans les petites. Il les reprend avec aigreur, & les accuſe de pluſieurs deſordres, qu'il décrit d'une maniere naïve. Il parle contre les gens de qualité, que l'on deſtine aux dignitez Eccleſiaſtiques, & que l'on y éleve par toutes ſortes de voyes, quelque indignes qu'ils en ſoient : Il les appelle des voleurs, de faux Paſteurs, dont la benediction ſe change en malediction ; des gens mille fois excommuniez par les Canons, qui rendent mépriſables l'autorité des Evêques, & qui ſont cauſe qu'on ne fait aucun cas de leurs excommunications, ni de leurs abſolutions.

Dans la ſeconde Partie de ce Traité, Ratherius attaque en particulier l'impudicité des Clercs, qui étoit ſi grande de ſon temps, que l'on ne pouvoit, dit-il, trouver preſque perſonne digne d'être ordonné Evêque, ni d'Evêque digne d'ordonner les autres. Il remarque que de toutes les Nations, les Italiens ſont ceux qui ont le plus de mépris pour les Canons, & le moins d'eſtime pour les Clercs : la raiſon qu'il en rend, c'eſt que les Eccleſiaſtiques de leur païs ſont les plus dereglez dans leur conduite, les plus immodeſtes dans leur exterieur, & les moins appliquez à leur devoir. Il en conte des hiſtoires horribles, & les accuſe principalement d'infame commerce avec les femmes. Sur la fin il leur fait entendre qu'il y a encore lieu de faire pénitence, & les y exhorte. Cet Ouvrage a été compoſé par Ratherius quelque temps aprés qu'il fut rétabli pour la derniere fois dans l'Evêché de Verone par l'Empereur Othon vers l'an 962.

Le second Traité est intitulé : Conclusion déliberative faite à Liege. Il y apporte quarante raisons, pour lesquelles il se croit obligé de ne pas renoncer ou formellement ou tacitement au gouvernement de son Troupeau, & de ne pas l'abandonner à ceux qui le lui ont ravi. Ces raisons sont vives & courtes, en forme d'Aphorismes : il dit sur la fin qu'il s'en est servi autrefois pour l'Evêché de Liege ; mais que les seize premieres peuvent aussi s'appliquer à celui de Verone. Il finit par une imprécation contre ceux qui continueront de le fatiguer & de l'inquieter. Cet Ouvrage est écrit dans le temps qu'il sollicitoit son rétablissement dans l'Evêché de Verone.

Ratherius, Evêque de Verone.

Le troisiéme Traité est intitulé : *Qualitatis conjectura cujusdam.* Il y expose, sous un nom inconnu, tout ce que ses ennemis disoient de lui, & comment ils tournoient toutes ses actions en mal. C'est une raillerie continuelle de leur malignité ; il est écrit sur la fin de sa vie quand il eut pris résolution de se retirer : car il y remarque qu'il y a quarante ans qu'il a commencé à rechercher d'être puissant & d'avoir de l'autorité, sans qu'il ait pu y réüssir. Il se plaint enfin que l'Empereur même l'avoit abandonné.

Le Traité suivant est composé sur la discorde qui s'éleva entre lui & le Clergé de Verone aprés son rétablissement : Il dit qu'elle n'est pas nouvelle, & qu'elle a commencé dés le temps de son Ordination ; qu'elle est venuë. 1°. De ce que ses mœurs & celles de ses Clercs sont fort opposées. 2°. De ce qu'il a voulu préferer

Ratherius Evêque de Verone.

l'obſervation des Canons aux uſages introduits par le Diable. 3°. De ce qu'il leur a défendu d'avoir chez eux des femmes, ſuivant l'Ordonnance du Concile de Nicée. 4°. De ce qu'il n'a pas voulu ſouffrir le partage inégal des biens Eccleſiaſtiques entre les Clercs. Que c'eſt cette derniere raiſon qui a donné occaſion à la diſcorde qui eſt entre lui & eux, comme il l'a déja expliqué dans la Lettre écrite à Hubert, (c'eſt ſon premier Traité.) Il crie fortement contre le déreglement general de tous les Clercs, qn'il décrit avec trop peu de précaution. Il dit qu'il eſt entré dans cette diſcuſſion du partage des biens de ſon Egliſe, parce que les Clercs qui avoient receu ordre de l'Empereur de quitter le commerce qu'ils avoient avec les femmes, s'en étoient excuſez ſous prétexte de leur pauvreté : que c'eſt la raiſon pour laquelle il avoit voulu entrer dans ce détail, afin qu'ils pûſſent tous avoir dequoi vivre.

Le Traité Apologetique de Ratherius, n'eſt pas une Apologie de toute ſa vie ; mais il y rend ſeulement raiſon de l'emploi qu'il avoit fait d'une ſomme que l'Empereur lui avoit miſe entre les mains pour rétablir l'Egliſe de ſaint Zenon. Un de ſes ennemis, appellé Marcien, y trouvoit à redire, & eût voulu qu'il l'eût diſtribuée aux pauvres. Ratherius fait voir qu'il ne le devoit pas. 1°. Parce qu'elle étoit deſtinée pour le rétabliſſement de l'Egliſe. 2°. Parce qu'il n'y avoit pas un grand nombre de pauvres dans ſon Dioceſe, & que pluſieurs perſonnes contribuoient à leur aſſiſtance ; au lieu qu'il y avoit pluſieurs Egliſes détruites, ou en

tres-mauvais état, pour le rétablissement desquelles on ne donnoit rien ; qu'ainsi il avoit crû y pouvoir même employer une partie de la portion des biens Ecclesiastiques destinez pour les pauvres. Il rapporte que son ennemi avoit osé aller à Rome sans sa permission, & qu'il y avoit obtenu par argent des Lettres du Pape, qui l'excommunioient & les Evêques ses successeurs, s'ils se mêloient de la distribution des biens Ecclesiastiques. Il dit qu'il ne se peut faire que cette excommunication ne cause du trouble ; parce que s'il méprise l'anathême du Saint Siege, c'est un mauvais exemple qu'il donne : mais aussi que s'il y obéït, il ne sera plus Evêque ; parce que qui dit un Evêque, dit un surveillant, non seulement sur les choses spirituelles, mais aussi sur les biens temporels de son Eglise, ainsi qu'il est ordonné par une infinité de Canons. Ce Traité a été composé par Ratherius aprés son dernier rétablissement. *Ratherius Evêque de Verone.*

Le suivant est du même temps. C'est un Discours à ses Clercs, dans lequel il leur reproche leur rebellion. Il y dit qu'il avoit resolu de les excommunier, comme ils le meritoient ; mais qu'il avoit differé de le faire, dans l'esperance qu'il avoit qu'ils se corrigeroient ; qu'il attendoit un Commissaire de la part de l'Empereur, qui feroit rapport à Sa Majesté des raisons des uns & des autres, sur lesquelles l'Empereur ordonneroit ce qu'il lui plairoit, & qu'il suivroit ses ordres.

Ce Traité est suivi d'une Chartre, par laquelle Ratherius institue des Clercs seculiers dans un Monastere, à la place de l'Abbé & des

Ratherius Evêque de Verone.
Moines, qu'il avoit été obligé de chasser à cause de leur dereglement. Il y ordonne qu'ils chanteront l'Office, & qu'on leur distribuera à chacun une certaine quantité de bled, de vin, de legumes & d'argent, sans qu'ils partagent les terres & les vignes.

L'Ouvrage suivant est une Ordonnance de Ratherius, contre un Mariage du fils d'un Clerc de l'Eglise de Verone, fait un Dimanche de Carême. Il déclare que c'est contre l'ordre, & qu'il ne faut point celebrer le Mariage ni pendant le Carême ni les jours de jeûne, ni les Dimanches & les Fêtes ; & enjoint à tous ceux qui sont tombez dans cette faute, de jeûner pendant quarante jours ; c'est à dire, que si les autres Fidéles mangent à neuf heures, d'attendre à manger à midi : s'ils ne mangent qu'à midi, d'attendre jusqu'à trois heures : & s'ils ne mangent pas avant trois heures, d'attendre jusqu'au soir. Il les exhorte aussi de faire des aumônes pendant ce temps. Il proteste qu'il fera la même pénitence pour avoir été si longtemps à s'opposer à ce dereglement. Il excommunie les coupables qui ne voudront pas faire cette pénitence, & déclare que Dieu les damnera pour toûjours.

On trouve aprés ce Traité cinq Lettres de Ratherius. La premiere est adressée à Martin Evêque de Ferrare, à qui il mande que ses Clercs l'accusent de plusieurs fautes, & particulierement d'ordonner des enfans pour de l'argent : Il l'exhorte à se reconnoître, & à changer de conduite.

La seconde est écrite au nom de tout le

Clergé de Verone, & adreſſée à celui qui eſt ſur le Saint Siege Apoſtolique, au Senat, & à tous les Fidéles de l'Egliſe de Rome : elle a été compoſée par Ratherius quelque temps aprés ſon rétabliſſement, c'eſt à dire vers l'an 963. pendant la querelle de Jean XII. avec l'Empereur : C'eſt pourquoi il ne nomme pas dans l'adreſſe de ſa Lettre, mais ſeulement en general, l'Evêque qui eſt ſur le S. Siege Apoſtolique, quel qu'il ſoit. *Domino ſanctæ Romanæ Sedis, quicumque eſt, Apoſtolico.* Il demande dans cette Lettre de quelle maniere on doit en agir avec ceux qui ont receu des Ordres dans le Clergé de Verone pendant que cette Egliſe a été gouvernée par des Intrus. Il fait un Recueil des Canons, qui déclarent ces Ordinations nulles : cependant il dit au nom de ſon Clergé, que leur Evêque s'en rapportant entierement à la déciſion du S. Siege, ils le prient inſtamment de vouloir les ſecourir, & les traiter favorablement dans cette occaſion.

Ratherius Evêque de Verone.

La Lettre qui ſuit précede en date celle dont nous venons de parler, aiant été écrite au Pape Jean XII. par Ratherius en ſon nom, pour demander ſon rétabliſſement. Il appelle le Pape l'Evêque du premier Siege, c'eſt à dire, de Rome, Archevêque des Archevêques, & Pape Univerſel, ſi l'on peut donner juſtement ce nom à aucun homme mortel. Il y décrit ſes malheurs & ſon Hiſtoire, & prie le Pape de juger s'il doit être Evêque de Verone ou non.

La quatriéme Lettre écrite ſur le même ſujet que la précedente, eſt adreſſée aux Evêques

Ratherius Evêque de Verone.

d'Italie, de France, & d'Allemagne ; il y implore leur assistance, & appelle son adversaire à un Concile, afin que sa cause y soit jugée.

La cinquiéme est imparfaite ; c'est une Epitre dédicatoire de quelque Ouvrage, adressée à un Evêque.

Ces Lettres particulieres sont suivies d'une Lettre Synodique, que Ratherius publia dans un Synode qu'il tint aprés son dernier rétablissement, pour instruire son Clergé qui étoit dans une ignorance grossiere. Il leur recommande d'abord d'apprendre par cœur le Symbole des Apôtres, celui que l'on chante à la Messe, & le Symbole de S. Athanase. Il leur explique ensuite les Mysteres des principales Fêtes de l'Année, les exhorte à dire la Messe, & à communier les Fêtes & Dimanches ; & avertit ceux qui veulent être Prêtres de ce qu'ils doivent sçavoir & pratiquer, pour recevoir l'Ordination ; ce qui se réduit à apporter leur Extrait Baptistaire, s'ils sont libres & du Diocese : s'ils sont nés Esclaves, leurs Lettres de liberté ; & s'ils sont d'un autre Diocese, des Lettres de recommandation de leur Evêque, qu'on appelle Lettres formées : à sçavoir par cœur & à pouvoir expliquer le Symbole, l'Oraison Dominicale, lire distinctement & expliquer l'Epitre & l'Evangile : à sçavoir administrer les Sacremens du Baptême de la Pénitence & de l'Onction des malades, & pratiquer les Ceremonies pour la sepulture des morts, pour la benediction du sel & de l'eau ; à ne pas ignorer le Chant & le Calendrier, & à avoir un Martyrologe & un Pénitentiel. Il ajoûte qu'il n'en ordonnera

aucun, qui n'ait paſſé quelque temps dans ſa Ville, ou dans quelque Monaſtere, ou ſous la conduite de quelque homme ſçavant, & qu'il n'ait quelque peu de Lettres. Il avertit ſes Clercs que les biens Eccleſiaſtiques étant partagez en quatre portions, dont il n'y en a qu'une qui leur appartienne, ils ne doivent pas entreprendre ſur celles de la Fabrique, de l'Evêque, & des Pauvres. Il ordonne qu'on obſervera regulierement le jeûne du Carême tous les jours également, à l'exception des Dimanches; que pendant l'Avent on s'abſtiendra de manger de la chair & de l'uſage du Mariage. Il veut que cette derniere abſtinence ſoit auſſi obſervée dans les Octaves de Pâques & de la Pentecôte, dans le temps des Prieres publiques, les veilles de toutes les Fêtes, tous les Vendredis & les nuits & les jours de Dimanches; que l'on jeûne juſqu'à None pendant toute la Semaine Sainte; que le Samedi Saint aucun Prêtre ne diſe la Meſſe avant dix heures, & n'entreprenne de baptiſer ſolemnellement. Il déclare que les Prêtres peuvent donner la pénitence & l'abſolution des crimes ſecrets, mais qu'ils doivent s'adreſſer à l'Evêque pour les publics. Enfin il veut qu'on remette les Fêtes qui tombent en Carême, à l'exception de celles des Saints dont les corps repoſent dans l'Egliſe. On a inſeré dans cette Lettre Synodique un Diſcours contenant auſſi pluſieurs Avis & Inſtructions pour les Eccleſiaſtiques, lequel eſt attribué au Pape Leon IV. & à S. Ulric. Il eſt aſſez viſible, qu'il eſt ici hors d'œuvre; mais il n'eſt pas facile de dire à qui il doit appartenir.

Ratherius Evêque de Verone.

Ratherius Evêque de Verone.

Le Traité de Ratherius, intitulé Itineraire du Voyage de Rome, est une menace qu'il fait à ses Clercs d'aller à Rome, & de les y accuser, afin de les retenir dans leur devoir. Il dit qu'ils sçavent bien qu'il a dessein d'aller à Rome, mais qu'ils ne sçavent pas le sujet de son voyage: qu'il n'y va point pour y faire ses prieres, aiant lû dans l'Evangile, que le temps est venu qu'on n'adorera plus Dieu sur cette Montagne, ni à Jerusalem, & que Dieu étant un Esprit, il le faut adorer en esprit & en verité, ce que chacun peut faire chez soi. Qu'il n'y va point non plus par ordre de l'Empereur, parce qu'il n'en a point receu d'y aller, mais seulement d'y envoier ses Soldats : qu'il n'y va point encore pour aprendre quelque chose, puisque l'Ecriture lui enseigne ce qu'il doit faire; mais qu'il y va au Synode des Evêques qui doivent venir au Saint Siege par ordre de l'Empereur, pour sçavoir d'eux ce qui concerne la discipline de son Eglise, & particulierement s'il peut souffrir que ses Clercs aient des femmes avec eux. Il remarque qu'il ne peut pas mieux s'adresser qu'à Rome, pour être instruit de ce qu'il doit faire: » Car, dit-il, sçait-on quelque chose touchant la » discipline de l'Eglise, qui soit ignoré à Rome? » Là se trouvent les plus excellens Docteurs du » monde ; c'est là qu'ont fleuri les Princes de » l'Eglise Universelle ; c'est là où l'on examine » les Constitutions des Evêques & les Reglemens » des Ecclesiastiques; où l'on approuve ceux qui » doivent être receus, & où l'on rejette ceux » qui doivent être rejettez. Rien de ce qui est » cassé là, ne peut subsister ailleurs ; & rien de

ce qui y est reglé, ne peut être cassé. Où pourrois-je donc mieux m'adresser pour remédier à mon ignorance, qu'à la source de toute sagesse ? Il joint à cette consideration l'équité & la justice de l'Empereur, & le merite personel du Pape Jean (c'est le XII. du nom, qui ne méritoit gueres cet éloge) & il espere qu'ils convoqueront un Synode universel, qu'il souhaite qui soit utile à l'Eglise. Il explique la question qu'il y proposera; sçavoir si ceux qui violent & qui méprisent ouvertement les Canons, doivent être soufferts dans l'Eglise : Il ajoûte qu'il veut bien n'y point parler ni des anciennes injures qu'on lui a faites, ni de celles qu'il souffre continuellement ; mais qu'il ne pourra pas s'empêcher de parler de ce qui s'est passé dans le dernier Synode qu'il a tenu, dans lequel il ne lui a pas été libre de réformer son Clergé, & où l'on n'a eu même aucun égard à sa Lettre Synodique. Il s'étend beaucoup sur la necessité qu'il y a d'observer les Canons, & est fort embarassé sur ce que ces Canons défendent aux Clercs, qui ont commis des crimes, de celebrer & de faire les fonctions de leur Ministere : Car, dit-il, s'ils ne confessent pas leurs crimes, « ils ont à craindre d'être damnez ; & s'ils les « confessent, il leur est défendu par les Canons » de celebrer. Si cela est, l'Eglise se trouvera dé- » pourvuë de Ministres, tant le nombre des mé- » chans est grand. Il les exhorte à la pénitence, » à reciter une priere qu'il dit avoir trouvée dans les Pseautiers, où l'on demande à Dieu son salut & sa conversion, par l'intercession de la Vierge & de tous les Saints. Cependant la

Ratherius Evêque de Verone.

Ratherius Evêque de Verone.

difficulté restant toûjours, il conclut qu'il va à Rome pour la faire lever.

Ces Traitez de Ratherius sont suivis de quelques Sermons : Le premier & le plus considerable est une longue Instruction sur le Carême. Il y condamne ceux qui ne l'observoient pas régulierement, soit en ne jeûnant qu'une partie de ce saint temps, soit en faisant des excés, soit en le rompant le Jeudi & le Samedi Saints. Il remarque que de son temps on ne jeûnoit en Carême que jusqu'à l'heure de None : que le Samedi Saint on ne celebroit la Messe chez les Latins, que sur le soir, & qu'on jeûnoit ce jour-là jusqu'aprés la Messe : mais que chez les Grecs on commençoit la joie de la Fête de Pasques à neuf heures du matin ; que leur Carême étoit plus long. Il recommande ensuite la Priere, l'Aumône & la Pénitence, & fait voir dans quel esprit & de quelle maniere il les faut pratiquer. Enfin il ajoûte à ces Instructions une Dissertation contre l'erreur des Antropomorphites, dans laquelle il avoit trouvé que quelques-uns de ses Prêtres étoient engagez par ignorance, ne pouvant s'imaginer un Dieu qui ne fût corporel. Il fait voir par plusieurs raisons, que Dieu est un pur Esprit : il réfute aussi une opinion folle & superstitieuse, que S. Michel chantoit tous les Lundis la Messe dans le Ciel. Il finit en exhortant son Clergé à vivre reglément.

Ceux dont il avoit combattu les erreurs dans ce Sermon, l'accuserent malicieusement ou par ignorance, d'avoir nié que JESUS-CHRIST eût un corps, & d'avoir condamné la devotion de

ceux qui alloient tous les Lundis entendre la Messe dans l'Eglise de S. Michel : de sorte qu'il fut obligé de s'expliquer, en déclarant qu'il n'avoit point dit que JESUS-CHRIST, c'est à dire, la Sagesse Incarnée, n'avoit point d'yeux, de mains, ni de corps ; mais que la Substance Divine n'en avoit point : & qu'il n'avoit pas dit que ce fût mal fait d'aller à l'Eglise de S. Michel, & d'y entendre la Messe ; mais qu'il avoit dit & qu'il soûtenoit que c'étoit une folie de dire que S. Michel chantoit la Messe, & une superstition de croire qu'il valoit mieux aller à l'Eglise de S. Michel le Lundi, & le prier en ce jour, qu'en tout autre jour de la Semaine.

Ratherius Evêque de Verone.

Le second Discours sur le Carême, est une Exhortation morale à l'abstinence du vice.

Il y a encore quatre Sermons sur la Fête de Pâques, & trois sur celle de l'Ascension, qui contiennent aussi des Instructions morales tres-utiles, tirées la plufpart de l'Ecriture & des Peres.

Voila toutes les œuvres de Ratherius, qui sont dans le second Tome du Spicilege. Il y a encore dans le douziéme une Lettre du même Auteur sur l'Eucharistie : Il l'écrivit à un Evêque, qui l'aiant rencontré dans une Assemblée d'Evêques tenuë par Conrad, lui avoit demandé s'il avoit chanté la Messe pendant la Semaine. Il se plaint de ce qu'il lui avoit fait cette demande plûtôt pour l'éprouver, que par charité ; & lui répond qu'il eût peut-être été à souhaiter qu'ils n'eussent celebré ni l'un ni l'autre le jour de Noël, lui témoignant qu'il n'a

Ratherius Evêque de Verone

pas bonne opinion de lui. Il laisse à juger laquelle de deux personnes qui reçoivent l'Eucharistie indignement est le plus en danger de son salut, ou de celle qui la reçoit rarement, ou de celle qui la reçoit souvent. Il ajoûte que s'ils lisoient les Homelies de S. Chrysostome sur l'Epitre aux Hebreux, peut-être que l'un s'abstiendroit entierement de celebrer, & l'autre de le faire tous les jours. De cette question de morale Ratherius passe à une autre de doctrine, & demande à celui à qui il écrit, s'il entend figurément ces paroles qu'il profere en donnant l'Eucharistie : *Que le Corps de* JESUS-CHRIST *vous serve pour la vie éternelle.* Il lui dit que s'il les entend ainsi, son aveuglement est déplorable ; & il l'assûre qu'il faut croire que comme dans les Nôces de Cana en Galilée, le changement de l'eau en vin a été veritable & non pas figuratif ; de même le vin est fait, par la benediction, le vrai Sang de JESUS-CHRIST, & le pain, sa vraie Chair, & non pas seulement en figure : Que si le goût & la couleur semblent persuader du contraire, il ne faut pas s'y arrêter ; & que comme le limon dont l'homme a été formé, a changé de figure, quoique sa substance soit demeurée, de même il faut croire que quoique la couleur & le goût du pain & du vin demeurent, on reçoit la vraie Chair & le vrai Sang de JESUS-CHRIST : Que si l'on demande ce qu'est devenuë la substance du pain & du vin, on peut répondre que le pain a peut-être été enlevé d'une maniere invisible, ou qu'il a été changé en chair ; mais que l'Evangile nous apprend

que

que cette Chair & ce Sang, sont la Chair & le Sang du Corps de JESUS-CHRIST : qu'il ne faut point se mettre en peine du reste, puisque c'est un Mystere de nôtre Foy : parce qu'en qualité de Mystere, on ne sçauroit le comprendre; & qu'étant de Foi, il faut le croire, & non pas chercher à l'expliquer.

Ratherius Evêque de Verone.

Foulcuïn Abbé de Lobes parle de presque tous ces Ouvrages de Ratherius, que nous avons, & fait encore mention de quelques autres qui sont perdus; sçavoir, un Traité intitulé le *Combat, ou Meditations du Cœur d'un certain Ratherius Evêque de Verone, & Moine de Lobes*, qu'il écrivit pendant son premier exil, & qu'il adressa aux plus habiles Prélats de son temps: Un Traité intitulé *Frénesie*, parce qu'il y parloit en frénetique, contre Baudry: Des Sermons pour le Jeudi Saint, pour la Fête de la Pentecôte, & pour quelques Fêtes de la Vierge, & plusieurs autres Ouvrages. Le même Auteur ajoûte que Ratherius étant à Cumes en exil, & y aiant rencontré un Exemplaire de la vie de S. Ursmar, il en avoit corrigé les solecismes, & l'avoit envoiée à Lobes; & qu'ensuite étant en Provence, il avoit composé un Livre de Grammaire, qu'il avoit dédié au fils de Roësting, sous le titre de *Spera-dorsum*, ou de Sauve-garde du dos.

Le stile de Ratherius est obscur & embarrassé, mais assez pur dans les termes : ses expressions sont vives & picquantes ; il raisonne assez juste. Il sçavoit les Canons, avoit bien lû les Peres Latins, & se sert fort à propos de leurs autoritez & de leurs principes. Il re-

prend avec aigreur les vices & les déreglemens de son temps, sans épargner personne; & attaque particulierement les mœurs corrompuës des Ecclesiastiques, qu'il ne fait point de difficulté de découvrir, & de décrire avec des traits fort vifs, & d'une maniere peut-être un peu outrée.

Atton Evêque de Verceil.

Atton Evêque de Verceil (different de l'Eque de Bâle, de même nom, dont nous avons parlé dans le Siecle précedent) est plus moderé & moins obscur que Ratherius. Il étoit fils d'Aldegaire, & il a gouverné l'Eglise de Verceil depuis l'an 945. jusques vers l'an 960. Ses Ouvrages, qui avoient été long-temps cachez dans la Bibliotheque du Vatican, ont été donnez au Public par le P. Dachery dans le huitiéme Tome de son Spicilege.

Le premier est un Capitulaire pour le Clergé de son Diocese, contenant cent Articles, presque tous tirez & copiez des Conciles de Laodicée, de Carthage, de Tolede, & d'autres; des Decretales des Papes, tant vraies que fausses, & du Capitulaire de Theodulphe, à l'exception d'un tres-petit nombre, dont il est peut-être l'Auteur. Ceux-ci sont le quatriéme, dans lequel il ordonne à ses Prêtres, Diacres & Soûdiacres, de sçavoir par cœur la Foi Catholique; c'est à dire, le Symbole de S. Athanase. Le cinquiéme, qui est un Avertissement general aux Ecclesiastiques de faire leur devoir, & de vivre exemplairement. Le dixiéme, par lequel il est ordonné que l'on ne consacrera point le Corps de JESUS-CHRIST, qu'avec une Oblation entiere; c'est à dire, un pain qui ne

ſoit point rompu ; & que les Prêtres ne celebreront point la Meſſe qu'ils ne ſoient à jeûn. Le dix huitiéme, touchant l'inſtitution des Catéchumenes, le Baptême des Muets, & l'obligation des Parrains d'inſtruire ceux qu'ils ont tenus ſur les Fonts. Le vingtiéme, par lequel il eſt ordonné que dans toutes les Egliſes où l'on adminiſtre le Baptême, il y aura un Diacre avec le Prêtre ; & enjoint aux Prêtres qui n'en ont point, de choiſir au plûtôt une perſonne capable, & de le faire ordonner Diacre. Le vingt-neuviéme, qui ordonne les Conferences des Prêtres aux Calendes, coûtume établie dés le neuviéme Siecle, comme il paroît par les Capitulaires d'Hincmar & de Riculphe. Le trente-neuviéme, qui porte qu'à l'avenir on enjoindra à tous les Evêques de ne plus ordonner de Diacres qu'ils ne s'obligent à garder le Célibat. Le ſoixante-quinziéme, par lequel on impoſe une pénitence à ceux qui par negligence vomiront aprés avoir receu l'Euchariſtie ; & ordonne qu'on brûlera tout ce qui ſera rejetté. Le ſoixante-dix-ſeptiéme, qui porte que ceux qui auront receu le Baptême ou la Confirmation, s'abſtiendront pendant un temps de manger de la viande, & pendant huit jours de l'uſage du Mariage ; & que l'on n'ordonnera aucun Clerc qu'il n'ait receu ces deux Sacremens. Et le quatre-vingt-dixiéme, qui concerne les Pénitences que les Prêtres doivent impoſer aux pécheurs publics, & de quelle maniere ils doivent déferer à l'Evêque ceux qui ne veulent pas ſe ſoûmettre à la Pénitence.

Atton Evêque de Verceil.

Le Traité ſuivant eſt ſur les perſecutions &

Atton Evêque de Verceil.

les vexations que l'on faisoit aux Ecclesiastiques. Il est divisé en trois parties. La premiere est des vexations qu'on leur fait dans le jugement de leurs personnes. La seconde, de celles qu'on leur fait dans les Ordinations: & la troisiéme de celles qu'on leur fait dans leurs biens. Il remarque dans le commencement, que l'Eglise aura toûjours des Persecuteurs; mais qu'ils n'auront jamais le dessus ; & qu'étant fondée sur la pierre solide de la Foy Apostolique, elle subsistera toûjours par la Foy, par l'amour de JESUS-CHRIST, par la perception des Sacremens, & par l'observation des Commandemens de Dieu. Heureuse Maison ! dit-il, elle n'est point renversée par les orages, arrachée par les inondations, ni abattuë par les vents; contre laquelle les portes de l'Enfer n'auront aucun pouvoir, quoiqu'elle en soit continuellement attaquée ; qui ne cede ni aux tentations secrettes, ni aux persecutions ouvertes, ni aux attaques des malins esprits, ni à la corruption des vices & des crimes. Aprés avoir ainsi parlé en general des persecutions de l'Eglise, il dit qu'une des plus communes de son temps, est que les méchans se voiant repris par leurs Supérieurs, ils persecutent ceux qui les enseignent, & ils les attaquent, pour éviter d'être soûmis aux peines Ecclesiastiques : que pour empêcher ce desordre, il étoit ordonné dans les Canons, que les Evêques ne pourroient être accusez que par des personnes irreprochables, ni jugez par d'autres Juges, que par ceux qu'ils choisiroient, ni condamnez sans l'autorité du Saint Siege, quoiqu'il fût

permis aux Metropolitains, & aux Evêques de la Province, d'entendre & de diſcuter leurs cauſes. Aprés avoir établi cette Juriſprudence ſur les fauſſes Decretales des Papes, il dit que de ſon temps non ſeulement on ne garde plus ces précautions dans l'accuſation des Evêques; mais qu'on ne leur donne pas même lieu de ſe défendre, & qu'on les oblige ou de faire venir de leurs Confreres jurer qu'ils ſont innocens, ou de fournir un Champion pour combattre pour eux. Il fait voir que ces deux voies de juger du crime ou de l'innocence d'une perſonne, qui étoient en uſage pour lors, ſont toutes deux injuſtes & illicites, principalement à l'égard des Eccleſiaſtiques. La premiere, parce qu'il ne s'enſuit pas que tous ceux qui ne trouvent pas de témoins pour jurer de leur innocence, ſoient coupables; & que l'uſage de l'Egliſe a toûjours été d'abſoudre ceux qui n'étoient point convaincus de crimes, ſans qu'ils fuſſent obligez de faire prêter ſerment de leur innocence par d'autres. La ſeconde voie. 1°. Parce qu'elle n'a été en uſage que parmi les Laïques, qui ne l'ont pas même approuvée. 2°. Parce que ſouvent il arrive que les innocens ſont vaincus, & les coupables victorieux. 3°. Parce que c'eſt tenter Dieu. 4°. Parce qu'étant défendu aux Eccleſiaſtiques de ſe battre, c'eſt une choſe tout-à-fait injuſte de les obliger de donner des Champions à leur place, afin d'être abſous par leur victoire : c'eſt vouloir les obliger à ne ſe pas pouvoir purger d'un crime, qu'en faiſant un autre crime. Il s'objecte à lui-même : Mais faut-il ſouffrir impuné- «

Atton Evêque de Verceil.

Atton Evêque de Verceil. » ment tous les maux que les Ecclesiastiques peu- » vent faire ? Il répond qu'il y a des personnes qui les doivent souffrir, & qu'il y en a d'autres qui les doivent reprendre & punir selon le pouvoir qu'ils en ont receu, & avec les précautions necessaires ; mais qu'on ne doit pas juger temerairement de ceux qui ont receu le pouvoir de jugèr des Anges mêmes : que les Clercs ne doivent point être jugez par des Laïques, mais par des Evêques ; & que les Laïques ne se doivent point mêler de punir leurs crimes, s'ils n'en sont priez par l'Evêque du Diocese. Ce- » pendant, dit-il, il arrive tout au contraire que » l'Autorité Civile entreprend sur l'Autorité Ec- » clesiastique ; & que celle-ci est affoiblie par la » premiere, qui devroit la soûtenir : en sorte que » comme dans l'élection des Prelats, on suit » plûtôt la volonté du Prince, que les vœux des » Saints ; de même dans leur condamnation on » a plus d'égard à satisfaire leur intention, qu'à » suivre les regles Canoniques : & il arrive de là « que par l'injustice des méchans Juges, les cri- « mes n'empêchent point les coupables de de- « meurer dans leur dignité ; & que la dignité » n'excepte personne d'une accusation injuste.

La seconde Partie est sur l'autorité que les Princes avoient sur les Elections & les Ordinations des Evêques : Il dit qu'elles devroient être faites par ceux à qui elles appartiennent selon les Canons & l'usage de l'Eglise : mais que les Princes veulent absolument que leur Edit l'emporte sur tout : que celui qu'ils ont choisi, soit receu, quelque méchant qu'il soit ; & que celui qui sera élû par les autres, soit

rejetté, quelque merite qu'il ait : que les défauts de ceux qu'ils ont élûs, quelque grands qu'ils soient, ne sont comptez pour rien ; qu'ils n'ont aucun égard aux vertus, mais aux richesses, à la parenté, & aux services : que plusieurs sont ordonnez pour de l'argent, les autres par recommandation, ou parce qu'ils sont parens, ou pour recompense de services : Qu'il y en a qui sont si aveuglez, qu'ils élevent des enfans à l'Episcopat, qui n'ont aucune des qualitez necessaires, & qui sont obligez d'être des Disciples soûmis à leur Maître, pendant qu'ils sont les Maîtres & les Juges de tout un Diocese.

Atton Evêque de Verceil.

Dans la derniere Partie il reprend l'abus qui étoit en usage de son temps, de piller les biens d'Eglise, quand le Siege Episcopal étoit vacant, ou par la mort, ou par l'expulsion d'un Evêque. Il rapporte dans les trois Parties plusieurs Canons, & quantité de beaux passages des Peres, pour établir ce qu'il avance.

Ces Traitez sont suivis d'onze Lettres d'Atton.

La premiere est adressée à l'Evêque appellé Waldon, qui s'étoit broüillé avec son Prince. Il l'exhorte à lui être soûmis, & rapporte plusieurs passages des Peres sur l'obeïssance qui est deuë aux Rois. Ce Waldon est apparemment celui que Berenger avoit fait Evêque de Cumes, & qui lui fut ensuite infidéle, & se retira vers l'Empereur Othon, comme il est rapporté par Luitprand.

Les trois Lettres suivantes d'Atton sont adressées aux Fidelles de son Diocese : Les deux premieres sont contre ceux qui se mêlent de devi-

Atton Evêque de Verceil. ner & de prophetiser l'avenir : Et la derniere est contre ceux qui vouloient fêter le Vendredi.

La cinquiéme est adressée à un Evêque appellé Ason. Il y fait voir par les Loix Ecclesiastiques & Civiles, que le Mariage est défendu entre ceux qui ont contracté une affinité spirituelle par le Baptême, contre l'avis de cet Evêque, qui l'avoit repris de ce qu'il avoit separé un nommé Thierry, qui s'étoit marié avec la fille de son Parrain, & l'avoit excommunié, jusqu'à ce qu'il eût comparu en Jugement devant l'Archevêque & les Evêques.

La sixiéme est une Lettre de Gunzon Diacre de l'Eglise de Novare, par laquelle il envoie à Atton la copie d'une Lettre prétenduë du Pape Zacharie, à Theodore Evêque de Pavie, sur la prohibition du Mariage entre ceux qui ont contracté une affinité spirituelle.

La septiéme est une Lettre d'Ambroise Prêtre de Milan, adressée à Atton, par laquelle il lui fait sçavoir que ces sortes de Mariages sont aussi défendus dans son Eglise ; & lui demande ce qu'on doit entendre par les noms de Prêtresses & de Diaconesses, dont il est parlé dans la Lettre de Zacharie.

Atton lui répond par la huitiéme Lettre, que les Prêtresses & les Diaconesses étoient des Veuves choisies pour assister les femmes dans l'administration du Baptême. Il n'approuve pas le sentiment de ceux qui prétendent que les Diaconesses étoient des Abbesses : & il remarque que l'on a pû aussi donner ces noms aux femmes des Prêtres & des Diacres.

La neuviéme & la dixiéme ſont adreſſées aux Eccleſiaſtiques de ſon Dioceſe, contre ceux qui avoient des femmes ſuſpectes chez eux, avec leſquelles ils avoient un honteux commerce, & qu'ils nourriſſoient du bien de l'Egliſe.

Atton Evêque de Verceil.

Dans la derniere, il conſulte les Evêques ſes Confreres ſur ce qu'il doit faire, ſi les Rois d'Italie (c'eſt Berenger & Adalbert dont il parle) craignant leurs ennemis, veulent l'engager lui & les autres Evêques, à leur demeurer fidelles, non ſeulement par le ſerment de fidelité, mais en exigeant d'eux des ôtages. Il fait connoître qu'il n'eſt pas d'avis qu'on doive leur en donner. 1°. Parce qu'il ne voit pas que l'Ecriture Sainte & les Peres aient commandé autre choſe que d'être fidelle & ſoûmis à ſon Prince, & de faire ſon poſſible pour conſerver la paix de l'Etat, & procurer le ſalut de ſon Roi. 2°. Parce que c'eſt une eſpece de peine que l'on fait ſouffrir à un innocent pour la faute d'un autre ; ce qui eſt contre la Juſtice. 3°. Parce que c'eſt expoſer la vie d'un homme pour un avantage temporel, & la faire dépendre de la volonté des autres, qui peut changer. 4°. Parce que c'eſt une nouveauté qui feroit croire ou que les Evêques dont on exige ces ôtages, ſont plus infidéles que leurs Prédeceſſeurs, ou que les Princes ſont plus haïs. C'eſt pourquoi il exhorte ſes Confreres à prier le Seigneur pour le ſalut de leurs Princes, & à lui demander qu'il leur donne bonne opinion de la fidelité des Prélats de leur Roiaume, & qu'il rende ceux-ci fermes & conſtans dans cette fidelité.

Atton Evêque de Verceil. Il y avoit encore dans le Manuſcrit de Rome un autre Ouvrage d'Atton, intitulé *le Polipti-que* ou *le Perpendicule, qui ſert à reprendre les vices & à établir la vertu*; & dix-ſept Sermons que l'on n'a pû tranſcrire, parce que le Manuſcrit étoit tellement défectueux & gâté en cet endroit, qu'il étoit impoſſible de le lire. Il y a même pluſieurs lacunes dans les Ouvrages que l'on a copiez. Tout cela auroit pû être ſuppleé par le Manuſcrit qu'on dit être dans les Archives de l'Egliſe de Verceil; mais jamais les Chanoines de cette Egliſe ne l'ont voulu communiquer, ni en laiſſer tirer copie, quelque inſtance que leur en ait fait faire le Pere Dachery par le Cardinal Bona & par l'Ambaſſadeur du Duc de Savoye auprés du Roy, ſoit qu'ils ne ſceuſſent où étoit ce tréſor, ſoit qu'ils vouluſſent qu'il demeurât caché.

Les Ouvrages de cet Auteur ne ſont preſque qu'un tiſſu de citations de l'Ecriture, des Canons & des Peres, qui viennent fort à propos à ſon ſujet. Ce qui eſt de lui eſt écrit avec eſprit, & d'une maniere vive & naturelle.

Luitprand. Luitprand ou Liutprand, n'eſt pas un des moindres ornemens de l'Italie. Tritheme nous aſsûre qu'il étoit de ce païs, & d'une famille de Pavie: d'autres croient que ſa famille venoit d'Eſpagne. Quoi qu'il en ſoit, ſon pere avoit été envoié par Hugues Roi d'Italie, vers l'Empereur de Conſtantinople; & étant revenu de cette Ambaſſade, il avoit embraſſé l'état Monaſtique, laiſſant Luitprand encore tout jeune. Celui-ci fut élevé à Pavie, & fait Diacre de cette Egliſe: Ses parens le donnerent à Beren-

ger II. pour être ſon Secretaire. Il le ſervit aſſez long-temps, & fut envoié en Ambaſſade par ce Prince vers l'an 948. auprés de Conſtantin Porphyrogenete Empereur d'Orient. Quelques-uns diſent qu'auſſi-tôt aprés ſon retour, il fut fait Evêque de Cremone : mais il y a plus d'apparence qu'il ne fut élevé à cette dignité, que quand Othon I. ſe fut rendu maître de l'Italie ; car il tomba bien-tôt dans la diſgrace de Berenger, qui le perſecuta lui & toute ſa famille : en ſorte qu'il fut obligé de ſe retirer en Allemagne, où il compoſa ſon Hiſtoire, à la tête de laquelle il ne prend que la qualité de Diacre. Il vint en Italie avec Othon, & aſſiſta en qualité d'Evêque de Cremone, au Concile tenu à Rome l'an 963. contre Jean XII. où il ſervit d'Interprete à l'Empereur Othon. L'an 968. il fut envoié en Ambaſſade par ce Prince vers Phocas Empereur d'Orient, & a écrit lui-même la Relation de cette Ambaſſade, qui contient des Remarques aſſez ſingulieres ſur les mœurs des Empereurs Grecs de ce temps-là. Son Hiſtoire eſt adreſſée à Raimond Evêque d'Elvire en Eſpagne : elle eſt diviſée en ſix Livres, & commence aux Regnes de Leon Empereur d'Orient, & d'Arnoul Empereur d'Occident, & finit à l'Ambaſſade de Luitprand au nom de Berenger, vers l'Empereur Conſtantin. Mais le dernier Livre eſt imparfait ; & au lieu de la continuation de l'Hiſtoire, on y a joint un Fragment, contenant l'Hiſtoire de l'expulſion de Berenger, de la condamnation du Pape Jean XII. & de tout ce qui ſe paſſa à Rome,

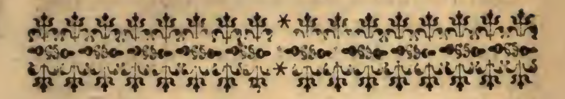
Luitprand.

Luitprand. jusqu'à ce que le Pape Benoist fut chassé; Fragment qui me paroît être de Luitprand, si l'on en juge par le style, & qui certainement est d'un Auteur de ce temps-là. Le troisiéme Livre de cette Histoire est intitulé, *Antidose*; c'est à dire, Revanche; parce qu'il prétend s'y vanger des mauvais traitemens qu'il a receus de Berenger. Cette Histoire & la Relation de l'Ambassade vers l'Empereur Phocas, sont les seuls Ouvrages veritables de Luitprand: Car le Livre des Vies des Papes, depuis S. Pierre jusqu'à Formose, n'est point du stile de Luitprand; & il n'en est point fait mention dans Sigebert ni dans Tritheme. Quelques-uns croient qu'il est d'un Auteur plus ancien, mais ils se trompent: car il finit par un passage copié de l'Histoire de Luitprand; ce qui prouve encore que cet Ouvrage est d'un autre Auteur: Mais de quelque temps qu'il soit, ce n'est qu'un méchant Copiste d'Anastase le Bibliothecaire. Pour la Chronique qui porte le nom de Luitprand, c'est une piece manifestement supposée, que l'on doit mettre au rang des Romans faits en forme de Chroniques anciennes par les Espagnols.

Le style de Luitprand est dur & ferré, mais fort & vehement. Il écrit l'Histoire d'une maniere pathetique, mais qui n'est pas agréable, sans observer regulierement l'ordre des temps. Il y parle particulierement des affaires d'Italie, & de ce qui regarde l'Empire d'Occident; il y mêle aussi quelque chose de l'Empire d'Orient, & de l'Histoire des Papes.

Son Hiſtoire a été imprimée à Bâle en 1532. La Relation de ſon Ambaſſade, à Ingolſtad en 1600. Le Livre des Vies des Papes, qui lui eſt attribué, à Mayence en 1602. & tous ſes Ouvrages, ont été donnez avec la Chronique ſuppoſée, par Jerôme de la Higuera Jeſuite, & imprimez in fol. à Anvers l'an 1640. *Luitprand.*





CHAPITRE III.

HISTOIRE DES EGLISES de France.

Dignité de l'Eglise de Rheims.

DANS le dixiéme Siecle, l'Eglise de Rheims fut considerée comme la premiere des Eglises de France, & ses Archevêques eurent la principale part aux affaires Ecclesiastiques & Civiles du Roiaume. Les Privileges que les Papes leur accorderent, & les grands biens qu'ils possedoient, & qui furent considerablement augmentez dans ce temps-là; la prérogative qu'ils avoient de sacrer les Rois, le rang qu'ils tenoient dans les Assemblées Ecclesiastiques & dans les Etats; leur qualité, leur credit, & leur merite personel, les éleverent au plus haut point de puissance & de dignité qu'un Prelat puisse esperer. Mais comme les grandes Dignitez sont toûjours enviées & recherchées avec ardeur, & que plus le poste où l'on est, est élevé, plus il y a de perils & de dangers: il ne faut pas s'étonner s'il y a eu tant de brigues pour parvenir à cet Archevêché, tant de contestations pour s'y maintenir, & si ceux qui l'ont possedé, ont été sujets à tant de disgraces, comme leur Histoire le fera connoître. Mais parce que les affaires Ecclesiastiques des Eglises de France, & en particulier de celle de

Rheims, ont une grande liaiſon avec celles de l'Etat, & que le changement des Rois & du Gouvernement a auſſi apporté beaucoup de changement aux affaires de l'Egliſe ; il faut commencer par faire un plan de l'Etat de la Monarchie Françoiſe, & de la ſuite des Rois qui ont regné en France dans le dixiéme Siecle.

Etat de la France aprés la mort de Charles le Gras.

Aprés la mort de Charles le Gras, qui arriva l'an 888. ſon fils Charles, ſurnommé le Simple, étant encore en enfance, les Neuſtriens aſſemblez à Compiegne, élûrent Odon ou Eudes, Comte de Paris, & Duc de France, pour gouverner le Royaume, lui donnerent la qualité de Roi, & le firent couronner par Gautier Archevêque de Sens. D'autre part, Raoul fils de Conrad, occupa le païs d'entre le Mont-jou & les Alpes Pennines ; c'eſt à dire, la Savoye & le païs des Suiſſes, & ſe fit couronner Roi de la Bourgogne Transjurane. Louïs, fils de Bozon, s'empara du païs qui eſt depuis Lion juſqu'à la Mer, entre le Rhône & les Alpes, ſous le nom de Roi d'Arles ou de Provence, & ſe fit déferer ce Royaume par un Concile, qui ſe tint exprés à Valence l'an 890. Ainſi la France étoit diviſée en trois Royaumes : La France qui comprenoit la Neuſtrie, l'Aquitaine & la Bourgogne Duché ; le Royaume d'Arles, & la Bourgogne Transjurane. Eudes ne demeura pas long-temps paiſible poſſeſſeur d'un Royaume qui ne lui appartenoit pas. Charles le Simple eut ſes partiſans, qui le rappellerent d'Angleterre, où ſa Mere l'avoit emmené, & le firent couronner à Rheims l'an 893. Il rentra dés-lors

Regne de Charles le Simple.

Regne de Charles le Simple.

en possession d'une partie du Royaume, & il s'alluma une guerre civile entre les deux partis : elle fut appaisée pendant quelque temps, & finit entiérement par la mort d'Eudes, qui arriva le troisiéme Janvier de l'an 898. Par cette mort Charles le Simple entra en possession du Royaume de France, non pas de celui d'Arles ni de la Bourgogne Transjurane. Il ajoûta l'an 918. la Lorraine à ses Etats, l'aiant conquise sur Henri l'Oiseleur, aprés la mort de Conrad. Mais les Seigneurs François mécontens, prirent l'occasion de cette guerre, pour lui susciter de nouvelles affaires, & élûrent Roi Robert frere d'Eudes, qui fut couronné à Rheims le 20. de Juin de l'an 922. en sorte qu'il fut obligé de quitter la Lorraine pour venir combattre Robert. Celui-ci fut tué dans la Bataille ; mais son parti élût en sa place son Beau-frere Raoul II. Duc de Bourgogne. Charles le Simple se ligua avec Henri l'Oiseleur, à qui il abandonna la Lorraine, à condition qu'il le secourroit ; mais il fut arrêté en trahison l'an 923. par Hebert Comte de Vermandois, qui le tint en prison à Château-Thierry : La Reine sa femme se retira en Angleterre avec son fils Louïs. Depuis ce temps-là Charles le Simple fut toûjours en la puissance d'Hebert, ou de Hugues le Blanc Comte de Paris, fils de Robert, qui le tinrent en captivité jusqu'à sa mort,

Raoul.

arrivée l'an 929. Par cette mort Raoul demeura paisible possesseur du Royaume, jusqu'à l'an 936. qu'il mourut sans enfans, laissant le Comté de Bourgogne à son frere Hugues le Noir, & la principale autorité en France à Hugues le

Blanc

Blanc, Comte de Paris & d'Orleans, & Duc de France, son Beau-frere : Celui-ci n'osa pourtant prendre la Couronne, parce qu'il craignoit Hebert Comte de Vermandois, & Gisalbert Duc de Lorraine ; & il trouva plus à propos de faire revenir d'Angleterre le Fils de Charles le Simple, qui fut à cause de cela appellé Louïs d'Outremer. Il fut receu sans opposition, & sacré à Rheims l'an 936. Louïs eut pendant son Regne de grands démêlez avec les Comtes Hebert & Hugues, & fut tantôt en guerre, & tantôt en paix avec Othon Roi de Germanie. Mais enfin s'étant accommodé avec Hugues, il mourut en paix l'an 954. laissant le nom de Roi à son fils Lothaire, âgé de quatorze ou quinze ans, & la puissance entre les mains de Hugues, à qui le jeune Roi donna les Duchez de Bourgogne & d'Aquitaine. Celui-ci mourut l'an 956. & laissa quatre enfans, dont l'aîné, nommé Hugues Capet, fut déclaré Duc de France l'an 959. par Lothaire, qui lui donna encore le Poitou. Lothaire regna paisiblement pendant trente-trois ans, aiant repris aprés la mort de Hugues le Blanc l'autorité Royale : Mais elle se perdit entre les mains de son fils Louïs, surnommé le Faineant, qui n'aiant survêcu à son pere que seize mois, sous la tutelle de Hugues Capet, fut le dernier des Rois de la Race Carlienne ; car aprés sa mort Hugues Capet fut élû Roi par les Seigneurs à Noyon, vers la fin du mois de May de l'an 987. & ensuite sacré à Rheims, sans que l'on eût égard à Charles Duc de Lorraine, frere de Lothaire, qu'ils haïssoient, parce qu'il avoit prêté serment de

Louïs d'Outremer.

Lothaire.

Louïs le Faineant.

Hugues Capet & Robert.

Hugues Capet & Robert.

fidelité de la Duché de Lorraine au Roi de Germanie. L'année suivante Hugues Capet fit aussi couronner son fils Robert. Le Duc Charles ne perdit pas neanmoins l'esperance de rentrer dans les Etats de ses Ancêtres, & s'étant saisi de Laon & de Rheims, il fit quelque temps la guerre à Hugues ; mais il fut pris l'an 991. dans la ville de Laon, mené prisonnier à Senlis, & de là à Orleans, où il fut enfermé dans une Tour, dans laquelle il mourut trois ans aprés. Ainsi passa le Royaume de France, de la Race des Carliens, à celle de Hugues Capet, qui vécut jusqu'à l'an 996. & laissa son fils Robert paisible possesseur du Royaume, que ce bon Roi gouverna jusqu'à la trente-troisiéme année du Siecle suivant. En voila suffisamment pour ce qui regarde l'Etat Politique du Royaume de France ; venons aux affaires Ecclesiastiques, dans lesquelles les Archevêques de Rheims eurent la principale part.

Foulques Archevêque de Rheims.

Foulques succeda à Hincmar dans l'Archevêché de Rheims l'an 882. C'étoit un homme de qualité qui avoit été long-temps à la Cour. Aussi-tôt aprés son Ordination, il envoia au Pape Marin sa Profession de Foi, suivant la coûtume, & reçût de lui le *Pallium*. Il lui demanda par une seconde Lettre, la confirmation des Privileges accordez par les Papes à ses Prédecesseurs, & lui fit ses plaintes touchant le bien legué par son frere Rampon pour la construction d'un Monastere, dont Ermenfroy, qui avoit épousé sa veuve, s'étoit emparé. Marin écrivit sur ce dernier chef, à Gerard Archevêque de Sens, dans le Diocese duquel étoit ce Monastere ; & à Jean Archevêque de Roüen, du Diocese duquel

étoit Ermenfroy, lui donnant ordre de l'avertir de quitter le bien dont il s'étoit injustement emparé ; & s'il ne le vouloit pas faire, de se servir des peines Canoniques contre lui. Foulques écrivit aussi au Pape Adrien, successeur de Marin, pour le congratuler de son élevation au Pontificat, & lui envoia en même temps des Copies des Privileges accordez par les Papes Leon, Benoist & Nicolas, à l'Eglise de Rheims, dont il lui demanda la confirmation. Il le pria par la même Lettre, d'envoier une Commission aux Archevêques de Sens & de Roüen, pour regler l'affaire du Monastere, dont Ermenfroy s'étoit emparé ; & écrivit en faveur de Frotarius Archevêque de Bourges, qui étoit accusé par un Moine de son Diocese ; assurant le Pape, qu'il avoit été élû par les Evêques de sa Province, par le Clergé & par le Peuple de son Diocese, & confirmé par le Pape Marin. Il envoia une autre Lettre fort soûmise au Pape Estienne, dans laquelle il le remercie de ce qu'il lui a fait la grace de lui écrire, & de le traiter de frere & d'ami ; qualitez qu'il ne prétend pas, faisant gloire d'être son Serviteur & son Sujet. Il l'asûre que s'il n'étoit entouré & comme assiegé par les Barbares, qui ne sont qu'à cinq lieuës de sa Ville, & qui assiegent celle de Paris, il auroit entrepris le Voyage de Rome. Il lui témoigne la part qu'il prend aux embûches qu'on lui dresse, & la reconnoissance qu'il a de ce que le Pape traite de fils Guy, qui étoit son parent. Il promet obeïssance au Pape, & exalte la Dignité de l'Eglise de Rheims, qu'il prétend avoir été établie par Saint Sixte,

Foulques Archevêque de Rheims.

envoié par S. Pierre, & être la premiere de tout le Royaume. Il ajoûte que le Pape Hormiſdas a établi l'Archevêque de Reims, ſon Vicaire dans les Gaules ; & lui demande la confirmation des Privileges accordez par ſes Prédeceſſeurs. Il le preſſe de faire excommunier Ermenfroy par les Archevêques de Sens & de Roüen, & le prie d'écrire au Roi Charles, pour l'obliger à achever de reſtituer à l'Egliſe de Rheims les biens qui lui appartiennent.

Lettre d'Eſtienne V. à Foulques.

Le Pape fit réponſe à Foulques, qu'il étoit réjouï de le voir dans ces ſentimens envers le Saint Siege, l'aſsûra qu'il conſideroit Guy comme ſon enfant ; qu'il étoit touché de la deſolation de la France par les Barbares ; qu'il prioit le Seigneur de la délivrer ; & enfin il l'avertit qu'il avoit adreſſé aux Archevêques de Sens & de Rouën, & au Roi, les Lettres qu'il lui avoit demandées.

Foulques r'écrivit une ſeconde Lettre à ce Pape, dans laquelle il renouvelle ſes plaintes contre Ermenfroy, lequel n'avoit pas voulu obéïr aux avertiſſemens des deux Archevêques, & prie le Pape de le faire excommunier. Il le conſulte en même temps, ſi on peut faire legitimement l'Ordination des Evêques tous les jours de Fêtes.

Autres Lettres d'Eſtienne V. à Foulques.

Le Pape lui adreſſa enſuite pluſieurs Lettres.

La premiere eſt une Lettre de conſolation ſur les maux qu'il ſouffroit.

La ſeconde eſt une Lettre de recommandation pour un homme tenu dans l'oppreſſion par ſes enfans & par ſes parens.

La troiſiéme eſt adreſſée aux Evêques de

France contre Frotarius, qui s'étoit emparé du Siege de Bourges, aprés avoir été chassé de ceux de Bordeaux & de Poitiers. Il lui enjoint sous peine d'anathéme, de quitter Bourges & de retourner à Bordeaux.

La quatriéme est en faveur de Teutbolde, qu'il avoit ordonné Evêque de Langres. Il y rapporte qu'aprés la mort d'Isaac Evêque de cette Eglise, Aurelien Archevêque de Lion avoit ordonné en sa place un Moine appellé Egilon, sans qu'il eût été choisi par le Clergé ni par le Peuple, qui avoit élû Teutbolde, & demandé au Pape qu'il fût consacré : que voulant conserver les Privileges de toutes les Eglises, il avoit mandé à Aurelien d'ordonner Teutbolde, s'il se trouvoit qu'il eût été élû unanimement par le Clergé & par le Peuple : qu'il avoit envoyé un Evêque sur les lieux pour faire executer cet ordre, mais qu'Aurelien l'avoit trompé en l'envoyant à Langres, avec promesse qu'il le suivroit; & qu'au lieu de le faire, il l'avoit laissé attendre inutilement : que le Clergé & le Peuple avoient envoyé à Rome un Acte d'Election, & demandé que Teutbolde fût consacré : qu'il avoit encore écrit à Aurelien de l'ordonner; mais qu'au lieu d'obéïr, il avoit tenté de mettre l'autre en possession : qu'enfin sur les nouvelles instances du Clergé & du Peuple de Langres, il avoit ordonné Teutbolde; il enjoint à Foulques de le mettre en possession. Foulques lui fit réponse qu'il avoit voulu executer ses ordres touchant Teutbolde ; mais qu'il avoit été obligé d'en suspendre l'execution à la priere du Roi Eudes, qui devoit lui envoyer des Ambas-

Lettre du même sur l'affaire de Teutbolde.

Lettre du même sur l'affaire de Teutbolde.

ſadeurs, pour ſçavoir de lui ſa réſolution. Il ajoûte que les Evêques avoient été fort réjouïs de ce qu'il avoit déclaré qu'il vouloit que les Privileges & les Droits des Evêques fuſſent conſervez dans leur entier. Il lui demande s'il eſt permis à aucun de ſes Suffragans d'executer les ordres du Roi ou de quelque autre, ſans ſa permiſſion, ou de rien entreprendre contre ſes défenſes.

Autres Ecrits d'Eſtienne en faveur de l'Egliſe de Rheims.

Le même Pape confirma les Privileges de l'Egliſe de Rheims, & défendit ſous peine d'anathéme à qui que ce fût, de s'emparer, ou de retenir les biens qui lui appartenoient. Il écrivit encore à Foulques ſur le differend qui étoit entre Herman Archevêque de Cologne, & Aldegaire Evêque de Hambourg & de Breme, ſur lequel ils avoient écrit tous deux au Saint Siege, y aiant été citez en conſequence de leurs Lettres; Aldegaire y étoit venu, mais Herman ne s'y étoit pas trouvé. Neanmoins le Pape n'aiant pas voulu terminer une affaire de cette conſequence, ſans que les deux Parties fuſſent entenduës, il enjoignit à Foulques d'aſſembler un Synode à Wormes, avec les Evêques ſes Suffragans & voiſins, & d'y mander Herman & Aldegaire, avec l'Archevêque de Mayence & ſes Suffragans, pour examiner exactement les droits des Parties. Il l'invite de venir à Rome pour cette affaire & pour d'autres, ou du moins d'y envoyer un homme habile avec les Parties intereſſées, afin qu'il ſoit pleinement inſtruit de toutes choſes.

Ce Pape étant mort avant que cette affaire fût terminée, Foulques en écrivit à ſon ſucceſ-

seur Formose, le priant de lui continuer la même commission. Il le remercia en même temps de ce qu'il lui avoit fait faire des complimens par l'Abbesse Berthe ; & le consulta sur ce qu'il avoit à faire contre une personne qui vouloit s'emparer d'une terre que le Comte Everard son beaufrere avoit leguée à un Monastere qu'il y avoit construit en l'honneur de Saint Calixte, dont il avoit apporté le corps de Rome. Il lui témoigna encore qu'il avoit de la douleur, de ce qu'il avoit ouï dire que quelques personnes troubloient l'Eglise de Rome ; & qu'il étoit prêt de la défendre. Sur la fin il avertissoit le Pape que quelques Evêques de France demandoient le *Pallium*, qu'ils ne devoient pas avoir ; ce qui leur donnoit du mépris pour leurs Metropolitains, & qu'il devoit y prendre garde, parce que cet abus pouvoit apporter bien du trouble dans l'Eglise de France.

Lettres de Foulques à Formose.

Le Pape Formose lui fit réponse qu'il le remercioit de la part qu'il prenoit au malheureux état de l'Eglise de Rome : que celles d'Orient étoient aussi troublées par d'anciennes heresies & par de nouveaux Schismes : que les Evêques d'Afrique avoient envoyé des Députez à Rome, pour être reglez sur un Schisme, qui étoit entre les Evêques de ce païs-là ; & qu'il y avoit plusieurs autres Députez à Rome de divers endroits, qui demandoient des réponses sur differentes affaires : qu'il avoit resolu de tenir un Synode le premier de Mars, qu'il l'y invitoit. Il l'avoit déja invité à un autre Synode par une Lettre precedente, par laquelle il avoit confirmé les Privileges de l'Eglise de Rheims, & fait

Lettre de Formose à Foulques.

Lettre de Formose à Foulques.

défenses d'attenter aux biens qui lui appartenoient. Il lui mandoit par la même Lettre le couronnement de Guy, qu'il avoit fait la même année.

Par une autre Lettre de l'année suivante, il confirmoit les donations faites à l'Eglise de Rheims, & faisoit sçavoir à Foulques qu'il avoit couronné Empereur Lambert fils de Guy. Il reprit aussi quelques Laïques du Diocese de Rheims, qui ne vouloient pas être soûmis à leur Archevêque.

Formose écrivit encore plusieurs Lettres en faveur de Charles le Simple contre Eudes. Il manda Foulques à Rome pour ce sujet, voulant que toutes les hostilitez cessassent jusqu'à son retour. Foulques s'excusa de faire ce voyage, & manda au Pape qu'il devoit écrire à Arnoul Roi d'Allemagne, d'assister Charles, & menacer Eudes de l'excommunier, s'il continuoit de ravager la France. Le Pape écrivit aux uns & aux autres; mais cela n'empêcha pas Eudes de pousser sa pointe: & Arnoul, loin de favoriser Charles, entra dans le Royaume, assiegea la Ville de Rheims, ravagea le païs, & pilla particulierement les biens appartenans à l'Eglise. Foulques en fit ses plaintes au Pape.

Lettre de Foulques au Pape Formose.

Il lui écrivit encore peu de temps aprés une autre Lettre, par laquelle il lui marquoit qu'il falloit que Lambert fît alliance avec le Roi Charles, & que le Pape écrivît à Eudes, qu'il étoit raisonnable que Charles eût au moins une partie des Etats de son pere. Il le consulta en même temps sur trois personnes frappées d'anathéme pour toûjours, parce qu'elles avoient

maltraité Teutbolde Evêque de Langres, & Gautier Archevêque de Sens; sçavoir s'il peut les recevoir à la penitence: sur Heriland Evêque de Teroüane chassé de son Diocese par les Normans; s'il peut lui donner un autre Evêché, & mettre en sa place une personne qui fût plus agreable au peuple du lieu, & qui sçût parler la Langue du païs. Le Pape lui fit réponse, qu'il lui étoit obligé de la part qu'il prenoit à ce qui regardoit Lambert: que les trois personnes dont il lui parloit avoient été liées d'anathéme pour toûjours, pour avoir crevé les yeux à Teutbolde, & mis Gautier en prison, & qu'il falloit qu'elles suivissent ce jugement.

Lettre de Foulques au Pape Formose.

Lettre de Formose à Foulques.

La derniere Lettre que le Pape Formose écrivit à Foulques, concernoit Berchaire, que le Peuple & le Clergé de Châlons avoient choisi pour Evêque du consentement du Roi Eudes. Il se plaignoit de ce qu'il ne l'avoit pas voulu sacrer; mais qu'aprés la mort du dernier Evêque, il avoit par provision fait gouverner cet Evêché par Heriland Evêque de Teroüane, qui avoit été chassé de son Diocese: qu'il avoit ensuite ordonné Marcien, qui étoit un homme accusé de crime, & que Berchaire voulant aller à Rome, avoit été arrêté par Conrad vassal de Foulques, & envoyé en exil. Il cite pour cela cet Archevêque à Rome avec Marcien, Conrad, & quelques autres Evêques.

Foulques ne fit point de réponse à Formose, mais il écrivit une Lettre de compliment à Estienne VI. son successeur. Cela n'empêcha pas ce Pape de le citer au Synode qu'il devoit tenir au mois de Septembre; il s'excusa d'y aller,

Lettres de Foulques à Estienne VI.

Lettres de Foulques à Estienne VII.

& envoya deux de ses Clercs en sa place. Il lui témoigna qu'il avoit été choqué des termes durs de sa Lettre, d'autant plus qu'il avoit toûjours été tres-soûmis au Saint Siege, & qu'il n'en avoit reçû que des douceurs & des honnêtetez. Il rejette cette dureté du Pape sur les faux rapports qu'on lui avoit faits. Pour se justifier, il expose de quelle maniere il avoit été instruit dés son enfance, de ce qu'il faut qu'un Ecclesiastique sçache; comment ensuite il avoit été appellé à la Cour par le Roi Charles fils de Louïs, & y étoit demeuré jusqu'au temps de Carloman; qu'il avoit été élû Archevêque de Rheims par les Evêques de la Province & par le Clergé & le Peuple de la Ville; combien il avoit travaillé pour le bien de cette Eglise. Il ajoûte enfin que si le Roi Eudes lui vouloit donner permission, il iroit à Rome quand le chemin seroit libre, car il lui étoit alors fermé par Zuentibolde, fils d'Arnoul, qui avoit maltraité & pillé son Eglise. Il prioit enfin le Pape de le délivrer de cette tyrannie, & de ne pas l'obliger de quitter son Eglise dans un temps où sa presence lui étoit si necessaire. Voila les Lettres de Foulques aux Papes & celles des Papes à cet Archevêque, dont Flodoard fait l'Extrait dans les quatre premiers Chapitres du quatriéme Livre de son Histoire.

Lettres de Foulques aux Rois & aux Princes.

Le même Auteur rapporte dans le cinquiéme les Lettres de cet Archevêque, addressées aux Rois & aux Princes.

La premiere est à Charles le Gras, fils de Louïs de Germanie, à qui il écrit aprés la mort de Charles le Chauve, pour le prier de donner sa

protection à la France contre les Normans qui ravageoient le Païs, & avoient mis le siége devant les principales Villes.

Lettres de Foulques aux Rois & aux Princes.

Par la seconde il prioit le même Empereur d'obtenir pour lui du Pape le *Pallium* & la confirmation des Privileges accordez à l'Eglise de Rheims.

La troisiéme étoit adressée à Arnoul Roi de Germanie ; il lui rendoit raison de ce qu'il avoit sacré Roi Charles le Simple : il lui marquoit qu'aprés la mort de Charles le Chauve, les François s'étoient d'abord adressez à lui pour se mettre sous son obéïssance ; mais que n'aiant receu aucune protection, ni aucune consolation de sa part, ils avoient été obligez de choisir pour Roi celui seul qui restoit aprés lui de la Race Roiale, dont les freres & les Predecesseurs avoient été Rois : Qu'ils ne l'avoient pas fait plûtôt, parce qu'étant encore trop jeune, il n'auroit pas été propre à gouverner le Roiaume, particulierement dans un temps où les Normans étoient prêts de piller tout le Roiaume ; & qu'ils l'avoient fait sans en demander conseil à Arnoul, suivant la Coûtume des François, qui avoit toûjours été, quand un Roi étoit mort, de mettre en sa place une personne de la Race Roiale, sans consulter aucune autre Puissance. Il répondoit encore à ce qu'on l'accusoit de n'avoit fait couronner Charles le Simple, que pour avoir plus de facilité de donner le Roiaume à Guy, & faisoit voir que c'étoit une calomnie inventée par ses ennemis ; & sur ce que quelques-uns s'étoient avisez de faire courir le bruit que Charles n'étoit poi t fils de Loüis le Begue, il dit qu'il ne

Lettres de Foulques aux Rois & aux Princes.

faut que le voir pour être persuadé du contraire, parce qu'il n'y a personne qui ne reconnoisse en lui les traits de son pere. Il prioit enfin Arnoul de rendre justice à ce Roi innocent, & son parent : de considerer que le Roiaume de France a toûjours eu ses Rois par succession ; & d'être persuadé que le dessein des François étoit que Charles se conduisît par ses conseils, & fût lié d'amitié avec lui.

Par la quatriéme qui est encore adressée à Arnoul, il l'asſûroit de la fidelité avec laquelle le Roi Charles & lui observeroient les Traitez faits avec ce Prince. Il lui mandoit que ce Roi voulant attaquer Eudes, avoit écrit à Guy & au Pape pour les mettre dans son Parti.

La cinquiéme estoit écrite au Roi Eudes. Il le prioit de laisser à l'Eglise de Laon la liberté d'élire un Evêque à la place de Didon qui venoit de mourir.

La sixiéme étoit adressée à Charles qu'il reprenoit fortement de ce qu'il vouloit faire alliance avec les Normans, & s'en servir pour recouvrer son Roiaume. Il lui remontroit que c'étoit une espece d'Idolatrie, que de se joindre d'amitié & d'interêt avec des Payens : que les Rois ses Prédecesseurs s'étoient soûmis au vrai Dieu, & qu'il l'abandonnoit, en se joignant à des impies : que ce n'étoit pas là le moien de remonter sur le Trône, mais plûtôt de se perdre en attirant sur lui la colere de Dieu : que ceux qui lui donnoient ces conseils, étoient ses ennemis : que s'il les suivoit, il ne pourroit pas lui demeurer fidele, ni s'empêcher de détourner de son obéïssance tous ceux qu'il pour-

roit, ni de l'excommunier, & de le condamner par un anathême éternel. Il ajoûtoit qu'il écrivoit ces choses avec gemissemens, & avec larmes, parce qu'il souhaitoit qu'il fût honoré, & selon Dieu, & selon le monde; & qu'il remontât sur son Thrône avec le secours du Seigneur, & non pas par l'aide de Sathan; parce que les Roiaumes que Dieu donne sont fermes & stables; au lieu que ceux qu'on acquiert par l'injustice & par les rapines sont incertains & de peu de durée.

Lettres de de Foulques aux Rois & aux Princes.

La septiéme étoit adressée à l'Empereur Lambert, qu'il congratuloit sur ce que le Pape lui avoit mandé qu'il le consideroit comme son fils. Il l'exhortoit d'honorer & de respecter toûjours le Saint Siege, parce que c'étoit le moien d'obtenir le secours du Ciel, qui le rendroit superieur à tous ses ennemis. Il l'avertissoit de se souvenir que son oncle Lambert qui avoit été ennemi du Saint Siege, étoit peri malheureusement; & il le prioit d'interceder auprés du Pape, pour leur parent Rampon qu'il avoit excommunié.

La huitiéme étoit adressée à Albrade (c'est Alfrede) Roi de la Grande Bretagne, qu'il congratuloit du choix qu'il avoit fait d'une personne de merite pour remplir le Siége de Cantorbie; parce qu'il avoit oüi dire qu'il s'étoit élevé en ce Païs une Secte de gens, qui permettoit aux Evêques & aux Prêtres d'avoir des femmes avec eux, & aux Laïques d'épouser leurs parentes, aussi-bien que des filles consacrées à Dieu, & d'avoir tout ensemble une femme & une concubine.

La neuviéme étoit adreſſée à Richilde Reine ou Imperatrice, qu'il avertiſſoit des mauvais bruits qui couroient de ſa conduite, & l'exhortoit à mener une vie plus chrêtienne & plus conforme à la condition d'une veuve conſacrée à Dieu.

Dans le Chapitre ſixiéme, Flodoard raporte les Lettres de Foulques adreſſées à divers Evêques.

Lettres de Foulques aux Evêques.

Par la premiere adreſſée à Frotherus, (c'eſt Frotharius Archevêque de Bordeaux) il prioit cet Archevêque de conſerver les biens de l'Egliſe de Rheims, qui étoient dans ſon Dioceſe, & d'excommunier ceux qui s'en emparoient.

La ſeconde étoit adreſſée à Roſtaing Archevêque d'Arles pour le même ſujet.

Dans la troiſiéme adreſſée à Herman Archevêque de Cologne, il lui témoignoit qu'il auroit ſouhaité d'avoir une Conference avec lui & avec les Evêques de ſa Province, mais qu'il en avoit été empêché par les courſes des Normans; & il le prioit de lui rendre juſtice ſur quelques biens de ſon Egliſe, dont des perſonnes s'étoient emparées; la connoiſſance de cette affaire aiant été renvoiée à ſon Prédeceſſeur Wilbert, & lui appartenant à preſent.

La quatriéme écrite au même, regardoit encore les interêts de l'Egliſe de Rheims, pour quelques biens qu'on lui avoit uſurpez.

La cinquiéme étoit adreſſée à Gontier Archevêque de Sens, ſur l'affaire de l'Abbeſſe Hildegarde. Il prioit cet Archevêque de ne pas manquer comme il avoit fait aux aſſignations qu'ils avoient données pour cette affaire, & d'y

faire trouver cette Abbesse.

Par la sixiéme il congratuloit Pleonique Evêque d'Angleterre, de ce qu'il travailloit à extirper les desordres dont il avoit parlé dans sa Lettre à Albrade, & l'exhortoit à continuer.

Lettres de Foulques aux Evêques.

La septiéme étoit adressée à Jean Prelat Romain, qu'il faisoit souvenir des anciennes marques d'amitié qu'il lui avoit données, & le prioit d'asûrer le Pape Estienne de sa soûmission, & de le servir auprés de lui.

Les huitiéme, neuviéme & dixiéme étoient adressées à Dodilon Evêque de Cambrai. Par les deux premieres, il l'invitoit à l'Assemblée qui se devoit tenir pour juger l'affaire d'Hildegarde & d'Hermingarde; & par la derniere écrite en son nom, & à celui des Evêques ses suffragans, il lui ordonnoit d'obliger le Comte Baudoüin de restituer les biens d'Eglise dont il s'étoit emparé, de lui faire tenir la Lettre qu'ils lui écrivoient sur ce sujet, & d'aller joindre l'Evêque Herilon à Arras.

L'onziéme étoit écrite à cet Herilon, sur ce que Dodilon avoit fait enlever le corps de Saint Calixte, qui avoit été legué par Roul à l'Eglise de Rheims où l'on l'apportoit.

La douziéme étoit adressée à Didon Evêque de Laon, qu'il reprenoit de ce qu'il avoit refusé les Sacremens de Penitence & de Communion à l'article de la mort à Walcher, que l'on executoit pour crime de Leze-Majesté, & de ce qu'il ne lui avoit pas voulu accorder la Sepulture, & avoit défendu qu'on fît des prieres pour lui.

Lettres de Foulques aux Evêques.

Par la treiziéme, il prioit Pierre Prélat Romain d'obtenir du Pape Formoſe qu'il pût mettre Heriland Evêque de Teroüane chaſſé de ſon Dioceſe, en poſſeſſion de l'Evêché de Châlons, le faiſant ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé touchant Actardus Evêque de Nantes, qui avoit été transferé à Tours.

La quatorziéme étoit adreſſée à Honorat Evêque de Beauvais : il ſe plaignoit de ce que cet Evêque s'étoit déclaré ouvertement ſon ennemi, l'exhortoit à la réconciliation, & l'avertiſſoit qu'il étoit accuſé de rapines : il lui marquoit touchant l'excommunication d'un nommé Aldrame, que l'Evêque de Beauvais avoit fulminée, & qu'il diſoit que l'Archevêque de Rheims étoit obligé d'executer, qu'il étoit toûjours fort diſpoſé à ſuivre les avis & les jugemens des autres Evêques ; mais que l'Egliſe de Beauvais n'avoit rien à commander à celle de Rheims ; & que cette excommunication n'avoit point été faite pour une cauſe legitime & canonique, mais parce que cet homme avoit quitté le parti d'Eudes pour prendre celui de Charles. Il l'invitoit auſſi de ſe trouver à l'Ordination des Evêques de Senlis & de Châlons, & lui faiſoit ſçavoir que le Pape Eſtienne lui avoit mandé de l'envoier à Ravenne.

La quinziéme étoit une Lettre de compliment à Teutbolde Evêque de Langres.

La ſeiziéme étoit adreſſée à Roul Succeſſeur de Didon Evêque de Laon, qu'il congratuloit de ſon élevation à cette dignité, & l'avertiſſoit qu'il avoit excommunié trop legerement un de ſes Dioceſains, marquant qu'il lui donnoit cet

avertiſſement

avertissement comme un ami à son ami, sans vouloir se servir de l'autorité & du privilege que l'Eglise de Rheims avoit de toute antiquité, de secourir tous ceux qui avoient recours à elle, se croiant lesez par leurs Evêques.

Nous pouvons joindre à ces Lettres celle de Mancion Evêque de Châlons, adressée à Foulques, donnée par le P. Mabillon, dans le troisiéme Tome de ses Analectes, dans laquelle il le consulte sur ce qu'il devoit faire à l'égard d'un Prêtre qui s'étoit accordé solemnellement avec une femme, & vouloit l'épouser publiquement.

Lettres de Foulques aux Abbez.

Dans le septiéme Chapitre Flodoard parle de quelques Lettres de Foulques, adressées à des Abbez & à des personnes de remarque.

La premiere étoit adressée à un Abbé appellé Estienne, pour le consoler de ce qu'il avoit été privé d'un Evêché auquel on l'avoit élû.

Par la seconde, il reprenoit Baudoüin Comte de Flandres, de quantité de vexations qu'il avoit exercées contre les Eglises de son païs; & entr'autres de ce qu'il avoit fait foüetter un Prêtre, de ce qu'il avoit chassé des Prêtres de quelques Eglises, pour y en mettre d'autres; de ce qu'il avoit usurpé un bien que le Roi avoit donné à l'Eglise de Noyon; de ce qu'il s'étoit emparé d'un Monastere, &c. Il le menaçoit de l'excommunier, s'il ne restituoit au plutôt, & ne cessoit d'exercer ses vexations.

La troisiéme étoit adressée au Clergé & au peuple de Senlis, sur l'élection d'un Evêque.

Lettres de Foulques aux Abbez.

La quatriéme au Clergé de Laon sur le même sujet.

La cinquiéme aux Moines de Corbie, qu'il reprenoit fortement de ce qu'ils avoient chassé cruellement leur Abbé.

Voila toutes les Lettres de Foulques, dont il est parlé dans Flodoard, & dont les Extraits nous font connoître que cet Archevêque écrivoit avec beaucoup de force & d'autorité ; qu'il étoit zelé pour le bien de l'Eglise, pour la dignité des Evêques, & particulierement pour les droits & les prérogatives de l'Eglise de Rheims. Il fut assassiné l'an 900. par Winemare, & par d'autres gens du Comte Baudoüin, qui étoit irrité contre lui, de ce qu'il lui avoit ôté l'Abbaye de S. Wast & le Château d'Arras.

Hervé Archevêque de Rheims.

On lui donna pour successeur Hervé : C'étoit un jeune Seigneur de la Cour, Neveu du Comte Hugbaud. Il fut ordonné du commun consentement de tous les Evêques de la Province. Aussi-tôt aprés son Ordination il se rendit en peu de temps tres-capable de gouverner son Diocese, & se fit estimer & aimer de tout le monde par sa charité envers les pauvres, par sa douceur, par sa bonté, & par son zele pour le bien de l'Eglise, & pour la Discipline Ecclesiastique. Il tint plusieurs Conciles Provinciaux, dans lesquels il traita utilement de la Religion, & de la paix de l'Eglise & du Royaume de France ; & de la conversion des Normans, qui embrasserent en ce temps-là la Religion Chrétienne. Ce fut pour eux qu'il adressa à Guy, Archevêque de Roüen, une Lettre contenant 23. Chapitres, tirez des Canons & des Lettres des

Papes, sur la maniere dont on doit traiter ceux qui aprés avoir été baptisez, avoient apostasié; & revenoient ensuite à l'Eglise. Il tint l'an 909. un Concile à Trosly (Village prés de Soissons) où l'Archevêque de Roüen assista avec les Evêques de Laon, de Beauvais, de Noyon, de Châlons, de Soissons, de Cambray, de Meaux, de Senlis, de Teroüane & d'Amiens; dans lequel aprés avoir fait un long discours sur les fleaux dont la France avoit été affligée, qu'il rejette sur les pechez des peuples & des Pasteurs, il donne de belles & longues instructions, appuiées des passages des Peres & des Canons des Conciles. 1°. Sur le culte & le respect deu aux Eglises & aux personnes Ecclesiastiques. 2°. Sur la fidelité & l'obeïssance que les Evêques & les Ecclesiastiques doivent à leur Roi, & sur les qualitez & les devoirs d'un Prince. 3°. Sur la reforme des abus qui s'étoient glissez dans l'état Monastique, & particulierement sur ce que les Abbayes étoient possedées par des Laïques. Il y est ordonné que les Abbez seront des personnes Religieuses sçachant la discipline reguliere; & que les Moines & les Religieuses vivront selon leur Profession & leur Regle, priant pour le salut des Rois, pour la paix du Royaume, & pour la tranquillité de l'Eglise, sans se mêler des affaires seculieres, sans rechercher les pompes du monde, & sans entreprendre sur les droits des Ecclesiastiques: Et afin que les Moines n'eussent aucun prétexte de vaguer, il est enjoint aux Abbez, ou à ceux qui sont chargez du soin des Monasteres, de

Concile de Trosly de l'an 909.

Concile de Trosly de l'an 909.

pourvoir à leurs neceſſitez. 4°. Contre ceux qui s'emparent ou par violence, ou par quelque autre voie des biens des Egliſes ; ce qu'il traite de ſacrilege. 5°. Contre ceux qui maltraitent ou perſecutent les Clercs. 6°. Contre ceux qui ne paient pas les dixmes, & les autres revenus de l'Egliſe. La redevance des dixmes y eſt étenduë non ſeulement aux fruits de la Terre, & au produit des Troupeaux, mais auſſi aux choſes que l'on gagne par ſon induſtrie & par ſon travail. 7. Sur les rapines & ſur les voleries fort communes en ce temps-là. On en fait voir l'énormité & l'obligation de reſtituer, pour recevoir l'abſolution. 8. Contre les enlevemens des filles, & contre les Mariages clandeſtins, ou illegitimes. 9. Sur les déſenſes renouvellées tant de fois par les Canons, aux Prêtres d'avoir des femmes avec eux. 10. Sur la chaſteté que tous les Chrétiens ſont obligez de garder dans leurs actions & dans leurs paroles. 11. Sur l'obligation d'obſerver les ſermens qu'on a faits, & de ne pas être parjure. 12. Contre les perſonnes coleres qui ſe plaiſent à faire des querelles & des procez. 13. Contre les homicides & les menteurs. 14. Contre l'abus qui étoit en uſage de piller les biens des Evêques aprés leur mort. On y avertit les deux ou trois Evêques les plus voiſins, quand ils ont appris la mort de leur Confrere, de venir pour lui rendre les derniers devoirs. Sur la fin on y exhorte les Evêques de refuter l'erreur de Photius. Enfin on reprend en peu de mots ce que les Chrétiens doivent croire & pratiquer ; & on les exhorte à s'acquitter fidellement de leurs devoirs.

Hervé tint l'an 921. un autre Concile au même endroit, dans lequel il leva l'excommunication portée contre le Comte Erlebaud, qui s'étoit emparé de quelques biens de l'Eglise. *Concile de Trosly de l'an 921.*

Cet Archevêque aſſiſta Charles le Simple dans ſon expedition contre les Hongres, qui ravageoient la Lorraine ; & fut le ſeul qui fut fidelle à ce Prince, quand il fut abandonné par les Seigneurs François. Il le retira l'an 920. dans la ville de Rheims, & trouva moien de le raccommoder avec ſes Seigneurs, & de le rétablir dans ſon Royaume. Mais peu de temps aprés les Seigneurs du Royaume ſe revolterent de nouveau, & s'étant aſſemblez à Rheims, ils élûrent Roi Robert, & Hervé fut obligé de le ſacrer. Il ne ſurvécut que quatre jours à ce Sacre, & mourut l'an 922. aiant gouverné l'Egliſe de Rheims vingt-deux ans moins quatre jours.

Robert fit élire en ſa place Seulfe, qui étoit alors Archidiacre de cette Egliſe. Il avoit été diſciple de Remy d'Auxerre, qui l'avoit inſtruit dans les Sciences Eccleſiaſtiques & profanes. Il fut ordonné par Abbon Evêque de Soiſſons, & par les autres Evêques de la Province de Rheims. On cita devant lui Eudes, frere d'Hervé, & un Neveu, qui portoit ſon nom, accuſez d'être infidelles à Robert ; & ceux-ci ne s'étant point juſtifiez, furent dépoüillez de tous les biens de l'Egliſe de Rheims qu'ils poſſedoient, & mis en priſon : le premier à la garde d'Hebert Comte de Vermandois ; & le ſecond à Paris. Il impoſa dans un Concile de ſa Province, *Seulfe Archevêque de Rheims.*

Seulfe Archevêque de Rheims.

tenu l'an 923. une penitence à ceux qui avoient porté les armes dans la guerre de Robert & de Charles ; & dans un autre Concile tenu l'an 924. à Trosly, il jugea le differend qui étoit entre le Comte Isaac, & Estienne Evêque de Cambrai ; le premier aiant donné cent livres d'argent au dernier, pour le tort qu'il avoit fait à son Eglise. On dit que Seulfe étoit convenu avec Hebert de faire mettre en sa place le fils de ce Comte. Quoi qu'il en soit, Seulfe ne joüit pas long-temps de sa dignité, étant mort l'an 925. de poison, qu'on croit qui lui fut donné par l'ordre d'Hebert.

Hugues élû Archevêque de Rheims

Aussi-tôt aprés sa mort ce Comte vint à Rheims, & y aiant appellé Abbon Evêque de Soissons, & Bauvon Evêque de Châlons, il fit élire par le Clergé & le peuple de Rheims, son fils Hugues, qui n'avoit alors que cinq ans. Il fit ensuite confirmer cette élection par le Roi Raoul, qui commit le temporel de ce Diocese à Hebert, jusqu'à ce que son fils fût en âge d'en prendre le gouvernement. A l'égard du spirituel, Abbon Evêque de Soissons, se le fit donner par le Pape Jean X. en sorte que Hebert devint le maître absolu de cette Eglise, & en chassa tous les Clercs qu'il ne crût pas être dans ses interêts, & entr'autres Flodoard, comme il le rapporte lui-même.

Guerres entre Hebert & Raoul.

L'an 927. le Roi Raoul & le Comte Hebert se broüillerent au sujet de la Comté de Laon, qu'Hebert vouloit que l'on donnât à son fils Odon, & que le Roi desiroit garder pour lui-même. Hebert voulant s'appuier d'une puissance qui pût le soûtenir, eut une entrevûë avec

Henri Roi de Germanie, & fit alliance avec lui. Il fit assembler la même année un Concile de six Evêques de la Province de Rheims à Trosly, malgré les défenses du Roi Raoul : ensuite il tira de prison Charles le Simple, le mena à S. Quentin, & lui fit avoir une entrevûë avec Roul Duc des Normans : de là il le conduisit à Rheims, & écrivit au Pape Jean X. pour le rétablissement de ce Prince. Cette tentative obligea Raoul d'abandonner la Ville de Laon à Hebert, & de se raccommoder avec lui : mais Roul Duc des Normans, ne voulut point rendre à Hebert son fils Odon, qu'il n'eût mis Charles en liberté, & promis de lui obeïr. Dans le même temps Hebert fit venir à Rheims Odalric Archevêque d'Aix, qui avoit été chassé de son Eglise par les Sarrasins, afin qu'il y fist les fonctions Episcopales ; & pour recompense il lui donna l'Abbaye de S. Timothée, avec le revenu d'une Prébende.

Guerres entre Hebert & Raoul.

La France étoit alors comme partagée entre les grands Seigneurs, & l'autorité Roiale étoit dans une extrême foiblesse. Hugues le Blanc, Comte de Paris, & Hebert, étoient les deux plus puissans : Raoul avoit la qualité de Roi, & le peu qui restoit d'autorité Roiale. Le pauvre Charles étoit le joüet de tous les trois. Hebert s'étant raccommodé avec Raoul, l'avoit fait remettre en prison ; & Raoul étant ensuite revenu à Rheims, lui avoit donné une liberté apparente, dont il ne joüit guere, étant mort le septiéme d'Octobre de l'an 929. Aprés sa mort Hugues & Hebert se broüillerent, sous prétexte que ce dernier avoit receu quelques Vassaux

Etat de la France.

Etat de la France.

du premier, & entr'autres Herluin Comte de Monſtreüil. Raoul prit le parti de Hugues ſon beau-frere, & il y eut une rude guerre entr'eux: mais Raoul aiant pris la ville de Rheims l'an 931. en fit ordonner Archevêque Artolde, Moine de S. Remy, qui receut un an aprés le *Pallium* du Pape Jean XI. Cet Archevêque tint un Concile l'an 934. à Château-Thierry, où il ordonna Hildegaire Evêque de Beauvais; & la même année il ordonna Fulbert Evêque de Cambray: l'année ſuivante il tint un autre Concile à Fiſmes, dans lequel il excommunia ceux qui s'emparoient du bien d'Egliſe. Le Roi Raoul étant mort, Hugues le Blanc rappella d'Angleterre Loüis, fils de Charles le Simple, appellé à cauſe de cela Loüis d'Outremer, & le fit ſacrer à Laon par Artolde Archevêque de Rheims, qui continua de joüir paiſiblement de ſon Archevêché pendant quelque temps, & ordonna des Evêques dans toutes les Egliſes de ſa Province, à l'exception de Châlons & d'Amiens. Mais Hebert ne pouvant ſouffrir qu'un autre que lui fût en poſſeſſion d'un poſte ſi conſiderable, envoia de ſes gens prendre & piller des Châteaux & des Villages appartenans à l'Archevêché de Rheims. Artolde l'excommunia pour ce ſujet. Le Roi Loüis pour le recompenſer des pertes qu'il faiſoit, lui accorda toute la Comté de Rheims, & le droit de la Monnoye, & l'aida à prendre pluſieurs Châteaux occupez par les gens d'Hebert. La fortune ne fut pas long-temps favorable à Artolde; car Hugues s'étant réüni avec Hebert contre Loüis d'Outremer, ils vinrent avec Guillaume

Artolde Archevêque de Rheims.

Duc de Normandie, assieger la ville de Rheims, & s'en étant rendu les maîtres au bout de six jours, ils firent venir Artolde dans l'Eglise de S. Remy, en presence des Seigneurs & des Evêques, & l'obligerent de donner la démission de son Archevêché, & de se contenter des Abbayes de S. Bazol & d'Avenay, dans la premiere desquelles il se retira, aprés avoir gouverné l'Eglise de Rheims pendant huit ans & sept mois. Hugues fils d'Hebert, s'en remit en possession, & fut ordonné Prêtre par Guy Evêque de Soissons, trois mois aprés son retour, & quinze ans aprés sa premiere élection. Il avoit passé cet entre-temps à Auxerre, où il avoit fait ses études sous Guy Evêque de cette Ville, qui l'avoit ordonné Diacre; car il avoit receu les autres Ordres à Rheims de la main d'Abbon Evêque de Soissons.

Artolde Archevêque de Rheims.

L'année suivante, qui est l'an 941. les Comtes Hugues & Hebert assemblerent les Evêques de la Province de Rheims à Soissons, & y firent mettre en déliberation d'ordonner Archevêque de Rheims Hugues fils d'Hebert : Des Députez du Clergé & du peuple de Rheims s'y trouverent, & demanderent qu'il fût ordonné, disant qu'Artolde n'avoit point été élû canoniquement, mais intrus par violence; & qu'il s'étoit départi du droit qu'il pouvoit avoir à cet Archevêché. Sur cette remontrance, les Evêques resolurent l'Ordination de Hugues, & sur le champ allerent à Rheims l'ordonner. Artolde s'étoit déja retiré auprés du Roi Louïs d'Outremer : mais ce Prince aiant été défait l'an 941. auprés de Laon, Artolde fut trop heureux de se raccommoder

Concile de Rheims pour la déposition d'Artolde & l'Ordination de Hugues

Concile de Rheims pour la déposition d'Artolde & l'Ordination d'Hugues

avec Hugues le Blanc & Hebert, de reprendre ses Abbayes, & de faire un Traité avec Hugues Archevêque de Rheims, qui receut bien-tôt aprés le *Pallium*, qui lui fut envoié par le Pape Estienne VIII. Nonobstant ce Traité, Artolde retourna vers Louïs d'Outremer : cependant Hebert étant mort l'an 943. Louïs fut persuadé par Hugues le Blanc de recevoir les fils de ce Comte, & même de laisser Hugues en possession de l'Archevêché de Rheims, à condition qu'on rendroit à Artolde ses Abbayes, qu'on lui donneroit un autre Evêché, & que l'on rendroit à ses parens les honneurs qu'ils avoient obtenus. Ce Traité ne fut pas observé long-temps ; car Hugues le Blanc & Louïs d'Outremer s'étant fait la guerre, celui-ci assiegea par deux fois la ville de Rheims ; & la seconde fois aiant chassé Hugues Archevêque de Rheims, il entra dans la Ville, & rétablit Artolde, qui fut remis sur son Siege l'an 946. par les Archevêques de Tréves & de Mayence. L'Eglise d'Amiens étant venuë à vacquer l'année suivante, Hugues en ordonna Evêque Terbaud Archidiacre de Soissons, ce qui fit un procés qui fut porté à une assemblée d'Evêques & de Seigneurs, tenuë proche la Riviere de Cher : on n'y décida rien, & l'affaire fut remise au mois de Novembre. Cependant on laissa Artolde en possession de l'Archevêché de Rheims, & on permit à Hugues de demeurer à Mouzon. Le Synode indiqué fut tenu à Verdun : Il étoit composé de Robert Archevêque de Treves, d'Artolde Archevêque de Rheims, d'Odalric Archevêque d'Aix, d'Adalberon Evê-

Concile de Verdun.

que de Mets, de Gozelin Evêque de Tulle, d'Hildebolde Evêque d'au-delà du Rhin, en presence de l'Abbé Brunon, frere du Roi Othon, & des Abbez Agenolde & Odilon. Hugues y étant appellé par deux Evêques, ne voulut point y comparoître : Le Synode adjugea l'Archevêché de Rheims à Artolde. On en indiqua un autre au mois de Janvier suivant pour la même affaire, dans l'Eglise de Saint Pierre, proche de Mouzon ; il y fut tenu dans le temps marqué, & Hugues s'y rendit : mais aprés avoir parlé à Robert Archevêque de Treves, il n'y voulut point comparoître, & y fit presenter seulement par un de ses Clercs, une Lettre apportée de Rome, écrite au nom du Pape Agapet, par laquelle il étoit ordonné que Hugues seroit rétabli dans l'Archevêché de Rheims. Les Evêques l'aiant lûë, dirent qu'il ne seroit pas raisonnable de surseoir l'execution des ordres qu'ils avoient receus du S. Siege, sur une Lettre presentée par l'ennemi d'Artolde, & aprés avoir lû le dix-neuviéme Chapitre du Concile de Carthage, touchant l'Accusateur & l'Accusé, ils jugerent qu'Artolde étoit demeuré dans la Communion de l'Eglise, & en possession de l'Archevêché de Rheims ; & que Hugues qui avoit été déja cité à deux Synodes, sans vouloir y comparoître, devoit être privé de la Communion & du Gouvernement de cette Eglise, jusqu'à ce qu'il se fût purgé dans un Concile universel. Ils firent signifier ce Jugement à Hugues, qui leur déclara de son côté, qu'il n'y obeïroit pas. Cependant Artolde aiant reclamé l'autorité du S. Siege, le Pape Agapet envoia

Concile de Mouzon.

l'Evêque Marin ſon Vicaire vers le Roi Othon, afin qu'il aſſemblât un Synode general, pour juger définitivement cette affaire. Il fut tenu à Ingelheim le ſeptiéme Juin de l'an 948. Marin Legat du Pape Agapet, y avoit la premiere place ; & les Archevêques de Cologne, de Mayence, de Treves & d'Hambourg y aſſiſtoient, avec vingt-ſix Evêques d'Allemagne, ſans y comprendre Artolde Archevêque de Rheims, de la cauſe duquel il s'agiſſoit. Les Rois Othon & Louïs d'Outremer y furent auſſi preſens. Ce dernier fit ſes plaintes contre la revolte de Hugues ; & enſuite Artolde preſenta ſa Requête au Legat du Pape & au Synode, dans laquelle il expoſoit toute ſon affaire ; ſçavoir qu'aprés la mort d'Hervé, Seulfe qui avoit été mis en ſa place, s'étoit déclaré contre les parens de ſon Prédeceſſeur : & qu'afin d'en pouvoir venir à bout, il s'étoit lié avec le Comte Hebert, qui les avoit fait mettre en priſon, où ils étoient demeurez juſqu'à la mort du Roi Robert : que Seulfe étant mort la troiſiéme année de ſon Pontificat, du poiſon qui lui avoit été donné, à ce que pluſieurs aſſûrent, par les amis d'Hebert, ce Comte s'étoit emparé de l'Egliſe de Rheims, & en avoit joüi pendant ſix années, avec la permiſſion du Roi Raoul : mais qu'enfin ce Roi touché par les remontrances des Evêques, qui ſe plaignoient de ce qu'il avoit laiſſé ſi long-temps cette Egliſe ſans Paſteur, aprés s'être rendu maître de la ville de Rheims, l'en avoit fait ordonner Archevêque par dix-huit Evêques : qu'il y avoit fait les fonctions Epiſcopales pendant neuf années,

Concile d'Ingelheim, en faveur d'Artolde

ordonné huit Evêques & plusieurs Clercs, & sacré le Roi Louïs & la Reine Gerberge; mais que le Comte Hugues irrité de ce qu'il n'avoit pas voulu se revolter avec lui contre son Roi, l'avoit contraint, aprés avoir pris la ville de Rheims, de donner une démission de son Archevêché, l'avoit relegué dans le Monastere de S. Bazol, & avoit mis en sa place Hugues, fils du Comte Hebert, qui avoit été ordonné Diacre à Auxerre : Qu'il avoit ensuite assemblé un Synode à Soissons, dans lequel on lui avoit proposé de souffrir que l'on ordonnât Hugues: qu'il avoit resisté d'abord, & avoit déclaré excommuniez ceux qui ordonneroient un autre Archevêque de Rheims de son vivant, & celui qui recevroit cette Ordination : Qu'ensuite, pour sortir de leurs mains, il leur avoit dit qu'ils le laissassent aller, qu'il demanderoit conseil à la Reine & à ses amis de ce qu'il devoit faire, & qu'ils envoiassent quelqu'un pour sçavoir sa réponse : Ils envoierent avec lui l'Evêque Derolde, auquel il fit réponse, en presence de la Reine, qu'il excommunioit les Evêques qui entreprendroient d'ordonner quelqu'un en sa place; reïterant la protestation qu'il avoit faite d'en appeller au S. Siege : Que sans se mettre en peine de cette dénonciation, quelques-uns de ces Evêques étoient allez à Rheims ordonner Hugues; que depuis ce temps-là le Roi Louïs aiant été mal dans ses affaires, il avoit été obligé de courir çà & là errant & vagabond; & qu'enfin quelques-uns de ses amis l'avoient emmené de force aux Comtes Hugues le Blanc & Hebert, qui l'aiant entre leurs

Concile d'Ingelheim, en faveur d'Artolde.

Concile d'Ingelheim, en faveur d'Artolde

mains, l'avoient obligé de renoncer aux biens de son Eglise, & renvoié dans le Monastere de S. Bazol : Qu'aiant appris qu'on songeoit à le perdre, il s'étoit sauvé à Laon ; que depuis le Roi Othon étant venu au secours du Roi Louïs, avoit chassé Hugues de l'Archevêché de Rheims, & l'y avoit rétabli : que Hugues s'étoit retiré au Château de Mouzon ; que dans la Conference qui s'étoit tenuë sur le Cher, où il s'étoit trouvé avec Hugues, son affaire y avoit été agitée devant les Evêques qui s'y étoient trouvez ; que Hugues y avoit produit une Lettre écrite au Pape en son nom, par laquelle il demandoit d'être déchargé de son Archevêché, qu'il avoit soûtenu être fausse : que les partisans de Hugues aiant allegué que l'on ne pouvoit pas juger une affaire de cette importance dans cette Assemblée, parce que ce n'étoit pas un Synode convoqué dans toutes les formes, on l'avoit remise à celui qui devoit se tenir au mois de Novembre à Verdun ; & que cependant on avoit ordonné qu'il auroit le gouvernement de l'Eglise de Rheims, & permis à Hugues de demeurer à Mouzon : que Hugues étoit venu dans le temps de la Vendange, avec le Comte Thibaud, enlever tout le vin d'autour de la ville de Rheims : qu'on avoit tenu le Synode indiqué à Verdun, auquel Hugues avoit été appellé, & n'avoit point voulu comparoître, non plus qu'à celui qui fut tenu ensuite proche de Mouzon, qui avoit jugé entierement en sa faveur : mais que Hugues aiant déclaré qu'il n'obeïroit pas à ce Jugement, & retenant toûjours Mouzon, il avoit envoié

à Rome par les Ambaſſadeurs du Roi Othon une Requête contenant ſes plaintes ; qu'il attendoit là-deſſus les ordres du S. Siege & le jugement du Concile. Cette Requête d'Artolde aiant été lûë en Latin & en Tudeſque, Sigebolde Clerc de Hugues entra, preſenta au Concile la Lettre qu'il avoit apportée de Rome, qu'il avoit déja produite à celui de Mouzon, & ſoutint qu'elle lui avoit été donnée par Marin Legat preſent. Elle étoit écrite au nom de Guy Evêque de Soiſſons, d'Hildegaire Evêque de Beauvais, & de tous les autres Evêques de la Province de Rheims, qui demandoient le rétabliſſement de Hugues, & l'expulſion d'Artolde. Cette Lettre aiant été lûë, les Evêques qui y étoient nommez déclarerent qu'elle étoit fauſſe, & qu'ils n'avoient jamais entendu parler de cela, ni conſenti qu'on fiſt cette demande en leur nom. Sur leur déclaration on dépoſa ce Diacre, comme fauſſaire & calomniateur ; & l'on confirma dans la même Séance Artolde dans l'Archevêché de Rheims. Dans la ſeconde Séance Robert Archevêque de Treves, ſoûtint qu'aprés avoir rétabli Artolde comme légitime Evêque de Rheims, il faloit condamner l'Intrus. Marin dit qu'il faloit que le Concile prononçât un jugement Canonique ; & aprés la lecture des Decrets des Papes ſur ce ſujet, les Evêques déclarerent Hugues excommunié & chaſſé de l'Egliſe, juſqu'à ce qu'il eût fait penitence. Dans les autres Séances on traita de quelques Points de diſcipline ; & l'on redigea tous les Actes de ce Concile en dix Canons.

Concile d'Ingelheim, en faveur d'Artolde.

Le premier contient l'Excommunication de Hugues.

Concile d'Ingelheim, en faveur d'Artolde

Le ſecond, la Reſtitution d'Artolde, & l'excommunication de ceux que Hugues avoit ordonnez, s'ils ne venoient ſe preſenter au Synode qui ſe devoit tenir le 13. de Septembre à Treves, pour y faire ſatisfaction, & y recevoir la penitence.

Le troiſiéme porte la même peine contre le Comte Hugues le Blanc, pour avoir chaſſé Roul Evêque de Laon.

Le quatriéme défend aux Laïques de donner des Egliſes aux Prêtres, ou de les en chaſſer ſans l'aveu de l'Evêque.

Le cinquiéme eſt contre ceux qui maltraitent les Prêtres, ou qui leur font quelque tort.

Dans le ſixiéme, il eſt ordonné que l'on fêtera toute la Semaine de Pâques, & le Lundi, le Mardi & le Mercredi d'aprés la Pentecôte, comme le jour du Dimanche.

Dans le ſeptiéme, que dans la grande Litanie (c'eſt celle du jour de ſaint Marc) on jeûnera comme aux Rogations avant l'Aſcenſion.

Le huitiéme porte que les Laïques n'auront aucune part aux Offrandes que les Fidelles préſentent à l'Autel.

Le neuviéme, que la connoiſſance des conteſtations ſur les Dixmes, ſera déferée aux Evêques.

Le dernier Canon eſt imparfait, & l'on n'en ſçauroit bien comprendre le ſens ; il y eſt parlé des Veuves conſacreés à Dieu.

Concile de Mouzon.

Aprés ce Concile, Louïs d'Outremer aſſiſté de Conrad Duc de Lorraine, reprit Mouzon, Montaigu & Laon, & les Evêques s'étant aſſemblez dans cette derniere Ville, excommunierent

munierent le Comte Thibaud, & citerent le Comte Hugues-le-Blanc au Synode qui devoit se tenir à Tréves. Dans cette Assemblée Guy Evêque de Soissons, qui avoit ordonné Hugues, vint trouver le Roy Louïs, & lui fit satisfaction.

Concile de Tréves.

Artolde au sortir de Laon se rendit à Treves avec Guy Evêque de Soissons, Rodulfe Evêque de Laon, & Wicfroy de Teroüane, où ils trouverent Marin Legat du Pape, & Robert Archevêque de Tréves, qui les attendoient, sans qu'il y eût aucun autre des Evêques Allemans ou Lorrains. Marin demanda à Artolde & aux autres Evêques de quelle maniere Hugues-le-Blanc s'étoit conduit depuis le dernier Synode, & si on lui avoit rendu les Lettres par lesquelles il étoit appellé au Synode ; ils lui firent réponse qu'il avoit continué sa rebellion & ses brigandages : qu'une de leurs Lettres lui avoit été renduë ; & que l'autre avoit été interceptée par ses gens. Sur cette réponse il s'enquit si quelqu'un étoit venu de sa part ; & ne s'étant trouvé personne, on remit l'Assemblée au lendemain. Il n'y vint point non plus qu'à la premiere aucun Deputé de la part du Comte Hugues ; & quoique le Clergé & les Seigneurs criassent qu'il le falloit excommunier, on remit à le faire au troisiéme jour. Cependant on traita de l'affaire des Evêques qui avoient été citez au Synode, ou qui avoient été participans de l'Ordination de Hugues. L'Evêque de Soissons demanda pardon & l'obtint ; celui de Teroüane se trouva n'avoir eu aucune part à cette Ordination, & celui de Noyon fut excusé à cause de sa maladie. Le troisiéme jour Hugues-

Concile de Treves.

le-Blanc fut excommunié jusqu'à ce qu'il vint demander pardon devant Marin & les Evêques, des maux qu'il avoit commis ; & en cas qu'il tardât à le faire, il lui étoit enjoint d'aller à Rome pour se faire absoudre. On excommunia aussi deux Evêques ordonnez par Hugues, l'un à Amiens & l'autre à Senlis ; & un Clerc, qui avoit mis ce dernier en possession. Hildegaire Evêque de Beauvais fut cité pardevant Marin, ou à Rome pour avoir assisté à leur Ordination ; & enfin le jeune Comte Hebert frere de Hugues, fut aussi appellé pour donner satisfaction du tort qu'il avoit fait aux Evêques. Toutes ces choses se passerent l'an 948. & depuis Artolde demeura en possession de l'Archevêché de Rheims, qui lui fut asûré par la Paix concluë entre Louïs d'Outremer & Hugues-le-Blanc l'an 953. La même année cet Archevêque tint un Concile de cinq Evêques à saint Thierry, dans lequel il excommunia le Comte Rainolde qui s'étoit emparé des biens de l'Eglise.

Mort d'Artolde.

Artolde étant mort le dernier jour d'Aoust de l'an 961. aprés avoir été trente ans Archevêque de Rheims, quelques Evêques proposerent de rétablir Hugues ; l'affaire fut agitée dans un Synode tenu dans un Village du Diocése de Meaux sur la Marne, composé de 13. Evêques des Provinces de Rheims & de Sens. Ceux de Laon & de Châlons s'étant opposez fortement à sa restitution, on remit la chose au jugement du Pape ; lequel leur aiant fait sçavoir par Brunon Archevêque de Cologne, que Hugues avoit été rejetté & excommunié par les Conciles de Rome & de Pavie, & qu'on ne devoit plus penser

à lui, ils élûrent un Clerc de l'Eglise de Rheims appellé Odalric, fils d'un Comte appellé Hugues, qui étoit soûtenu par le Roi Lothaire, par la Reine Mere, & par Brunon. Celui-ci joüit paisiblement de l'Archevêché de Rheims pendant sept années, & étant mort l'an 968. il eut pour successeur Adalberon ou Alberon frere du Comte Henry, qui gouverna l'Eglise de Rheims pendant 19. ans avec beaucoup de sagesse & de bonheur. Sous son Episcopat il se tint un Concile à Rheims l'an 975. auquel présida Estienne, Diacre du Pape Benoît VII. dans lequel Thibaud fut excommunié pour avoir usurpé l'Eglise d'Amiens, & l'an 979. il en tint un autre au Mont de sainte Marie, dans lequel il fit confirmer le Reglement qu'il avoit fait, de mettre des Moines au Monastere de Mouzon à la place des Chanoines qui y étoient. Aprés la mort de cet Archevêque, Hugues Capet se servit de cette occasion pour mettre dans son parti Arnoul, frere bâtard de Charles Duc de Lorraine, le dernier de la Race des Carliens, Clerc de l'Eglise de Laon, en le faisant élire Archevêque de Rheims l'an 989. qui lui prêta aussitôt serment de fidelité: mais six mois aprés qu'il fut en possession de l'Archevêché de Rheims, Charles son frere fut introduit dans la Ville, & s'en rendit maître par le moien d'un Prêtre nommé Adalger; ce qu'il fit, à ce qu'on croit, d'intelligence avec l'Archevêque qui fut emmené à Laon par son frere, & mis en prison pour la forme. Arnoul publia neanmoins une Sentence d'Excommunication contre ceux qui s'étoient emparez des biens de l'Eglise de Rheims; & les Evêques de la Province assemblez à Senlis

Adalberon Archevêque de Rheims.

Arnoul Archevêque de Rheims.

Arnoul Archevêque de Rheims.

firent un Decret contre Adalger, par lequel ils l'excommunierent & tous ceux qui avoient eu part à l'invasion des Eglises de Rheims & de Laon. Cette Excommunication fut envoyée à tous les Evêques, & on porta des plaintes au S. Siege, qui prit le parti d'Arnoul; mais Hugues Capet qui l'avoit toûjours soupçonné de perfidie, aiant découvert que son soupçon étoit bien fondé, & qu'il étoit d'intelligence avec son frere, écrivit contre lui au Pape Jean XV. & lui fit aussi écrire par les Evêques de la Province de Rheims, qui accuserent Arnoul, & demanderent au Pape sa condamnation. Hugues s'étant ensuite rendu maître de la Ville de Laon, & de la personne de Charles, il prit Arnoul, & l'emmena à Rheims, où il assembla un Concile pour lui faire son procés. Il étoit composé de six Suffragans de l'Archevêché de Rheims; sçavoir, Guy de Soissons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Ratbode de Noyon, Eudes de Senlis, de Debert Archevêque de Bourges, de Siguin Archevêque de Sens, de Gautier Evêque d'Autun, de Brunon de Langres, de Milon de Mascon, d'Arnoul Evêque d'Orleans, & d'Hebert d'Auxerre; & de plusieurs Abbez de differens Diocéses. Siguin y présida, & Arnoul d'Orleans porta la parole. Dans la premiere Séance tenuë le seiziéme de Juin dans l'Eglise de saint Bazol, il accusa Arnoul Archevêque de Rheims, d'avoir manqué de fidelité au Roi Hugues, & d'avoir été auteur de la prise de cette Ville. Siguin Archevêque de Sens, dit qu'il ne souffriroit pas que l'on procedât au jugement de ce procés, qu'il

Concile de Rheims contre Arnoul.

ne fût aſsûré que l'on ne feroit pas mourir Arnoul en cas qu'il fût convaincu de crime de Leze-Majeſté, & cita là-deſſus le 31. Chapitre d'un Concile de Tolede, qui porte que les Evêques ne procederont point au jugement de ces ſortes d'affaires, qu'ils n'aient engagé les Princes par ſerment de remettre la peine du ſupplice contre les coupables. Hervé remontra qu'il ſeroit encore plus fâcheux ſi le Prince prenoit connoiſſance de cette affaire, & l'ôtoit aux Evêques. Brunon déclara qu'il étoit le plus intereſſé dans cette affaire ; qu'en conſideration de ce qu'il étoit au Roi Lothaire ſon oncle, il avoit répondu de la fidelité d'Arnoul, pour lui faire donner l'Archevêché de Rheims, dans l'eſperance qu'il ſe laiſſeroit gagner par ce bienfait ; qu'Arnoul bien loin de le reconnoître, avoit commencé de perſecuter ſes amis, & lui avoit fait courir riſque de ſa vie : Qu'il avoit beau nier qu'il eût violé le ſerment de fidelité qu'il avoit prêté à Hugues ; qu'il étoit convaincu de ſa perfidie, parce que les Auteurs de cette rebellion étoient ſes plus intimes amis & ceux qu'il conſideroit le plus. Sur ce qu'on lui remontra qu'il faloit prévoir que le ſang du coupable ne fût pas répandu, il répondit que cela n'étoit pas à craindre ſous des Princes auſſi clemens que ceux qu'ils avoient ; mais qu'il étoit plus à craindre qu'en voulant ſauver une ſeule perſonne, on ne mît tout l'Ordre Eccleſiaſtique en danger. On conclut qu'il faloit faire entrer le Prêtre qui avoit ouvert les Portes au Duc Charles. On lût en l'attendant le ſerment de fidelité qu'Arnoul avoit prêté aux Rois Hugues & Robert. Enſuite

Concile de Reims contre Arnoul.

Concile de Rheims contre Arnoul.

ce Prêtre nommé Adalger, étant comparu, déclara que c'étoit Arnoul qui lui avoit donné les Clefs de la Porte de la Ville, avec ordre de les ouvrir au Duc Charles. Aprés ce témoignage on lût le Decret qu'Arnoul avoit porté contre ceux qui s'étoient emparez des biens de l'Eglise de Rheims, qui faisoit voir qu'il s'étoit excommunié lui-même, parce qu'il étoit auteur de cette dépredation, & qu'il communiquoit avec ceux qui l'avoient faite. On y joignit la Sentence des Evêques de la Province de Rheims, renduë à Senlis dans le temps que l'on commençoit à soupçonner Arnoul de trahison. Aprés la lecture de ces pieces & des Canons du Concile de Carthage contre les Excommuniez qui participent aux Sacremens, & contre les Evêques qui font quelque chose contre le serment qu'ils ont porté dans leur Ordination, on donna permission à tous ceux qui voudroient défendre Arnoul, de dire avec liberté tout ce qu'ils pourroient en sa faveur. Les Clercs de son Eglise ne voulurent ni l'accuser, ni le défendre; mais Jean Scolastique d'Auxerre, Ranulfe Abbé de Sens, & Abbon Superieur du Monastere de Fleury, entreprirent sa défense, & produisirent un grand nombre de passages tirez des fausses Decretales des anciens Papes, pour prouver qu'il faloit rétablir Arnoul avant que de proceder à son jugement; & qu'on ne le pouvoit juger, qu'il n'eût été cité par plusieurs fois, & que le S. Siege ne fût informé de son affaire. On leur répondit qu'il avoit été suffisamment appellé; qu'on ne devoit pas le rétablir qu'il n'y eût un jugement qui portât son absolution, puisqu'il avoit déja

été condamné : qu'Hildemare Evêque de Beauvais, & Ebbon Archevêque de Rheims, accusez de pareil crime qu'Arnoul, avoient été jugez par des Synodes de la Province ; que le S. Siege avoit déja été informé de cette affaire par les Lettres du Roi Hugues & des Evêques de la Province de Rheims, qui avoient été portées à Rome par des Députez que le Pape avoit d'abord assez bien receus : mais que depuis que le Comte Hebert avoit donné un beau cheval blanc au Pape, avec d'autres presens, on ne les avoit plus voulu écouter. Les Députez que l'Evêque Brunon avoit envoiez à Rome pour sa délivrance, ajoûtoient, qu'aiant demandé au Pape qu'il anathematisât ceux qui étoient coupables de sa détention, les Clercs du Pape leur avoient demandé de l'argent pour cela ; & que n'en aiant pas voulu donner, le Pape leur avoit dit pour toute réponse, que celui pour lequel il avoit été pris, le délivrât, si bon lui sembloit : d'où l'on concluoit que le S. Siege n'empêchoit pas que l'on ne procedât sur les lieux au jugement de cette affaire. Mais l'on alla plus loin, & Arnoul Evêque d'Orleans, remontra, que l'on pouvoit passer outre au Jugement, sans attendre que Rome eût parlé : & aprés avoir protesté que l'on devoit respecter le S. Siége & ses décisions, sans préjudice des Canons des Conciles ; il avertit qu'il y avoit deux choses ausquelles il falloit bien prendre garde, qui étoient de ne pas souffrir que le silence, ou les nouvelles Constitutions des Papes préjudiciassent aux anciennes Loix de l'Eglise ; parce que ce seroit renverser

Concile de Rheims contre Arnoul.

Concile de Rheims contre Arnoul.

l'ordre, & faire tout dépendre de la volonté d'un ſeul homme ; qu'on ne déroge point pour cela aux Privileges du Souverain Pontiſe : parce que ſi l'Evêque de Rome eſt recommandable par ſa ſcience & par ſa pieté, il n'eſt point à craindre qu'il demeure dans le ſilence, ou qu'il faſſe quelque nouvelle Conſtitution : que ſi au contraire, ou par ignorance, ou par crainte, ou par paſſion, il s'écarte de la juſtice, ſon ſilence & ſes nouveaux Decrets ſont encore moins à craindre ; parce que celui qui agit contre les Loix, ne peut pas préjudicier aux Loix. Il prend de là occaſion de déplorer le malheureux état de l'Egliſe de Rome, & fait en abregé l'Hiſtoire des Papes, depuis Octavien juſqu'à Boniface & déteſte leurs deſordres. Il demande ſi des Evêques pleins de ſainteté & de pieté ſont obligez de ſe ſoûmettre aveuglément à ces monſtres infames, qui n'ont aucune ſcience Eccleſiaſtique ni profane. Il ſe plaint de ce qu'on éleve à la premiere dignité de l'Egliſe les derniers & les plus mépriſables ſujets du Clergé ; des Idoles de Paſteurs, plûtôt que des Paſteurs. Il veut qu'au défaut de Papes éclairez, on conſulte les Metropolitains ; & il remarque qu'il y en a pluſieurs dans la Gaule Belgique & dans la Germanie tres-habiles dans les matieres de Religion ; & qu'il ſeroit plus à propos de demander leur jugement, ſi la guerre qui eſt entre les Princes n'en empêchoit, que de l'aller chercher dans cette Ville, qui eſt preſentement à qui plus lui donne, & qui peſe ſes jugemens par le nombre des écus qu'on lui fournit. Il ajoûte que ſi quelqu'un dit avec le

Pape Gelase, que l'Eglise de Rome juge de toutes les Eglises, & ne peut être jugée de personne, c'est une proposition dont les Evêques d'Afrique ne veulent pas convenir, & qui ne peut être veritable en ce temps, où il n'y a presque personne à Rome qui ait étudié les Humanitez : que cependant l'ignorance seroit plus tolerable dans les autres Evêques que dans celui de Rome, qui doit juger de la Foy, de la vie, des mœurs & de la discipline de toute l'Eglise : Que suivant Saint Gregoire, tous les Evêques en faute sont soûmis à la correction du S. Siege ; mais que quand ils sont irreprochables, l'humilité les rend tous égaux, en un sens. Qu'enfin quand les Evêques de Rome de ce temps-ci seroient semblables à Damase, on n'auroit pas fait davantage qu'on a fait, puisque les Evêques & le Roi ont écrit de cette affaire au S. Siege, & que l'on n'a entrepris de la juger dans la Province, que quand il n'y a plus eu lieu d'esperer qu'elle pût être jugée à Rome ; ce qui est conforme aux Canons du Concile de Sardique. Il rapporte plusieurs passages de S. Gregoire, pour montrer que les Evêques sont obligez de punir les crimes, & qu'ils peuvent deposer les Evêques qui en sont convaincus. Il ajoûte que quand on pourroit dissimuler les autres crimes, on ne peut pas en faire de même pour le crime de leze-Majesté : qu'il y a des exemples d'Archevêques de Rheims condamnez par les Evêques de la Province pour ce crime : Sçavoir Gilles Archevêque de Rheims, infidele à Childebert & Ebbon, déposé à Thionville : que le Decret de Damase qui por-

Concile de Rheims contre Arnoul.

Concile de Rheims contre Arnoul.

te que les cauſes des Evêques ſeront portées à Rome, ne ſe doit entendre que des cauſes difficiles, & non pas des cauſes dans leſquelles le crime eſt évident : que les Evêques d'Afrique ont même conteſté le droit d'appellation, & que les Conciles de Nicée & d'Antioche attribuent ces Jugemens au Synode de la Province : qu'il veut bien que l'on donne à l'Egliſe de Rome plus que les Evêques d'Afrique n'ont prétendu lui accorder : qu'on la conſulte quand les affaires du Royaume le permettent, & qu'on ſuive ſes Jugemens, s'ils ne ſont pas contraires à l'équité : mais que ſi elle demeure dans le ſilence, il faut conſulter les Loix Eccleſiaſtiques ; dautant plus que l'Egliſe de Rome ſe trouve à preſent deſtituée de toutes ſortes de ſecours & d'appui;parce que depuis la chûte de l'Empire elle a perdu les Egliſes d'Alexandrie & d'Antioche, auſſi bien que celles d'Afrique & d'Aſie, & que toute l'Europe commence à l'abandonner : que l'Egliſe de Conſtantinople s'eſt retirée de ſon obeïſſance : que les Egliſes d'Eſpagne les plus reculées ne reconnoiſſent plus ſes Jugemens, & que Rome même ſemble s'abandonner; puiſqu'elle ne ſe donne plus à elle-même, ni aux autres, de conſeils ſalutaires. Il conclut, que ſuivant les exemples & les Canons, ils devoient proceder au Jugement de l'Archevêque de Rheims. La reſolution en aiant été priſe par le Synode, on fit venir l'Accuſé, qui prit rang parmi les Evêques : Celui d'Orleans lui reprocha les bien-faits qu'il avoit receus du Roi, & qu'il avoit payez d'infidelité. L'Accuſé ſoûtint qu'il n'avoit rien fait contre le Roi ; qu'il

lui étoit toûjours demeuré fidelle ; qu'il avoit été pris de force dans sa Ville par les Ennemis, sans que le Roi l'eût secouru. L'Evêque d'Orleans lui opposa le témoignage du Prêtre Adalger, qui disoit avoir ouvert les portes de la Ville par son ordre ; l'Accusé répondit que c'étoit un faux témoin : le Prêtre soûtint en sa presence, que son témoignage étoit vrai. Arnoul de Rheims se plaignit des mauvais traitemens qu'on lui faisoit souffrir ; l'Evêque de Soissons lui demanda pourquoi il n'étoit pas venu quand il avoit été appellé par le Roi & par les Evêques ? & sur ce qu'il répondit qu'il ne l'avoit pû, parce qu'il étoit retenu de force ; cet Evêque lui repartit, qu'il lui avoit offert de l'emmener, & apporta plusieurs circonstances pour montrer qu'il y avoit eu de la mauvaise foi de sa part. On fit venir ensuite un témoin, qui lui soûtint qu'il lui avoit dit qu'il préferoit le Prince Charles à tout autre ; & que s'il vouloit lui faire plaisir, il falloit qu'il songeât à le servir. Sur ce que quelques Abbez remontrerent qu'il falloit permettre à Arnoul de se retirer, & de prendre conseil sur ce qu'il avoit à répondre, on le lui permit ; & il s'en alla dans un coin de la Salle avec l'Archevêque de Sens & les Evêques d'Orleans, de Langres & d'Amiens. Pendant qu'ils consultoient ensemble, on lût dans le Synode les Canons des Conciles de Tolede contre ceux qui sont infidelles à leur Prince. Cependant Arnoul de Rheims reconnut & confessa son crime devant les Evêques qui s'étoient retirez à l'écart avec lui, qui appellerent les autres pour être presens à sa dé-

Concile de Rheims contre Arnoul.

Concile de Rheims contre Arnoul.

claration. Il la fit en leur presence, & devant trente Abbez ou Clercs, que l'on fit entrer pour en être témoins. Cet aveu levoit l'obstacle qu'il pouvoit y avoir de la part du S. Siege ; parce qu'Arnoul n'y aiant point appellé, s'étant choisi des Juges, & aiant reconnu sa faute, il n'y avoit plus de difficulté ; qu'on pouvoit le condamner sans donner atteinte aux droits du Saint Siege. Mais pour sçavoir quelle devoit être la ceremonie de sa déposition, on consulta divers Canons, & on apporta plusieurs exemples ; ce qui emploia le reste de cette Séance.

Le lendemain les Evêques assemblez dans le même lieu, aprés avoir traité d'affaires Ecclesiastiques & civiles, reprirent celle de l'Archevêque de Rheims : & comme ils déliberoient sur la maniere dont on le devoit traiter, les Rois Hugues & Robert entrerent avec les Seigneurs, & remercierent les Evêques du zele qu'ils avoient témoigné pour ce qui les regardoit, & leur demanderent en quel état étoit cette affaire. L'Evêque d'Orleans leur fit réponse, qu'il n'étoit point necessaire de les remercier d'une chose dans laquelle ils n'avoient fait que leur devoir : qu'ils n'avoient point agi par motif d'affection pour eux, ni de haine contre Arnoul : qu'ils eussent souhaité qu'il eût pû se justifier ; mais qu'il avoit enfin, aprés plusieurs dissimulations, avoüé son crime, & consenti qu'on le privât du Sacerdoce, en presence de plusieurs Abbez & de plusieurs Clercs, qui seroient témoins de cette déclaration : qu'il croioit qu'il étoit à propos de le faire venir presentement, afin qu'il fût lui-même son té-

moin & son Juge ; & que par ce moien ses accusateurs, les témoins qui avoient déposé contre lui, & les Juges, fussent déchargez. On le fit entrer aussi-tôt, & l'Evêque d'Orleans lui aiant demandé s'il étoit toûjours dans le même sentiment, il répondit qu'oui. Il continua de lui demander s'il vouloit se dépouïller de la dignité Sacerdotale, dont il avoit abusé jusqu'alors : Il repartit, *Comme vous le dites.* Le Comte Brochard prenant la parole, dit, qu'il ne s'expliquoit pas assez, & qu'il devoit avoüer publiquement son crime, afin qu'il ne pût pas dire dans la suite, que les Evêques lui en avoient imposé, & qu'il n'avoit fait aucun aveu de cette nature. Il répondit, qu'il disoit & faisoit hautement profession d'être en faute, & de s'être écarté de la fidelité qu'il devoit à son Prince : qu'il vouloit qu'on ajoûtât foi à ce que l'Evêque d'Orleans diroit de lui, & qu'il le prioit de vouloir bien rapporter son affaire comme il la sçavoit. Cet Evêque dit donc, qu'Arnoul de Rheims étant naturellement taciturne, & aiant honte d'avoüer en public ce qu'il leur avoit confessé en particulier, il devoit suffire qu'il avouât en general, qu'il n'avoit pas gardé le serment de fidelité qu'il devoit à ses Princes. Le Comte Brochard insista, qu'il devoit le déclarer publiquement ; l'Evêque d'Orleans lui ferma la bouche, en lui disant qu'il n'y avoit que les Evêques qui pûssent exiger une confession de cette nature ; & qu'il suffisoit que l'Archevêque de Rheims leur eût fait sa confession en secret, & se fût déclaré indigne du Sacerdoce pour ses pechez,

Concile de Rheims contre Arnoul.

Concile de Rheims contre Arnoul.

comme il l'avoit fait par l'Ecrit qui fut lû, dans lequel il déclaroit qu'il avoit fait sa confession à Siguin Archevêque de Sens, & aux autres Evêques, & les avoit établis Juges de ses pechez, pour recevoir d'eux la penitence qu'il meritoit, & s'éloigner du Ministere Sacerdotal, & consentoit qu'on mît un autre Archevêque en sa place, sans qu'il pût jamais revenir contre cette déclaration. Ensuite le Prêtre Adalger fit une confession publique de sa faute. On lui demanda s'il aimoit mieux être déposé, que lié d'anathême à perpetuité. Il préfera la déposition, qui fut faite avec Ceremonie; car on le dépoüilla de tous ses habits de Clericature l'un aprés l'autre, depuis la Prêtrise jusqu'au Soûdiaconat; & à chaque fois on lui ordonna de cesser de faire les fonctions de l'Ordre, de l'habit duquel on le dépoüilloit: aprés quoi on le mit en penitence, & on lui donna l'absolution avec la Communion Laïque. Enfin l'on prononça anathême contre les autres Rebelles qui n'étoient point venus faire satisfaction. Arnoul fut envoié en prison à Orleans.

Gerbert Archevêque de Rheims.

Arnoul aiant été ainsi déposé & dépoüillé de l'Archevêché de Rheims, les Evêques élûrent en sa place Gerbert ou Gilbert. Il étoit d'une famille considerable d'Auvergne; & s'étant appliqué à l'étude, il fit de grands progrés dans les belles Lettres & dans la Philosophie. Il fut élevé dans le Monastere d'Aurillac, où il fit profession de la vie Monastique; & étant passé en Espagne, il y apprit les Mathematiques: Il fut ensuite Ecolâtre de l'Eglise de Rheims, où il eut pour disciples le Prince Ro-

bert, fils de Hugues Capet, Leoteric Archevêque de Sens, & Fulbert Evêque de Chartres; & eut ensuite l'honneur d'instruire Othon III. Aussi-tôt aprés son élection il fit une profession de Foi, & fut ensuite ordonné & mis en possession de l'Archevêché de Rheims. L'an 993. il tint un Concile, dans lequel il excommunia le Comte Hebert & les autres Usurpateurs qui s'étoient emparez des biens de l'Eglise de Rheims. Il écrivit en même temps à Foulques Evêque d'Amiens, qui s'étoit approprié quelques biens de son Eglise.

Gerbert Archevêque de Rheims.

Le Roi Hugues & les Evêques envoierent les Actes de ce Concile au Pape Jean XV. par l'Archidiacre de l'Eglise de Rheims, & le prierent d'approuver l'élection de Gerbert : mais ce Pape persuadé qu'Arnoul n'avoit pû être déposé sans son autorité, témoigna beaucoup de mécontentement de ce que les Evêques de France avoient fait. Le Roi Hugues lui écrivit qu'ils n'avoient rien fait dans cette affaire qui pût porter préjudice au S. Siege; & que s'il vouloit venir à Grenoble ou en France, il le recevroit avec toutes les marques possibles de soûmission & de respect; & que s'il vouloit même on jugeroit de nouveau cette affaire en sa presence. Le Pape envoia en France l'Abbé Leon, avec ordre d'assembler un Concile; & interdit cependant les Evêques qui avoient assisté au Concile de Rheims. Gerbert voiant l'orage qui alloit fondre sur lui, en écrivit à un Abbé & à l'Archevêque Siguin, & tâcha de rassurer ce dernier contre la frayeur qu'il avoit des foudres de Rome, en lui disant, que le

Gerbert Archevêque de Rheims.

Jugement du Pape n'étoit pas au dessus de celui de Dieu : que s'il tomboit en faute il pouvoit être repris : qu'il ne pouvoit pas separer de la Communion de JESUS-CHRIST des Evêques, parce qu'ils ne vouloient pas consentir à une chose qu'ils croioient être contre l'Evangile : qu'on n'avoit pas pû le suspendre de la Communion, ni comme coupable, puisqu'il ne l'étoit point, ni comme rebelle, puisqu'il n'avoit pas refusé d'aller à aucun Concile : que cette Sentence étant injuste, ne devoit pas être considerée comme venant du S. Siege, suivant la maxime de S. Leon. Que les regles sur lesquelles on se conduit dans l'Eglise Catholique, sont l'Evangile, les Apôtres, les Prophetes, les Canons établis par l'esprit de Dieu, & consacrez par le respect que toute la terre leur porte, & les Decrets du S. Siege Apostolique qui y sont conformes. Que ceux qui par mépris, s'écartent de ces Regles, doivent être jugez & condamnez par ces mêmes Regles : mais que quiconque les garde & les suit, doit jouïr d'une paix érernelle, sans pouvoir jamais être separé de la Communion. En finissant il déclare à Siguin, qu'il ne doit point suspendre ses fonctions à cause de la défense de Rome, & qu'il doit mépriser ce Jugement irregulier, de peur qu'en voulant paroître innocent, il ne se déclare coupable.

Cependant le Pape faisoit poursuivre vivement par son Legat le rétablissement d'Arnoul; & aprés avoir indiqué des Conciles pour ce sujet à Aix-la-Chappelle, & à Rome, où les Evêques de France ne voulurent point aller, il

il en fit enfin aſſembler un à Mouzon le deuxiéme de Juin de l'an 995. auquel aſſiſterent Luitolfe Archevêque de Treves, Aimon Evêque de Verdun, & Notger de Liege, avec Sigefroy Evêque de Munſter. Leon Legat de Jean XV. y preſenta une Lettre de ce Pape; & aprés qu'elle eut été lûë, Gerbert y fit un Diſcours éloquent pour ſa défenſe, dans lequel aprés avoir rendu raiſon de ſa conduite, il remontre qu'il n'a point enlevé l'Egliſe de Rheims à ſon legitime poſſeſſeur; mais qu'Arnoul qui en étoit indigne, s'étant lui-même condamné, il avoit été élû & ordonné canoniquement en ſa place. Il donna ce Diſcours par écrit au Legat, qui lui remit en main la Lettre du Pape. Enſuite l'Aſſemblée ſe ſepara, aprés avoir indiqué un Concile à Rheims pour le premier jour de Juillet, & députa vers le Roi Hugues, Jean Moine de l'Abbé Leon, Legat du Pape. Mais comme Gerbert ſe retiroit, Leon lui fit dénoncer par deux Evêques, qu'il eût à s'abſtenir de celebrer l'Office Divin, juſqu'à la tenuë du Synode. Celui-ci aiant déclaré qu'il n'en feroit rien, vint lui même trouver Leon, & lui dit qu'il n'étoit pas au pouvoir d'aucun Evêque, ni d'aucun Patriarche, ni même du Pape, de ſeparer aucun des Fidelles de la Communion, qu'il n'eût été ou convaincu de crime, ou qu'il ne l'eût avoüé, ou qu'il n'eût refuſé de ſe trouver à un Synode, y étant cité juridiquement: que n'étant dans aucun de ces cas, il ne ſe condamneroit pas lui-même. Cependant Liutolfe Archevêque de Treves, l'aiant averti doucement & fraternellement de ne pas

Concile de Mouzon.

Concile de Mouzon.

causer de scandale, il obtint que pour le bien de la paix, il s'abstiendroit seulement de celebrer la Messe jusqu'au premier de Juillet prochain, qui étoit le temps du Synode indiqué à Rheims. La Reine Adelaïde écrivit à Gerbert de s'y trouver, le menaçant que s'il y manquoit, on y prendroit les resolutions qu'on jugeroit à propos. Gerbert aiant appris que l'on vouloit absoudre Arnoul, & le rétablir, pour satisfaire l'Abbé Leon, qui avoit promis que le Pape confirmeroit le nouveau Mariage du Roi Robert, & que son Clergé & son Peuple s'étoient déclarez contre lui, fit réponse à cette Princesse, qu'il ne s'y trouveroit point; & déclara qu'il attendroit avec patience le Jugement du Synode : qu'aiant receu le gouvernement de l'Eglise de Rheims de la main des Evêques, il ne vouloit pas le quitter, s'il n'étoit ainsi ordonné par les Evêques : mais qu'il n'étoit en aucune maniere dans la disposition de s'opposer au Jugement qui interviendroit, ni de retenir son Diocese par force : qu'en attendant le Jugement, il souffroit avec douleur un exil que plusieurs croioient être fort heureux pour lui.

Synode de Rheims contre Gerbert.

Le Synode indiqué à Rheims y fut tenu; on n'en a point les Actes : Tout ce qu'on en sçait est que l'on y resolut qu'Arnoul seroit rétabli, & que Gerbert se retireroit. Ce dernier suivant la resolution qu'il avoit prise, obeït, & demeura prés d'Othon III. qui lui donna peu de temps aprés l'Archevêché de Ravenne, d'où il monta l'an 999. au Souverain Pontificat. A l'égard d'Arnoul il ne fut délivré de prison &

rétabli (quoiqu'en disent quelques Auteurs) que trois ans aprés, à la sollicitation du Pape Gregoire V. Successeur de Jean XV. Son rétablissement fut même ensuite confirmé par Gerbert même, quand il fut élevé sur le S. Siege : Car ce Pape oubliant genereusement tout ce qui s'étoit passé, lui écrivit, que comme il étoit du devoir du S. Siege Apostolique de relever ceux qui étoient tombez, & de leur rendre la dignité dont ils avoient été privez, il jugeoit à propos de le secourir, lui qui avoit été privé de l'Archevêché de Rheims pour quelque faute : parce que sa déposition n'aiant point été confirmée par le Pape, on croioit qu'il pouvoit être rétabli par la misericorde du Saint Siege, S. Pierre aiant une puissance Souveraine à laquelle aucune autre n'est comparable : qu'ainsi en lui rendant le Bâton Pastoral & l'Anneau, il lui accorde le pouvoir de faire toutes les fonctions Archiepiscopales ; d'en retenir la dignité, de joüir de tous les biens de l'Eglise de Rheims, & de porter le *Pallium* : Qu'il défend à qui que ce soit de lui reprocher sa déposition ; voulant que l'autorité Apostolique le mette à couvert, quoique sa conscience l'accuse : Qu'enfin il lui confirme & lui accorde de nouveau l'Archevêché de Rheims en son entier. Voila quel a été le langage de Gerbert, quand il a été élevé au Souverain Pontificat, qui paroît un peu different de celui qu'il tenoit auparavant.

Rétablissement d'Arnoul dans l'Archevêché de Rheims.

Gerbert étoit sans contredit le plus sçavant homme de son temps, particulierement dans les Sciences prophanes ; car il

Ecrits de Gerbert.

Ecrits de Gerbert. avoit joint à l'étude des belles Lettres & de la Philosophie celle des Mathematiques, dans lesquelles il avoit fait de grands progrés. Il nous apprend lui-même qu'il avoit composé des Traitez de Rhetorique, d'Arithmetique, & de Geometrie. Il parle d'une Sphere qu'il fabriquoit, & il a fait un petit Traité de la maniere de la construire. Il inventa les Horloges, & en fit une à Magdebourg, qu'il regla sur le cours de l'Etoile Polaire, qu'il consideroit à travers un tuyau. On lui attribuë aussi un Traité de l'Astrolabe, écrit en forme de Dialogue, entre lui & Leon Legat du Pape. Cette Science le fit passer pour un Magicien, & donna lieu à la Fable; qu'il s'étoit élevé au Souverain Pontificat par un pacte qu'il avoit fait avec le Diable. Il eut beaucoup de part dans toutes les affaires de l'Etat, & particulierement dans celles de l'Eglise de Rheims; & un grand credit auprés des Empereurs & des Rois de France. Il se ménagea si bien dans ces temps difficiles, qu'il n'encourut la disgrace de personne. L'Archevêque Adalberon, aussi bien que les Princes & les Princesses de son temps, & plusieurs autres, se servirent de sa plume pour écrire des Lettres. Il en a aussi écrit plusieurs en son nom à differentes personnes sur les affaires de l'Eglise & de l'Etat, ou sur des affaires particulieres, ou sur des matieres d'érudition. On en a recueilli cent soixante, qui ont été données au public, sur un Manuscrit de la Bibliotheque de Papyre Masson, & imprimées par les soins de son frere l'an 1611. à Paris, avec celles de Jean de Sarisbery & d'Estienne de

Tournay. Elles ſont écrites tres-purement d'un ſtile vraiment Epiſtolaire, avec beaucoup de grace & d'eſprit ; mais elles ne contiennent pas beaucoup de matieres Eccleſiaſtiques. C'eſt encore lui qui eſt Auteur de l'Hiſtoire des Actes du Concile de Rheims contre Arnoul, écrite avec beaucoup d'élegance & de force ; qui fait voir qu'il n'avoit pas moins de ſcience Eccleſiaſtique, que d'érudition profane. Son Diſcours au Concile de Mouzon, eſt encore une preuve de l'une & de l'autre, auſſi bien que le Diſcours qu'il fit, étant Pape, pour l'inſtruction des Evêques, donné par le P. Mabillon dans le ſecond Tome de ſes Analectes. Dans ce dernier Ouvrage il remontre aux Evêques que plus leur dignité eſt élevée, plus ils ſont obligez de répondre par leur ſainteté & par leur merite à la grande élevation de leur état ; & que leur chûte eſt dautant plus déplorable, qu'ils tombent de plus haut : que Dieu demande plus d'eux que des autres perſonnes du Clergé ; & que leurs fautes ſeront plus ſeverement punies que celles des autres. Il leur explique les qualitez que S. Paul demande dans les Evêques dans ſa premiere Epître à Timothée. Il déclame enſuite contre la Simonie, qui étoit ſi commune de ſon temps, que les Evêques donnoient de l'argent aux Archevêques pour leur Ordination ; les Prêtres, les Diacres & les autres Clercs aux Evêques. Il crie fortement contre cet abus, & exhorte les Evêques à qui ce Diſcours eſt adreſſé, de ne pas faire cet honteux trafic, & de mener une vie irreprochable.

Ecrits de Gerbert.

Flodoard Chanoine de Rheims Flodoard ou Frodoard, n'eſt pas un des moindres ornemens de l'Egliſe de Rheims. Il nâquit à Epernay l'an 894. Il fut Chanoine de l'Egliſe de Rheims, & diſciple de Remy d'Auxerre, que Foulques avoit fait venir à Rheims, pour préſider à l'Ecole de ſes Chanoines. L'an 936. il fit un voyage à Rome; & l'an 940. il prit la reſolution d'aller à Saint Martin de Tours, ne voulant pas approuver la promotion de Hugues à l'Archevêché de Rheims. Mais le Comte Hebert le fit arrêter, & lui ôta les biens de l'Egliſe de Rheims dont il jouïſſoit, & l'Egliſe de Cormicy qu'il gouvernoit. Il fut cinq mois aiant la Ville pour priſon, juſqu'à ce qu'il fut mené à Soiſſons, où il ſe rendit au jugement des Evêques, qui confirmerent la promotion de Hugues. Alors il fut remis en grace; on lui rendit les biens dont il jouïſſoit, & on lui donna l'Egliſe de Coroy, au lieu de celle de Cormicy. Il aſſiſta au Concile de Verdun, dans lequel Artolde fut élû Archevêque de Rheims; & vécut dans le monde juſqu'au temps d'Odalric, entre les mains duquel il remit ſon Benefice, & ſe retira dans la ſolitude d'un Monaſtere, où il mourut l'an 966.

Cet Auteur a écrit l'Hiſtoire de l'Egliſe de Rheims, diviſée en 4. Livres. Il y raporte la ſuite & la vie des Archevêques, ce qu'ils ont fait ou écrit, & ce qui s'eſt paſſé de remarquable ſous chacun d'eux dans cette Egliſe. Le premier Livre commence aux Apôtres, & finit à la mort de S. Remy. Les premiers Evêques ſont fabuleux, & ce qu'il dit des ſuivans eſt fort incer-

tain. La Vie de S. Remy, la Converſion & le Baptême de Clovis en ſont la plus grande & la meilleure partie. Le ſecond Livre contient la ſuite & l'Hiſtoire des Archevêques de Rheims, depuis S. Remy juſqu'à Hincmar. Le troiſiéme eſt rempli ſuffiſamment par la Vie & par les Extraits des Ecrits d'Hincmar. Le quatriéme contient l'hiſtoire de Foulques & de ceux qui lui ont ſuccedé juſqu'à Odalric. Cette Hiſtoire a été donnée au public par le Pere Sirmond, & imprimée à Paris l'an 1611. & depuis par Colvenerius, qui l'a fait imprimer à Doüay l'an 1617.

Flodoard Chanoine de Rheims.

Outre cet Ouvrage, Flodoard a encore compoſé une Chronique (car c'eſt ſans fondement que Monſieur Pithou a douté ſi elle étoit de lui.) Elle commençoit à l'année 877. mais les premieres années ſont perduës, & l'on n'a plus que l'année 919. & les ſuivantes, juſqu'à l'an 966. où elle finit. Bonderius remarque qu'il y a à Treves un Manuſcrit qui contient quelques Poëſies de Flodoard; ſçavoir, quinze Livres des Triomphes des Martyrs & Confeſſeurs Italiens; trois Livres des Triomphes de JESUS-CHRIST & des Saints de la Paleſtine; & deux Livres des Triomphes de JESUS-CHRIST à Antioche. Mais ces Ouvrages n'ont point encore vû le jour, & perſonne ne dit les avoir vûs depuis. Cette Chronique a été donnée par Monſieur Pithou & par Monſieur Ducheſne, dans leurs Recueils des Ecrivains de l'Hiſtoire de France.

Le ſtyle de Flodoard eſt aſſez ſimple, ſans ornement & ſans affectation. Il fait quantité

d'Extraits, & raporte un tres-grand nombre de miracles.

Aurelien Clerc de l'Eglise de Rheims

Tritheme fait mention d'un autre Clerc de l'Eglise de Rheims appellé Aurelien, qu'il dit avoir été fort habile dans la science de l'Ecriture, & dans les belles Lettres ; mais sur tout un excellent Musicien. Il le fait auteur d'un Traité des Regles du Chant & des Notes, qu'il dit être un Volume fort remarquable intitulé, *Tonier Regulier.* Il ajoûte qu'il a aussi fait quelques autres Ouurages, & qu'il a fleuri sous le Regne d'Arnoul vers l'an 900. Nous n'avons rien de cet Auteur.

Bernerus Moine de S. Remy de Rheims

Il faut encore mettre au rang de ceux qui ont fait honneur à l'Eglise de Rheims Bernerus Moine de S. Remy de Rheims, qui fut envoié l'an 948. avec quelques Moines pour rétablir la discipline Monastique au Monastere d'Humblieres dans le Vermandois. Il a écrit la Vie de sainte Hunegonde Abbesse d'Humblieres, donnée par le Pere Mabillon dans le second Siécle Benedictin, & l'Histoire de la Translation de son Corps, qui se trouve dans le cinquiéme. Il envoya des Moines à saint Quentin pour prendre la place des Clercs de l'Eglise de ce lieu, dont la vie n'étoit pas reglée. Il rapporte dans l'Histoire de la Translation des Reliques de sainte Hunegonde, des Miracles faits jusqu'à l'an 965. ce qui fait connoître qu'il a écrit & vêcu au-delà de cette année. Mais c'est assez parlé de l'Eglise de Rheims, passons aux autres Eglises de France.

Celle de Sens eut pour Archevêque au commencement de ce Siécle Gautier, qui avoit été

ordonné l'an 887. & vêcut juſqu'à l'an 923. Il a fait des Conſtitutions qui ſont venuës juſqu'à nous. Elles contiennent quatorze Articles.

Gautier Archevêque de Sens.

Le premier défend l'entrée de l'Egliſe pour huit jours aux Abbez & aux Prieurs Conventuels qui ne ſont point venus au Synode, & qui ne ſe ſont point fait excuſer.

Le ſecond défend aux Religieuſes de recevoir aucun dépôt dans leurs Maiſons ſans la permiſſion de l'Evêque.

Le troiſiéme leur ordonne de manger toutes dans le même Refectoir, & de coucher dans le même Dortoir.

Le quatriéme porte que toutes les Chambres particulieres des Monaſteres de Filles ſeront détruites, à l'exception de celles qui ſont neceſſaires pour recevoir l'Evêque, & pour l'Infirmerie.

Le cinquiéme, qu'on ne permettra point aux Religieuſes de ſortir, ni de coucher dehors, ſi ce n'eſt fort rarement & pour des ſujets legitimes.

Le ſixiéme, qu'on bouchera toutes les portes ſuſpectes & inutiles de ces Monaſteres.

Le ſeptiéme défend aux Juges Eccleſiaſtiques de porter des excommunications generales, ni d'excommunier tous ceux qui communiqueront avec quelqu'un, ſi ce n'eſt pour quelque ſujet de grande importance & dans des cas fort énormes.

Le huitiéme ordonne aux Chanoines de régler leurs Offices, & de s'en acquitter avec ſoin & avec exactitude.

Le neuviéme leur enjoint d'obſerver les Regles preſcrites dans le Concile General.

Le dixiéme & l'onziéme ordonnent que l'on

Gautier Archevêque de Sens.

rétablira des Communautez de Moines ou de Chanoines Reguliers dans les Prieurez où il y avoit coutume d'en avoir, s'ils ont assez de bien pour y subvenir.

Le douziéme, que les Abbez & les Prieurs Conventuels auront dans les Abbaïes & Prieurez qui dépendent d'eux, un nombre suffisant de Religieux, & qu'ils n'exigeront d'eux aucune pension.

Le treiziéme, que les Clercs qui menent une vie libertine seront rasez par l'ordre des Evêques, des Archidiacres, ou des Officiaux, ensorte qu'il ne leur reste aucune marque de la Tonsure Clericale.

Le quatorziéme porte que quand quelque Païs aura été mis en interdit pour la faute du Seigneur ou des Baillistres, on ne levera point cet interdit, qu'on n'ait satisfait entierement aux dommages qu'auront souffert les Eglises Parroissiales à cause de cet interdit.

On doute si ces Constitutions sont de ce Gautier, ou d'un autre plus recent : en effet elles ont plus de raport à la Discipline des Siécles suivans, qu'à la Discipline du dixiéme.

Resolution des Evêques de France touchant la Dedicace d'une Eglise.

Les autres Evêques de France ne firent pas moins paroître de zele pour conserver la Discipline & pour maintenir leurs Droits, que ceux dont nous venons de parler. Nous en avons un exemple fameux raporté par Glaber, Moine de Cluny, qui vivoit dans le Siécle suivant. Foulques Comte d'Anjou, étant de retour d'un voiage de Jerusalem, & voulant s'acquitter d'un Vœu qu'il avoit fait, fit bâtir un Monastere dans le Territoire de Tours, vis-à-vis le Château de Lo-

ches,qu'il dédia suivant le conseil de sa femme à la *Idem.*
Memoire des Cherubins & des Seraphins, & non pas à celle de quelque Martyr. Hugues Archevêque de Tours, fut prié de faire la Dédicace de ce Monastere ; mais il le refusa jusqu'à ce que Foulques eût restitué à son Eglise les heritages dont il s'étoit emparé contre toute justice. Foulques ne pouvant souffrir ce refus, entreprit le voiage de Rome, & aprés avoir fait des presens au Pape Jean, il en revint avec Pierre Cardinal, qui ensuite dédia le Monastere, comme aiant puissance deleguée du Pape. Ce que les Evêques de France aiant appris, ils connurent, dit Glaber, que cette entreprise ne procedoit " que d'une cupidité aveugle, laquelle aiant por- " té Foulques à ravir le bien de l'Eglise, avoit en- " core porté le Pape à recevoir des presens des " biens dont Foulques s'étoit emparé, & que c'é- " toit par ce moien qu'il avoit fait naître un nou- " veau schisme dans l'Eglise de Rome. Ils déte- " sterent tous cet attentat, estimant que c'étoit " une chose tout-à-fait indigne,que celui qui gou- " vernoit le S. Siege Apostolique violât le pre- " mier l'ordre établi par les Apôtres & par les " Canons, la Coûtume de l'Eglise fondée sur une " infinité d'autoritez de l'Antiquité, défendant " aux Evêques de faire aucun Acte de Jurisdiction " dans le Diocese d'un autre, si l'Evêque de ce " Diocese ne l'en prie, ou ne le lui permet:car quoi- " que le Pontife Romain soit le plus reveré de tous " les Evêques à cause de la dignité du saint Siege " Apostolique, il ne lui est pas neanmoins permis " de violer en quoi que ce soit les Regles pres- " crites par les Canons. Et comme chaque Evê- "

» que de l'Eglise Catholique est l'Epoux de son
» Eglise, & represente Nôtre Seigneur : de mê-
» me il n'est permis à personne de rien entre-
» prendre dans le Diocese d'un autre. Glaber ajoûte que Foulques, nonobstant ces remontrances, aiant fait celebrer la Dédicace de cette Eglise, il n'y eut que les Evêques de ses Etats qui y assisterent malgré eux ; & qu'elle ne fut pas plûtôt achevée, que l'Edifice fut renversé par une tempête ; ce que l'on attribua à la temerité de cette entreprise.

Concile de Charroux de l'an 989. L'an 989. il se tint un Concile dans l'Abbaye de S. Sauveur de Charroux, au Diocese de Poitiers, auquel assisterent l'Archevêque de Bordeaux, & les Evêques de Poitiers, de Limoges, de Perigueux, de Saintes & d'Angoulême. On n'y fit autre chose que de prononcer des anathêmes contre ceux qui enleveroient les biens des Eglises, qui receleroient le bien des Pauvres, ou qui prendroient de force & maltraiteroient un Clerc, ne portant point d'armes, avant qu'il fût jugé par son Evêque.

Concile de Poitiers de l'an 999. Dix ans aprés il se tint un autre Concile dans la Ville de Poitiers, qui fut convoqué par Guillaume Comte de Poitiers, & composé de l'Archevêque de Bordeaux, & des Evêques de Poitiers, de Limoges, d'Angoulesme & de Saintes. On y confirma le Reglement fait dans le Concile de Charroux contre les Usurpateurs du bien des Eglises & des particuliers ; & pour le faire executer, on ordonna que tous les Seigneurs & les Juges feroient rendre à un chacun ce qui lui avoit été pris ; & que ceux qui ne voudroient pas obeïr à leurs Jugemens,

y seroient contraints par force. On y défendit encore aux Evêques de rien exiger pour l'administration de la Penitence & de la Confirmation, & on y renouvella la défense tant de fois faite aux Ecclesiastiques d'avoir des femmes chez eux. *Concile de Poitiers de l'an 992.*

Nous mettrons au rang des Conciles de France le Synode tenu à Ravenne sous Gerbert; parce que nous considerons cet Archevêque comme François; & que c'est lui seul qui fit les Reglemens suivans daus une Assemblée de son Clergé, qu'il tint le premier de May de l'an 997.

Le premier défend un grand abus qui se pratiquoit dans l'Eglise de Ravenne, suivant lequel on vendoit aux Evêques, dans le temps de leur Consecration, le Corps de Jesus-Christ & le saint Chrême aux Archiprêtres du Diocese. L'Eucharistie dont il est parlé en cet endroit, étoit un Pain consacré, que l'on donnoit tout entier à l'Evêque le jour de son Sacre, & qu'il reservoit pour en communier pendant 40. jours, comme il est marqué dans l'Ordre Romain. *Concile de Ravenne de l'an 997.*

Le second porte, que tous les Archiprêtres payeront aux Soûdiacres de Ravenne, en consideration de cette Eglise, une redevance annuelle de deux sols.

Le troisiéme renouvelle les anciens Canons touchant les qualitez necessaires à ceux qui entrent dans le Clergé, & défend aux Evêques de consacrer des Eglises hors de leur Diocese, sans la permission de l'Evêque du lieu; ni de recevoir ou de retenir les Diocesains des autres, ni de les promouvoir aux Ordres, qu'ils n'aient des Lettres formées de leur Evêque. Il défend aussi de rien recevoir pour la Sepulture

des Morts, ſi ce n'eſt ce que les amis & les parens donneront volontairement.

Enfin nous rapporterons encore ici ce qui ſe paſſa en France & à Rome touchant le Mariage & la ſeparation du Roi Robert avec Berthe.

Mariage du Roi Robert avec Berthe.

Sur la fin de ce Siecle, ce Prince veuf par la mort de la Reine Lutgarde ſa premiere femme, avoit épouſé Berthe, ſœur de Raoul le Faineant, Roi de Bourgogne, qui étoit veuve d'Eudes premier, Comte de Chartres. Comme elle étoit ſa parente, & que d'ailleurs il avoit tenu un de ſes enfans ſur les Fonts, quoiqu'il eût pris l'avis de quelques Evêques de ſon Royaume, le Pape s'oppoſa à ce Mariage, comme étant nul, & contracté entre des perſonnes qui ne pouvoient pas ſe marier enſemble, ſuivant les Loix. Robert fit ce qu'il pût pour confirmer ce Mariage, & en parla à Leon Legat du Pape Gregoire V. en France, qui lui fit eſperer qu'il obtiendroit du Pape ce qu'il ſouhaitoit, pourvû qu'il fiſt rétablir Arnoul dans l'Archevêché de Rheims. Cependant nonobſtant le Jugement rendu en faveur de cet Archevêque, le Pape Gregoire V. tint à Rome un Concile l'an 998. en preſence de l'Empereur Othon III. auquel aſſiſta Gerbert, pour lors Archevêque de Ravenne, & vingt-ſept Evêques d'Italie, dans lequel il prononça que le Roi Robert quitteroit ſa parente Berthe, qu'il avoit épouſée contre les Loix, & qu'il feroit penitence pendant ſept ans, ſelon les degrez marquez par les Canons; que s'il ne le faiſoit pas, il ſeroit anathême: Que Berthe ſeroit ſoûmiſe à la même peine; & il ſepara de la Communion Ar-

Concile de Rome de l'an 998. ſous Gregoire V.

chembaud Archevêque de Tours, qui avoit celebré ce Mariage, & les Evêques de France qui y avoient assisté ou consenti, jusqu'à ce qu'ils fussent venus faire satisfaction au Saint Siege. Ce Jugement du Pape fit une telle impression sur les esprits, si l'on en croit Pierre Damien, que tous les Domestiques du Roi, à la reserve de deux ou trois, l'abandonnerent, & ne voulurent plus avoir de societé avec lui; faisant même passer par le feu les Vases dans lesquels il avoit bû & mangé. Quoi qu'il en soit, le Roi Robert déferant enfin aux avertissemens de l'Abbé Abbon, quitta Berthe deux ou trois ans aprés; & Leon IX. rapporté par Yves de Chartres, dit qu'ils allerent à Rome avec les Evêques, pour obtenir du Pape l'absolution, & faire moderer leur penitence. L'Auteur de la vie d'Abbon ne dit pas que Robert fit le voyage de Rome; mais qu'il confessa sa faute en secret & en public: qu'il en demanda pardon, & qu'il en fit penitence. Ce qui est de certain, c'est que ce Mariage ne subsista plus.

Concile de Rome de l'an 998. sous Gregoire V.

Dans ce même Concile, le Pape rendit quelques autres Jugemens. Le premier en faveur de l'Eglise de Mersbourg, qui avoit été érigée en Evêché par le S. Siege, & par des Conciles tenus sous Othon I. & ensuite détruit sans Concile par Othon II. On lui rend sa dignité de Siege Episcopal.

Le second concerne la personne de l'Evêque de Mersbourg, appellé Gislaire, qui avoit quitté cette Eglise pour être Archevêque de Magdebourg. On ordonne que s'il a été postulé

Concile de Rome de l'an 998. sous Gregoire V.

par le Clergé & par le peuple de Magdebourg, il demeurera dans cette Metropole : que s'il ne l'a point été, & qu'il puisse prouver que ce n'est point un motif d'ambition, ni d'avarice qui lui a fait rechercher cet Archevêché, il retournera à sa premiere Eglise sans être déposé : & que s'il ne peut pas nier qu'il ne l'ait fait par quelqu'un de ces motifs, il perdra l'une & l'autre. Ce Gislaire n'obeït pas au Jugement de Gregoire, & retint ces deux Eglises, pourquoi il fut accusé dans un Concile de Rome, tenu sous Silvestre II. Successeur de Gregoire V. qui le suspendit pour quelque temps, & ordonna à ses Nonces en Allemagne de le citer. Mais cet Evêque obtint d'eux quelque delay pour de l'argent, & se fit ensuite excuser comme paralytique. Il comparut enfin à un Concile tenu à Aix-la-Chapelle, où il demanda son renvoi à un Concile general. Enfin l'Empereur Henry l'aiant mandé à Dronbourg, & lui aiant remontré qu'il devoit retourner à son Eglise de Mersbourg, il demanda quelques jours pour y penser, & mourut dans l'entretemps.

Le troisiéme concerne l'Eglise du Puy en Velay. Guy Evêque de cette Ville, avoit élû pour son Successeur Estienne son neveu, sans le consentement du Clergé & du Peuple : cependant aprés la mort de Guy, l'Archevêque de Bourges & l'Evêque de Nevers avoient ordonné Estienne. Le Concile déclare cette Ordination nulle ; dépose Estienne, suspend de la Communion les Prelats qui l'avoient ordonné, jusqu'à ce qu'ils soient venus faire satisfaction

au

au S. Siege ; laisse la liberté au Clergé & au Peuple de Velay d'élire un Evêque ; veut que celui qu'ils auront élû, soit consacré par le Pape, & exhorte le Roi Robert de ne pas soûtenir Estienne, & de favoriser celui qui sera élû par le Clergé & par le Peuple. Ce Jugement fut executé ; Theodarde fut élû par le Clergé & par le Peuple, & ordonné par Silvestre II. Successeur de Gregoire V. comme nous l'apprenons par le fragment d'une Lettre de ce Pape, rapporté par le P. Dachery dans l'Avertissement au Lecteur sur le neuviéme Tome du Spicilege, dans lequel il nous a donné les Actes de ce Concile plus entiers qu'ils ne sont dans l'Edition des Conciles du P. Labbe. Il remarque dans le même lieu que Gregoire V. tint un Concile à Rome, dans lequel Gualdalde, qui s'étoit emparé du Siege Episcopal de l'Eglise d'Osone ou de Vic, dans la Province Tarragonoise, avoit été déposé, comme il paroît par une Lettre de Gregoire V. qu'il dit être entre les mains de Monsieur Baluse. Il y a de l'apparence que cela fut fait dans le même Concile, où l'Empereur Othon III. publia une Constitution, adressée aux Archevêques, aux Abbez, aux Marquis, aux Comtes, & à tous les Juges d'Italie ; par laquelle il déclare que tous les Traitez d'alienation des biens d'Eglise, même à titre d'Emphitheose, n'auront lieu que du vivant de celui qui les aura faits ; & qu'il n'y aura que ceux qui seront à l'avantage des Eglises qui subsisteront. Cette Constitution est dattée du 17. d'Octobre de l'an 998. & il est remarqué qu'elle a été publiée par Gerbert dans

Concile de Rome de l'an 998. sous Gregoire V.

le Synode qui a ôté à Arnoul l'Archevêché de Milan.

Etablissement de l'Abbaye de Cluny.

On n'eut pas moins de soin dans ce Siecle du rétablissement de la Discipline Monastique en France, que de celui de la Discipline Ecclesiastique ; & si les Evêques veillerent à la reforme du Clergé & du Peuple, il se trouva de saints Abbez qui travaillerent même avec plus de succés à la reforme de l'Ordre Monastique, qui étoit au commencement de ce Siecle dans un tres-pitoiable état. La pluspart des Monasteres aiant été ruinez par les Normans, avoient été abandonnez ; leurs biens étoient entre les mains des Laïques, & les Abbez étoient des personnes seculieres. S'il y avoit encore quelques Moines dans les Monasteres, ils ne gardoient aucune regularité ; & non seulement ils ne pratiquoient pas leur Regle, mais même ils ne la sçavoient pas.

L'Ordre Monastique étoit dans cet état, quand Dieu suscita Bernon, Moine d'Autun, pour en être le Restaurateur. Il commença à établir sa Reforme dans les Monasteres de Joigny & de Baume, & dans quelques autres dont il étoit Abbé ; car la coûtume s'étoit introduite, qu'un même Abbé avoit plusieurs Abbayes, ou du moins plusieurs Monasteres qui dépendoient de lui. Il eut pour Compagnons & pour disciples Odon & Adegrin. L'an 910. Guillaume Comte d'Auvergne, & Duc d'Aquitaine, aiant fondé l'Abbaye de Cluny, il en donna le gouvernement à Bernon, qui y mit douze Moines, & prit aussi soin des Monasteres de Hols, de Massay, & de Souvigny, qui furent tous soû-

mis à sa conduite, & embrasserent une même maniere de vivre. Bernon étant mort l'an 927. eut pour successeur Odon, fils d'Abbon, né à Tours l'an 879. Il avoit été élevé par Foulques Comte d'Anjou, & fait Chanoine de S. Martin de Tours à l'âge de dix-neuf ans. Quelque temps aprés, étant venu à Paris, il avoit eu pour Maître Remy d'Auxerre; & aiant ensuite resolu de se consacrer à Dieu, il avoit embrassé la Vie Monastique l'an 909. dans le Monastere de Baume, sous la conduite de Bernon. Odon étendit la reforme de Cluny dans quantité d'autres Monasteres, & la porta même jusqu'à Rome, où il fit trois voyages. Le premier l'an 936. Le second l'an 938. & le dernier l'an 942. invité par les Papes pour être Mediateur de la Paix entre les Princes d'Italie. Il mourut à Tours l'an 942. au retour de son dernier voyage de Rome.

Etablissement de l'Abbaye de Cluny.

Il eut pour successeur Ademar, ou Aymar; & celui-ci S. Maïol, qui fut emploïé par Hugues Capet à la reforme de presque tous les Monasteres de France. Il mourut l'an 994. laissant en sa place Odilon, qui avoit été élû pour son Successeur trois ans avant sa mort. Ce dernier fut le Chef de l'Ordre de Cluny, pendant l'espace de 56. ans.

Odon Abbé de Cluny.

Bernon s'appliqua davantage à l'établissement de son Ordre, qu'à l'étude: mais Odon s'appliqua à l'un & à l'autre, & composa plusieurs Ouvrages en differens temps, & dans tous les états de sa vie. Etant Chanoine, il fit un Abregé des Morales de S. Gregoire, & des Hymnes & des Antiennes en l'honneur de S. Martin.

Odon Abbé de Cluny.

Etant encore ſimple Moine, il fit trois Livres du Sacerdoce, ſur la Prophetie de Jeremie, dédiez à Turpion Evêque de Limoges : Ils portent le Titre de *Collations* ou de *Conferences* ; & d'autres leur donnent le nom *d'Occupations*. Etant Abbé, il écrivit la Vie de ſaint Geraud ou Gerard, Comte d'Aurillac, en quatre Livres, adreſſée à Aimon Abbé de Tulle, & de S. Martial de Limoges ; une Relation de la Tranſlation du Corps de Saint Martin ; Un Ecrit ſur ce que S. Martin eſt égalé aux Apôtres ; Divers Sermons & un Panegyrique de S. Benoiſt. Ces Ouvrages ſont imprimez dans la Bibliotheque de Cluny, avec des Hymnes ſur le S. Sacrement & la Madelaine. L'ancien Auteur de ſa Vie remarque qu'étant à Rome, il avoit corrigé la Vie de S. Martin ; & parle d'un Livre ſur la venüe de S. Benoiſt dans un Village proche d'Orleans. On attribüe encore à Odon la Vie de S. Gregoire de Tours, rapportée par Surius. Le P. Mabillon remarque qu'il y a dans la Bibliotheque des Carmes Réformez de Paris, un Manuſcrit qui a autrefois appartenu au Monaſtere de S. Julien de Tours, où l'on trouve un grand Ouvrage en Vers, intitulé, *Occupations de l'Abbé Odon*. Il ajoûte, que cet Ouvrage eſt diviſé en quatre Livres, dont le premier eſt de la Creation du Monde ; le ſecond de la Formation de l'Homme ; le troiſiéme de ſa Chûte ; & le quatriéme, de la Corruption de la Nature. C'eſt par erreur que l'on a attribué à cet Odon la Vie de Saint Maur ; qui eſt d'Odon Abbé de S. Maur des Foſſez. On lui attribüe auſſi fauſſement quel-

ques Chroniques que Thomas de Luoque a composées sous le nom d'Odon, comme il a été remarqué par l'Auteur de l'Histoire des Comtes d'Angers, rapportée dans le dixiéme Tome du Spicilege. Sigebert donne à Odon la qualité de Musicien, & dit qu'il a été fort propre à composer & à déclamer des Sermons, & à faire des Hymnes pour les Saints.

Jean Moine de Cluny.

La Vie d'Odon a été écrite par un de ses Disciples, appellé Jean, qu'il avoit rencontré en Italie dans son voyage de l'an 938. & qu'il avoit amené avec soi à Pavie, où il lui avoit fait faire Profession de la Vie Monastique : elle est divisée en trois Livres, & imprimée dans la Bibliotheque de Cluny & dans le cinquiéme Siecle Benedictin du P. Mabillon, qui nous a aussi donné une autre Vie d'Odon, écrite par Nalgodus, qui vivoit environ deux cens ans aprés la mort de cet Abbé.

Odilon Abbé de Cluny.

Odilon ne nous a laissé que peu d'Ouvrages : qui sont, la Vie de S. Maïol son Prédecesseur ; quatre Hymnes à sa loüange ; quelques Lettres à S. Fulbert Evêque de Chartres ; la Vie de sainte Adelaïde Imperatrice, femme d'Othon I. Quatorze Sermons sur les Fêtes de JESUS-CHRIST & de la Vierge ; un Statut touchant la Priere pour les Morts ; & trois Lettres rapportées par le P. Dom Luc Dachery dans le second Tome du Spicilege, avec une Lettre du Pape Jean XIX. qui lui fait des reproches de ce qu'il n'a pas voulu accepter l'Archevêché de Lion. Il passe pour Auteur de la Fête de tous les Saints, & de celle de la Commemoraison des Morts. Il a vêcu jusqu'à l'an 1048.

Abbon Abbé de Fleury.

Abbon ou Albon, Moine de Fleury ou de S. Benoist sur Loire, nâquit à Orleans, & fut instruit & élevé dans les Ecoles du Monastere de Fleury, où il fit profession sous l'Abbé Wulfalde, & eut pendant quelques années la conduite des Ecoles de ce Monastere. Il vint ensuite à Paris & à Rheims, pour y étudier la Philosophie & l'Astronomie : Mais n'y aiant pas fait de grands progrés, il retourna à Orleans, où il apprit la Musique. De là il fut appellé en Angleterre, où il enseigna pendant deux ans, aprés lesquels il revint au Monastere de Fleury, dont il fut fait Abbé ; ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses études. Il eut quelques differens à démêler avec Arnoul Evêque d'Orleans, à l'occasion desquels il écrivit une Apologie adressée aux Rois Hugues & Robert, dans laquelle il les exhorte de chasser les Heretiques ; au nombre desquels il met ceux qui croient que les biens d'Eglise leur appartiennent, & qui s'en emparent injustement. Il en veut même aux Evêques qui disent que les Eglises & les Autels leur appartiennent. Il remarque que JESUS-CHRIST ne dit pas que l'Eglise soit l'Eglise de S. Pierre ; mais que son Eglise est bâtie sur S. Pierre. D'où il conclut que ses Successeurs ne peuvent pas dire que les Eglises qu'ils gouvernent soient à eux, encore moins en faire trafic, comme il dit qu'on fait tous les jours. Il rend aussi compte dans cette Apologie de ce qui s'étoit passé dans un Concile tenu à S. Denis vers l'an 995. où il s'étoit trouvé, dans lequel aiant soûtenu contre les Evêques, le droit des Moines & des

Concile de S. Denis de l'an 995.

Laïques qui possedoient quelques Dixmes, le Peuple s'étoit soulevé contre les Evêques, qui avoient été obligez de s'enfuir ; & que Siguin Archevêque de Sens, qui étoit à leur tête, avoit été blessé en s'enfuiant. Abbon étoit accusé d'avoir contribué à cette sedition ; il s'en défend dans cette Apologie. Il écrivit une Lettre à Bernard Abbé de Beaulieu Diocese de Limoges, pour le détourner de donner une somme que le Comte de Thoulouse & l'Archevêque de Bourges vouloient exiger de lui, pour le faire Evêque de Cahors. Ce même Abbé aiant resolu de faire le voiage de Jerusalem, en fut détourné par Abbon, qui lui conseilla d'aller plûtôt à Rome, où il se retira sur le Mont Gargan ; & étant ensuite sollicité de revenir dans le monde, pour secourir ses parens, il consulta encore Abbon sur ce qu'il devoit faire, qui lui fit réponse par une Lettre fort élegante, qu'il ne devoit point songer à quitter sa solitude pour s'embarrasser des affaires du monde ; & sur ce que Bernard lui avoit demandé s'il devoit garder ou quitter son Abbaïe, il lui fait réponse, que c'est par les circonstances qu'il en faut juger ; & lui recommande d'emploier toute sa discretion pour examiner en sa conscience, lequel lui est le plus honnête & le plus utile pour les autres ; parce que d'un côté c'est un grand bien de s'acquitter des fonctions d'Abbé, quand on peut conduire des ames à Dieu : mais que d'un autre côté quand on n'espere pas y pouvoir faire du fruit, à cause de la malice de ceux qu'on a à gouverner, il est plus à propos de se retirer, pour travailler à son salut. Quelque tems aprés Abbon entreprit le voiage de Rome, pour

Abbon Abbé de Fleury.

Abbon Abbé de Fleury.

obtenir la confirmation des Privileges de ſon Egliſe : Il y trouva ſur le S. Siege, dit Aimon, Auteur de ſa Vie, le Pape Jean XV. qui n'étoit pas tel qu'il eût voulu, ou qu'il devoit être ; mais un homme avare, qui faiſoit trafic de tout : l'aiant eu en horreur, il revint aprés avoir fait ſa priere dans les ſaints lieux. Au retour de ce voiage il écrivit une Lettre à l'Abbé de Fulde, donnée par Mr Baluſe dans le premier Tome de ſa Collection d'Ouvrages mêlangez ; il fut enſuite envoié une ſeconde fois à Rome par le Roi Robert vers le Pape Gregoire V. Succeſſeur de Jean, qui menaçoit de mettre le Roïaume en interdit pour l'affaire d'Arnoul Archevêque de Rheims. Il rencontra ce Pape à Spolete, en fut tres-bien reçû, & obtint de lui un Privilege pour ſon Abbaïe, par lequel il eſt défendu à l'Evêque d'Orleans de venir dans ce Monaſtere, s'il n'y eſt invité, & permis aux Religieux de celebrer toûjours l'Office Divin chez eux, quand bien même tout le Roïaume auroit été mis en interdit par le Pape. Il accommoda l'affaire d'Arnoul ; & aiant donné parole au Pape, que cet Archevêque ſeroit délivré de priſon & rétabli, il fut chargé de lui porter le *Pallium*. A ſon retour en France, ce qu'il avoit promis fut executé ; & il le fit ſçavoir au Pape. Sur la fin de ſa vie il rétablit le Monaſtere de Squirs en Gaſcogne, qui fut appellé le Monaſtere de la Regle, & en langage du païs, la Reoule, où il fut tué l'an 1004. dans une émotion populaire que des Moines ou des femmes de ce païs-là ſuſciterent contre lui. Mr Baluſe a donné la Lettre circulaire écrite par les Moines de Fleury ſur ſa mort.

Outre l'Apologie & les Lettres d'Abbon

dont nous venons de parler, l'Auteur de sa Vie fait encore mention des Ouvrages suivans. D'une Lettre en Vers Hexametres, à la loüange de l'Empereur Othon, dont les Vers commençoient & finissoient par la même lettre, & se pouvoient lire en six differentes manieres, qui faisoient differens sens. D'un Traité adressé à Odilon Abbé de Cluny, sur la Concordance de l'Evangile : & d'un autre Traité des Cycles de toutes les années, depuis la Naissance de JESUS-CHRIST jusqu'à son temps, que Sigebert dit être un Commentaire sur le Traité de Victorius. On lui attribüe encore l'Abregé des Vies des Papes, tiré de l'Histoire d'Anastase le Bibliothecaire, imprimé à Mayence l'an 1603. La Vie de S. Edmond Roi des Anglois, & Martyr. Le P. Mabillon nous a donné dans le second Tome de ses Analectes, un excellent Recueil de Canons composez par Abbon, & dédié aux Rois Hugues & Robert.

Concile de S. Denis de l'an 995.

Le style d'Abbon est tres-pur & tres-élegant ; ses pensées sont justes : Il étoit tres-instruit des Regles de la Discipline & de la Morale. Son attachement pour l'état Monastique, & pour l'interest des Moines, lui avoit attiré plusieurs ennemis : parce que, comme il dit lui-même, il avoit toûjours eu à cœur la défense des Moines, & avoit cherché leur avantage dans toutes les occasions, & resisté à tous ceux qui les attaquoient.

La Vie d'Abbon a été écrite par Aimoin, Moine du même Monastere. Celui-ci étoit d'Aquitaine, fils d'Anenrrude, parente de Geraud, Seigneur d'Aubeterre. Il fit Profession

Aimoin Moine de Fleury.

Aimoin Moine de Fleury.

de la Vie Monaſtique l'an 970. ſous Oilbolde Abbé de S. Benoiſt ſur Loire ; & il fleurit ſous ſon ſucceſſeur Abbon, dont il fut intime ami. Il l'accompagna dans ſon voiage de Gaſcogne, & revint aprés ſa mort dans ſon Monaſtere. Le principal Ouvrage de cet Aimion eſt ſon Hiſtoire de France, dédiée à Abbon. Elle fut imprimée pour la premiere fois à Paris par Badius Aſcenſius l'an 1514. ſous le nom d'Aimonius ; cinquante ans aprés Monſieur Pithou la fit imprimer de nouveau ſur un Manuſcrit, ſous le vrai nom d'Aimoin. Elle ſortit l'an 1567. de l'Imprimerie de Vekel. L'an 1603. Jacques du Breüil Moine de S. Germain des Prez, la fit imprimer, & prétendit qu'elle étoit d'Aimoin, Moine de S. Germain. Dix ans aprés Freherus lui donna place dans le Corps de l'Hiſtoire de France, qu'il fit imprimer à Hanovre. Enfin Meſſieurs Ducheſne la firent entrer dans le troiſiéme Tome de leur Collection, imprimé l'an 1641. Cette Hiſtoire eſt diviſée en cinq Livres ; mais il n'y a d'Aimoin que les trois premiers Livres, & les quarante-&-un premiers Chapitres du quatriéme, qui finit à la fondation du Monaſtere de Fleury. Le reſte eſt une compilation de quelque Moine fort recent.

Aimoin eſt encore Auteur de deux Livres des Miracles de S. Benoiſt ; qui ſont le ſecond & le troiſiéme des quatre qui ſe trouvent dans la Bibliotheque de Fleury, & de la Vie de ſaint Abbon, dont nous venons de parler. D'un Sermon ſur la Fête de S. Benoiſt : & de quelques Vers ſur la premiere fondation du Mo-

nastere de Fleury, imprimez dans le troisiéme Tome de la Collection de Duchesne : avec un autre Ouvrage en Vers de la Translation des Reliques de S. Benoist. Il n'est pas tout à fait si élegant que son Maître Abbon ; mais il écrit avec netteté, & sa narration est simple & agreable, sans avoir rien de la bassesse du style de plusieurs autres Auteurs de ce temps-là.

L'Abbaye de Lobes, dans le Diocese de Cambray, au Territoire de Liege, fondée dans le septiéme Siecle par S. Ursmar, conserva la Discipline Monastique jusques dans le dixiéme Siecle, où sa reputation fut encore augmentée par plusieurs Abbez, qui meriterent par leur pieté d'être élevez à l'Evêché de Liege, & qui se rendirent recommandables par leurs Ecrits.

Estienne Abbé de Lobes.

Le premier est Estienne, que Fulcuin appelle un homme de Lettres, & dont il dit, qu'il observoit la Regle des Chanoines : Ce qui fait croire qu'il étoit Abbé seculier. Le même Auteur ajoûte, qu'il a mis dans un style plus poli l'ancienne Vie de S. Lambert, qui étoit écrite grossierement ; & qu'il en a tiré dequoi faire une Prose fort celebre : Qu'il a aussi fait un petit Traité, composé de pensées tirées des Livres Sacrez, dans lequel il a mis les Chapitres & les Collectes de chaque Fête de l'année : & que dans la Préface il remarque qu'il a été élevé à Mets, en dédiant son Ouvrage à Robert Evêque de cette Ville. Sigebert dit encore qu'il avoit fait une Prose sur la Trinité, & sur l'Invention de S. Estienne premier Martyr. D'autres disent que ce sont des

Estienne Abbé de Lobes.

Offices pour ces Fêtes. La Vie de S. Lambert a été donnée au Public dans l'Histoire des Evêques de Liege, par Chapeaville. Cet Estienne fut ordonné Evêque de Liege l'an 903.

Aprés sa mort l'Evêché de Liege fut disputé, comme nous avons dit, entre Hilduin & Riquier. Ce dernier Abbé de Lobes, l'emporta sur l'autre. De son temps les études des belles Lettres, dit Fulcuin, fleurirent dans l'Abbaye de Lobes ; & entre ceux qui s'y appliquerent, les plus celebres furent Scamin, Theoduin & Ratherius. Nous avons assez parlé des avantures & des Livres de celui-ci. Tritheme donne aussi à Hilduin, qui contesta l'Evêché de Liege à Riquier, la qualité d'Abbé de Lobes ; & dit qu'il avoit écrit l'Histoire des Abbez de Lobes, & quelques Sermons : Mais il y a de l'apparence qu'il s'est trompé, & qu'il a pris Hilduin pour Fulcuin.

Fulcuin Abbé de Lobes.

Sur la fin de ce Siecle, Fulcuin ou Folcuin, fut élû Abbé de Lobes : Il nous a laissé une Histoire assez bien écrite de cette Abbaye, depuis sa fondation par Landelin & S. Ursmar, jusqu'à son temps, qui nous a été donnée par le P. Dom Luc Dachery, dans le sixiéme Tome de son Spicilege. Il a encore composé un Traité des Miracles de S. Ursmar, rapporté par Henschenius au 18. Avril : & la vie de S. Fulcuin Evêque, qui est dans la premiere Partie du quatriéme Siecle Benedictin du P. Mabillon. Fulcuin a été élû Abbé en 975. & est mort en 990.

Heriger Abbé de Lobes.

Il eut pour successeur Heriger, ami de Notger, Evêque de Liege, dont voici le Catalogue

des Ouvrages, rapporté par le Continuateur de l'Hiſtoire de Fulcuin. L'Hiſtoire des Evêques de Liege ; la Vie de S. Urſmar en Vers. Une Lettre à Hugues ſur diverſes queſtions : & deux autres Traitez qui n'ont point paru. Un Traité en forme de Dialogue, entre lui & Aldebolde Clerc de l'Egliſe de Liege, & depuis Evêque d'Utrecht, de la Diſcorde de l'Egliſe, & de l'Avenement du Seigneur : & un autre Traité dans lequel il a ramaſſé pluſieurs paſſages des Peres, touchant le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, contre Paſchaſe Ratbert. L'Hiſtoire des Evêques de Liege a été donnée par Chapeaville ; & ſon Traité du Corps & du Sang de Nôtre Seigneur, eſt l'Anonyme donné par le P. Cellot. La Vie de Saint Urſmar eſt dans Henſchenius au 18. Avril. Les autres Ouvrages ne ſont que Manuſcrits. On lui attribuë encore la Vie de Sainte Berlende, rapportée par Bollandus au troiſiéme Février, & par le P. Mabillon au troiſiéme Siecle Benedictin : & celle de S. Landoalde, qui eſt ſous le nom de Notger dans Surius, au 19. de Mars. Cet Abbé mourut l'an 1007.

Heriger Abbé de Lobes.

Aldebolde Clerc de l'Egliſe de Liege, & enſuite élû Evêque d'Utrecht vers l'an 1009. a écrit l'Hiſtoire de l'Empereur Henri III. du Nom, qui ſe trouve dans les Vies des Saints de Surius au quatorziéme Juillet : & dans le cinquiéme Tome des Antiquitez de Caniſius. Tritheme fait encore mention d'un Hymne à la loüange de la Croix ; d'une autre à la loüange de la Vierge, & de quelques autres Ouvrages du même, tant en Proſe qu'en Vers.

Aldebolde Evêque d'Utrecht.

Albert Abbé de Gemblour.

Albert ou Olbert, Abbé de Gemblours, eſt encore un des Auteurs ſortis de l'Abbaye de Lobes. Sigebert dit qu'il a été illuſtre par ſa ſcience dans les belles Lettres & dans les Matieres Eccleſiaſtiques, & par ſon zele pour la Religion ; & qu'il a rendu ſon nom immortel, en écrivant des Vies des Peres, & en compoſant des Hymnes en l'honneur des Saints, & particulierement parce qu'il a inſtruit Burchard Evêque de Wormes, & a été cauſe qu'il s'eſt appliqué à l'étude Eccleſiaſtique, & qu'il a donné ſon Volume de Canons, ſi utile à tout le monde, composé par les ſoins de cet Albert, qu'il a écrit & dicté. Sigebert ne dit pas qu'il eût composé ces Vies des Peres, mais ſeulement qu'il les avoiet écrites de ſa main: cependant Tritheme l'en fait Auteur.

Odilon Moine de S. Medard de Soiſſons.

Odilon Moine de S. Medard de Soiſſons, fleurit vers l'an 920. Il a écrit un Livre de la Tranſlation des Reliques de S. Sebaſtien Martyr, & de S. Gregoire Pape, dans le Monaſtere de S. Medard, adreſſé à Ingran Doyen de cette Abbaye, qui fut ordonné Evêque de Laon l'an 932. Ainſi l'Ouvrage d'Odilon précede cette année. Il ſe trouve dans Bollandus au 20. Janvier : & dans le quatriéme Siecle Benedictin du Pere Mabillon, qui nous a auſſi donné dans le même Volume l'Hiſtoire de la Tranſlation des Reliques de S. Tiburce, de S. Marcellin, de S. Pierre & de ſes Compagnons, faite dans le même Monaſtere l'an 828. écrite par le même Auteur.

Gerard Abbé de S. Me-

Gerard Abbé, ou plûtôt Doyen de S. Medard de Soiſſons, fleurit au milieu du dixiéme Siecle. Aiant trouvé un ancien Manuſcrit de

la Vie de S. Romain, il la mit en un ſtyle plus poli, & en fit une autre en Vers. Il les adreſſa à Hugues Archevêque de Roüen, comme il paroît par l'Epître Dedicatoire qui a été donnée au Public par le P. Mabillon, dans le premier Tome de ſes Analectes. Nous n'avons plus ces Ouvrages, mais ſeulement l'ancienne Vie de Saint Romain, qu'il avoit reformée, laquelle nous a été donnée par Monſieur Rigaud. *dard de Soiſſons.*

Jean Moine de Gorze, & enſuite Abbé de S. Arnoul de Mets, fleurit dans cette Ville du temps d'Adalberon qui en étoit Evêque. Il a écrit la Vie de ſainte Glodeſinde Abbeſſe de Mets, & l'Hiſtoire de ſa Tranſlation, avec la Vie de S. Jean Abbé de Gorze, ſon Maître, dédiée à Thierry Evêque de Mets. Le P. Mabillon a donné ces Ouvrages dans differens Tomes des Siecles Benedictins. *Iean Abbé de S. Arnoul de Mets.*

Helperic ou Chilperic, Moine de S. Gal, a compoſé l'an 980. un Traité du Calendrier, dont le P. Mabillon a donné la Preface dans le premier Tome de ſes Analectes, & qui ſe trouve Manuſcrit dans la Bibliotheque de S. Germain des Prez. *Helperic ou Chilperic Moine de S. Gal.*

Berthier Prêtre de Verdun, a écrit une Hiſtoire abregée des Evêques de cette Egliſe, qu'il dédia à Dadon, qui étoit celui qui la gouvernoit pour lors. Elle a été donnée par le Pere Dachery dans le douziéme Tome du Spicilege. Il a fleuri vers l'an 987. *Berthier Prêtre de Verdun.*

L'Ouvrage de Berthier a été continué par un Moine anonyme de S. Viton de Verdun, jusqu'à Thierry, quarantiéme Evêque de cette Ville. Depuis Laurent Moine de Liege, & *Moine anonyme.*

ensuite du même Monastere de S. Viton de Verdun, fit le Supplément & la Continuation de cette Histoire jusqu'au temps d'Alberon; c'est à dire, jusques vers le milieu du douziéme Siecle. Ces Ouvrages se trouvent de suite avec une autre Continuation dans le même Tome du Spicilege du Pere Dachery.

Adson Abbé de Luxeüil. Il y a eu deux Moines dans le dixiéme Siecle qui ont porté le nom d'Adson. Le premier, Abbé de Luxeüil, a écrit vers l'an 960. un Livre des Miracles de S. Wandalbert, troisiéme Abbé de Luxeüil, qui est dans le premier Tome des Siecles Benedictins. *Adson Abbé de Deuvres.* Le second, Abbé de Deuvres, au Diocese de Bourges, est Auteur de la Vie de S. Bercaire; de celle de saint Basole Confesseur; de l'Histoire de la Translation & des Miracles de ce dernier, de la Vie de S. Frodbert Abbé de Celles, de l'Histoire de la Translation de ses Reliques; & enfin de la Vie de S. Mansuet, premier Evêque de Toul. Tous ces Ouvrages, à l'exception du dernier, sont dans le second & le quatrieme Siecles Benedictins du Pere Mabillon: Le dernier a été donné par Monsieur Bosquet. Cet Auteur a fleuri vers l'an 980. & est mort en 992.

Letaldus Moine de S. Memin Letaldus Moine de l'Abbaye de Micy ou de S. Memin, au Diocese d'Orleans, a fleuri vers la fin du dixiéme Siecle. Il a écrit l'Histoire des Miracles de Saint Maximin ou Memin, premier Fondateur de ce Monastere, donnée par le P. Mabillon dans le premier Tome de ses Siecles Benedictins. Il y a apparence que c'est le même qui est Auteur de la Vie de S. Julien Evêque du Mans.

CHAP.

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DES EGLISES d'Allemagne.

L'Empereur Arnoul, le dernier de la Branche de la Race Carlienne, qui avoit eu la Germanie, ou l'Allemagne en partage, étant mort l'an 899. ne laissa qu'un fils legitime, nommé Loüis, lequel n'aiant encore que huit ans, fut commis aux soins & à la garde d'Othon Duc de Saxe, qui avoit épousé sa sœur, & de Hatton Archevêque de Mayence. Il fut bien-tôt heritier de la Lorraine, qui avoit été donnée à Zuentibold son frere Bâtard. Mais il ne pût se rendre maître de l'Italie, ni se faire couronner Empereur. Sa vie ne fut pas longue; il mourut âgé de dix-huit à vingt ans, l'an 911. & ne laissa que deux filles; Placidie & Mathilde. La premiere fut mariée à Conrad Duc de Franconie; & l'autre à Henri l'Oiseleur, Duc de Saxe, & fils du Duc Othon. Les Seigneurs du Royaume aiant voulu déferer la Couronne à cet Othon, il s'en excusa à cause de sa vieillesse, & leur conseilla d'élire Conrad Duc de Franconie: Mais son fils Henri, Duc de Saxe, n'eut pas la même moderation; & croiant qu'il devoit avoir part au Royaume, puis qu'il avoit épousé l'une des Heritieres, il se révolta contre Conrad, lui fit la guerre, & gagna une Bataille: mais cela n'eut point de suite, & Conrad demeura toûjours en posses-

Revolutions de l'Empire d'Allemagne dans le dixiéme Siecle.

Revolutions de l'Empire d'Allemagne dans le dixiéme Siecle.

sion du Roiaume jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 918. En mourant il laissa Henri Duc de Saxe, son Heritier, & ordonna aux Seigneurs de lui porter la Couronne & les ornemens Roiaux. Ils suivirent ses dernieres volontez, & reconnurent Henri Duc de Saxe, surnommé l'Oiseleur, pour Roi de Germanie. Ce Prince vaillant & sage, retint Arnoul Duc de Baviere, dans le devoir, défit les Hongres, qui ravageoient l'Allemagne, vainquit les Vandales, soûmit la Boheme à son obeïssance; & aprés avoir regné pendant dix-sept ans, il mourut l'an 936. Les Seigneurs mirent en sa place son fils aîné Othon, depuis surnommé le Grand: son frere Henri lui fit la guerre, mais il fut défait, & blessé mortellement dans un combat. Les Ducs Gilbert & Everard qui étoient auteurs de cette révolte, perirent dans un autre combat prés d'Andernac; & par ce moien Othon demeura paisible possesseur de ses Etats, qu'il agrandit considerablement, & y joignit ensuite le Roiaume d'Italie, & la Dignité d'Empereur, qui passa à son fils Othon, & à son petit fils de même nom, comme nous avons déja rapporté.

Sous ces Empereurs qui ne furent pas moins Religieux que vaillans, les Eglises d'Allemagne fleurirent par la pieté d'un grand nombre de Saints Evêques, par les Ecrits de plusieurs Auteurs, & par la propagation de l'Evangile parmi les Peuples du Nord. C'est ce que nous allons faire voir en parlant des Hommes illustres par leur science & par leur sainteté que l'Allemagne a portez dans ce Siécle.

Nous commencerons par ſaint Ulric Evêque d'Augſbourg. Il étoit d'une ancienne Maiſon d'Allemagne, fils de Hugpaut & de Thetpirge. Il fit ſes études dans le Monaſtere de S. Gal, d'où il fut tiré pour être mis ſous la conduite d'Adalberon Evêque d'Augſbourg. L'an 909. il fit un voiage à Rome. Pendant qu'il y étoit Adalberon mourut, & eut pour ſucceſſeur Hiltin, aprés la mort duquel Ulric fut nommé Evêque d'Augſbourg par le Roi Henry l'an 924. Il fut en grande eſtime auprés de ce Prince, & dans une conſideration particuliere auprés de l'Empereur Othon ſon ſucceſſeur. Il fit encore deux voiages à Rome; l'un vers l'an 956. & l'autre vers la fin de ſa vie. Il mourut l'an 973. âgé de 83. ans, aprés avoir gouverné l'Egliſe d'Augſbourg pendant cinquante années. Sa Vie qui a été écrite par un Auteur du temps nommé Gerard, qui avoit vécu avec lui, contient pluſieurs choſes remarquables. Il y eſt dit qu'outre l'Office divin qu'il chantoit tous les jours avec ſes Chanoines dans le Chœur de ſon Egliſe, il recitoit en particulier les Offices de la Vierge, de la ſainte Croix, & de tous les Saints, & le Pſeautier entier, & qu'il avoit coûtume de dire une, ou deux, ou trois Meſſes, ſelon le temps qu'il avoit: Que le Carême aprés avoir dit les Matines la nuit, il continuoit ſes prieres juſqu'à l'heure que l'on ſonnoit les Vigiles des Morts, qu'il chantoit avec le Chœur, & Prime enſuite: Qu'il demeuroit dans l'Egliſe en prieres, juſqu'à ce que les Chanoines revinſſent avec la Croix pour celebrer la Meſſe, à laquelle il aſſiſtoit, & baiſoit la main du Prêtre celebrant: qu'aprés

S. Ulric, Evêque d'Augſbourg.

S. Vlric Evêque d'Ausbourg.

la Meſſe il chantoit Tierce avec les Chanoines, & qu'il demeuroit dans l'Egliſe juſqu'à Sexte: qu'aprés Sexte il viſitoit les Autels, & ſe mettoit à genoux devant, en chantant un *Miſerere* & un *De profundis :* Qu'enſuite il revenoit dans ſa Chambre pour ſe laver le viſage & ſe préparer à dire la Meſſe : que quand elle étoit dite & Vêpres enſuite, il viſitoit les Pauvres de l'Hôpital, lavoit les pieds à douze d'entre-eux, & donnoit à chacun un denier : Qu'au ſortir de-là il venoit ſe mettre à table : qu'aprés avoir mangé, il diſoit Complies & ſe retiroit : Qu'il paſſoit ainſi tous les jours de Carême, juſqu'au jour de l'Indulgence, que l'on appelle la Paſque des Rameaux. Que ce jour-là il ſe rendoit dés le matin à l'Egliſe de S. Afre, où il chantoit une Meſſe de la Trinité, & faiſoit la benediction des Rameaux, qu'il portoit, accompagné de ſes Clercs & du Peuple, avec l'Evangile, la Croix, les Bannieres & une Image repreſentant Nôtre Seigneur aſſis ſur un aſne, juſqu'au Mont Perleich, où il étoit rencontré par ſes Chanoines en Chœur, & par une partie du Peuple, qui couvroient le chemin de Rameaux, ou d'habits : Qu'il leur faiſoit là une Exhortation ſur la Paſſion de Nôtre Seigneur, & qu'ils revenoient enſemble chanter la Meſſe dans l'Egliſe Cathedrale : Que pendant les trois jours ſuivans il tenoit une aſſemblée Synodale : Que le Jeudi Saint il celebroit l'Office Divin, & conſacroit le ſaint Chrême & les ſaintes Huiles, & les diſtribuoit enſuite à ſes Clercs : Qu'aprés cela il alloit à ſon ordinaire viſiter l'Hôpital, d'où il revenoit à l'Egliſe, habilloit douze pauvres dans la Sa-

cristie, & leur lavoit les pieds : Que le Vendredi Saint il assistoit à tout l'Office : Qu'aprés avoir communié le Peuple, comme le jour précedent, il serroit le reste de l'Eucharistie, comme pour l'ensevelir, suivant la coûtume : & que sur le soir il mangeoit sans se mettre à table, du pain, & beuvoit de la biere : Que le Samedi Saint, aprés l'Office de la nuit, & la Recitation du Pseautier, les trois Litanies chantées, le Cierge beni, & les Leçons achevées, il alloit en Procession à l'Eglise de S. Jean, où il baptisoit trois enfans, & revenoit ensuite celebrer la Messe, donner la Communion au Peuple, & dire Vêpres : Qu'aprés cela il donnoit à manger à plusieurs personnes : Que le jour de Pâques, aprés l'Office de Prime, il alloit à l'Eglise de S. Ambroise, où il celebroit la Messe de la Trinité, & revenoit de là en Procession, portant le Corps de Nôtre Seigneur avec l'Evangile, des Cierges allumez & de l'encens, à l'Eglise de S. Jean-Baptiste, où il chantoit Tierce ; & de là à l'Eglise Cathedrale, où il chantoit la Messe, & donnoit la Communion à tous les assistans : Aprés quoi il donnoit à manger aux Chanoines de sa Cathedrale & au Clergé de l'Eglise de S. Afre ; leur distribuoit la chair d'un Agneau, & des morceaux de lard qui avoient été benis à la Messe, & les traitoit magnifiquement. Il est aussi remarqué qu'il faisoit la visite de son Diocese tous les quatre ans, pour instruire les peuples, administrer le Sacrement de Confirmation, & réformer son Clergé. Je passe sous silence quantité de Miracles qui sont rapportez dans cette

S. Vlric Evêque d'Ausbourg.

S. Vlric Evêque d'Augsbourg.

Vie & dans celles qui ont été écrites par Gebeard quatriéme Successeur de saint Ulric; & par Bernon Abbé de S. Afre : Mais je ne puis omettre l'Histoire d'Adalberon, Neveu de ce saint Evêque. Il l'avoit fait élever avec soin, lui avoit fait donner une Abbaye, le destinoit pour être son Successeur, & se servoit de lui dans toutes les affaires qu'il avoit à la Cour ou dans son Diocese. Pour l'autoriser davantage, il pria l'Empereur, dans le dernier voyage qu'il fit à Rome, de trouver bon qu'il lui remît le gouvernement entier des affaires de son Diocese; & qu'il le destinât pour son successeur. Adalberon étant revenu à Augsbourg, se fit non seulement prêter serment de fidelité par le Clergé & par le Peuple de la Ville, mais voulut aussi porter le Bâton Episcopal. Cette entreprise déplût aux Evêques d'Allemagne : en sorte que dans un Concile tenu l'an 972. à Ingelheim, en presence de l'Empereur Othon & de son Fils, où S. Ulric & Adalberon furent invitez, on fit une affaire à ce dernier, sur ce qu'il portoit la marque de la dignité Episcopale; & on voulut à cause de cela le déclarer incapable de succeder à son Oncle dans l'Evêché d'Augsbourg. Ce bon homme ne pouvant s'expliquer assez haut à cause de son grand âge, fit dire par un de ses Clercs, qu'il vouloit se retirer, & embrasser la Vie Monastique, selon la Regle de S. Benoist, dont il avoit pris l'Habit. Les Evêques du Concile lui aiant remontré qu'il ne devoit pas quitter ainsi son Evêché; & que cet exemple seroit d'une tres-pernicieuse consequence, ils l'obligerent de retenir

le gouvernement de son Eglise, lui promettant qu'aprés sa mort il n'y auroit point d'autre Evêque d'Augsbourg qu'Adalberon, dont ils avoient exigé le serment, qu'il ne sçavoit pas qu'il fût défendu, & que ce fût une heresie de prendre les marques de la dignité Episcopale, & s'en attribuer la puissance sans avoir été ordonné. Cette promesse fut inutile à Adalberon; parce qu'il mourut subitement peu de temps aprés avant son Oncle, qui eut pour successeur Henri, fils du Comte Burchard, qui se fit élire par force. Celui-ci mourut comme il avoit vêcu; c'est à dire, plutôt en Soldat, qu'en Evêque. Car pendant sa vie il fut rebelle à son Prince, & fut tué dans une Bataille donnée contre les Sarrazins l'an 983. Aprés sa mort l'Empereur Othon II. voulut donner cet Evêché à Werenharius, que S. Ulric avoit désigné pour son Successeur: mais celui-ci l'aiant refusé, Eutichus Comte d'Altorf, fut élû. Luitolphe qui lui succeda l'an 988. fit un voiage à Rome, pour demander au Pape Jean XV. la Canonisation de S. Ulric, qu'il obtint dans un Concile de Rome sur la lecture de la Vie & des Miracles de ce Saint, qui a plus édifié l'Eglise par sa vie & par ses exemples, que par ses écrits; car il y en a peu qui lui soient attribuez: & ils sont fort douteux. Nous avons déja remarqué que quelques-uns le font Auteur du Discours sur les devoirs des Clercs, attribué à Leon IV. & inseré dans la Lettre Synodale de Ratherius: ce qui semble se confirmer, parce qu'il répond aux demandes que l'Auteur de sa Vie dit qu'il faisoit à ses Ecclesiastiques

S. Ulric Evêque d'Augsbourg.

S. Vlric Evêque d'Augsbourg.

dans le cours de sa visite. Le même Auteur rapporte un Sermon de S. Ulric à son peuple, sur les huit principaux Pechez & les huit Beatitudes : mais il y a apparence qu'il l'avoit composé, sur ce qu'il avoit entendu dire ordinairement à ce Saint, L'on a encore publié le Siecle passé en Allemagne une Lettre qui porte le nom de S. Ulric, adressée au Pape Nicolas, dans laquelle il conseille à ce Pape, pour éviter les desordres des Ecclesiastiques, de leur permettre de se marier. Il est parlé de cette Lettre dans une Addition de Berthoul Prêtre de Constance, à la Chronique de Herman Contract ; & l'on prétend qu'Æneas Silvius en fait mention dans son Livre des Mœurs des Allemans, où il dit que S. Ulric reprit le Pape sur les Concubines. Mais il est visible que cette Lettre est supposée ; parce que du temps de S. Ulric il n'y a point eu de Pape qui portât le nom de Nicolas, ni de Saint Ulric Evêque d'Augsbourg, du temps des Papes qui ont porté ce nom. L'autorité de la Chronique est de peu de consequence, & Æneas Silvius ne parle pas distinctement de cette Lettre ; mais dit seulement que S. Ulric reprit le Pape sur les Concubines : ce qui peut convenir à Jean XII. outre que cet endroit ne se trouve pas dans quelques Manuscrits de l'Histoire de Silvius, ni dans l'Edition de Rome. Mais quand il seroit vrai que cet Auteur auroit fait allusion à cette fausse Lettre, cela prouveroit seulement qu'elle avoit déja été supposée de son temps, & qu'elle est plus ancienne que les Conciles de Basle & de Constance ; ce que je croy

qu'on ne peut pas revoquer en doute.

Adalberō Evêque d'Augsbourg.

Adalberon Prédeceſſeur de S. Ulric, eſt Auteur de la Vie de S. Hariolphe, premier Abbé d'Elvangen.

Les ſaints Adalberts.

Les deux Saints Adalbert non ſeulement ont éclairé l'Allemagne de leurs lumieres, mais ils ont auſſi porté celles de l'Evangile dans les Païs Barbares. Le premier aprés avoir prêché l'Evangile aux peuples qui habitent le long de la Mer Baltique, travailla à la converſion des Sclavons, fut fait le premier Archevêque de Magdebourg l'an 968. & mourut l'an 981. Le ſecond, Evêque de Prague, prêcha l'Evangile aux Bohemiens, aux Polonois & aux Hongrois. Celui-ci quitta ſon Evêché, à cauſe de l'extrême déreglement du Peuple de Boheme; & étant allé à Rome, il y embraſſa la Vie Monaſtique, dans le Monaſtere de S. Boniface. Aprés y avoir paſſé cinq ans, il retourna en Boheme, & paſſa de là en Hongrie, d'où il revint une ſeconde fois à Rome, & y demeura encore cinq ans dans le même Monaſtere. Il en fut encore arraché par les inſtances de l'Archevêque de Mayence, qui obligea le Pape Gregoire V. de le renvoier: mais Boleſlas Roi de Boheme, lui aiant défendu l'entrée de ſes Etats, il s'en alla en Pruſſe, & de là en Lithuanie, où aiant beaucoup ſouffert pour la Foi, il receut enfin la couronne du Martyre.

Brunon Archevêque de Cologne.

Brunon Archevêque de Cologne, fils de Henri l'Oiſeleur, & frere d'Othon le Grand, n'eſt pas un des moindres ornemens de l'Egliſe d'Alemagne, ſoit pour ſa ſcience, ſoit pour ſa pieté. Un Auteur de ce temps-là nous apprend

Brunon Archevêque de Cologne.

qu'il ſçavoit parfaitement le Grec & le Latin ; qu'il avoit lû tous les anciens Auteurs ; qu'il avoit une belle Bibliotheque ; qu'il avoit un ſoin tout particulier de ſon Dioceſe & de ſon Clergé ; qu'il retrancha toute la ſuperfluité dans les habits de ſes Eccleſiaſtiques, & les obligea de s'attacher à leur devoir : qu'il les inſtruiſit par de frequentes Conferences, par des Exhortations réïterées, & par ſon propre exemple. Sixte de Sienne écrit qu'il a fait un Commentaire ſur le Pentateuque, dont le Manuſcrit eſt dans la Bibliotheque des Dominicains de Boulogne. On dit qu'il a fait la Vie de quelques Saints. Il fut élû Archevêque de Cologne en 953. & eſt mort en 965.

Roger Moine de S. Pantaleon.

La Vie de ce grand Archevêque a été écrite par Roger, Moine de S. Pantaleon de Cologne, qui la dédia à Folcmar ſon ſucceſſeur, vers l'an 970. Elle eſt rapportée par Surius à l'onziéme d'Octobre : elle eſt écrite aſſez élegamment pour ce temps-là.

On peut encore compter quantité de Prelats d'Allemagne illuſtres en ſcience & en pieté ; comme Henri Archevêque de Treves ; Wolfang Evêque de Ratiſbonne ; Sigiſmond d'Halberſtad, & pluſieurs autres que nous paſſons ſous ſilence, pour nous arrêter particulierement à ceux qui nous ont laiſſé quelques Ouvrages.

Sadbode Evêque d'Utrecht.

Rathbode ou Radbode, Allemand de nation, deſcendu des Princes de Friſe, fit ſes Etudes ſous Nannon, ou Mannon, à la Cour de Charles le Chauve, & de ſon fils Louïs, où ces Princes faiſoient enſeigner les Sciences. Il fut élû Evêque d'Utrecht l'an 899. Tritheme dit qu'il étoit fort

habile dans l'Ecriture Sainte ; & qu'il n'étoit pas ignorant dans les Sciences prophanes : qu'il avoit l'esprit subtil ; qu'il étoit estimé pour son éloquence ; tres-saint dans sa vie & dans ses mœurs ; qu'il gouverna l'Eglise d'Utrecht pendant dix-sept ans ; & qu'il écrivit quelques Opuscules, entr'autres un Livre des Loüanges de S. Martin, un Livre de celles de S. Boniface ; la Vie de sainte Amalberge ; un Livre d'Homelies & de Sermons ; des Fleurs sur S. Willebrorde ; un Office de la Translation de S. Martin, & plusieurs Hymnes en l'honneur des Saints : qu'il est enfin mort l'an 917. ou plutôt l'an 918. Un autre Auteur, nommé Guillaume de Hede, lui attribuë encore quelques Poësies, & une courte Chronique. Surius lui attribuë une Eglogue touchant S. Lebvin. Le Pere Mabillon a donné un Discours de cet Auteur sur la Vie de sainte Amalberge, & un autre sur celle de saint Willebrorde.

Radbode Evêque d'Utrecht.

Hildebert, frere de l'Empereur Conrad, treiziéme Archevêque de Mayence, couronna l'an 938. Othon le Grand : mais aiant ensuite fomenté avec Richard, Evêque de Strasbourg, la division entre Othon & son frere Henri, il fut relegué à Hambourg. On lui attribuë quelques Vies des Saints.

Hildebert Archevêque de Mayence.

Guillaume, quinziéme Archevêque de Mayence, Prince de Saxe, & fils d'Othon le Grand, fut élû Archevêque l'an 954. & est mort l'an 968. Il a fait la Chronique des Archevêques ses Prédecesseurs.

Guillaume Archevêque de Mayence.

Bonnon ou Bavon, Abbé de Corbie en Saxe, fleurit sous le Regne d'Arnoul & de Loüis

Bonnon Abbé de

Corbie en Saxe. IV. Rois de Germanie. Il avoit fait un Livre des Actions memorables de son temps, dont il est parlé dans l'Histoire d'Adam de Breme, qui en cite un passage touchant un Miracle de Saint Rembert. Nous n'avons presentement aucune autre connoissance de cet Ouvrage.

Valtramne Evêque de Strasbourg. Waltramne ou Waldramne, Evêque de Strasbourg, qui a assisté au Concile de Tribur de l'an 895. & n'est mort que vers l'an 905. a composé quelques Poësies qui sont dans le second Tome des Antiquitez de Canisius.

Salomon Evêque de Constance. Salomon Evêque de Constance, étoit à-peu-prés du même temps; car il fut fait Evêque l'an 891. & mourut l'an 919. Il a aussi fait quelques Poëmes adressez à l'Evêque Dadon, qui sont dans le premier Tome des mêmes Antiquitez de Canisius. Il avoit été Moine de Saint Gal, & Chapelain du Roi Louïs.

Uthon Evêque de Strasbourg. Rutharius Evêque de Strasbourg eut pour Successeur l'an 950. Uthon, neveu de Henry II. Duc de Souabe. Cet Uthon a écrit les Vies de saint Arbogaste & de saint Amand. Il est mort l'an 975. laissant pour Successeur Eckembaud.

Notger le Begue. Il y a eu plusieurs Notgers dans le dixiéme Siécle de l'Eglise. Le premier & le plus celebre étoit de la Race des Carliens. On le surnomma le petit Begue, à cause de sa difficulté de parler. Il fut mis encore tout jeune dans le Monastere de Saint Gal, où il étudia sous Marcel & sous Ison, avec Ratpert & Tutilon. Ces trois Moines s'étant adonnez à l'Etude des belles Lettres, les firent fleurir dans l'Abbaïe de S. Gal, où ils faisoient entr'eux des Conferences : ils s'appliquoient particulierement aux Arts Libe-

raux & à la Musique, & leur principal emploi étoit de faire des Proses. Notger en composa plusieurs; il traduisit le Pseautier en Allemand pour le Roi Arnulphe. Il fit la vie de Saint Gal en Vers; écrivit un Traité sur les Lettres de l'Alphabet qui servent au Chant, & quelques autres Ouvrages de cette nature: mais le principal est son Martyrologe donné par Canisius dans le sixiéme Tome de ses Antiquitez. Le même nous a donné quelques-unes des Proses & des Hymnes de cet Auteur; un Fragment de la Vie de Saint Gal dans le cinquiéme Tome du même Ouvrage, où l'on trouve aussi le Traité du Chant dont nous venons de parler. Goldaste attribuë encore à Notger le Begue les deux Livres de l'Histoire de Charlemagne adressez à Charles le Chauve, & écrits par un Moine Anonyme de S. Gal; & il semble qu'il se découvre lui-même dans le Chapitre vingt-sixiéme du Livre second, où il dit qu'il est begue & sans dents. Le même remarque qu'il a vû un Manuscrit de la Vie de S. Gal, écrite en forme de Dialogue, qui porte le nom de Notger. On lui attribuë encore la Vie de S. Landoalde raportée par Surius au 19. de Mars; celle de Saint Remacle Evêque d'Utrecht raportée par le même au 3. de Septembre, & deux Livres des Miracles de ce Saint; mais il est incertain si ces Ouvrages sont de lui, & ils ne paroissent pas être de même stile. Notger a passé la plus grande partie de sa vie dans le neuviéme Siécle, & est mort l'an 912. au mois d'Avril. Son Martyrologe a été composé vers la fin du neuviéme Siécle, ou au commencement du dixiéme.

Notger le Begue.

Le second Notger n'a vêcu que dans le dixiéme Siécle, & n'a été fait Abbé de Saint Gal que l'an 973. Il est mort l'an 981. On n'a aucun Ouvrage de lui.

Le troisiéme est Notger élû Evêque de Liége en 972. Il n'a point non plus laissé d'Ouvrages, à moins qu'on ne lui attribuë ces Vies de Saints dont nous venons de parler.

Vitichinde Moine de Corbie en Westphalie.

Witichinde ou Winduchinde ou Windichine, Moine du Monastere de Corbie, Ordre de S. Benoist, dans la Vestphalie, a fleuri sous le Regne des Othons I. & II. Il a écrit trois Livres de l'Histoire des Saxons, où il comprend les Actions de Henry & d'Othon I. & finit à la mort de celui-ci, c'est-à-dire à l'an 973. Ils sont dédiez à la Reine Mathilde, fille de l'Empereur Othon, & ont été imprimez à Basle en 1532. à Francfort en 1577. parmi les Historiens d'Allemagne imprimez en 1580. & à la fin d'une Edition particuliere par Meibonius à Francfort en 1621. Sigebert dit encore qu'il avoit écrit en Vers la Passion de Sainte Thecle, & la Vie de S. Paul premier Hermite. Ces Ouvrages sont perdus. Il y a dans la derniere Edition de Meibonius quelques Vers qui lui sont attribuez.

Rosvide Religieuse.

Roswide Religieuse du Monastere de Gandersheim, illustre par sa naissance, par sa science, & par sa pieté, fleurit sous l'Empire d'Othon II. par l'ordre duquel elle composa en Vers heroïques, un Panegyrique des Actions d'Othon I. Elle a aussi écrit en Vers la Passion de saint Denis Evêque & Martyr, & celle de Saint Pelage Martyr d'Espagne, & fait quelques autres Poësies sur les Loüanges de la Sainte Vierge & de

Sainte Anne, ſur S. Gandolphe, & quelques autres Saints. On lui attribuë auſſi la Vie de S. Wilbaud Evêque d'Eichſtat, & celle de Saint Unnebaud, premier Abbé de Heildesheim, rapportées par Surius, par Caniſius, & par le P. Mabillon. Cette Fille écrit mieux que la pluſpart des Auteurs de ſon temps ; elle ſçavoit le Grec & le Latin. Son Poëme de la Vie d'Othon a été imprimé avec les Oeuvres de Witichinde à Francfort en 1621. & dans la Collection des Auteurs d'Allemagne de Ruberus : & ſes Ouvrages Poëtiques ont tous été imprimez enſemble à Nuremberg l'an 1501. par les ſoins de Conrad Celte. *Roſvvide Religieuſe.*

Regnaud, qui ſucceda l'an 975. dans l'Evêché d'Eichſtat à Starhand, qui avoit été tué par les Hongres auprés Augſbourg, paſſa de ſon temps pour un homme tres-habile, qui ſçavoit le Grec, le Latin & l'Hebreu, & ſur tout la Muſique. Il a écrit les Vies de S. Wilbaud & Unnebaud, & celles de Saint Nicolas & de Saint Blaiſe. Il a été vingt-quatre ans Evêque. *Regnaud Evêque d'Eichſtat.*

Un autre Evêque d'Allemagne du même temps, nous a donné la Vie de ſainte Hunegonde, rapportée par Surius au vingt-cinquiéme d'Aouſt. Et un Anonyme a fait la Relation de la Tranſlation de S. Epiphane Evêque de Pavie en Saxe. *Evêque d'Allemagne.* *Auteur anonyme.*

Thierry Prevôt de l'Egliſe de Mayence, & enſuite Archevêque de Treves, a écrit quelque temps auparavant ceux-ci (car il mourut l'an 970.) la Vie de ſainte Lutrude rapportée par Surius au 22. de Septembre. *Thierry Archevêque de Treves.*

Othlon Evêque de Mets. Othlon, Moine de Fulde, a écrit la Vie de S. Pyrmin, qu'on croit avoir été Evêque de Meaux, ou plutôt de Mets. Cette Vie est adressée à Liudolphe Archevêque de Treves. Elle a été donnée par Brouverus, qui l'a fait imprimer l'an 1616. à Mayence avec d'autres Vies des Hommes illustres d'Allemagne. Liudolphe fut fait Archevêque de Treves l'an 999. & est mort l'an 1008. Ainsi Othlon a écrit à la fin du neuviéme Siecle, ou au commencement du dixiéme. Canisius & Serrarius lui attribuent encore une Vie de Saint Boniface ; mais Brouverus remarque qu'elle est d'un style different.

Uffing, ou Uffon, Moine de Werthin. Vers le même temps Uffing, ou plutôt Uffon de Frise, Moine de Werthin, écrivit la Vie de S. Ludger Evêque de Munster. Elle a été imprimée à Cologne dans le Siecle passé avec un Poëme du même Auteur. On lui attribuë encore la Vie de Sainte Ide veuve, rapportée par Surius au quatriéme de Septembre. Suffridus dit qu'il a aussi laissé la Vie de S. Luce Roi d'Angleterre, qu'il dit être dans des Manuscrits.

Nous n'avons les Actes que de tres-peu de Conciles d'Allemagne du dixiéme Siecle, quoiqu'il y ait lieu de croire qu'il s'y en est tenu plusieurs.

Concile de Coblentz de l'an 922. Le premier, dont il nous reste quelque chose, est le Concile tenu à Coblents l'an 922. par ordre de Charles Roi de France, & de Henri Roi de Germanie. Il fut composé de huit Prelats : sçavoir de Herman Archevêque de Maïence, de Heriger Archevêque de Cologne, & de six

ſix Evêques d'Allemagne. Il avoit fait huit Canons, dont il ne nous reſte que le premier, le 5. le 6. le 7. & le 8.

Concile de Coblentz de l'an 922.

Le premier défend le Mariage entre les Parens, juſqu'à la ſixiéme generation.

Le cinquiéme défend aux Laïques qui ont des Chapelles, d'en percevoir les Dixmes par leurs mains, pour les emploier à des choſes profanes : & ordonne que les Prêtres les recevront, & les emploieront à l'entretien & au Luminaire des Egliſes, & à la nourriture des Hôtes & des Pauvres.

Le ſixiéme ſoûmet les Moines à la Juriſdiction & au gouvernement de l'Evêque.

Le ſeptiéme condamne d'homicide celui qui vend un Chrêtien.

Le huitiéme défend à ceux qui donnent des biens à quelque Egliſe, d'ôter les Dixmes que ces biens doivent à l'Egliſe dont ils dépendoient auparavant.

Concile d'Erford de l'an 932.

Les Canons d'un Concile tenu à Erford l'an 932. nous ſont encore reſtez, avec la Preface, qui nous apprend qu'il avoit été aſſemblé par les ordres de Henri premier, la quatorziéme année de ſon Regne, & qu'il étoit compoſé de l'Archevêque de Treves, & de douze Evêques.

Le premier de ces Canons porte, que l'on ſolemniſera les Fêtes des douze Apôtres, & que l'on obſervera les Jeûnes des Vigiles établis anciennement.

Le ſecond, que l'on ne tiendra point les Plaids les Dimanches, les Fêtes, ni les jours de Jeûne. L'on ajoûte que le Roi Henri a dé-

Concile d'Erford de l'an 932.

fendu aux Juges de citer perſonne devant eux dans la ſemaine qui précede la Fête de Noël & celle de S. Jean-Baptiſte, & dans tout le Carême, juſqu'à la huitaine aprés Pâques.

Dans le troiſiéme, il eſt défendu de donner aſſignation à ceux qui vont à l'Egliſe, ou qui y ſont, afin de ne les pas détourner de leurs prieres.

Le quatriéme porte, que ſi un Prêtre eſt ſoupçonné de crime, & accuſé devant ſon Evêque, il ſera averti par trois fois, afin qu'il reconnoiſſe ſa faute, & en reçoive la punition, s'il eſt coupable; ou qu'il prouve ſon innocence, en ſe purgeant par ſon ſerment & par celui de ſes Confreres.

Le cinquiéme défend aux particuliers de s'impoſer des jeûnes ſans le conſentement de leur Evêque, ou de ſon Vicaire; parce que pluſieurs le font plutôt pour deviner, que par devotion.

Nous avons parlé du Concile d'Ingelheim, tenu l'an 948. quand nous avons traité de la conteſtation d'Artaldus pour l'Archevêché de Rheims; parce que ce fut pour cela qu'il fut principalement aſſemblé.

Concile d'Augſbourg de l'an 952.

L'an 952. l'Empereur Othon I. tint à Augſbourg une Aſſemblée d'Evêques d'Allemagne, de France & d'Italie, à laquelle l'Archevêque de Mayence préſida, & publia onze Canons, qui furent approuvez par les autres Prelats.

Le premier ordonne que les Evêques, les Prêtres, les Diacres, & les Soûdiacres qui ſe marieront, ſeront dépoſez, ſuivant le Chapitre 25. du Concile de Carthage.

Le ſecond eſt contre les Eccleſiaſtiques qui nourriſſent des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe, & qui s'y adonnent : on les prive de leurs fonctions tant qu'ils ſeront poſſedez de cette paſſion.

Concile d'Augſbourg de l'an 952.

Le troiſiéme ordonne la peine de dépoſition contre les Evêques, les Prêtres & les Diacres qui s'occupent aux Jeux de hazard, s'ils ne veulent pas y renoncer.

Le quatriéme eſt contre les Eccleſiaſtiques qui ont des femmes ſuſpectes chez eux.

Le cinquiéme défend aux Moines de ſortir de leur Cloître ſans la permiſſion de leur Abbé.

Le ſixiéme enjoint aux Evêques d'avoir ſoin des Monaſteres de leurs Dioceſes, & de corriger promptement les deſordres qu'ils y trouveront.

Le ſeptiéme & le huitiéme leur défendent d'empêcher les Clercs & les Chanoineſſes d'embraſſer l'état Monaſtique.

Le neuviéme défend aux Laïques de chaſſer des Egliſes ceux à qui les Evêques en ont commis le ſoin.

Le dixiéme attribuë à l'Evêque le droit de connoître de la diſtribution des Dixmes.

Et l'onziéme porte, que non ſeulement les Evêques, les Prêtres, les Diacres & les Soûdiacres vivront dans le Celibat, mais auſſi que les autres Clercs ſeront obligez de vivre dans la continence, quand ils ſeront parvenus à un âge un peu avancé.

CHAPITRE V.

HISTOIRE DES EGLISES d'Angleterre.

Etat de l'Angleterre dans le dixiéme Siecle.

VErs la fin du neuviéme Siecle, le Roi Alfrede avoit rétabli les Etudes, & fait fleurir les Sciences en Angleterre, en y appellant l'Abbé Grimbalde, & quelques autres Sçavans de France. Les Rois ses Successeurs travaillerent particulierement à la refórme des Mœurs & de la Discipline. Dés le commencement de ce Siecle Edoüard, sur les remontrances & les menaces du Pape, qui se plaignoit de ce que depuis sept ans tout le païs de Westsex étoit sans Evêques, assembla un Concile à Cantorbie, auquel Plegmond Archevêque de cette Ville présida; où l'on choisit plusieurs personnes pour être Evêques dans cette Province & dans quelques autres, qui furent ordonnez par Plegmond aprés son retour de Rome, où il alla exprés, pour rendre compte au Pape de ce qui avoit été resolu dans le Concile, & pour l'appaiser. Le Pape approuva ce qu'ils avoient reglé; ordonna qu'à l'avenir on ne laisseroit plus d'Eglise vacante, & confirma la primauté de l'Eglise de Cantorbie. Tout ceci est attribué au Pape Formose par plusieurs Auteurs: mais comme ce Pape étoit

Concile de Cantorbie sous le Roi Edoüard, & Plegmond Archevêque de cette Ville.

mort long-temps avant le Regne d'Edoüard, il faut que ce ſoit plutôt Jean IX. qui étoit ſur le ſaint Siege au commencement du Regne d'Edoüard, vers l'an 904. auquel on peut rapporter ce Concile.

Ce même Roi publia l'an 906. des Loix contre les perturbateurs du repos de l'Egliſe; contre les Apoſtats de la Religion, qu'il condamne à la mort; contre les Eccleſiaſtiques Voleurs ou Fornicateurs; contre les Inceſtes; contre ceux qui ne paient pas les Dixmes, qui n'obſervent pas le Dimanche, & ne pratiquent pas les jeûnes; & contre les Sorcieres & les femmes de mauvaiſe vie, qu'il condamne à differentes peines. Il ordonne dans cet Edit, que l'on permette aux perſonnes condamnées à mort pour crime capital, de confeſſer leurs pechez en ſecret à un Prêtre: & à celles qui ont été mutilées de quelques membres pour crime, & qui ſurvivent trois jours, de ſe faire penſer, & de recevoir de la conſolation, aprés en avoir demandé permiſſion à l'Evêque. *Loix d'Edoüard.*

Ethelſtan qui ſucceda à Edoüard l'an 925. fit auſſi des Loix ſur les matieres Eccleſiaſtiques, par le conſeil des Prelats, des Seigneurs & des habiles gens de ſon Roiaume; par leſquelles il ordonna que toutes les Terres, & même celles de ſon Domaine, paieroient les Dixmes: Enjoignit à tous ceux qui tenoient ſes biens de faire certaines charitez aux pauvres; défendit les violences qu'on faiſoit aux Egliſes; condamna de nouveau les Sorcieres & les Malfaictrices à la priſon & à de groſſes *Loix d'Ethelſtan.*

Loix d'Ethelstan. amendes ; regla de quelle maniere on devoit recevoir la preuve de l'innocence d'un accusé, par l'eau ou par le feu ; défendit de tenir des Marchez, ou de vendre & d'acheter les jours de Dimanches ; déclara qu'on devoit priver de la sepulture les Parjures & les Faux-témoins. Il joignit à ces Loix diverses Instructions pour les Evêques, & recommanda que l'on dît dans les Monasteres tous les Vendredis cinquante Pseaumes pour lui.

Comme ce qu'il y a de plus particulier dans ces Loix est ce qui regarde la justification ou la conviction d'un accusé, par l'épreuve de l'eau ou du feu, ce qu'il appelle *Ordalion :* & que la maniere de la pratiquer y est expliquée en détail, nous croions qu'il ne sera pas inutile d'en mettre ici la Traduction. » Si quelqu'un offre de se justifier par l'*Ordalion* ; c'est » à dire, par l'épreuve du feu ou de l'eau, qu'il » vienne trouver le Prêtre trois jours avant que « de le faire, qui le benira à la maniere accoû» tumée : & que pendant ces trois jours il ne » mange que du pain, du sel, ou des legumes ; » qu'il entende tous les jours la Messe ; qu'il » aille à l'Offrande, & qu'il communie le jour » qu'il doit subir l'épreuve. Si c'est celle de l'eau » froide, qu'on l'enfonce avec une corde d'une » demie-aune, au dessous de la surface de l'eau. » Si c'est celle du fer chaud, qu'on l'envelope » dans sa main, & qu'on l'y laisse trois jours » sans y regarder. Si c'est celle de l'eau chaude, » qu'on la fasse chauffer jusqu'à ce qu'elle soit » bouillante, & qu'on fasse tremper la main ou » le bras à l'accusé ; & que dans toutes ces épreu-

ves l'Accusé & l'Accusateur jeûnent tous deux, «
& fassent venir douze témoins, qui prêtent «
serment avec eux, & qu'on jette sur eux de «
l'eau benite. Il y a deux Editions de ces «
Loix : l'une plus ample ; & l'autre qui en est un abregé.

Assemblée Ecclesiastique sous le Roi Edmond.

Le Roi Edmond n'eut pas moins de zele pour la Discipline de l'Eglise que son Prédecesseur Ethelstan. Il tint l'an 944. le troisiéme de son Regne, le jour même de Pâques, une Assemblée de Prelats & de Seigneurs, dans laquelle il fit des Loix sur la chasteté, sur le paiement des Dixmes & du denier d'aumône; contre ceux qui violeroient les Vierges consacrées à Dieu; contre les parjures & contre ceux qui feroient des Sacrifices profanes. Ces Loix portent les peines Ecclesiastiques dont ils doivent être punis : sçavoir, la privation de la sepulture, & l'excommunication. Il y est enjoint aux Evêques de reparer leurs Eglises à leurs dépens, & d'avertir le Prince pour les reparations des autres, & pour leurs Ornemens. Il fit aussi des Loix sur la punition des homicides & sur les Solemnitez des Mariages. Cette Assemblée fut tenuë sous Wulstan Archevêque d'York, & Odon Archevêque de Cantorbie.

Odon Archevêque de Cantorbie.

Ce dernier fit vers le même temps des Reglemens Ecclesiastiques, en forme d'Avis ou d'Instructions, par lesquels il recommande. 1. Qu'on laisse l'Eglise jouïr en paix de ses Privileges & de ses immunitez ; & qu'on ne mette aucun Impost sur ce qui lui appartient. 2. Il avertit le Roi & les Princes d'obeïr aux Arche-

Odon Archevêque de Cantorbie. vêques & aux Evêques ; d'être humbles, de n'opprimer personne ; de rendre la justice à tout le monde ; de punir les crimes, & de nourrir les Pauvres par leurs aumônes. 3. Il ordonne aux Evêques de mener une vie exemplaire ; de visiter leurs Dioceses tous les ans une fois ; de dire hardiment la verité aux Rois & aux Princes ; de n'excommunier personne sans raison ; & de montrer à tous la voie du salut. 4. Il enjoint aux Prêtres de vivre aussi exemplairement, & de porter des habits conformes à leur état. 5. Il donne le même avertissement à tous les Clercs. 6. Il exhorte les Moines d'accomplir leurs Vœux, & leur défend d'être vagabons, se contentant de porter l'Habit de Moine sans en mener la vie. Il leur recommande le travail des mains, la lecture & la priere. 7. Il défend les Mariages incestueux avec des Vierges consacrées à Dieu, ou des parentes. 8. Il recommande la paix & l'union. 9. Il ordonne l'obligation des Jeûnes solemnels du Carême, des Quatre-Temps, du Mercredi & du Vendredi, & la celebration des Dimanches & des Fêtes. Enfin il recommande le payement des Dixmes. Il y a encore une Lettre Pastorale de cet Archevêque, adressée à ses Suffragans, rapportée par Guillaume de Malmesbury.

Assemblée d'Evêques à Londres en l'année 948. Edmond aiant été tué l'an 946. son frere Elrede s'empara du Trône. Nous n'avons point de Loix de ce Prince, mais seulement la Chartre d'une Donation considerable qu'il fit au Monastere de Croëlande, en consideration de Turketule, qui avoit été autrefois Chance-

lier du Royaume, à qui il donna cette Abbaïe. Cela fut fait dans une Assemblée d'Evêques & de Seigneurs tenuë à Londres l'an 948.

Assemblée d'Evêques à Londres en l'année 948.

Aprés la mort d'Elrede arrivée l'an 955. Eduïn fils d'Edmond fut reconnu Roi ; mais quelque temps aprés une partie de l'Angleterre s'étant soulevée, Edgar frere d'Eduïn, eut une partie du Roiaume, & son frere étant mort, demeura seul en possession de tout ce Roiaume. Ce Prince encore plus Religieux que ses Prédecesseurs, rétablit entierement la pureté de la discipline dans l'Eglise Anglicane, & y fit fleurir l'Etat Monastique par les conseils de S. Dunstan, qu'on peut appeller le Restaurateur de la Discipline en Angleterre.

S. Dunstan Archevêque de Cantorbie.

Ce Saint nâquit en Angleterre l'an 923. dans le Païs de Westsex la premiere année du Regne d'Ethelstan. Il entra dans l'Etat Ecclesiastique étant encore fort jeune ; & aprés avoir fait ses études, il vint trouver Athelme Archevêque de Cantorbie son Oncle, qui le donna au Roi Ethelstan. Aiant eu quelque disgrace à la Cour il se retira auprés d'Elfegue Evêque de Winchester, qui lui conseilla d'embrasser l'Etat Monastique ; il le fit & demeura dans la retraite jusqu'au Regne d'Edmond, qu'il fut rappellé à la Cour par ce Prince. Il n'y demeura pas longtemps sans s'attirer l'envie & la haine de plusieurs personnes, qui le mirent mal dans l'esprit du Prince. Il fut donc obligé de se retirer dans sa solitude de Glantesbury où il demeura, quoiqu'il fût rétabli dans les bonnes graces du Roi Edmond, qui le considera toûjours beaucoup, donna de grands biens à son Monastere, & con-

S. Dunstan Archevêque de Cantorbie.

tinua de se servir de ses conseils, non seulement dans les affaires temporelles, mais encore dans celles de l'Eglise. Il ne fut pas moins consideré par le Roi Elrede qui le voulut faire Evêque de Winchester; mais Eduïn aiant été repris severement de ses desordres par cet Abbé, le bannit & pilla son Monastere. Edgar le rappella aussi-tôt qu'il fut élevé sur le Trône, & le fit non-seulement Evêque de Winchester, mais lui donna encore l'Eglise de Londres à gouverner. Enfin l'Archevêché de Cantorbie étant venu à vaquer l'an 961. par la mort d'Odon, Elffin Evêque de Winchester qui avoit été destiné pour remplir cette place, étant mort en passant les Alpes pour aller à Rome querir le *Pallium*, & Berthelin qui lui fut substitué, aiant renoncé à cet Archevêché; peu de jours aprés Dunstan en fut pourvû, & alla à Rome recevoir le *Pallium*. A son retour il s'appliqua entierement à la reforme du Clergé d'Angleterre, & entreprit de chasser tous ceux qui ne voudroient pas embrasser la vie reguliere, & de mettre des Moines à leur place.

Ce Saint eut pour compagnons & pour imitateurs de son zele Ethelvolde Evêque de Winchester, & Oswalde Evêque de Worchester, qui établirent quantité de Monasteres, & travaillerent fortement à reformer le Clergé, & à déraciner les vices qui regnoient en Angleterre. Le premier mourut l'an 984. avant S. Dunstan, qui lui prédit sa mort prochaine, aussi-bien qu'à l'Evêque de Rochester dans une visite que ces deux Evêques lui rendirent, & le dernier ne mourut qu'aprés cet Archevêque, sçavoir l'an 992.

Quant à S. Dunſtan il ſurvêcut au Roi Edgar mort l'an 975. & appuia le droit du jeune Prince Edoüard contre les Prétentions de la Reine Aelfrite, ſeconde femme d'Edgar, qui vouloit faire paſſer ſon Roiaume à ſon fils Ethelfrede ; mais Edoüard aiant été aſſaſſiné trois ans aprés par la malice de cette femme, Dunſtan fut contraint de ſacrer ce dernier, & lui prédit les malheurs qui devoient arriver à l'Angleterre & à la Maiſon de ce jeune Roi en punition de ſon crime & de celui de ſa Mere. Enfin S. Dunſtan mourut en 988. chargé d'années & de merites.

S. Dunſtan Archevêque de Cantorbie.

Ce fut de ſon temps & apparemment par ſon Canal que le Roi Edgar l'an 967. publia non-ſeulement des Loix ſemblables à celles de ſes Prédeceſſeurs pour la conſervation des biens des Egliſes, pour le paiement des Dixmes, & du Denier de Saint Pierre, & pour la celebration des Dimanches & des Fêtes ; mais encore des Conſtitutions qui regardent les Eccleſiaſtiques, ſur les mœurs & les devoirs des Clercs, ſur la celebration de la Meſſe, ſur la Confeſſion & ſur les Penitences que l'on doit impoſer pour les pechez. Ces Canons ſont comme une eſpece de Rituel pour les Curez. On prétend qu'ils ſont de l'an 967. & du Roi Edgar ; mais cela ne paroît pas tout-à-fait certain, & peut-être que c'eſt un Ouvrage plus recent. Le Diſcours de ce Roi adreſſé à Dunſtan Archevêque de Cantorbie, & à Oſwalde & Ethelvolde Evêques de Worcheſter & de Wincheſter, eſt beaucoup plus certain. Il y parle contre les dereglemens & les deſordres du Clergé, & exhorte fortement ces Evêques de joindre leur autorité à la ſienne pour

les reprimer, & pour les obliger d'emploier les biens Ecclesiastiques au soulagement des Pauvres, auquel ils sont destinez. Et afin que cela fût executé, il commet ces trois Prelats pour y tenir la main, & leur donne pouvoir de chasser des Eglises les Clercs qui vivent dans le desordre, & d'en mettre d'autres à leur place.

Concile general d'Angleterre de l'an 973.

Ensuite de cet ordre S. Dunstan tint un Concile general l'an 973. dans lequel il ordonna que tous les Prêtres, Diacres & Soûdiacres qui ne meneroient pas une vie chaste, seroient chassez de leurs Eglises; & y fit prendre la resolution de les obliger d'embrasser la vie Reguliere & Monastique, ou de se retirer: Et en consequence, ces trois Evêques chasserent de la pluspart des Eglises les anciens Clercs, & y mirent des Moines à leur place, ou les obligerent de prendre l'Habit Monastique.

Ce ne fut pas seulement à l'égard des Clercs que S. Dunstan fit paroître sa fermeté & son zele; il n'épargna pas non plus les Rois & les Princes: car il reprit fortement le Roi Edgar, de ce qu'il avoit abusé d'une jeune fille, qu'il avoit fait sortir d'un Monastere, & lui imposa une penitence de sept ans. Un Comte trespuissant aiant épousé une de ses parentes, il l'excommunia, & ne voulut jamais lever l'excommunication, quoique le Roi le lui eût commandé, & que ce Comte eût obtenu un Bref du Pape, qui ordonnoit à S. Dunstan de le rétablir. Ce Saint en aiant eu connoissance, répondit, qu'il obeïroit volontiers au commandement du Pape, pourvû que cet homme eût

un veritable repentir de sa faute ; mais qu'il ne souffriroit point qu'il demeurât dans son peché, & que sans se soûmettre à la discipline de l'Eglise, il insultât aux Prelats, & se réjouït dans son crime. Ce Comte enfin ébranlé par cette fermeté, & touché de la crainte des châtimens dont Dieu punit les Excommuniez, quitta sa parente, fit penitence publique de sa faute, & vint se jetter aux pieds de S. Dunstan dans un Concile, nuds pieds, en habit de laine, tenant des verges à la main, & pleurant sa faute, dont S. Dunstan lui accorda le pardon, à la priere des Evêques du Concile.

Concile sous Saint Dunstan & le Roi Edgar.

La Reforme du Clergé ne se pût executer qu'avec beaucoup de contradiction, & sans faire beaucoup de mécontens : en sorte que dés le vivant d'Edgar les Clercs dépoüillez de leurs Benefices, firent de grandes brigues pour y rentrer ; & aiant porté leurs plaintes à une Assemblée tenüe à Winchester, au commencement de l'année 975. ils ébranlerent le Roi même par leurs prieres, & par les promesses qu'ils firent de mener une vie plus reglée à l'avenir. Mais comme on alloit resoudre qu'ils seroient rétablis, à condition qu'ils vivroient plus regulierement, on entendit une voix, comme venant du Crucifix, qui prononça ces paroles : *Il n'en sera rien, vous avez bien jugé, & vous feriez mal de changer vôtre Jugement.* Neanmoins aprés la mort d'Edgar, ces Clercs recommencerent leurs poursuites, & emploierent la violence & la force pour chasser les Moines non seulement de leurs places, mais encore des Monasteres nouvellement établis.

Concile de Winchester de l'an 975.

Concile de Winchester de l'an 975.

Mais S. Dunſtan ſoûtint toûjours ſa Reforme, qui ſubſiſta dans la pluſpart des Egliſes & des Monaſteres d'Angleterre ſous les Regnes d'Edoüard & d'Ethelrede.

Saint Dunſtan & S. Ethelvolde n'ont pas ſeulement travaillé à la Reforme de la Diſcipline Eccleſiaſtique en Angleterre, mais auſſi au rétabliſſement des Etudes & des Sciences; & ils ont eux-mêmes compoſé quelques Ouvrages. Un nouvel Auteur Anglois appellé Pitſeus, dit que S. Dunſtan avoit fait des Formules de Benedictions Archiepiſcopales, un petit Traité ſur la Regle de S. Benoiſt; un Livre intitulé Regles de la Vie Monaſtique; quelques Ecrits contre les mauvais Prêtres; un Traité de l'Euchariſtie; un Ecrit ſur les Dixmes; un Livre de la Philoſophie occulte; un Traité pour l'Inſtruction du Clergé, & quelques Epîtres. On ne peut pas être aſsûré ſur la foi de cet Auteur, ſi S. Dunſtan avoit compoſé ces Ouvrages que l'on n'a plus: mais on trouve une Concorde ou une Regle de la Vie Monaſtique, ſous le nom d'Edgar, donnée au public par Rainerus, qui eſt apparemment l'ouvrage de S. Dunſtan, auſſi bien que les autres Conſtitutions de ce Prince: & l'on a une Lettre de lui écrite à Vulſin Evêque de Worcheſter, que le P. Mabillon a donnée ſur un Manuſcrit de Monſieur Faure, Docteur de la Faculté de Paris. La Vie de S. Dunſtan a été écrite par Oſberne, Chantre de l'Egliſe de Cantorbie, Contemporain de ce Saint; & ſe trouve dans le cinquiéme Siecle Benedictin du Pere Mabillon.

Si l'on en croit encore Pitſeus, S. Ethelvolde avoit auſſi composé plusieurs Opuſcules, dont il nous donne le Catalogue ſuivant. Un Livre au Pape Jean XIV. du pouvoir qu'ont les Evêques ſur leurs Prêtres ; un Traité contre les Prêtres fornicateurs & contre leurs Concubines : un Livre des Abbez de Lindisfarne ; un Traité des Rois, des Roiaumes & des Evêchez d'Angleterre ; un Livre d'Hiſtoire des Rois de la Grande Bretagne ; une Relation de ſes Viſites ; un Traité des Planetes & des Climats du monde. Le Traité des Abbez de Lindisfarne, que cet Auteur attribuë à S. Ethelvolde, eſt apparemment la Piece en Vers d'Ethelvulfe, Moine de cette Abbaye. Les autres Ouvrages ne ſont plus, & n'ont peut-être jamais été que dans l'imagination de Pitſeus.

S. Ethelvolde Evêque de Winchester.

Les Auteurs ne conviennent pas du Succeſſeur immediat de S. Dunſtan dans l'Archevêché de Cantorbie : Quelques-uns lui donnent un nommé Sirice ; & d'autres Alfric ou Aelfric. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce dernier étoit Archevêque de Cantorbie au commencement du Siecle ſuivant ; puiſqu'il a ſigné en cette qualité à un Privilege du Roi Ethelrede. Il avoit été diſciple de S. Ethelvolde, ſon Succeſſeur dans le Monaſtere d'Abbandon ; enſuite fait Abbé de Malmeſbury par le Roi Edgar ; Evêque de quelque Egliſe d'Angleterre, dont les Auteurs ne conviennent pas entr'eux ; & il fut fait enfin Archevêque de Cantorbie, & gouverna cette Egliſe juſques vers l'an 1006. Cet Archevêque fut de ſon temps en grande reputation d'habileté dans la Grammaire & dans

Alfric ou Aelfric Archevêque de Cantorbie

Alfric ou Aelfric Archevêque de Cantorbie

la Theologie. Il fut surnommé le Grammairien : l'on fit traduire ses Sermons en Langue Saxone, pour les faire lire publiquement dans les Eglises ; & ses Lettres furent inserées dans les Livres Synodiques de l'Eglise Anglicane. Les Auteurs d'Angleterre nous asſûrent que leurs Bibliotheques sont pleines d'un grand nombre d'Ouvrages de cet Archevêque, écrits en Langue Saxone ; & ils nous en ont donné depuis peu quelques-uns traduits en Latin : sçavoir une Homelie Paschale du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, dans laquelle il parle à peu prés comme Ratramne ; & deux Lettres, l'une à Vulfin Evêque de Salisbury ; & l'autre à Vulstan Archevêque d'YORCK, sur le même sujet, qui ont été imprimées à Londres en 1566. 1623. & 1638. L'on a dans les Conciles une Lettre Canonique d'Alfric, adressée à Vulfin, qui est une espece de Rituel pour les Prêtres. Les principaux Traitez Manuscrits de cet Auteur, composez en Langue Saxone, sont une Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, jusqu'à la prise de Jerusalem ; un Livre Penitenciel ; quatre-vingt Sermons ; une Lettre sur la vie des Moines ; une autre contre le Mariage des Clercs ; une Chronique Saxone de l'Eglise de Cantorbie ; quelques Vies des Saints, & des Versions de quelques Ouvrages Latins ; entr'autres des Dialogues de S. Gregoire.

Fridegode Moine de S. Sauveur à Cantorbie

Quelque temps auparavant Fridegode, Moine du Monastere de S. Sauveur à Cantorbie, écrivit en vers à la priere d'Odon, les Vies de S. Wilfride & de S. Oüen Archevêque d'YORCK. La premiere a été donnée par le P. Mabillon,

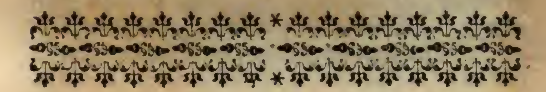
dans

dans la premiere Partie du troisiéme Siecle Benedictin & du quatriéme. Guillaume de Malmesbury remarque que ces Vers ne sont pas tout à fait méprisables; mais que Fridegode y mêle trop de mots & de phrases Grecques, qui les rendent inintelligibles.

Lanfride & Wolstan Moines de Winchester.

Vers le même temps Lanfride, Moine de Winchester, écrivit la Vie de S. Suitin, & les Miracles arrivez dans sa Translation; & aprés lui Wolstan, Moine du même Monastere, écrivit en Vers l'Histoire de cette Translation, & la Vie de S. Ethelvolde.

Voilà à peu prés tout ce qu'il y a de remarquable sur l'Histoire Ecclesiastique d'Angleterre du dixiéme Siecle.



CHAPITRE VI.

OBSERVATIONS ECCLESIASTIQUES sur le dixiéme Siecle.

Controverses sur les Dogmes.

IL n'y a point eu dans le dixiéme Siecle de l'Eglise de Controverses sur les dogmes de Foy, ou sur des points de Theologie, parce qu'il n'y a point eu d'Heretiques ni de gens qui aient subtilisé sur les matieres de Religion, & approfondi nos Mysteres. Les gens de bien se contentoient de croire simplement ce que l'Eglise enseignoit; & les méchans s'abandonnoient aux vices grossiers qui contentoient leurs

passions brutales ; plutôt qu'aux vices de l'esprit, ausquels il n'y a guere que les personnes habiles qui soient sujets. Ainsi dans ce Siecle d'ignorance & de tenebres, l'Eglise fut en paix du côté de la doctrine, & n'eut qu'à remedier aux dereglemens de la discipline & des mœurs.

De l'Eucharistie. Il se trouva neanmoins en Angleterre quelques Clercs qui voulurent soûtenir que le Pain & le Vin que l'on met sur l'Autel, demeuroient aprés leur Consecration dans leur même nature, & qu'ils n'étoient que la figure du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, & non pas son vrai Corps & son vrai Sang. Odon Archevêque de Cantorbie, voulant détruire cette erreur, demanda au Seigneur, un jour qu'il celebroit la Messe solemnellement, & en presence de beaucoup de peuple, qu'il fist paroître la substance même de ces Mysteres ; ce qui arriva dans la fraction du Pain consacré, qui jetta quantité de goutes de sang ; & ceci aiant été vû par son Clergé & par ceux qui doutoient de la presence veritable du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, ils revinrent de leur erreur. C'est ainsi qu'Osberne, Auteur contemporain, rapporte la chose dans la Vie de ce Saint. Le même Auteur dans la Vie de Saint Dunstan, dit que ce Saint étant retourné à l'Autel, changea le Pain & le Vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST par les Prieres sacrées ; que quand il eut donné la benediction au peuple, il quitta encore une fois l'Autel pour prêcher ; & qu'étant tout enyvré de l'esprit de Dieu, il parla de telle sorte de la verité du

Corps de JESUS-CHRIST, de la Resurrection future, & de la vie éternelle, qu'on auroit crû entendre parler un homme déja bienheureux. Ratherius Evêque de Verone, soûtient fortement la même verité dans une de ses Lettres. Folcuin Abbé de Lobes, parlant de la Table Eucharistique, dit que c'est la Table sur laquelle on consume le sacré Corps de Nôtre Seigneur. Ces Auteurs s'expriment de la même maniere que Paschase Ratbert : cependant cela n'a pas empêché quelques autres, qui ont vêcu sur la fin de ce même Siecle, de soûtenir le parti de Ratramne, de se servir de ses expressions, & de combattre celles de Paschase. C'est ce que font ouvertement Alfric Archevêque de Cantorbie, & Heriger Abbé de Lobes, quoiqu'ils n'attaquent pas la presence réelle, comme nous l'avons prouvé dans le Siecle précedent. C'est là tout ce qu'il y a de remarquable dans le dixiéme Siecle, touchant les Dogmes ; car l'erreur des Antropomorphites, refutée par Ratherius dans un de ses Sermons, étoit particuliere à quelques Clercs d'Italie : & les erreurs des Grecs dont parle le Pape Formose dans une de ses Lettres à Foulques, sont d'anciennes & non pas de nouvelles Heresies. On lit dans une Chronique de l'Abbaïe de Castres, que Durand Abbé de ce Monastere, vers l'an 953. refuta un certain Valfrede, qui enseignoit que le corps & l'ame perissoient par la mort : mais on ne sçait point si cette erreur eut quelque cours, & l'on n'a rien de l'Ouvrage de Durand. Les contestations sur la validité ou invalidité des Ordina-

De l'Eucharistie.

tions faites par des Intrus, furent bientôt assoupies. Quelques personnes voulurent que l'on fêtât le Vendredi, mais leur entêtement n'eut pas de suite. Enfin il ne s'est point tenu de Concile dans ce Siecle qui ait agité ni décidé aucun point de Doctrine ; ce qui fait voir qu'il n'y a point eu d'erreur en la Foi qui ait eu de suite, & qui ait fait du bruit dans l'Eglise.

De l'Autorité des Papes.

Quelque grands qu'aient été les desordres des Papes, on n'a pas laissé de respecter dans ce Siecle leur autorité ; & les Chrétiens distinguant, selon la remarque d'Auxilius, le Saint Siege, de la personne de ceux qui le remplissoient, ont eu autant de respect pour la dignité de l'un, que d'horreur pour les dereglemens des autres : & dans cet esprit ils ont obeï aux Loix raisonnables & aux Ordonnances justes & legitimes, émanées de l'autorité du S. Siege, & se sont opposez aux entreprises des Papes, contraires à la liberté des Eglises & à la disposition des Canons. C'est ce que l'on peut voir dans la conduite des Evêques d'Allemagne, & dans les Lettres qu'ils écrivirent touchant les érections des Evêchez que le Pape vouloit faire en Moravie au préjudice de leurs droits : Dans celle des Evêques de France, assemblez au Concile de Rheims, contre Arnoul ; dans le Discours que l'Evêque d'Orleans tint dans ce Concile, & dans le Jugement qu'ils portérent de l'entreprise du Legat, qui voulut consacrer une Eglise malgré l'Ordinaire. Les Evêques d'Italie n'étoient pas dans d'autres sentimens, comme il paroît par la déposition de

Jean XII. & S. Dunſtan fit paroître en Angleterre la même reſolution, en refuſant d'abſoudre un homme, quoique le Pape le lui eût ordonné : fermeté pareille à celle de Ratherius, qui ne crût pas devoir non plus obeïr à un ordre du Pape, qui le dépoüilloit de la diſpoſition des biens Eccleſiaſtiques de ſon Dioceſe. Cependant on donnoit des titres magnifiques aux Papes, on reconnoiſſoit leur Primauté & leur Juriſdiction. Ils ne s'étoient point encore arrogé le droit d'ordonner les Evêques ni les Metropolitains ; & Jean X. & Eſtienne VIII. reconnoiſſent eux-mêmes que cela ne leur appartenoit pas : mais ils accordoient le *Pallium* non ſeulement aux Archevêques, mais auſſi à pluſieurs Evêques ; ce que Foulques Archevêque de Rheims, reprend comme un abus, qui donnoit atteinte à l'Ordre Hierarchique. Ils ſouhaitoient que les Archevêques vinſſent en perſonne à Rome pour demander le *Pallium* : ce qui fut pratiqué par les Archevêques d'Allemagne & d'Angleterre ; mais non point par ceux de France. Les Papes érigeoient les nouveaux Archevêchez & Evêchez ; & l'on a dans ce Siecle pluſieurs exemples de ces ſortes d'érections ; comme Magdebourg, Merſbourg, Paſſau, Plaiſance, &c. Ils s'attribuoient auſſi les Jugemens des Evêques en premiere inſtance, ſuivant la diſpoſition des Decretales, & ſe croioient en droit de les citer à Rome. Mais nous ne voions pas que les Evêques de France aient reconnu ce droit : au contraire ils ont ſuivi l'ancien uſage, qui ſoûmet les Evêques au Jugement des Conciles Provinciaux : & pour

De l'Autorité des Papes.

De l'Autorité des Papes.

empêcher que l'on n'en appellât à Rome, ils obligeoient les Accusez de se choisir des Juges, comme il arriva dans l'affaire d'Arnoul. Jean IX. reconnoît que les Papes peuvent se tromper, & que leurs Jugemens peuvent être reformez. Ils devoient être élûs par les Evêques d'Italie, par le Clergé & par le Peuple de Rome, du consentement de l'Empereur, & en presence de ses Deputez, ainsi qu'il est ordonné dans le Concile de Rome tenu sous Jean IX. Othon & ses Successeurs joüirent pleinement de ce droit, & l'élection des Papes dépendit de ces Empereurs. Octavien fut le premier des Papes qui changea son nom aprés son Election ; en quoi il fut imité dans le même Siecle par Gregoire V. & par Silvestre II. Les Papes n'étoient pas encore Souverains dans Rome. Au commencement du Siecle les Romains joüirent d'une apparence de liberté, sous la domination d'Alberic. Othon & ses Successeurs furent ensuite Souverains de Rome, en qualité d'Empereurs ; se firent prêter serment de fidelité par les Romains, & traiterent comme rebelles ceux qui se revolterent contre eux : mais les Papes avoient le Domaine de quantité de Villes d'Italie, qui leur avoit été accordé par Pepin, & qui leur fut confirmé par les Othons. Les Auteurs de ce temps-là, comme Ratherius, Abbon, Gerbert, & quelques autres, se plaignent fort de ce qu'on faisoit à Rome, sous quelques Papes, un trafic honteux des choses les plus saintes, & qu'on y obtenoit tout ce qu'on vouloit pour de l'argent. Nous lisons que les Papes ont accordé des Indulgences à ceux qui venoient à

Rome, & il est rapporté dans la Vie de Saint Ulric que le Pape le renvoia comblé d'Indulgences.

Divers Points de discipline.

Il s'est tenu peu de Conciles dans ce Siécle, & dans la plûpart les principaux Reglemens ont été touchant les Dixmes; contre les Ravisseurs des biens d'Eglise; contre les Clercs concubinaires, & contre les Mariages entre parens : on étendoit les degrez de parenté dans lesquels il étoit défendu de contracter mariage, jusqu'au septiéme, & l'affinité spirituelle avoit lieu tant en Orient qu'en Occident : on separoit sans misericorde ceux qui s'étoient mariez aiant ces empêchemens ; & on n'accordoit pas même dispense aux Rois & aux Princes, comme l'affaire du Roi Robert & celle de l'Empereur Nicephore Phocas le font assez voir. Les quatriémes Nôces furent absolument défenduës en Orient, & non pas en Occident. Les Evêques étoient élûs par le Clergé & par le Peuple ; mais les Princes ne vouloient pas que cette élection se fist sans leur consentement. Les Investitures des Archevêchez & des Evêchez furent accordées à Othon I. par le Pape Leon VII. & elles se donnoient par l'Anneau & par le Bâton. Les Translations des Evêques devinrent assez frequentes, & l'on commença à donner des Coadjuteurs aux Evêques, avec assûrance de leur succeder : ainsi Uthon Evêque de Strasbourg eut pour Coadjuteur Archembaud ; mais cette pratique fut condamnée par les Evêques d'Allemagne à l'égard d'Adalberon, que Saint Ulric son Oncle avoit choisi pour son Coadjuteur, & par Gregoire V. à l'égard de l'Evêque du Puy en Vellay, qui

Divers Points de Discipline.

avoit aussi fait ordonner son Neveu. Ce Siécle est le premier où l'on remarque que l'ambition ait porté un Evêque à avoir plusieurs Evêchez, & où l'on trouve des Evêques ordonnez à l'âge de dix-huit ans, comme Jean XI. Jean XII. & l'Evêque de Todi, & élûs fort jeunes, comme Hugues de Vermandois & Theophilacte Patriarche de Constantinople. Plusieurs Evêques d'Italie & d'Allemagne obligerent leurs Chanoines d'être reguliers, & de vivre en commun : d'autres mirent des Moines dans leurs Cathedrales & leur donnerent même les dignitez ; & quelques-uns au contraire chasserent des Moines déréglez pour mettre en leur place des Clercs Seculiers, comme fit Ratherius dans une des Eglises de son Diocese. Les biens Ecclesiastiques étoient encore divisez en quatre parties ; les Evêques en vouloient avoir l'administration entiere ; mais dans quelques Eglises les Clercs avoient des biens particuliers, dont ils vouloient joüir indépendamment de l'Evêque. Aprés la mort des Evêques, les biens de l'Eglise & ceux qu'ils laissoient, étoient souvent au pillage, comme Ratherius, Atton, & plusieurs autres le rapportent. Pour remedier à cet abus, le Prince ou l'Evêque voisin en avoit la garde. Les Seigneurs vouloient mettre dans les Eglises de Campagne des Prêtres à leur devotion : on donnoit souvent des Benefices à des personnes indignes, & on élevoit quelquefois à l'Episcopat des personnes sans merite, à cause de leur qualité ; abus que Ratherius & Atton déplorent. L'ignorance étoit si grande, que l'on étoit obligé de se contenter d'une science médiocre dans

les Prêtres. Les Evêques tâcherent neanmoins de les rendre plus capables par des Instructions Synodales qu'ils leur adressoient ; par des Conferences entr'eux, dont il semble que l'origine se peut rapporter au neuviéme Siécle ; par des Ecoles que l'on tenoit dans les Cathedrales & dans les Monasteres, & en leur donnant des formules de Sermons & des Exhortations toutes dressées. Les Evêques & les Clercs se trouverent souvent en ce Siécle obligez de porter les armes, comme Ratherius le remarque, quoique cela fût défendu par les Canons ; abus qui se pratiqua & en Orient & en Occident. Dans le commencement de ce Siécle les Moines étoient fort déreglez, les Monasteres ruinez & occupez par des Laïques, qui en prenoient la qualité d'Abbez. Depuis les choses furent remises dans la Regle ; on rétablit la Discipline Monastique, & on fit des Abbez Reguliers : Les Evêques retinrent neanmoins encore assez long-temps quelques Abbaïes comme en Commende : un même Abbé, même Regulier, avoit plusieurs Abbaïes, qu'il faisoit gouverner par des Co-Abbez ou Pro-Abbez, ou Superieurs, à quoi l'on peut rapporter l'origine des Congregations. Plusieurs Moines furent élevez à l'Episcopat, & posséderent des dignitez dans les Eglises Cathedrales. Ils étoient ordonnez Prêtres sous le titre de leur Monastere. La penitence publique étoit encore en usage ; mais elle étoit assez rarement pratiquée, & la Discipline Canonique étoit énervée par les redemptions de penitences, qui étoient pour lors en pratique. On s'étoit aussi beaucoup relâché

Divers Points de Discipline.

Divers Points de Discipline.

de la rigueur & de l'austerité du Jeûne ; & l'on avoit réduit l'obligation de communier à quatre fois par an. Ratherius défendit dans son Diocese de celebrer des Mariages les Dimanches, ou en Carême, quoique la coûtume fût contraire. Nous trouvons dans ce Siécle-là le premier exemple de la Benediction d'une Cloche ; car il n'en est point parlé dans les Auteurs des Siécles précedens, qui ont traité amplement des Ceremonies. Le Pere Ménard allegue dans ses Notes du Sacramentaire de S. Gregoire, deux anciens Manuscrits qui prescrivent les Cérémonies de cette Benediction ; mais il n'est pas seur qu'ils soient plus anciens que le dixiéme Siécle. On commença aussi pour lors à reciter par devotion l'Office de la Vierge. Il est rapporté dans la Vie de Saint Ulric que ce Saint le disoit tous les jours ; & dans la continuation de l'Histoire des Evêques de Verdun, il est parlé d'un Clerc, que Berenger Evêque de cette Ville, parent d'Othon le Grand, rencontra dans l'Eglise prosterné par terre disant l'Office de la Vierge. Pierre Damien dans le Siécle suivant fait aussi mention de deux Clercs qui le recitoient tous les jours, & Urbain II. ordonna dans le Concile de Clermont qu'on le reciteroit & qu'on feroit l'Office de la Vierge le Samedi. Nous voions que les Conciles & les Evêques de ce temps-là prononcerent des anathêmes éternels, c'est-à-dire des excommunications pour toûjours sans esperance d'absolution, contre les Ravisseurs des biens d'Eglise, & contre ceux qui avoient maltraité des Ecclesiastiques. La maniere de se purger de quelque crime pour

faire voir ſon innocence par l'épreuve de l'eau chaude ou du fer, ou par le combat entre deux Champions, étoit en uſage ; & on obligeoit même les Eccleſiaſtiques de donner un Champion. Il y avoit de certains temps où l'on ceſſoit tout acte d'hoſtilité ; ce qui s'appelloit la Tréve de Dieu.

C'eſt dans ce Siécle que l'on trouve le premier exemple de la Canonization ſolemnelle d'un Saint par un Pape. Ce Pape eſt Jean XV. qui mit Saint Ulric au rang des Saints l'an 995. à la priere de Liutolphe Evêque d'Augſbourg. Voici l'Acte qui en fut dreſſé: Jean Evêque « Serviteur des Serviteurs de Dieu, à tous les « Archevêques, Evêques & Abbez de France & « d'Allemagne ; Salut & Benediction Apoſtoli- « que. Y aiant eu une Aſſemblée dans le Palais « de Latran le dernier de Janvier, Jean tres-ſaint « Pape, aſſis avec les Evêques, & les Prêtres, les « Diacres & le Clergé debout, le Tres-Reverend « Liutolphe Evêque d'Augſbourg s'étant levé a « dit, Tres-Saint Evêque s'il vous plaît & aux Evê- « ques & Prêtres qui ſont ici preſens, qu'on liſe « en vôtre preſence le Livre que je tiens en ma « main de la Vie & des Miracles de Saint Ulric, « qui a été autrefois Evêque d'Augſbourg, afin « que vous ordonniez enſuite ce que vous juge- « rez à propos. La Vie de ce Saint Evêque aiant « été lûë, on paſſa aux Miracles qu'il avoit faits, ſoit durant ſa vie, ſoit aprés ſa mort ; comme d'avoir rendu la vûë à des aveugles, chaſſé les démons des corps des poſſedez, gueri des paralytiques, & fait pluſieurs autres merveilles qui n'avoient point été miſes ſur le papier. Mais

Canoniſation de Saints.

Canonization des Saints.

» ces choſes aiant été rapportées , Nous
» avons reſolu & ordonné d'un commun avis,
» qu'il faut honorer d'une affection pieuſe &
» d'une devotion ſincere la memoire de Saint
» Ulric , parce que nous honorons & nous
» reſpectons les Reliques des Martyrs & des Con-
» feſſeurs , pour adorer celui dont ils ſont Mar-
» tyrs & Confeſſeurs : Nous honorons les Servi-
» teurs , afin que cet honneur retourne au Sei-
» gneur....... Nous voulons donc que la memoi-
» re d'Ulric ſoit conſacrée à l'honneur du Sei-
» gneur , & qu'elle ſerve à celebrer ſes loüanges
» à perpetuité. Ceci eſt ſuivi d'un anathême contre ceux qui feront quelque choſe contre ce Decret , & des ſignatures du Pape , de cinq Evêques, & de neuf Cardinaux Prêtres, & de quelques Diacres. Voila la premiere Bulle ſolemnelle de Canonization : car les exemples plus anciens qu'on raporte de la Canonization de S. Suitbert par Leon III. & celle de Saint Abbon Martyr par Adrien I. à la priere d'Offa Roi des Merciens , vers la fin du huitiéme Siecle, ne ſont établis que ſur des pieces ſuppoſées : le nom même de Canonization en ce ſens eſt encore plus nouveau que le dixiéme Siecle , & ne ſe trouve que dans la Bulle d'Alexandre III. pour la Canonization de S.Edoüard Roi d'Angleterre , de l'an 1161. dans celle de la Canonization de S. Thomas de Cantorbie, huit ans aprés : & dans la Lettre d'Ulric Evêque de Conſtance à Calixte II. par laquelle il lui demande la Canonization de l'Evêque Conrad. Dans la primitive Egliſe le nom de Saint étoit donné à tous les Chrétiens pendant leur

Canonization des Saints.

vie, & même aprés leur mort, quand ils mouroient dans la Communion de l'Eglise, aiant conservé l'innocence de leur Baptême : mais on honoroit particulierement ceux qui mouroient pour la Religion, appellez Martyrs de JESUS-CHRIST : l'évidence du fait & le témoignage des Fidelles leur faisoient rendre un culte que leur genereuse constance avoit merité. Il appartenoit neanmoins aux Evêques & au Clergé de faire le Catalogue de ceux qui meritoient cet honneur, & de distinguer les faux Martyrs d'avec les veritables. C'est pourquoi S. Cyprien dans sa Lettre 97. avertit son Clergé d'avoir soin de marquer exactement tous les jours de la mort de ceux qui souffroient le Martyre, afin qu'on pût celebrer leur memoire avec les autres Martyrs. Optat Milevitain reprend Lucille, de ce qu'elle baisoit tous les matins, même avant la Communion, la Relique d'un certain Homme qu'on disoit être Martyr ; mais qui n'étoit pas encore reconnu pour tel. On dit que le Pape Clement I. avoit établi sept Diacres, & Fabien autant de Soûdiacres, pour écrire les Actes des Martyrs ; mais ces faits n'étant établis que sur l'autorité de l'Auteur du Livre Pontifical, ne sont pas de grande consideration : dautant plus que nous apprenons des Papes Gelase & Gregoire, que l'Eglise Romaine ne faisoit pas grand cas de ces Actes, & se contentoit d'avoir un Catalogue des Saints & des Martyrs qu'il falloit honorer. Les Conciles de Laodicée, de Carthage & d'Elvire, ordonnent que l'on aura soin de bien distinguer les vrais Martyrs d'avec les faux : & l'exem-

Canonization des Saints.

ple de S. Martin de Tours & de plusieurs autres Saints Evêques, qui ont détourné les peuples du culte superstitieux des faux Martyrs, fait assez connoître qu'il appartenoit à tous les Evêques de déclarer quels Martyrs on devoit reconnoître & honorer publiquement. Aprés les Martyrs on a dans la suite aussi honoré la memoire des Vierges, des Anachoretes, des Evêques recommandables par leur sainteté; & enfin de ceux dont les vertus avoient éclaté pendant leur vie. On mettoit leurs noms dans les Dyptiques qu'on recitoit à l'Autel; & on les qualifioit du nom de Saints & de Bienheureux. Τῶ ἐν ἁγίοις πάτρος. Chaque Eglise mettoit dans ce rang ceux qui lui avoient annoncé la Religion, ses Evêques & ceux qui avoient vêcu en grande reputation de sainteté. Ensuite on fit des Calendriers, & puis des Martyrologes des Saints de plusieurs Eglises, qui se répandirent peu à peu dans les Eglises d'Orient & d'Occident. L'Eglise Romaine se servit comme les autres d'un de ces Martyrologes assez simple, sur lequel Adon fit le sien; & elle adopta ensuite celui d'Usuard: Mais on ne voit point qu'avant le dixiéme Siecle on ait fait de Decrets solemnels à Rome & ailleurs, pour la Canonization des Saints. Cette coûtume s'établit entierement dans l'onziéme Siecle, où Adelard, Paschase Ratbert, S. Wiborade, Gerard Evêque de Toul, Wolfang Evêque de Ratisbonne furent canonisez par differens Papes. Dans le 12e. Pierre d'Agnania fut canonisé par Paschal II. Conrad Evêque de Constance, par Calixte II. à la priere d'Ulric, Evêque du même lieu;

Hugues Evêque de Grenoble, S. Sturme Abbé de Fulde, & l'Empereur Henri premier, par Eugene III. Il eſt remarquable que ces deux derniers Papes déclarent que la Canonization ſe doit faire regulierement dans un Concile general; & que cependant ils la font par l'autorité de l'Egliſe Romaine, avec le conſeil des Evêques & des Archevêques qui ſe trouvent à Rome.

Canonization des Saints.

Pendant ces deux Siecles les Metropolitains & les Evêques ne furent pas privez du droit de déclarer Saints des perſonnes mortes en reputation de Sainteté, & de faire lever leurs corps, pour les expoſer au culte des Fidéles: Mais Alexandre III. ſe reſerva le premier la Canonization des Saints, comme une cauſe majeure; & aprés lui Innocent III. s'attribua le même droit. Depuis ce temps-là nous ne liſons pas que les Evêques aient canoniſé ſolemnellement de nouveaux Saints, quoiqu'il y en ait quelques-uns qui aient été reconnus pour tels par la voix du peuple.

De l'Inſtitution des ſept Electeurs de l'Empire.

C'eſt auſſi à ce Siecle que l'on rapporte l'Inſtitution des ſept Electeurs de l'Empire, ſuivant le ſentiment commun des Auteurs d'Allemagne, qui ont écrit depuis le Regne de Frederic II. leſquels prétendent que le Pape Gregoire V. & l'Empereur Othon III. déclarerent, du conſentement des Princes d'Allemagne, que l'élection de l'Empereur appartiendroit d'orénavant à ces ſept, ſans que les autres y euſſent part: mais cette Epoque eſt fort conteſtée, & ne ſe trouve établie ni ſur aucun mouvement authentique, ni ſur le témoignage d'aucun Auteur con-

De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.

temporain. Quelques-uns, comme Jordanés, ont prétendu que dés le temps de Charlemagne, le droit d'élire l'Empereur avoit apartenu aux sept Electeurs : & ce sentiment sembloit être appuié de l'autorité d'Innocent III. qui reconnoît le pouvoir d'élire le Roi & l'Empereur dans les Princes de l'Empire, ausquels il appartient de droit, & suivant l'ancienne coûtume ; principalement parce que ce droit & ce pouvoir leur est venu du S. Siege Apostolique en la personne de Charlemagne, qui a fait passer l'Empire des Grecs aux Allemans. Theodoric Anihem rapporte cette Institution au temps qui a suivi la mort de l'Empereur Henri II. & en fait Auteurs les Princes d'Allemagne. Onuphre soûtient que ce nombre des Electeurs n'a été fixé qu'aprés la mort de Frederic II. qu'avant ce temps-là tous les Princes d'Allemagne donnoient leurs Suffrages pour l'élection des Empereurs : que cela n'étoit point restraint au nombre de Sept : qu'on ne connoissoit point le nom d'Electeurs : que quoique l'on ne sçache pas précisément le temps de leur Institution, on la doit rapporter entre l'année 1250. & l'année 1280. & suivant toutes les apparences, au temps du Pontificat de Gregoire X. Ce qui a peut-être donné lieu au commun des Auteurs de la rapporter au Pontificat de Gregoire V. L'opinion de Jordanés touchant l'Antiquité des sept Electeurs, est presentement abandonnée de tout le monde, étant constant que les Successeurs de Charlemagne ont eu l'Empire par droit de succession, & par l'élection des Princes & des Seigneurs François, Alle-

mans

mans & Italiens. Aprés la mort de Loüis IV. fils d'Arnoul, le dernier de la Race de Charlemagne, l'Italie fut, comme nous avons dit, la proie des Berengers, de Guy, de Lambert, de Loüis, de Boson, de Hugues, de Lothaire, de Raoul, &c. dont quelques-uns affecterent de prendre le nom d'Empereur, & de se faire même couronner. En Allemagne Conrad, Henri l'Oiseleur, & Othon, furent élûs Rois par les François & par les Saxons, comme Luitprand & Witichinde, Auteurs Contemporains le raportent. Le dernier fut aussi reconnu & couronné Empereur, quand il se fut rendu maître de l'Italie : son fils & son petit fils eurent l'Empire par droit de succession, & par l'élection des Princes, tant Saxons que François & Italiens. Ainsi jusques-là l'on ne peut pas dire que l'élection de l'Empereur ait été reservée aux sept Electeurs. Pour sçavoir maintenant si cela s'est fait sous Othon III. par Gregoire V. il n'y a qu'à rechercher de quelle maniere les Historiens raportent qu'ont été élûs ses Successeurs ; si c'est par les sept Electeurs, ou indifferemment par tous les Princes d'Allemagne. Othon de Frisingen raporte qu'aprés la mort d'Othon III. Henri Duc de Baviere, fut élû Empereur par tous les Seigneurs du Roiaume : *Ab omnibus Regni Primoribus*. Cet Auteur parle de la même maniere de l'élection de Conrad, qui succeda à Henri : mais rien ne fait mieux voir à qui appartenoit le droit d'élire l'Empereur, que ce qui arriva du temps de l'Empereur Henri IV. quand Gregoire VII. voulut le dépoüiller de l'Empire, & fit élire

De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.

De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.

en ſa place Rodolphe : car ce fut à tous les Ducs, Comtes & Evêques de l'Empire d'Allemagne qu'il s'adreſſa ; & Rodolphe fut élû par une partie des Princes autres que les Electeurs, entre leſquels on nomme les Evêques de Wirtſbourg & de Mets, & le Duc de Carinthie. Quand Henri V. fit enſuite dépoſer ſon pere, & ſe fit élire en ſa place, cela fut fait par tous les Princes d'Allemagne indifferemment, comme il eſt raporté par Othon de Friſingen & par l'Abbé d'Uſperge. Lothaire II. fut auſſi élû Empereur par les Princes de l'Empire, à la ſollicitation de l'Archevêque de Mayence. Conrad III. n'aiant d'abord été élû que par un petit nombre de Princes, & Henri de Baviere, & quelques Princes Saxons traverſant ſon élection, parce qu'ils n'y avoient pas été preſens, il fallut tenir une Aſſemblée generale de tous les Princes, où les Saxons ſe trouverent, & conſentirent à ſon élection. Aprés la mort de Conrad, Frederic Barberouſſe fut proclamé Empereur dans une Aſſemblée de tous les Princes d'Allemagne, où ſe trouverent même des Barons d'Italie. Enfin du temps du Pape Innocent III. les Princes d'Allemagne s'étant diviſez aprés la mort d'Henri VI. les uns élûrent ſon frere Othon, & les autres Philippe de Soüabe. Ils écrivirent de part & d'autre des Lettres au Pape. Ceux qui avoient élû Othon, ſont l'Archevêque de Cologne, l'Evêque de Paderborne, deux autres Evêques, & deux Abbez, le Duc de Lorraine & de Brabant, Marquis du Saint Empire, & le Comte de Kuk, qui déclarent tous dans le corps de la Lettre, qu'ils ont élû

De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.

Othon, & le confirment en particulier dans leurs ſignatures. Ceux du parti contraire ſont l'Archevêque de Magdebourg, l'Archevêque de Treves, celui de Beſançon, les Evêques de Ratiſbonne, de Friſingen, d'Augſbourg, de Conſtance, d'Eichſtat, de Wormes, de Spire, de Hildesheim, de Brixen, le Chancelier de la Cour Imperiale, quatre Abbez, le Roi de Boheme, les Ducs de Saxe, de Baviere, d'Aûtriche, de Moravie, le Marquis de Ruverſperg, & les autres grands Seigneurs d'Allemagne, qui déclarent tous qu'ils ont élû Philippe pour Empereur; & que pluſieurs autres Princes d'Allemagne ont conſenti par Lettres à ſon élection. Cela prouve évidemment que l'élection des Empereurs n'étoit pas reſervée aux ſept Electeurs, mais qu'elle appartenoit à tous les Princes de l'Empire. Innocent III. répondant à ces Lettres, dit que ſon Legat n'a pû aſſiſter à l'élec- «
tion de l'Empereur, ni en qualité d'Electeur; «
ni en qualité de Juge : En qualité d'Electeur, «
parce que cela ne lui appartient point, mais «
aux Princes, à qui le pouvoir d'élire l'Empe- «
reur appartient de droit, & ſuivant l'ancien «
uſage; principalement parce qu'ils l'ont receû «
du S. Siege, qui a transferé l'Empire Romain «
en la perſonne de Charlemagne, des Grecs aux «
Allemans. Ce ſont les paroles de ce Pape, «
dont on abuſe, quand on veut les entendre des ſept Electeurs; étant aſſez viſible qu'il parle en cet endroit de tous les Princes de l'Empire, qui avoient été en poſſeſſion & en droit d'élire les Empereurs depuis le temps de Charlemagne : Que ſon Legat n'avoit pas non

De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.

plus agi comme Juge, puiſqu'il n'avoit pas inſtruit cette affaire contre Philippe, ſuivant la forme Juridique, ni porté aucun Jugement ſur la validité ou la nullité de l'élection : qu'il n'y a donc fait que la fonction de Dénonciateur, en leur déclarant qu'il y avoit de l'incapacité d'être élû dans la perſonne du Duc, & qu'il n'y en avoit point dans celle d'Othon : que pluſieurs de ceux qui avoient droit d'élire l'Empereur, avoient approuvé l'élection d'Othon : & que ceux qui avoient élû Philippe, avoient perdu leur droit, en faiſant leur élection, en l'abſence & au mépris des autres. Qu'outre cela Philippe n'avoit pas été couronné Empereur ni dans le lieu où il le devoit être, ni par la perſonne qui en devoit faire la Ceremonie : au lieu qu'Othon avoit été couronné à Aix-la-Chapelle, où il le devoit être, & par l'Archevêque de Cologne, à qui cela appartenoit : Qu'ainſi il nommoit & déclaroit Othon Empereur, & par un motif de juſtice, & parce qu'il avoit droit de favoriſer celui qu'il vouloit, quand les Suffrages des Electeurs étoient partagez : Que d'ailleurs Philippe Duc de Soüabe, avoit des empêchemens legitimes, étant excommunié & parjure, & de la Race des Perſecuteurs de l'Egliſe. Cette Réponſe ſuppoſe que ceux qui avoient droit d'élire l'Empereur, dont parle ce Pape, ne ſont pas les ſept Electeurs ſeulement, mais auſſi tous les Princes & les Grands de l'Empire, dont une partie avoit élû Othon, & le plus grand nombre Philippe de Soüabe. Mais aprés la mort de celui-ci, tous les Suffrages ſe reünirent en faveur

d'Othon l'an 1209. & l'année suivante Othon aiant été excommunié, les Princes d'Allemagne, sçavoir le Roi de Boheme, le Duc d'Aûtriche, le Duc de Baviere, le Landgrave de Thuringe, & plusieurs autres s'étant assemblez, élûrent Empereur Frederic Roi de Sicile. Jusqu'ici l'on ne trouve aucune mention des sept Electeurs. Le premier qui en parle est le Cardinal d'Ostie, qui vivoit du temps d'Innocent IV. dans son Commentaire sur la Decretale d'Innocent III. où il prétend que les Electeurs dont il est parlé dans cet endroit, sont les Archevêques de Mayence, de Cologne, de Treves, le Comte Palatin du Rhin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg, & le Duc de Boheme. Matthieu Paris faisant l'Histoire du Concile de Lion vers le même temps, raporte qu'aprés la déposition de Frederic, le Pape Innocent IV. ordonna que les sept Electeurs passeroient dans une Isle du Rhin, pour y élire un Empereur : mais ces sept Electeurs qu'il nomme sont les Archevêques de Cologne, de Mayence & de Salsbourg, & les Ducs d'Aûtriche, de Baviere, de Saxe & de Brabant. Cependant Martinus Polonus, Auteur du même temps, nomme les sept Electeurs, qui sont les trois premiers Chanceliers de l'Empire ; sçavoir l'Archevêque de Mayence, Chancelier d'Allemagne ; celui de Treves, Chancelier des Gaules ; celui de Cologne, Chancelier d'Italie : Le Marquis de Brandebourg, Grand Chambellan ; le Palatin du Rhin, Grand-Maître d'Hôtel ; le Duc de Saxe, Grand Ecuyer ; le Roi de Boheme, Grand Echançon. C'est ce que dit cet Auteur, en parlant d'Othon III. Ce qui a fait croire

De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.

De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.

que c'étoit sous cet Empereur qu'ils avoient été instituez, quoi qu'il remarque que ce n'est que depuis. Cette Histoire fait voir que c'est sans fondement que l'on raporte à Gregoire V. l'Institution des sept Electeurs, qui n'est pas à beaucoup prés si ancienne : & qu'il y a bien de l'apparence que ce n'est que vers le Pontificat d'Innocent IV. que l'on a reduit les Electeurs de l'Empereur au nombre de sept ; & qu'auparavant tous les Princes & les Grands de l'Empire indifferemment pouvoient avoir part à son élection, quoi qu'en disent les Canonistes & les nouveaux Historiens d'Allemagne.

Fin du dixiéme Siecle.

TABLE CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DU DIXIE'ME SIECLE DE L'EGLISE.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
900.	V. ESTIENNE VI. est mis en prison, & étranglé vers la fin de cette année. ROMAIN est élû en sa place.	LEON le Philosophe. XVI.	LOUIS IV. fils d'Arnoul Roi & Empereur en Germanie. CHARLES LE SIMPLE Roi de France. RAOUL I. Roi de Bourgogne. L'Italie est en dispute entre Berenger & LOUIS fils de Boson.
901.	THEODORE II. succede à Romain, & meurt au bout de 20. jours. JEAN IX. est mis en sa place. I.	XVII.	
902.	II.	XVIII.	Incursion des Huns ou Hongrois en Italie vaincus par Berenger.
903.	III.	XIX.	
904.	IV. Jean IX. aprés avoir couronné Berenger, se retire à Ravenne, & reconnoît Lambert pour Empereur.	XX.	Louïs fils de Boson est pris par Berenger qui lui fait crever les yeux, & se fait couronner Empereur. LAMBERT lui conteste cette dignité & est reconnu par le Pape & par les Italiens.
905.	V. Mort de Jean IX. BENOÎT IV. lui succede. I.	XXI.	

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
900. Mort de Foulques Archevêque de Rheims assassiné par les gens du Comte Baudoüin : Hervé lui succede dans cet Archevêché.		Mancion Evêque de Châlons. VValdramne Evêque de Strasbourg. Notger le Begue. Aurelien Clerc de l'Eglise de Rheims. Gauthier Archevêque de Sens.
901. Nicolas Patriarche de Constantinople est déposé par ordre de Leon, pour n'avoir pas voulu approuver son quatriéme mariage, & Euthymius est mis en sa place.		Salomon Evêque de Constance. Bonnon, ou Bavon Abbé de Corbie en Saxe.
902. Jean fait réponse à Hervé Archevêque de Rheims sur la conversion des Normans.		Hervé Archevêque de Rheims. Adalberon Evêque d'Ausbourg.
903. Estienne Abbé de Lobes est ordonné Evêque de Liege.		
904. Argrin Evêque de Langres est rétabli dans son Evêché par Jean IX. Lambert est reconnu Empereur dans le Concile de Rome à l'exclusion de Berenger, & en cette qualité il confirme les anciens Privileges de l'Eglise de Rome dans le Concile de Ravenne.	Conciles de Rome & de Ravenne pour la memoire du Pape Formose. Concile de Cantorbie sous le Roi Edoüard, & Plegmond Archevêque de cette Ville.	Hatton Archevêque de Mayence, & Theotmar Métropolitain de Baviere écrivent au Pape Jean IX. Estienne Abbé de Lobes, & depuis Evêque de Liege.
905.		Mort de VValdramne Evêque de Strasbourg.

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.*
906.	II. Mort de Benoît IV. LEON V. est mis en sa place, chassé 40. jours aprés, & mis en prison par CHRISTOPHLE, qui s'empare du S. Siege.	XXII.	
907.	Christophle est chassé sept mois aprés par Serge créé Antipape du temps de Formose. I.	XXIII.	
908.	II.	XXIV.	
909.	III.	XXV.	
910.	IV. Serge étant mort, ANASTASE est mis sur le S. Siege. I.	XXVI.	Lambert est tué en trahison. Berenger reste seul maître de l'Italie & de Rome.
911.	II.	XXVII. Mort de l'Empereur Leon arrivée le 11. de Juin. Alexandre son frere est déclaré Tuteur de son fils CONSTANTIN Porphyrogennete. I.	
912.	III. Mort du Pape Anastase. LANDON lui succede. Sur la fin de la même année JEAN X. est élû Pape par les intrigues de Theodore.	II. Alexandre étant mort, Nicolas Patriarche est élû Tuteur du jeune Empereur.	CONRAD est élû Roi de Germanie aprés la mort de Louïs IV. I.

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
906.	Loix d'Edoüard, Roi d'Angleterre.	
907.		
908.		
909.	Concile de Trosly sous Hervé Archevêque de Rheims.	
910. Fondation de l'Abbaïe de Cluny par Guillaume Comte d'Auvergne & Duc d'Aquitaine.		Radbode Evêque d'Utrecht.
911. Nicolas Patriarche de Constantinople est rappellé quelque temps avant la mort de Leon. Euthymius Patriarche de Constantinople est envoïé en exil où il meurt peu de temps aprés.		Lettres de Nicolas Patriarche de Constantinople.
912. Jean Diacre de Ravenne est élû Evêque de Boulogne, quitte cet Evêché pour être Archevêque de Ravenne, d'où il monte sur le S. Siege.		Mort de Notger le Begue.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident & Rois de France & d'Italie.
913.	I.	III.	II.
914.	II.	IV. Zoë mere de l'Empereur chasse le Patriarche Nicolas, & prend soin des affaires de l'Empire.	III.
915.	III.	V.	IV.
916.	IV.	VI.	V.
917.	V.	VII.	VI.
918.	VI.	VIII.	VII. Mort de Conrad qui laisse pour successeur HENRI surnommé l'Oiseleur fils d'Othon Duc de Saxe.
919.	VII.	IX. Zoë est chassée de la Cour, & ROMAIN associé à l'Empire par Constantin.	I.
920.	VIII.	X.	II.
921.	IX.	XI.	III.

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
913.		
914.		
915.		
916.		
917.		
918.		Mort de Radbode Evêque d'Utrecht.
919.		Mort de Salomon Evêque de Coustance.
920. Nicolas Patriarche de Constantinople est rétabli une seconde fois. Traité d'union entre les Partisans de Nicolas & d'Euthymius. Contestation touchant l'Evêché de Liege entre Hilduin & Richer. Autre contestation touchant l'Archevêché de Narbonne entre Agius & Gerard.	Concile de Constantinople sur les quatriémes nôces.	Odilon Moine de S. Medard de Soissons. Mort d'Estienne Evêque de Liege. Lettres de Charles le Simple en faveur de Richer contre Hilduin.
921.	Concile de Trosly sous Hervé Archevêque de Rheims.	

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.*
922.	X.	XII.	IV. ROBERT est élû & sacré Roi de France contre Charles le Simple.
923.	XI.	XIII.	V. Robert est tué dans un combat ; mais son fils Hugues fit élire Roi de France Raoul Roi de Bourgogne. Charles le Simple est arrêté & mis prisonnier à Château-Thierry. La Reine sa femme se retire en Angleterre avec son fils Louïs.
924.	XII.	XIV.	VI. Berenger est tué. Raoul Duc de Bourgogne demeure maître de l'Italie.
925.	XIII.	XV.	VII.
926.	XIV.	XVI.	VIII. Commencement du Regne de Hugues Comte d'Arles en Italie.
927.	XV.	XVII.	IX.

Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
922. Jugement de Jean X. en faveur de Richer ordonné Evêque de Liege par ce Pape. Hilduin déposé & excommunié. Seulfe succede à Hervé dans l'Archevêché de Rheims.	Concile de Coblentz.	Mort d'Hervé Archevêque de Rheims.
923.	Concile de Rheims sous Seulfe Archevêque de cette Ville. Loix d'Ethelstan Roi d'Angleterre.	Mort de Gauthier Archevêque de Sens.
924. Jugement rendu dans le Concile de Trosly en faveur d'Estienne Evêque de Cambray contre le Comte Isaac. Saint Ulric est fait Evêque d'Ausbourg.	Concile de Trosly sous Seulfe Archevêque de Rheims.	
925. Hebert Comte de Vermandois fait élire son fils Hugues âgé de 5. ans Archevêque de Rheims, aprés la mort de Seulfe.		
926.		
927.	Concile de Trosly.	

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.*
928.	XVI. Jean est mis en prison par Guy frere de Hugues où il meurt. LEON VI. lui succede & meurt six mois & quinze jours aprés.	XVIII.	X.
929.	ESTIENNE VII. succede à Leon. I.	XIX.	XI. Mort de Charles le Simple le 7. Octobre.
930.	II.	XX.	XII.
931.	III. Mort d'Estienne. JEAN XI. fils de Serge & de Marosie lui succede. I.	XXI.	XIII.
932.	II.	XXII.	XIV. Arnoul de Baviere fait la guerre à Hugues en Italie, & est repoussé. Hugues est appellé à Rome par Marosie, & se saisit du Château S. Ange.
933.	III. Jean est mis en prison par Alberic.	XXIII.	XV. Alberic reprend le Château S. Ange, & se rend maître de Rome.
934.	IV.	XXIV.	XVI.

Affaires

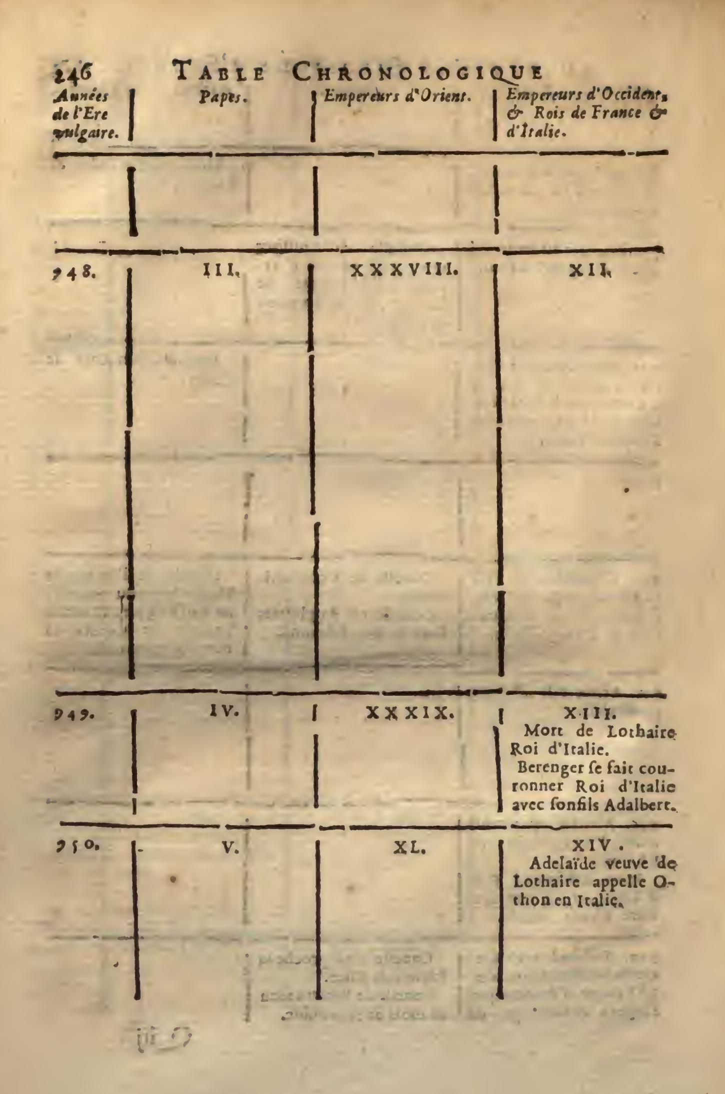
Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
928.		
929.		
930. Nicolas Patriarche de Constantinople meurt & Estienne Archevêque d'Amasée est mis en sa place.		Eutichius Patriarche d'Alexandrie. Odon Abbé de Cluny.
931. Le Roi Raoul fait élire Artolde Archevêque de Rheims.		Ratherius fait Evêque de Verone en cette année a composé differens Ecrits.
932. Manassés Archevêque d'Arles passe en Italie, où il s'empare de plusieurs Evêchez. Ingran Doyen de Saint Medard de Soissons est ordonné Evêque de Laon.		Concile d'Erford.
933. Estienne Patriarche de Constantinople étant mort, Triphon lui est substitué jusqu'à ce que Theophilacte fils de l'Empereur fût en âge.		
934. Hildegaire ordonné Evêque de Beauvais par Artolde Archevêque de Rheims dans le Concile		Concile de Château-Thierry sous Artolde Archevêque de Rheims.

Années de l'Ere vulgaire:	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.*
935.	V.	XXV.	XVII.
936.	VI. Jean XI. meurt, & LEON VII. lui succede. I.	XXVI.	XVIII. Henri l'Oiseleur meurt, & laisse ses Etats à son fils OTHON I. I. Mort de Raoul Roi de France. le 15. Janvier. Louïs IV. dit d'Outremer est sacré Roi de France le 20. de Juin.
937.	II.	XXVII.	I.
938.	III.	XXVIII.	II. Othon est couronné Roi de Germanie.
939.	IV. Leon meurt, & ESTIENNE VIII. lui succede. I.	XXIX.	III.
940.	II. Alberic fait mal-	XXX.	IV.

Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
de Chateau-Thierry. Fulbert ordonné Evêque de Beauvais par le même Archevêque.		
935.	Concile de Fismes contre les usurpateurs des biens d'Eglise.	
936. Odon Abbé de Cluny est appellé à Rome par le Pape pour moyenner la paix entre les Princes d'Italie.		
937.		Eutichius acheve sa Chronique.
938. Hildebert Archevêque de Mayence couronne Othon I. Gerard Archevêque de Lorch est fait Vicaire du Pape en Allemagne. Odon Abbé de Cluny retourne à Rome pour travailler à la paix des Princes d'Italie.		
939.		
940. Artolde est obligé de donner sa démission de		Mort d'Eutichius Patriarche d'Alexandrie.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident & Rois de France & d'Italie.
	traiter le Pape,		
941.	III.	XXXI.	V.
942.	IV.	XXXII.	VI.
943.	Mort d'Estienne. MARIN II. lui succede. I.	XXXIII.	VII.
944.	II.	XXXIV.	VIII.
945.	III.	XXXV.	IX. Hugues Roi d'Italie est chassé par Berenger fils du Marquis d'Ivrée, & Lothaire mis en sa place.
946.	IV. Marin meurt. AGAPET II. lui succede. I.	XXXVI.	X.
947.	II.	XXXVII.	XI.

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
l'Archevêché de Rheims, & Hugues en est remis en possession.		Flodoard Chanoine de Rheims.
941. Hugues est ordonné Archevêque de Rheims.	Concile de Soissons pour la déposition d'Artolde Archevêque de Rheims, & l'Ordination de Hugues.	
942. Odon Abbé de Cluny va une troisiéme fois à Rome pour être Médiateur de la paix entre les Princes d'Italie.		Mort d'Odon Abbé de Cluny.
943.		
944. Déposition de Triphon Patriarche de Constantinople & Ordination de Theophilacte.	Concile de Constantinople. Concile en Angleterre sous le Roi Edmond.	Histoire de l'Image de Nôtre-Seigneur envoïée au Roi Edgare, & autres Traitez de Constantin Porphyrogennete.
945. Atton fait Evêque de Verceil.		
946. Artolde est rétabli dans l'Archevêché de Rheims. Mort d'Edmond Roi d'Angleterre à qui son frere Elrede succede.		
947. Terbaud Archidiacre de Soissons est ordonné Evêque d'Amiens par Hugues Archevêque de	Concile tenu proche la Riviere de Cher. Concile de Verdun tenu au mois de Novembre.	



Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
948.	III.	XXXVIII.	XII.
949.	IV.	XXXIX.	XIII. Mort de Lothaire Roi d'Italie. Berenger se fait couronner Roi d'Italie avec son fils Adalbert.
950.	V.	XL.	XIV. Adelaïde veuve de Lothaire appelle Othon en Italie.

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
Rheims, qui en ordonne aussi un autre pour Senlis, ce qui fait un procez porté à des Conciles.		
948. Luitprand est envoïé en Ambassade à Constantinople. Artolde confirmé dans l'Archevêché de Rheims, & Hugues déclaré intrus & excommunié dans le Concile d'Ingelheim. Guy Evêque de Soissons fait satisfaction au Roi Louïs dans le second Concile de Mouzon pour avoir ordonné Huges Archevêque de Rheims, & demande pardon au Concile de Tréves pour avoir fait cette Ordination. Bernerus Moine de Rheims est envoïé pour rétablir la discipline Monastique dans le Monastere de Humblieres.	Concile tenu à Mouzon au mois de Janvier. Concile d'Ingelheim du 7. Juin. Autre Concile de Mouzon. Concile de Tréves pour Artolde. Concile de Londres sous Elrede Roi d'Angleterre.	
949.	Concile de Rome qui confirme celui d'Ingelheim en faveur d'Artolde.	
950. Jugement du Pape Agapet en faveur de l'Eglise de Lorch.		Simeon Metaphraste. Atton Evêque de Verceil. Luitprand Evêque de Cremone. Uthon Evêque de Strasbourg. Gerard Doyen de S. Medard de Soissons.

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident & Rois de France & d'Italie.*
951.	VI.	XLI.	XV.
952.	VII.	XLII.	XVI. Berenger & Adalbert se soumettent à Othon, & sont rétablis dans le Roïaume d'Italie.
953.	VIII.	XLIII.	XVII.
954.	IX.	XLIV.	XVIII. Louïs Roi de France meurt le 15. d'Octobre, & Lothaire son fils lui succede. Mort d'Adalberic qui étoit maître de de Rome.
955.	X. Mort d'Agapet. Octavien fils d'Alberic s'empare du S. Siege, & est nommé JEAN XII. I.	XLV.	XIX. Lothaire Roi de France donne les Duchez de Bourgogne & d'Aquitaine à Hugues le Blanc Duc de France & Pere de Hugues Capet.
956.	II.	XLVI.	XX. Mort de Hugues le Blanc Duc de France.
957.	III.	XLVII.	XXI.

Affaires

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
951.		Jean Cameniate.
952.	Concile d'Ausbourg.	Hildebert Archevêque de Mayence. Durand Abbé de Castres. Jean Moine de Cluny. Odon Archevêque de Cantorbie. Bernerus Moine de S. Remy de Rheims.
953. Brunon frere de l'Empereur Othon est fait Archevêque de Cologne. Ratherius est fait Evêque de Liege.	Concile de S. Thierry.	Brunon Archevêque de Cologne.
954. Guillaume fils d'Othon le Grand est élû Archevêque de Mayence.		Guillaume Archevêque de Mayence.
955. Ratherius chassé de l'Evêché de Liege, & Baudry mis en sa place. Mort d'Elrede Roi d'Angleterre à qui Eduin fils d'Edmond succede, & à celui-ci son frere Edgar.		
956. Mort de Theophilacte Patriarche de Constantinople ; un Moine nommé Polieucte est mis en sa place.		S. Ulric Evêque d'Ausbourg. Edgar Roi d'Angleterre.
957.		

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.*
958.	IV.	XLVIII.	XXII.
959.	V.	XLIX.	XXIII. Hugues Capet déclaré Duc de France par le Roi Lothaire qui lui donne encore le Poitou.
960.	VI.	L. Mort de Constantin; son fils ROMAIN lui succede. I.	XXIV.
961.	VII.	II.	XXV. Othon vient en Italie, & Berenger abandonné se retire dans des Forteresses.
962.	VIII.	III.	XXVI. Othon entre dans Rome sur la fin de l'année, & est couronné Empereur par Jean XII.
963.	IX. Jean XII se révolte contre Othon, est déposé dans un Concile de Rome, & LEON VIII. est mis à sa place. Quelque temps aprés les Romains se soulevent contre Othon; mais il les remet à la raison. I.	IV. Romain meurt. NICEPHORE PHOCAS est proclamé Empereur par l'armée. I.	XXVII.

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
958.		
959.		
960.		Nicon prêche en Armenie, & compose un Traité touchant la Religion des Armeniens. Thierri Archevêque de Tréves. Mort d'Atton Evêque de Verceil.
961. Mort d'Artolde Archevêque de Rheims. Election d'Odalric à cet Archevêché		Mort d'Odon Archevêque de Cantorbie. S. Dunstand Archevêque de Cantorbie.
962. Ratherius est rétabli dans l'Evêché de Verone, & tient un Synode pour l'instruction de son Clergé.	Concile tenu dans le Diocese de Meaux.	VVitichinde Moine de Corbie en Saxe. Abbon Abbé de Fleury. Adson Abbé de Luxeuïl.
963.	Concile de Rome tenu au mois d'Aoust contre Jean XII.	

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.*
964.	II. Aprés le départ d'Othon, Leon VIII. est chassé, & Jean XII. rentre dans Rome, où il meurt le 14. de May. Les Romains mettent BENOÎT, qui se dit le V. en sa place. Othon revient à Rome, fait déposer Benoît, & rétablit Leon.	II.	XXVIII.
965.	III. Benoît meurt en exil à Hambourg, & Leon VIII. à Rome. JEAN XIII. est élû Pape du consentement de l'Empereur. I.	III.	XXIX. Othon retourne en Allemagne.
966.	II. Jean est chassé par les Romains, & rétabli par Othon.	IV.	XXX.
967.	III.	V.	XXXI. Othon vient à Rome, & fait couronner son fils Empereur.
968.	IV.	VI.	XXXII.

Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
964. Rétablissement du Pape Jean XII. dans un Concile de Rome qui déclare Leon VIII. déposé, & excommunié, & ses Ordinations nulles, Rétablissement de Leon VIII. dans un autre Concile de Rome. Decret de ce dernier Concile qui accorde à l'Empereur les Investitures.	Concile de Rome du 26. Fevrier pour Jean XII. Concile de Rome du mois de Juin pour le rétablissement de Leon VIII.	
965.		Mort de Bernerus Moine de S.Remy de Rheims. Mort de Brunon Archevêque de Cologne.
966. Ratherius quitte son Evêché de Verone & se retire en France.		Mort de Flodoard Chanoine de Rheims.
967. Othon confirme la donation des biens de l'Eglise de Rome faite par Pepin & Charlemagne. Herolde Archevêque de Salzbourg est déposé & excommunié dans le Concile de Ravenne, & Frederic mis en sa place. Erection de l'Archevêché de Magdebourg dans le même Concile.	Concile de Ravenne tenu vers les Fêtes de Pâques. Concile de Constantinople, où l'Empereur propose de déclarer Martyrs les Soldats tuez à la guerre. Loix & Constitutions d'Edgar Roi d'Angleterre.	
968. Luitprand est envoïé une seconde fois à Constantinople.		Mort de Guillaume Archevêque de Mayence.

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident & Rois de France & d'Italie.*
969.	V.	VII. Nicephore Phocas est tué, & JEAN ZEMISCES élevé à l'Empire. I.	XXXIII.
970.	VI.	II.	XXXIV.
971.	VII.	III.	XXXV.
972.	VIII. Jean XIII. meurt le 6. de Septembre. Donus lui succede, & meurt au bout de trois mois. BENOÎT que l'on nomme le VI. en comptant l'Antipape Benoît pour le V. est élevé sur le S. Siege.	IV.	XXXVI.
973.	I. Benoît est arrêté prisonnier par Cincius, & étranglé dans le Château S. Ange.	V.	XXXVII. Othon le Grand meurt le 7. de May. Son fils OTHON II. reste seul Empereur. I.

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
Saint Adalbert est fait Archevêque de Magdebourg aprés avoir converti les Sclavons. Erection de l'Evêché de Capouë en Archevèché. Mort d'Odalric Archevêque de Rheims, qui a pour Successeur Adalberon.		
969. Erection de l'Evêché de Benevent en Archevêché.		
970. Mort de Policucte Patriarche de Constantinople. Basile est élû en sa place.		Roger Moine de S. Pantaleon de Cologne. Mort de Thierri Archevêque de Tréves.
971.		
972. Norger Moine de S. Gal est élû Evéque de Liege.	Concile tenu au Mont-Sainte-Marie par Adalberon Archevêque de Rheims. Concile d'Ingelheim qui blâme la conduite d'Adalberon Neveu de S. Ulric.	Mort de Ratherius Evêque de Verone.
973. Henri succede à S. Ulric dans l'Evêché d'Augsbourg.	Concile general d'Angleterre sous S. Dunstan Archevêque de Cantorbie.	Mort de S. Ulric Evêque d'Augsbourg.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident & Rois de France & d'Italie.
974.	BONIFACE s'empare du S. Siege. Les Romains lui opposent BENOÎT VII. I.	VI.	II.
975.	II. Boniface est obligé de s'enfuir à Constantinople.	VII. Jean Zemisces meurt le 4. Decembre, & BASILE & CONSTANTIN fils de l'Empereur Romain, sont mis sur le Trône.	III.
976.	III.	I. Bardas se révolte contre les deux Empereurs.	IV.
977.	IV.	II.	V.
978.	V.	III.	VI.
979.	VI.	IV.	VII.
980.	VII.	V.	VIII.
981.	VIII.	VI.	IX.

Affaires

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
974.	Concile de Cantorbie sous S. Dunstan & le Roi Edgar.	Rosvvide Religieuse de Gandersheim.
975. Basile Patriarche de Constantinople est déposé, & Antoine Studite mis en sa place. Mort d'Edgar Roi d'Angleterre à qui Edoüard succede. Regnaud succede à Stigand dans l'Evèché d'Eichstat.	Concile de Rheims sous Adalberon Archevêque de cette Ville. Concile de VVinchester tenu au commencement de l'année.	S. Ethelvolde Evêque de VVinchester. Mort d'Uthon Evêque de Strasbourg.
976. Antoine Studite abdique volontairement le Siege Patriarchal de Constantinople, qui demeure vacant quatre années.		
977. Edoüard Roi d'Angleterre est assassiné, & Ethelfrede lui succede.		
978.		
979.		
980.		Adson Abbé de Deuvres. Chilperic Moine de S. Gal écrit son Traité du Calendrier. Fulcuin Abbé de Lobes. Regnaud Evêque d'Eichstat.
981. Mort d'Antoine Studite. Nicolas Chrysoberge est élevé sur le		Oraisons Funebres d'Antoine Patriarche de Constantinople pour Ni-

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.*
982.	IX.	VII.	X.
983.	X.	VIII.	XI. Mort de l'Empereur Othon II. arrivée à Rome le 6. Decembre; son fils OTHON III. lui succede.
984.	XI. Mort de Benoît, le 10. de Juillet. JEAN XIV. lui succede.	IX.	I.
985.	Boniface revient à Rome, met Jean XIV. prisonnier dans le Château S. Ange où il meurt. Boniface meurt aussi 4. mois aprés. JEAN XV. est élevé sur le Saint Siege. Il se retire en Toscane pour éviter la persecution de Crescentius, & est rappellé par les Romains. I.	X.	II. LOTHAIRE Roi de France fait couronner son fils Louïs.
986.	II.	XI.	III. Lothaire Roi de France meurt le 12. Mars. Louïs le Faineant son fils lui succede.

Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
Siege Patriarchal de Constantinople. Mort de S. Adalbert premier Archevêque de Magdebourg.		cephore le Philosophe.
982.		
983.		
984.		Mort de S. Ethelvolde Evêque de VVinchester.
985.		
986.		

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.*
987.	III.	XII.	IV. Mort de Louïs le Faineant le 22. de Juin. Hugues Capet est élû & proclamé Roi de France vers la fin du mois de May, & sacré à Rheims le 3. de Juillet.
988.	IV.	XIII.	V. Hugues Capet fait aussi couronner Roi son fils Robert à Orleans le 1. de Janvier. Charles Duc de Lorraine leur fait la guerre, pour avoir le Roïaume.
989.	V.	XIV.	VI.
990.	VI.	XV.	VII.
991.	VII.	XVI.	VIII. Charles Duc de Lorraine est pris prisonnier à Laon, mené à Senlis, & de là conduit à Orleans, où il est enfermé dans une Tour jusqu'à sa mort.

Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
987.		Berthier Prêtre de Verdun.
988. Assemblée des Seigneurs François à Orleans pour le couronnement du Roi Robert. Luitolphe est fait Evêque d'Ausbourg.		Mort de Saint Dunstan Archevêque de Cantorbie.
989. Adalberon Archevêque de Rheims étant mort, Hugues Capet fait élire en sa place Arnoul frere Naturel de Charles Duc de Lorraine.	Concile de Charroux contre les Usurpateurs des biens des Eglises & des Pauvres. Concile de Rheims Concile de Senlis contre Adalger Clerc de l'Eglise de Rheims.	
990.		Heriger Abbé de Lobes. Mort de Fulcuin Abbé de Lobes. Gerard Disciple de S. Ulric.
991.		Uffin Moine de VVerchin.

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.*
992.	VIII.	XVII.	IX.
993.	IX.	XVIII.	X.
994.	X.	XIX.	XI. Charles Duc de Lorraine, le dernier de la Race Carlienne, meurt en prison à Orleans.
995.	XI.	XX.	XII.
996.	XII. Jean XV. meurt au mois de May. BRUNON parent d'Othon est élû en sa place, & nommé GREGOIRE V. Crescentius le chasse, & fait élire Jean Evêque de Plaisance. Othon vient à Rome, dépossede Jean, le traite d'une maniere cruelle, & rétablit Gregoire. I.	XXI.	XIII. Othon vient en Italie. Hugues Capet meurt, & son fils ROBERT regne seul. Othon est couronné Empereur à Rome par Gregoire V.

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
992. Arnoul Archevêque de Rheims est déposé dans un Concile de cette Ville, & Gerbert mis en sa place.	Concile de Rheims.	Gerbert Archevêque de Rheims. Aimoin Moine de Fleury. Mort d'Adson Abbé de Deuvres.
993.	Concile de Rheims tenu par Gerbert contre les Usurpateurs des biens d'Eglise.	
994.		
995. Jean Chrysoberge Patriarche de Constantinople étant mort, Sisinnius est mis en sa place. Arnoul est rétabli dans l'Archevêché de Rheims, & Gerbert obligé de se retirer.	Concile de Rome où S. Ulric fut canonisé. Concile de Mouzon du 2. de Juin pour Arnoul contre Gerbert. Concile de Rheims. Concile de S. Denis.	Albert, ou Olbert Abbé de Gemblours. Adelbolde Évêque d'Utrecht.
996. L'Eglise de Plaisance érigée par Jean XV. en Archevêché est restituée à l'Archevêché de Ravenne par Gregoire V. & l'Eglise de Montferrat est aussi soumise à l'Archevêché de Ravenne par ce Pape.		Jean Abbé de S. Arnoul de Mets. Letaldus Moine de S. Memin. Auteur de la vie de Ste Hunegonde. Auteur de la Translation de S. Epiphane.

Années de l'Ere vulgaire.	*Papes.*	*Empereurs d'Orient.*	*Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.*
997.	II.	XXII.	XIV.
998.	III.	XXIII.	XV.
999.	Mort de Gregoire V. le 18. de Fevrier. GERBERT Archevêque de Ravenne lui succede sous le nom de SILVESTRE II. I.	XXIV.	XVI.

Affaires Ecclesiastiques.	*Conciles.*	*Auteurs Ecclesiastiques.*
997. Gerbert est fait Archevêque de Ravenne.	Concile de Ravenne tenu le 1. May par Gerbert Archevêque de cette Ville.	VVolstan Moine de VVinchester. Fridegode Moine de Cantorbie. Lanfride Moine de VVinchester. Osberne Chantre de Cantorbie.
998. Archembaud Archevêque de Tours, & d'autres Evêques de France sont separés de la Communion par le Pape, pour avoir consenti & assisté au Mariage du Roi Robert avec Berthe. La dignité de Siege Episcopal est restituée dans le Concile de Rome à l'Eglise de Mersbourg qui avoit été érigée en Evêché sous Othon I. & ensuite détruit sous Othon II.	Concile de Rome tenu au mois d'Octobre. Constitution de l'Empereur Othon III. publiée dans ce Concile.	Mort de Nicon d'Armenie. Continuateurs de l'Histoire de Berthier. Nicephore le Philosophe. Moïse Bar-Cepha. Othon Moine de Fulde.
999. Liudolphe est fait Archevêque de Tréves.	Concile de Poitiers.	Mort de Regnaud Evêque d'Eichstat. Odilon Abbé de Cluny. Hippolite le Thebain.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES DU DIXIE'ME SIECLE.

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	ESTIENNE V. Pape, *p.* 100.	Elû Pape l'an 885.	Mort en 890.
	FORMOSE Pape, *p.* 103.	Elû l'an 891.	Mort en 896.
	FOULQUES Archevêque de Rheims, *p.* 98. *& suivantes.*	Fait Archevêque en 882.	Mort l'an 900.

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	MANCION Evêque de Châlons, *p.* 113.	Fleurit vers la fin du IX. Siecle.	
	WALTTRAMNE, ou, WALDRAMNE, Evêque de Strasbourg, *p.* 188.	Fait Evêque en 895.	Mort en 905.
	NOTGER LE BEGUE, Moine de Saint Gal, *p.* 188.	Fleurit à la fin du Siecle précedent, & au commencement de celui-ci.	Mort en 912.
	AURELIEN, Clerc de l'Eglise de Rheims, *p.* 152.	Fleurit vers l'an 900.	
	GAUTIER, Archevêque de Sens, *p.* 153.	Ordonné Archevêque en 887.	Mort en 923.
	SALOMON, Evêque de Constance, *p.* 188.	Fait Evêque en 891.	Mort l'an 919.

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	BONNON, OU BAVON, Abbé de Corbie en Saxe, *p.* 187.	Fleurit au commencement du Siecle.	
	HERVE', Archevêque de Rheims, *p.* 49. & 114.	Fait Archevêque de Rheims l'an 900.	
	JEAN IX. Pape, *p.* 16. & 48.	Fut élevé au Pontificat l'an 901.	Mort en 922.
	ADALBERON Evêque d'Ausbourg, *p.* 185.	Fleurit au commencement du Siecle.	Mort en 905.
	THEOTMAR, Metropolitain de Baviere, *p.* 51.	Fleurit au commencement du Siecle.	
	HATTON, Archevêque de Mayence, *p.* 50.	Fleurit au commencement du Siecle.	

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	ESTIENNE, Abbé de Lobes, & depuis Evêque de Liege, *p.* 171.	Fait Evêque de Liege en 903.	Mort vers l'an 920.
	BENOIST IV. Pape, *p.* 18. & 50.	Elevé au Pontificat l'an 905.	Mort en 906.
	JEAN X. Pape, *p.* 20. & 56.	Elevé sur le S. Siege l'an 912.	Mort l'an 928.
	RATBODE, OU RADBODE, Evêque d'Utrecht, *p.* 186.	Fait Evêque en 899.	Mort l'an 918.
	ODILON, Moine de Saint Medard de Soissons, *p.* 174.	Fleurit vers l'an 920.	

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	NICOLAS, surnommé LE MYSTIQUE, Patriarche de Constantinople, *p.* 2.	Elevé sur le Siege Patriarchal de Constantinople l'an 890. chassé l'an 901. rétabli l'an 911. chassé une seconde fois en 914. & rétabli l'an 920.	Mort l'an 930.
	EUTICHIUS, Patriarche d'Alexandrie, *p.* 11.	Fleurit depuis 933. jusqu'à 940.	Mort en 940.
Né vers l'an 900.	CONSTANTIN PORPHYROGENNETE Empereur de Constantinople, *p.* 10.	A succedé à son Pere l'an 911. a commencé à regner par lui-même en 919.	Mort l'an 960.
	JEAN CAMENIATE, *p.* 9.	Fleurit sous Constantin Porphyrogennete.	

Temps de leur naiſſance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	SIMEON METAPHRASTE, p. 8.	A fleuri ſous l'Empire de Conſtantin Porphyrogennete.	
Né l'an 879.	ODON, Abbé de Cluny, p. 163.	Fut fait Chanoine de Tours vers l'an 900. embraſſa la Vie Monaſtique l'an 909. ſucceda à Bernon dans l'Abbaïe de Cluny l'an 927.	Mort l'an 942.
	LEON VII. Pape, p. 24. & 58.	Elevé au Pontificat l'an 936.	Mort en 939.
	MARIN II. Pape, p. 25.	Elû Pape en 943.	Mort en 946.
	AGAPET II. Pape, p. 26. & 60.	Elevé ſur le S. Siege l'an 946.	Mort en 955.

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	RATHERIUS, Evêque de Verone, *p.* 62. & *suivantes.*	Fleurit depuis l'an 920. Fut fait Evêque de Verone en 931. de Liege en 953. retourna à Verone en 955. en sortit en 966.	Mort en 972.
Né l'an 894.	FLODOARD, Chanoine de Rheims, *p.* 150.	Fleurit depuis l'an 940.	Mort l'an 966.
	LUITPRAND, OU LIUTPRAND, Evêque de Cremone, *p.* 90.	Fleurit depuis l'an 948. jusques vers l'an 970.	
	HILDEBERT, Archevêque de Mayence, *p.* 187.	Fleurit vers l'an 940.	
	DURAND, Abbé de Castres, *p.* 211.	Fleurit vers l'an 950.	
	JEAN, Moine de Cluny, *p.* 165.	Fleurit vers l'an 950.	

Temps

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	ODON, Archevêque de Cantorbie, *p.* 19.	Fleurit vers l'an 950.	
	BERNERUS, Moine de S. Remy de Rheims, *p.* 152.	Fleurit vers l'an 950.	Mort en 965.
	ATTON, Evêque de Verceil, *p.* 82.	A gouverné l'Eglise de Verceil depuis l'an 945. jusques vers l'an 960.	
	BRUNON, Archevêque de Cologne, *p.* 185.	Fait Archevêque en 953.	Mort en 965.
	GUILLAUME, Archevêque de Mayence, *p.* 187.	Fait Archevêque en 954.	Mort en 968.
	JEAN XII. Pape, *p.* 29. & 61.	Elevé au Pontificat l'an 955. Déposé l'an 963.	Mort en 964.
	S. ULRIC, Evêque d'Augsbourg, *p.* 179. & *suivantes.*	Fleurit depuis le commencement du Siecle jusqu'à l'an 973.	Mort en 973.

Temps de leur naiſſance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	EDGAR, Roi d'Angleterre, *p.* 203.	Elevé ſur le Trône en 956.	Mort en 975.
	UTHON, Evêque de Straſbourg, *p.* 118.	Fait Evêque en 950.	Mort en 975.
	GERARD, Doyen de S. Medard de Soiſſons, *p.* 174.	Fleurit au milieu du dixiéme Siecle.	
	THIERRY, Archevêque de Tréves, *p.* 191.	Fleurit vers l'an 960.	Mort en 970.
	WITICHINDE, Moine de Corbie en Saxe, *p.* 190.	Fleurit depuis l'an 950. juſques vers l'an 980.	
	ABBON, OU ALBON, Abbé de Fleury, *p.* 166.	Fleurit depuis l'an 960. juſqu'à la fin du Siecle.	Mort en 1004.
	JEAN XIII. Pape, *p.* 61.	Elevé au Pontificat en 965.	Mort en 972.
	ADSON, Abbé de Luxeüil, *p.* 176.	A fleuri vers l'an 960.	

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	ROGER, Moine de Saint Pantaleon de Cologne, *p.* 186.	Fleurit vers l'an 970.	
	ROSWIDE, Religieuse de Grandersheim, *p.* 190.	Fleurit sous l'Empire d'Othon II. c'est-à-dire depuis l'an 973.	
	BENOIST VII. Pape, *p.* 61.	Elû Pape en 974.	Mort en 984.
	S. ETHELVOLDE, Evêque de Winchester, *p.* 287.	Fleurit depuis l'an 960.	Mort en 984.
Né en 923.	S. DUNSTAN, Archevêque de Cantorbie, *p.* 201.	Elû Archevêque en 961.	Mort en 988.
	ADSON, Abbé de Deuvres, *p.* 176.	Fleurit vers l'an 980.	Mort en 992.
	HELPERIC, OU CHILPERIC, Moine de S. Gal, *p.* 175.	Fleurit vers l'an 980.	

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	JEAN XV. Pape, *p.* 45. & 61.	Elevé au Pontificat l'an 985.	Mort l'an 996.
	NICON d'Armenie, *p.* 11.	Fleurit aprés l'an 966.	Mort en 998.
	FULCUIN, OU FOLCUIN, Abbé de Lobes, *p.* 172.	Elû Abbé en 975.	Mort en 990.
	REGNAUD, Evêque d'Eichstat, *p.* 191.	Fait Evêque en 975.	Mort l'an 999.
	BERTHIER, Prêtre de Verduin, *p.* 175.	Fleurit vers l'an 980.	
	GREGOIRE V. Pape, *p.* 47. & 62.	Elevé sur le S. Siége, l'an 996.	Mort en 999.

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	GERBERT, Archevêque de Rheims, ensuite de Ravenne, & enfin Pape sous le nom de Sylvestre II. *p.* 142. *& suivantes.*	Fleurit vers l'an 980. Est élû Archevêque de Rheims en 992. Obligé de quitter son Archevêché en 995. Fait peu de temps aprés Archevêque Ravenne, & élevé au souverain Pontificat l'an 999.	Mort en 1003.
	AIMOIN, Moine de Fleury, *p.* 169.	Fleurit depuis l'an 980. jusques vers l'an 1010.	Mort en 1007.
	HERIGER, Abbé de Lobes, *p.* 172.	Elû Abbé en 990.	
	UFFIN, ou UFFON, Moine de Werthin, *p.* 192.	Fleurit sur la fin du Siecle.	
	GERARD, Disciple de S. Ulric, *p.* 179.	Fleurit vers la fin du Siecle.	

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	AUTEUR ANONYME, Moine de S. Viton de Verdun, Continuateur de l'Histoire des Evêques de Verdun aprés Berthier, 175.	Fleurit à la fin du Siecle.	
	ALBERT ou OLBERT, Abbé de Gemblours, 174.	Fleurit vers la fin du Siecle.	
	ALDEBOLDE, Evêque d'Utrecht, *p.* 173.	Fleurit à la fin du Siecle.	
	JEAN, Abbé de S. Arnoul de Metz, *p.* 175.	Fleurit sur la fin du Siecle.	
	LETALDUS, Moine de Micy, ou S. Memin, *p.* 176.	Fleurit vers la fin du Siecle.	

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	ANONYME, Evêque d'Allemagne, Auteur de la Vie de Ste Hunegonde, *p.* 191.	Fleurit sur la fin du Siecle.	
	AUTEUR ANONYME de l'Histoire de la Translation de S. Epiphane Evêque de Pavie, *p.* 191.	Feurit sur la fin du Siecle.	
	WOLSTAN, Moine de Winchester, *p.* 209.	Fleurit à la fin du Siecle.	
	FRIDEGODE, Moine de Saint Sauveur de Corbie, *p.* 208.	Fleurit vers la fin du Siecle.	
	LANFRIDE, Moine de Winchester, *p.* 209.	Fleurit vers la fin du Siecle.	
	OSBERNE, Chantre de l'Eglise de Cantorbie, *p.* 206.	Fleurit vers la fin du Siecle.	

Temps de leur naiſſance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	ALFRIC, ou ÆLFRIC, Archevêque de Cantorbie, *p.* 207.	Fleurit à la fin du Siecle.	Mort vers l'an 1006.
	NICEPHORE le Philoſophe, *p.* 12.	Fleurit vers la fin du Siecle.	
	MOYSE BARCEPHA, Evêque de Syrie, *p.* 12.	Fleurit vers la fin du Siecle.	
	OTLHON, Moine de Fulde, *p.* 192.	Fleurit à la fin de ce Siecle, & au commencement de l'onziéme.	
	ODILON, Abbé de Cluny, *p.* 163. & 165.	Fut fait Abbé en 991.	Mort en 1048.
	HIPPOLITE le Thebain, *p.* 10.	Fleurit en ce Siecle ; on n'en ſçait pas préciſément le temps.	

Temps de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.*	*Temps dans lequel ils ont fleuri.*	*Temps de leur mort.*
	LAURENT, Moine de Liege, & ensuite de S. Viton de Verdun, *p.* 175. & 176.	Fleurit bien avant dans le XII. Siecle.	



TABLE

DES OUVRAGES

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES du dixiéme Siecle.

WALTRAMNE ou WALDRAMNE Evêque de Straſbourg, *p.* 188.

Ouvrages veritables que nous avons.

Quelques Poëſies.

NOTGER LE BEGUE Moine de Saint Gal, *page* 188.

Ouvrages veritables, &c.

Martyrologe.
Fragment de la Vie de S. Gal.
Quelques Proſes ou Hymnes.
Traité du Chant.
Hiſtoire de Charlemagne.

Ouvrages perdus.

Vie de S. Gal en vers.
Traduction du Pſeautier en Allemand.

Ouvrages ſuppoſez.

Vies de Saint Landoalde & de Saint Remacle.
Deux Livres des Miracles de S. Remacle.

AURELIEN Clerc de l'Egliſe de Rheims, *page* 152.

Ouvrage perdu.

Traité ſur le Chant, intitulé *Tonier regulier.*

GAUTIER Archevêque de Sens, *p.* 253.

Ouvrage douteux.

Conſtitutions Eccleſiaſtiques.

ESTIENNE Abbé de Lobes, & depuis Evêque de Liege, *p.* 171.

Ouvrage veritable que nous avons.

Vie de S. Lambert.

Ouvrages perdus.

Penſées tirées de l'Ecriture.
Proſes ſur la Trinité & ſur l'Invention de S. Eſtienne.

BENOIST IV. Pape, *p.* 18. *&* 50.

Ouvrages veritables, &c.

Deux Lettres.

JEAN X. Pape, *p.* 20. *&* 56.

Ouvrages veritables, &c.

Trois Lettres.

RATBODE ou RADBODE Evêque d'Utrecht, *page* 186.

Ouvrages veritables, &c.

Diſcours ſur la Vie de Sainte Amalberge, & ſur celle de S. Willebrorde.

Ouvrages perdus.

Livres des Loüanges de S. Martin & de Saint Boniface.
Homelies ou Sermons.
Office de la Tranſlation de S. Martin.
Hymnes en l'honneur des Saints.
Quelques Poëſies.
Une Chronique.

ODILON Moine de S. Medard de Soiſſons, *page* 174.

Ouvrages veritables que nous avons.

Hiſtoires des Tranſlations des Reliques de S. Sebaſtien & de S. Tiburce au Monaſtere de S. Medard.

NICOLAS Patriarche de Conſtantinople, *page* 2.

Ouvrages veritables, &c.

Diverſes Lettres aux Papes & autres.

EUTICHIUS Patriarche d'Alexandrie, *p.* 11.

Ouvrage veritable, &c.

Fragment d'un Traité, intitulé *Tiſſu*, ou *Diſpoſition par ordre de choſes précieuſes.*

Ouvrages manuſcrits,

Traité de Medecine.
Diſpute entre un Chrétien & un Heretique.
Hiſtoire de Sicile.
Diſpoſition par ordre de choſes précieuſes, depuis le commencement du monde juſqu'à l'an 937.

CONSTANTIN PORPHYROGENNETE Empereur de Conſtantinople, *p.* 10.

Ouvrages veritables, &c.

Hiſtoire de l'Image de Nôtre Seigneur, envoyée à Abgare Roi d'Edeſſe, & apportée à Conſtantinople vers l'an 944.

Vie de l'Empereur Basile.
Traité Politique.
Pandectes Historiques.

JEAN CAMENIATE, *p.* 9.

Ouvrage veritable que nous avons.

Histoire de la prise & du pillage de Jerusalem par les Sarrazins, donnée par Allatius.

SIMEON METAPHRASTE, *p.* 8.

Ouvrages veritables, &c.

Cent Vies de Saints, & plus, partie manuscrites, partie imprimées.
Sentences & Regles morales.
Neuf Lettres.
Quelques Poësies.

Ouvrages supposez.

Cent Vies de Saints, sans nom d'Auteurs.
Prés de 450. attribuées à d'autres Auteurs. Voyez Allatius, *de Simeonibus.*

ODON Abbé de Cluny, *p.* 163.

Ouvrages veritables, &c.

Abregé des Morales de S. Gregoire.
Hymnes & Antiennes en l'honneur de Saint Martin.
Collations ou Conferences.
Vies de Saint Geraud & de Saint Martial de Limoges.
Relation de la Translation du Corps de S. Martin.
Eloge de S. Martin.

Chartre

Chartre pour l'Institution de Chanoines à la place de Moines.

Ordonnance, par laquelle il est défendu de faire des Mariages le Dimanche.

Cinq Lettres.

Lettre Synodique.

Itineraire de Ratherius à Rome.

Six Sermons.

Une Lettre sur l'Eucharistie.

Ouvrages perdus.

Combat ou Meditations du cœur.

Frenesie.

Divers Sermons.

Vie de Saint Ursmar.

Grammaire, intitulée *Spera dorsum.*

FLODOARD Chanoine de Rheims, *p.* 150.

Ouvrages veritables que nous avons.

Histoire de l'Eglise de Rheims.

Chronique.

LUITPRAND ou LIUTPRAND Evêque de Cremone, *p.* 90.

Ouvrages veritables que nous avons.

Histoire commençant à l'Empire de Leon & d'Arnoul, & finissant à celui de Constantin Porphyrogennete.

Relation de son Ambassade vers l'Empereur Phocas.

Histoire de l'Expulsion de Berenger.

Ouvrages supposez.

Vies des Papes.
Chronique.

HILDEBERT Archevêque de Mayence, *page* 187.

Ouvrages veritables que nous avons.

Quelques Vies de Saints.

DURAND Abbé de Castres, *p.* 211.

Ouvrage perdu.

Ecrit contre ceux qui enseignent que l'ame est mortelle.

JEAN Moine de Cluny, *p.* 165.

Ouvrage veritable, &c.

Vie de S. Odon Abbé de Cluny.

ODON Archevêque de Cantorbie, *p.* 199.

Ouvrages veritables, &c.

Constitutions Ecclesiastiques.
Lettre Pastorale.

BERNERUS Moine de S. Remy de Rheims, *page* 152.

Ouvrages veritables, &c.

Vie de Sainte Hunegonde.
Histoire de la Translation du Corps de cette Sainte.

ATTON, Evêque de Verceil, *p.* 82.

Ouvrages veritables que nous avons.

Capitulaire pour le Clergé de ſon Dioceſe.
Traité ſur les perſecutions faites aux Eccleſiaſtiques.
Onze Lettres.

Ouvrages perdus.

Politique, ou le Perpendicule.
Dix-ſept Sermons.

BRUNON, Archevêque de Cologne, *p.* 185.

Ouvrages perdus, ou ſuppoſez.

Commentaire ſur le Pentateuque.
Vies de quelques Saints.

GUILLAUME, Archevêque de Mayence, *p.* 187.

Ouvrage veritable, &c.

Chronique des Archevêques de Mayence.

JEAN XII. Pape, *p.* 29. *&* 61.

Ouvrages veritables, &c.

Deux Lettres.

S. ULRIC, Evêque d'Augſbourg, *p.* 179. *& ſuivantes.*

Ouvrages veritables, &c.

Sermons rapportez par l'Auteur de ſa Vie.

Ouvrage ſuppoſé.

Lettre ſur le Celibat des Prêtres.

EDGAR, Roi d'Angleterre, *p.* 203.

Ouvrages veritables que nous avons.

Loix.
Discours à S. Dunstan.

Ouvrage supposé.

Constitutions Ecclesiastiques.

UTHON, Evêque de Strasbourg, *p.* 188.

Ouvrages veritables, &c.

Vies de S. Arbogaste & de S. Amand.

GERARD, Doyen de S. Medard de Soissons, *p.* 174.

Ouvrage veritable, &c.

Vie de S. Romain en Prose.

Ouvrage perdu.

Vie de S. Romain en Vers.

THIERRY, Archevêque de Tréves, *p.* 191.

Ouvrage veritable, &c.

Vie de Sainte Lutrude.

WITICHINDE, Moine de Corbie en Saxe, *pag.* 190.

Ouvrages veritables, &c.

Trois Livres de l'Histoire des Saxons contenant les Regnes de Henri l'Oiseleur & d'Othon I.
Quelques Vers.

Ouvrages perdus.

Vies de Sainte Thecle & de S. Paul premier Hermite.

ABBON, ou ALBON, Abbé de Fleury, *pag.* 166.

Ouvrages veritables que nous avons.

Apologie.
Lettres à Bernard Abbé de Beaulieu.
Lettre à un Abbé de Fulde.
Recueil de Canons.

Ouvrages perdus.

Lettre en Vers hexametres à la loüange d'Othon.
Concordance de l'Evangile adressée à Odilon.
Traité des Cycles.

Ouvrages supposez.

Abregé des Vies des Papes.
Vie de S. Edmond.

JEAN XIII. Pape, *p.* 61.

Ouvrages veritables, &c.

Quatre Lettres.

ADSON, Abbé de Luxeüil, *p.* 176.

Ouvrage veritable, &c.

Histoire des Miracles de S. Vandalbert.

ROGER, Moine de Saint Pantaleon de Cologne, p. 186.

Ouvrage veritable, que nous avons.

Vie de Brunon Archevêque de Cologne.

ROSWIDE, Religieuse de Gandersheim pag. 190.

Ouvrages veritables, &c.

Poëme sur la Vie d'Othon I.
Autres Ouvrages Poëtiques.

BENOIST VII. Pape, p. 61.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre aux Evêques de France & d'Allemagne.

S. ETHELVOLDE, Evêque de Winchester, p. 207.

Ouvrages supposez.

Traité des Abbez de Lindisfarne & autres dont Pitseus fait mention.

S. DUNSTAN, Archevêque de Cantorbie, p. 201.

Ouvrages veritables, &c.

Concorde ou Regles de la Vie Monastique.
Constitutions Ecclesiastiques sous le nom d'Edgar Roi d'Angleterre.
Lettre à Vulsin Evêque de Worchester.

ADSON, Abbé de Deuvres, *p.* 176.

Ouvrages veritables que nous avons.

Vies de Saint Bercaire, de Saint Basole, de Saint Mansuet & de Saint Frodbert.
Histoires des Translations & des Miracles de Saint Bercaire & de Saint Frodbert.

HELPERIC, ou CHILPERIC, Moine de S. Gal, *p.* 175.

Ouvrage veritable, &c.

Préface d'un Traité du Calendrier.

Ouvrage perdu.

Traité du Calendrier.

JEAN XV. Pape, *p.* 46. *&* 61.

Ouvrages veritables que nous avons.

Traité de Paix entre Ethelrede & Richard.
Avertissement aux Evêques de Picardie.

NICON d'Armenie, *p.* 11.

Ouvrage veritable, &c.

Ecrit touchant la Religion des Armeniens.

FULCUIN, ou FOLCUIN, Abbé de Lobes, *p.* 172.

Ouvrages veritables, &c.

Histoire de l'Abbaïe de Lobes.
Vie de S. Ursmar & de S. Fulcuin.

REGNAUD, Evêque d'Eichstat, *p.* 191.

Ouvrages veritables que nous avons.

Vies de S. Nicolas & de S. Blaiſe.
Vies de S. Wilbaud & de S. Unnebaud.

BERTHIER, Prêtre de Verduin, *p.* 175.

Ouvrage veritable, &c.

Hiſtoire abregée des Evêques de Verdun.

GREGOIRE V. Pape, *p.* 47. *& 62.*

Ouvrages veritables, &c.

Quatre Lettres.

GERBERT, Archevêque de Rheims, enſuite de Ravenne, & enfin Pape ſous le nom de Sylveſtre II. *p.* 47. 142. *& ſuiv.*

Ouvrages veritables que nous avons.

Cent ſoixante Lettres.
Hiſtoire des Actes du Concile de Rheims de l'an 992.
Diſcours au Concile de Mouzon de l'an 995.
Diſcours ſur les devoirs des Evêques contre les Simoniaques, qu'il compoſa étant Pape.
Trois Lettres écrites pendant ſon Pontificat.

Ouvrages perdus.

Divers Traitez de Rhetorique, d'Arithmetique & de Geometrie.

AIMOIN, Moine de Fleury, *p.* 169.

Ouvrages veritables, &c.

L'Hiſtoire de France trois Livres, & 41. Chapitres du quatriéme.

Vie d'Abbon Abbé de Fleury.
Deux Livres des Miracles de S. Benoît.
Sermon ſur la Fête de ce Saint.
Ouvrage en Vers ſur ſa Tranſlation, & ſur la Fondation de l'Abbaïe de Fleury.

HERIGER, Abbé de Lobes, *p.* 172.

Ouvrages veritables que nous avons.

Hiſtoire des Evêques de Liege.
Traité du Corps & du Sang de Nôtre-Seigneur.
Vie de S. Urſmar.

Ouvrages perdus.

Lettre à Hugues ſur diverſes Queſtions.
Traité de la Diſcorde & de l'Avenement de Nôtre-Seigneur.

Ouvrages douteux.

Vies de Sainte Berlende & de Saint Landoalde.

UFFIN, ou UFFON, Moine de Werthin, *p.* 192.

Ouvrage veritable, &c.

Vie de Saint Ludger Evêque de Munſter.

Ouvrage douteux.

Vie de Sainte Ide.

Ouvrage perdu.

Vie de Saint Luce Roi d'Angleterre.

Vie de Saint Julien Evêque du Mans.

ANONYME, Evêque d'Allemagne, *p.* 191.

Ouvrage veritable que nous avons.

Vie de Sainte Hunegonde.

AUTEUR ANONYME, *p.* 191.

Ouvrage veritable, &c.

l'Hiſtoire de la Tranſlation du Corps de S. Epiphane Evêque de Pavie.

WOLSTAN, Moine de Wincheſter, *p.* 209.

Ouvrages veritables, &c.

Vie de S. Ethelvolde.
Hiſtoire en Vers de la Tranſlation du Corps de Saint Suitin.

FRIDEGODE, Moine de de Corbie, *p.* 208.

Ouvrrges veritables, &c.

Vies de S. Wilfride & de S. Ouën.

LANFRIDE, Moine de Wincheſter, *p.* 209.

Ouvrages veritables, &c.

Vie de S. Suitin.
Hiſtoire des Miracles de la Tranſlation du Corps de ce Saint.

OSBERNE, Chantre de l'Egliſe de Cantorbie, *p.* 206.

Ouvrage veritable, &c.

Vie de S. Dunſtan.

ALFRIC, ou ÆLFRIC, Archevêque de Cantorbie, *p.* 207.

Ouvrages veritables que nous avons.

Un Sermon.
Deux Lettres.
Lettre Canonique.

Ouvrages perdus, ou manuſcrits.

Pluſieurs Sermons en Langue Saxone.
Hiſtoire des Juifs & des Chrétiens juſqu'à la priſe de Jeruſalem.
Penitentiel.
Lettre ſur la Vie des Moines.
Lettre contre les Mariages des Clercs.
Chronique Saxone.
Quelques Vies de Saints.
Traductions de quelques Ouvrages des Peres.

NICEPHORE le Philoſophe, *p.* 12.

Ouvrage veritable, &c.

Oraiſons Funebres d'Antoine Patriarche de Conſtantinople.

MOYSE-BARCEPHA, Evêque de Syrie, *p.* 12

Ouvrage veritable, &c.

Traité du Paradis Terreſtre.

OTLHON, Moine de Fulde, *p.* 192.

Ouvrage veritable, &c.

Vie de S. Pyrmin.

Ouvrage ſuppoſé.

Vie de S. Boniface.



TABLE

DES ACTES, DES LETTRES ET DES CANONS DES CONCILES,

Tenus dans le dixiéme Siecle de l'Eglise.

Conciles.	*Années.*	*Actes, Lettres, Formules & Canons.*
Concile de Coblents, *pag.* 192.	922.	Huit Canonons dont il ne reste que quatre.
Concile de Rheims, *pag.* 117. 118.	923.	Extrait des Actes dans Flodoard.
Assemblée en Angleterre sous le Roi Ethelstan, *pag.* 197.	923.	Loix.
Concile de Trosly, *pag.* 118.	924.	Extrait des Actes dans Flodoard.
Concile de Trosly, *pag.* 119.	927.	Extrait des Actes dans Flodoard.
Concile d'Erford, *pag.* 193.	932.	Préface & cinq Canons.
Concile de Château-Thierri, *pag.* 120.	934.	Extrait d'Actes dans Flodoard.
Concile de Fismes, *pag.* 120.	935.	Decret contre les Usurpateurs des biens d'Eglise.
Concile de Soissons, *pag.* 121.	941.	Extrait des Actes dans Flodoard.
Assemblée Ecclesiastique en Angleterre le Roi Edmond, *pag.* 199.	944.	Loix Ecclesiastiques & Civiles.
Concile de Constantinople, *pag.* 5.	944.	Actes perdus.
Concile tenu proche la Riviere de Cher, *pag.* 122. & 126.	947.	Actes perdus.
Concile de Verdun, *pag.* 122.	947.	Extrait des Actes dans Flodoard.
Concile de Mouzon, *pag.* 123.	948.	Extrait des Actes dans Flodoard.

Conciles.	*Années.*	*Actes, Lettres, Formules & Canons.*
Concile d'Ingelheim, *pag.* 26. & 124.	948.	Actes & dix Canons.
Concile de Mouzon, *pag.* 128.	948.	Extrait d'Actes dans Flodoard.
Concile de Treves, *pag.* 129.	948.	Actes dans Flodoard.
Concile de Londres, *pag.* 200.	948.	Loix perduës. Chartre d'une Donation au Monastere de Croylande.
Concile de Rome, *pag.* 26.	949.	Extrait d'Actes dans Flodoard.
Concile d'Augbourg, *pag.* 194.	952.	Onze Canons.
Concile de S. Thierry, *pag.* 130.	953.	Extrait des Actes dans Flodoard.
Concile tenu dans le Diocese de Meaux, *pag.* 130.	961.	Extrait des Actes dans Flodoard & dans Hugues de Flavigny.
Concile de Rome, *pag.* 33. & 91.	963.	Actes.
Concile de Rome, *pag.* 39.	964.	Actes.
Concile de Rome, *pag.* 40.	964.	Decret sur les Investitures. Actes perdus. Decret supposé.
Concile de Ravenne, *pag.* 43.	967.	Actes & Lettres du Pape.
Assemblée en Angleterre sous S. Dunstan & le Roi Edgar, *pag.* 203.	967.	Loix & Constitutions.

Conciles.	*Années*	*Actes, Lettres, Formules, & Canons.*
Concile de Constantinople sous Nicephore Phocas, *pag.* 6.	967.	Actes perdus.
Concile du Mont-Sainte-Marie, *pag.* 131.	972.	Actes.
Concile d'Ingelheim, *pag.* 182.	972.	Extrait d'Actes dans la Vie de Saint Ulric.
Concile general d'Anlgleterre, *pag.* 204.	973.	Actes.
Concile de Cantorbie sous S. Dunstan, *pag.* 205.	974.	Extrait des Actes dans la Vie de S. Dunstan.
Concile de Rheims, *pag.* 131.	975.	Extrait des Actes dans Flodoard.
Concile de Winchester, *pag.* 205.	975.	Actes.
Concile de Charroux, *pag.* 156.	989.	Trois Canons.
Concile de Rheims, *pag.* 131.	989.	Actes.
Concile de Senlis, *pag.* 131. & 132.	989.	Actes.
Concile de Rheims, *pag.* 132.	992.	Actes & Discours d'Arnoul d'Orleans redigez par Gerbert.
Concile de Rheims, *pag.* 143.	993.	Avertissement des Evêques & Lettre de Gerbert.
Concile de Rome, *pag.* 183. & 219.	995.	Acte de la Canonization de S. Ulric.

X. Siecle. X

Conciles.	*Années.*	*Actes, Lettres, Formules & Canons.*
Concile de Mouzon, *pag.* 145.	995.	Actes.
Concile de Rheims, *pag.* 146.	995.	Extrait d'Actes dans l'Appendix d'Aimoin.
Concile de S. Denis, *pag.* 166.	995.	Extrait d'Actes dans Aimoin.
Concile de Ravenne, *pag.* 157.	997.	Trois Canons.
Concile de Rome, *pag.* 158. & 161.	998.	Huit Canons ou Reglemens.
Concile de Poitiers, *pag.* 156.	999.	Trois Canons.
Concile de Rome, *pag.* 160.	1002.	Actes perdus.
Concile d'Aix-la-Chapelle, *ibid.*	1003.	Actes perdus.

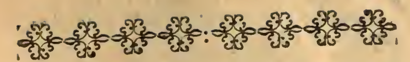


TABLE DES OUVRAGES DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES DU DIXIE'ME SIECLE.

Disposez par ordre des Matieres.

Ouvrages Dogmatiques.

Ouvrages de Discipline.

Vies des Saints.

Ouvrages de Morale.

Ouvrages Monastiques.

Ouvrages Poëtiques,

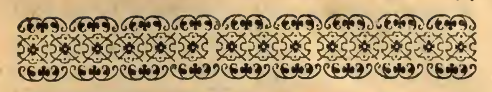


TABLE ALPHABETIQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES,

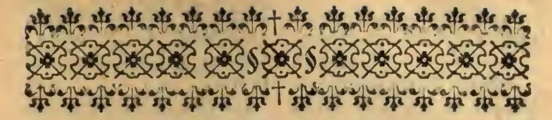
DU DIXIE'ME SIECLE DE L'EGLISE.

A

B



TABLE ALPHABETIQUE DES CONCILES TENUS DANS LE DIXIE'ME SIECLE DE L'EGLISE.



TABLE

DES MATIERES PRINCIPALES,

Contenuës dans ce Volume.

A.

F.

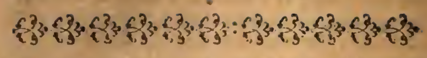
G.

H.

R.

S.

Fin de la Table des Matieres.



AVERTISSEMENT
Sur l'Addition ſuivante.

Ce Volume ètant achevé d'imprimer, j'ai appris de Dom Thierry Ruinard, ſçavant Religieux Benedictin de la Congrégation de Saint Maur, que l'Ouvrage de Flodoard du Triomphe des Martyrs, dont Bonderius a parlé, comme je l'ai remarqué dans la page 151. ſe trouvoit dans un Manuſcrit ancien du Couvent des Carmes Déchaux de cette Ville; & ce Pere m'a bien voulu communiquer l'Extrait de ce Manuſcrit, que j'ai crû devoir donner au Public.

J'Ai examiné ce Manuſcrit, dont le commencement eſt déchiré; l'Ouvrage commence par la fin du premier Chapitre du troiſiéme Livre. Il y eſt parlé des Martyrs qui ont ſouffert ſous la perſecution de Valerien.

Le 4. Livre commence par le Pape S. Felix, & traite des perſecutions d'Aurelien, de Claude de Numerien, & de Dioclctien. Il y parle des Papes, ſelon le temps qu'ils ont vécu.

Le 5. & le 6. Livre ne s'y trouvent pas, quoiqu'il ſemble n'y rien manquer.

Le 7. ne traite que de la perſecution de Diocletien.

Le 8. eſt intitulé *de perſecutione Maximiani.* Il commence par l'Hiſtoire de S. Marcel, & de

tous les Martyrs qui sont dans ses faux Actes : ensuite il parle des Saints Martyrs qui sont reverez dans les Villes d'Italie. Le Chapitre 15. est de Sainte Afre d'Augsbourg. Le 16. est de S. Eusebe Pape.

Le 9. Livre parle de Saint Valentin Martyr à Rome, ensuite des Martyrs des environs ; & des Actes de S. Silvestre, de Gallican, de S. Jean & de S. Paul, & de plusieurs autres Martyrs que l'on met à Rome sous Julien l'Apostat.

Le 10. Livre commence par Saint Jules Pape, & finit à Vitalien & à Adeodat. Il y mesle plusieurs autres Saints, comme dans le Ch. 2. Il parle d'Eusebe, qu'il appelle *Præsul*, qu'on dit avoir souffert à Rome sous Constance avec Orose, &c. de Saint Eusebe de Verceil, de Victorin le Rheteur, & de Saint Denis de Milan, il fait mention de la Translation de ce dernier, faite par Saint Basile, qui envoya son Corps à Saint Ambroise. (J'ai la Lettre de Saint Basile adressée à Saint Ambroise, d'un ancien Manuscrit, où il est fait mention de cette Translation.) Dans le 3. Chap. où il traite de Saint Damase Pape : il y parle de Saint Jerôme. Dans le 8. Chap. il parle du Schisme de Laurens de Paschase Diacre..... Dans le 19. de Hormisde Pape, de la Paix d'Orient, de Saint Germain de Capouë, de la Restitution d'Afrique, de S. Remy, de la Conversion de Clovis, de la Couronne qu'il envoya à Rome, des Habits Consulaires qu'il reçut de l'Empereur. Dans le 10. Chapitre, de Saint Jean Pape, de Symmaque, & de Boëce, que Theodoric fit tuer. Dans le Chapitre 12. de Cassiodore, de ce qu'a fait

Belisaire contre les Goths en Italie & en Afrique. Enfin il traite fort au long de Saint Gregoire, & de ce qui est arrivé en son Monastere.

L'onziéme Livre comprend l'Histoire des Papes depuis Agathon jusqu'à Christophle. Dans le Chapitre cinquiéme, il parle au long de S. Boniface d'Allemagne, qu'il appelle Docteur & Martyr. Dans le Chapitre sixiéme, de Carloman Prince François, qui se fit Religieux. Dans le Chap. 7. du Pape Estienne II. de son Voyage en France, de sa Guerison miraculeuse à l'Abbaye de S. Denis, &c.

Le 12. Livre contient l'Histoire depuis Leon IV. jusqu'à Leon VII. Dans le Chap. 1. il parle des deux *Palliums* d'Hincmar, de l'établissement de l'Octave de la Fête de l'Assomption de Nôtre-Dame. Dans le Chap. 2. de Jean Evêque de Ravenne. Dans le Chap. 3. d'Hincmar & de Charles le Chauve. Dans le Chap. 4. de Foulques Archevêque de Rheims, & de plusieurs Commissions que les Papes lui ont données. Dans le Chap. 5. de la Translation de S. Calixte Pape à Rheims, qu'il appelle *Urbem nostram.* Il traite au long des Actions de Formose, à qui il dit que Charles Roi de France demanda de lui envoyer du Pain beni, *Panem benedictum.*

Le 13. Livre est des Saints dont Saint Gregoire traite dans ses Dialogues, & d'autres Saintes d'Italie.

Le 14. Livre est des Saints Patrons, Martyrs & autres, des Villes d'Italie.

Il finit par S. Colomban & ses Disciples.